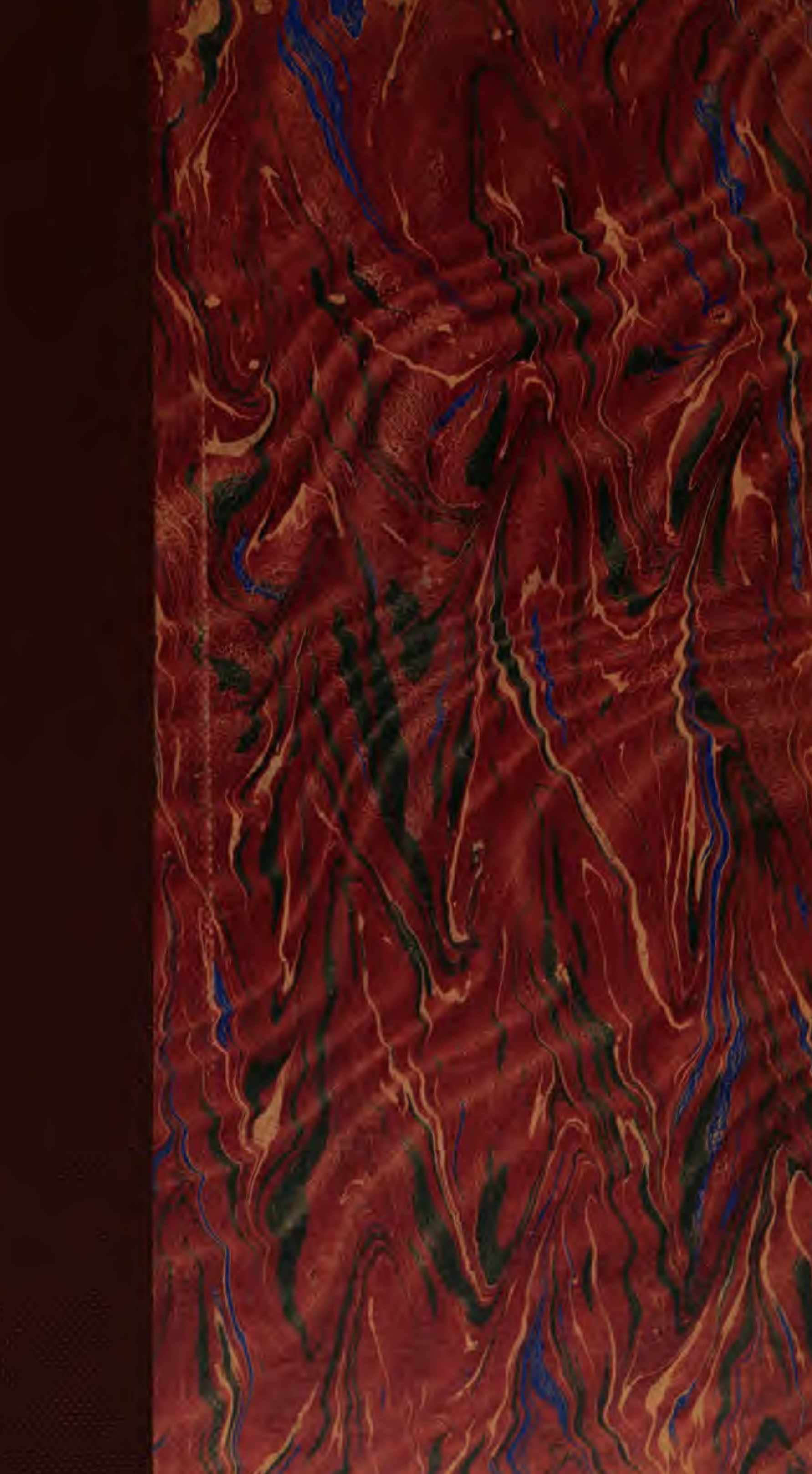
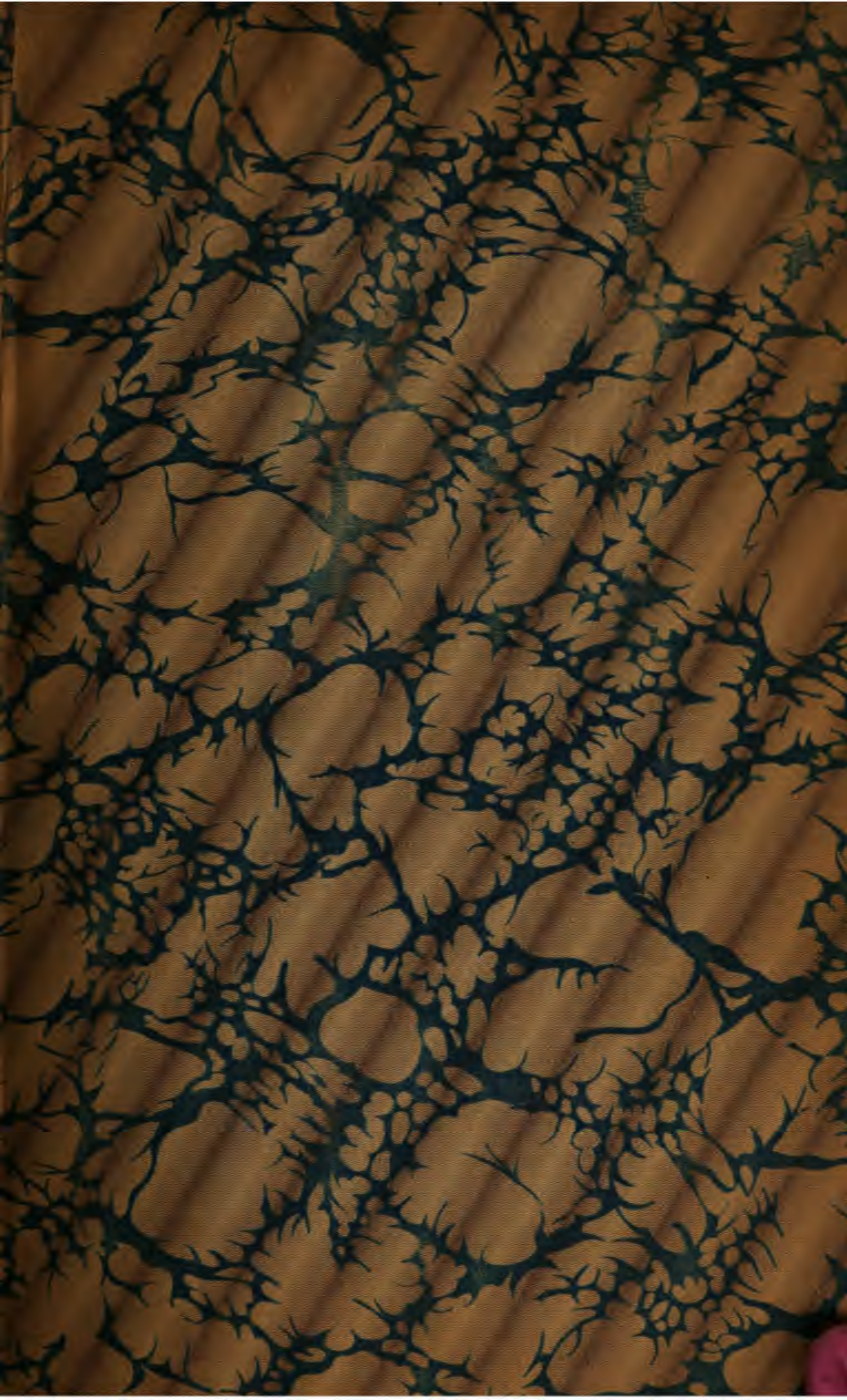






HISTOIRE

DES

PROTESTANTS

ET DES ÉGLISES RÉFORMÉES

DU POITOU

PAR AUGUSTE LIÈVRE

PASTEUR

TOME PREMIER

PARIS

CHEZ GRASSART | J. CHERBULIEZ

rue de la Paix, 3. | *rue de la Monnaie, 10.*

POITIERS

CLER, LIBRAIRE, RUE St-PORCHAIRE

1856

98

HISTOIRE

DES PROTESTANTS

DU POITOU

POITIERS. — IMPRIMERIE DE N. BERNARD.

HISTOIRE

DES

PROTESTANTS

ET DES ÉGLISES RÉFORMÉES

DU POITOU

PAR AUGUSTE LIÈVRE

PASTEUR

TOME PREMIER

PARIS

CHEZ GRASSART
rue de la Paix, 3.

J. CHERBULIEZ
rue de la Monnaie, 10.

POITIERS

CLER, LIBRAIRE, RUE St-PORCHAIRE

1856

La société moderne et le protestantisme sont de même âge. Ils naquirent l'un et l'autre de ce besoin puissant d'émancipation intellectuelle, religieuse et morale qui renouvela aux XVe et XVIe siècles la face de notre vieille Europe, pendant que le génie de Colomb dotait d'un nouveau monde l'activité naissante des peuples, et que la découverte de l'imprimerie ouvrait à la dissémination de la pensée des horizons infinis.

On a appelé cette époque l'âge héroïque des nations modernes. L'humanité, animée d'une nouvelle vie, se transforme et se dépouille à vue d'œil des langes du passé. L'unité s'établit dans les États, elle se dissout

mais que chacun revendiquait de son côté, et qui, par cela même, devait un jour être pour tous. A une alliance plus intime, la réforme et la science renaissante eussent également gagné; mais, malgré les défiances de l'une et les réserves de l'autre, elles s'unirent, et tout ce qu'il y eut de penseurs au XVIe siècle, plus ou moins, ouvertement ou en secret, se rangea du côté du protestantisme. Dès lors fut prononcé le divorce entre la pensée moderne et la papauté. Veuve et stérile désormais, cristallisée comme la femme de Lot, sur le grand chemin où passent les peuples qui vont où Dieu les mène, elle se tourne tristement vers le moyen âge qui n'est plus, tandis que le monde regarde en avant. La barque démâtée de saint Pierre, vainement remorquée par la civilisation, en retarde la marche sans avancer elle-même, jusqu'à ce qu'elle s'engloutisse dans l'abîme du passé.

Là est toute l'histoire moderne. Le monde se divise : la pensée et la foi, comprimées au midi de l'Europe, refluent vers le nord. L'ombre de la mort s'étend rapidement alors sur les nations latines que déserte la civilisation pour aller éclairer d'autres climats. Rome,

tombée elle-même, et qui ne règne plus que sur des ruines et des souvenirs, laisse misérablement déchoir les peuples qui se reposent sur elle et s'attachent à ses traditions; tandis que ceux que la réformation a pris au berceau il y a trois siècles, elle les a nourris de ses principes, soutenus de sa foi, et, à l'heure qu'il est, ils portent d'une main ferme, dans les deux mondes, le double drapeau de l'ordre et du progrès.

La France occupe une place à part. Elle n'est pas protestante : la réforme y a été écrasée; mais, avant d'y succomber, elle a joué un trop grand rôle pour ne pas laisser de traces dans l'esprit national; aussi n'est-elle pas catholique comme l'Espagne et l'Italie. Vaincu comme religion, le protestantisme, en succombant, y a laissé son principe générateur, l'examen, et attaché aux flancs de son antagoniste la critique qui mine et dévore les choses fausses. Ce n'est pas en vain qu'après un demi-siècle d'efforts héroïques, la réforme a fait proclamer son droit, et ce n'est pas impunément non plus que le XVIIe siècle a joui de la première des libertés modernes qui n'ait pas été un privilége. Vienne après cela

Louis XIV, qu'on jette les protestants dans les cachots, qu'on les envoie aux galères : le protestantisme est partout, dans le clergé gallican qui proclame ses propres libertés, dans le jansénisme qui réclame immunité pour sa foi, dans la conduite du roi lui-même qui fait au saint-siége une opposition à laquelle ne l'avaient point encore accoutumé les rois très chrétiens; et l'unité romaine, deux fois brisée, n'est sauvée d'un nouveau schisme que par l'indifférence générale qui envahit les esprits.

Le XVIIIe siècle commence; le silence se fait dans l'Église. Le protestantisme vit toujours, mais obscur et ignoré; ses partisans proscrits demandent à Dieu au *désert* des temps meilleurs, mais font à peine entendre une plainte de peur de révéler leur existence. C'est une autre voix qui proteste : c'est Voltaire qui réclame, au nom de l'indifférence, la liberté qu'ils avaient demandée au nom de la foi. L'opinion publique et la raison protestent avec lui. La royauté vaincue et mourante essaie de réparer ses torts et rend aux protestants l'état civil (1). Tardif

(1) Édit de Louis XVI, 1787.

et inutile aveu de ses fautes! la justice de Dieu n'est pas satisfaite : la race malheureuse du « grand roi », frappée à la cinquième génération, doit tomber sous la colère du peuple, emportant avec elle la monarchie coupable et toute une société complice. Le monde change de face dans cet immense cataclysme. Une dernière tempête purifiera l'atmosphère; et déjà le soleil, en se levant sur la France après la grande nuit du 4 août, éclaire les premiers pas de la Liberté tâtonnant encore sur les ruines du privilége. Le droit de tous est enfin proclamé.

Battus par tant d'orages, les protestants de France comprirent que leur premier devoir était de relever le temple de ses ruines, et de rassembler les débris de la petite tribu dispersée sur le sol de la patrie, qui fut si longtemps pour elle le « pays de servitude. » Un devoir non moins sacré, c'est de revenir aujourd'hui aux champs où succombèrent leurs aïeux, pour y recueillir leurs ossements délaissés, évoquer leur souvenir oublié, et

rendre à leur mémoire la justice qui leur fut déniée.

Le temps paraît venu. Depuis quelques années un mouvement remarquable s'est manifesté dans les esprits. De tous côtés on s'est tourné vers cette partie négligée de l'histoire nationale. Une pensée pieuse et féconde a donné naissance à la Société de l'Histoire du Protestantisme français, et l'appel fait à tous : — « Vos pères, où sont-ils ? » — a été entendu. Grâce surtout au zèle et aux lumières de son honorable président, M. Ch. Read, la Société a déjà rendu des services appréciés, et beaucoup de nos églises ou de nos familles retrouveront ainsi leurs archives qu'elles croyaient perdues. — La France protestante aura enfin un monument digne d'elle dans le grand ouvrage que lui consacrent MM. Haag. — Quelques hommes, animés de la même pensée, ont entrepris pour leurs provinces une tâche analogue, et les travaux de détail que chacun exécute de son côté serviront un jour à l'ensemble de l'œuvre.

J'offre ici ma part de labeur. Ce n'est point un monument que j'élève aux ancêtres : j'ai

roulé sur leur tombe une simple pierre, et j'y ai gravé leur nom. Elle préservera leurs cendres de l'outrage, et leur mémoire de l'oubli.

Pour payer ce tribut de piété filiale, j'ai dû contracter plus d'une dette de reconnaissance dont je tiens à renouveler aujourd'hui le titre. Que tous les amis, qui ont bien voulu me venir en aide, acceptent l'expression de ma sincère gratitude. En utilisant dans chaque volume leurs intéressantes communications, je n'oublierai point de qui je les ai reçues. Je tiens à rendre ici un témoignage particulier à mon savant ami, M. B. Fillon, qui a si libéralement mis à ma disposition ceux des documents de sa riche collection qui concernent les protestants du Poitou, et a porté le désintéressement jusqu'à se dessaisir en ma faveur des notes qu'il avait déjà recueillies pour une histoire de l'église réformée de Fontenay. — Je ne dois pas moins à l'amitié du conservateur de la Bibliothèque de Poitiers, M. L.-F. Bonsergent, dont la rare connaissance des livres, et en particulier des sources de notre histoire provinciale, m'ont souvent

épargné de longues recherches en me mettant sur la voie, ou en me faisant généreusement profiter du fruit de ses propres travaux. — Que son digne et savant collègue, M. Rédet, archiviste du département de la Vienne, daigne accepter aussi l'hommage de ma reconnaissance qui lui est acquise, ainsi qu'à MM. Deschamps, bibliothécaire à Niort, Garnault, secrétaire de la mairie, Ravan, archiviste des Deux-Sèvres, et Bénignus, à Saint-Sauvant, pour le concours bienveillant qu'ils m'ont prêté dans mes travaux. — A Paris, MM. Ch. Read et Eug. Haag m'ont aidé de leurs conseils, et M. J. Goeschler, des Archives de France, a mis à faciliter mes recherches dans cet immense dépôt, une obligeance dont je suis on ne peut plus reconnaissant. — M. Garran de Balzan, à Poitiers, m'a permis de mettre à contribution sa belle collection d'ouvrages poitevins. — M. Léon Audé, secrétaire général et conseiller de préfecture à Napoléon, m'a fourni, entre autres pièces intéressantes, un recueil précieux et probablement unique de Factums pour les églises réformées de notre province. — D'autres documents également importants

ont été mis à ma disposition par MM. S. Allix, de Châtellerault, Magneron, maire de Vitré (Deux-Sèvres), feu L.-P.-A. David, maire de Sainte-Hermine, mon collègue Souché, de Lusignan, et enfin par quelques familles sur leurs ancêtres.

Couhé (Vienne), août 1856.

LIVRE PREMIER.

LA RÉFORMATION.

Origine, progrès et organisation des Églises.

1531—1562.

HISTOIRE
DES PROTESTANTS
ET DES ÉGLISES RÉFORMÉES
DU POITOU.

LIVRE PREMIER.

I.

L'Église était déchue, le sacerdoce avili, le dogme dégénéré, le christianisme oublié. Jésus lui-même, soumis au prêtre, obéit à sa voix, et, à la formule sacramentelle, s'incarne dans l'hostie. Le ciel s'est peuplé d'une multitude de saints d'origine souvent douteuse, qui ont pris la place du Sauveur, et intercèdent là-haut pour les pécheurs ; ici-bas on trafique de leurs os et de leurs mérites surérogatoires. Les acheteurs et les vendeurs, chassés par Jésus du temple, l'ont envahi de nouveau : les prêtres exploitent le purgatoire et les saints ; l'Évangile a fait place à un code de vice où le crime tarifé, le vol, le parricide, l'adultère, le viol et l'inceste cotés se rachètent à prix d'argent. Lucrative industrie de la chancellerie romaine, dont il ne reste guère aujourd'hui que le

honteux souvenir, quelques indulgences dépréciées, et des dispenses qui se paient encore !

A ce tableau, joignez la corruption des mœurs chez le clergé à tous les degrés de la hiérarchie : les papes affichant l'infaillibilité dans la foi et la plus honteuse dissolution dans leurs mœurs ; tous les vices se donnant rendez-vous au Vatican, chez le « vicaire de Dieu, » Alexandre VI, l'infâme Borgia ! — l'épiscopat conféré à des enfants ; — la simonie ; — les prêtres et les moines presque tous ignorants, et trop souvent débauchés, extorquant au peuple le fruit de ses sueurs pour lui donner ensuite le scandale de leurs mœurs ; — les temples, à certaines fêtes, « changés en tréteaux et les prêtres en bateleurs (1), » se livrant à des bouffonneries que le clergé lui-même appellerait aujourd'hui des profanations sacriléges. Telle était l'Église. J'omets un trait : l'Inquisition, fidèle gardienne de l'unité, brûle quiconque ose protester et se tenir à l'écart. C'est à elle son acte de foi, auto-da-fé.

On proteste cependant. Le moyen âge est plein d'hérésies, de voix étouffées, la voix du peuple qui gémit et qui prie dans les vallées des Alpes, la Bohême, les Flandres et les bords du Rhin ; ce sont les Vaudois, les Lollards, Huss, Wiclef, Savonarole, des réformateurs qui, en cherchant la route, devancent le temps et entrevoient l'ère nouvelle dans l'éloignement comme une lumière dans la nuit. Le XVe siècle

(1) Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réf.*, 4e éd., I, 63.

n'est qu'une longue réclamation contre le désordre arrivé à son comble. C'est l'époque des grands conciles, qui, poussés d'en bas, proclament aussi la nécessité d'une réforme qu'ils ne peuvent accomplir. Le pouvoir temporel essaie, de son côté, de poser des bornes aux prétentions des pontifes; mais, de la part des rois comme de celle des conciles, il s'agissait moins d'une réforme sérieuse que de faire respecter leurs propres droits méprisés par la cour romaine. Les souverains firent leur paix, les conciles se turent, et tous, d'un commun accord, étouffèrent la voix du peuple dans le sang et les cachots.

Le siècle s'écoula. Rome crut le danger passé; étourdie dans les fêtes et les plaisirs, elle entendit à peine le bruit menaçant de l'orage. « Ce ne sera rien! » disait Léon X, le superbe Médicis, lorsqu'on lui parlait d'un moine allemand dont la voix puissante remuait déjà sa nation; et ce moine était Martin Luther, qui tonnait contre les indulgences et ébranlait l'ancienne Église. Prenant conscience de lui-même et de sa mission dans la lutte, Luther grandit avec elle et accepte sa tâche. Le catholicisme avait des traditions, des légendes dorées, des docteurs et des saints, des reliques, des images à profusion, des miracles à volonté; Luther souffle sur toute cette poussière, et rend l'Évangile au peuple.

Ulrich Zwingle, à la même époque, annonçait la Bonne Nouvelle dans les montagnes de la Suisse.

En France, le besoin de réforme agitait aussi les esprits. Un monarque jeune et brillant, ami des

lettres et des arts, entreprenait de les faire fleurir à sa cour. François Ier s'entourait de savants. La plupart penchaient vers les idées nouvelles, et le roi, sans y songer, avait ouvert, en même temps qu'à la science, la porte à l'hérésie. Il n'avait d'ailleurs pour elle ni sympathie ni répugnance, et ne fut point persécuteur aussi longtemps qu'il ne crut pas qu'une fausse politique lui commandait de le devenir. Il commença par voir sans s'inquiéter les premiers essais de réformation, et arracha parfois, aux fureurs de la Sorbonne, les victimes qu'elle destinait au bûcher.

La propre sœur du roi, Marguerite, fit traduire ses heures en français; ce fut un événement, presque un scandale. Les savants lurent la Bible dans les langues originales, et « se donnèrent l'insolente liberté de l'interpréter d'une autre manière que l'église catholique (1); » ils critiquèrent la Vulgate, discutèrent le dogme; on essaya l'usage du libre examen, on porta la lumière dans le sanctuaire : l'étoile de la Sorbonne pâlit; personne depuis n'a su raviver ses traditions éteintes.

On fit plus : on donna au peuple l'Ecriture sainte en langue vulgaire. Ce fut le plus grand événement de la réformation, et le plus rude coup porté à un culte momifié, qui ne craignait rien tant que le grand air et la lumière du jour. Le trop prudent Erasme, qui ne fit guère pour la réforme que des vœux peu compromettants, désirait voir la Bible traduite en toutes les langues et mise à la portée du laboureur

(1) Maimbourg, *Hist. du Calvin.*, liv. Ier.

et de l'artisan (1). La Sorbonne s'émut à ce projet du savant que réalisa la réforme, et depuis l'église romaine n'a cessé de regarder cette dissémination de la Bible comme la plus puissante « machine de guerre » qu'on ait dressée contre elle.

Le peuple apprit à lire. La Bible, reçue au foyer domestique, le réchauffa et y ramena la vie. Dans un temps où la pensée n'avait pas pu trouver les mille issues par lesquelles elle se répand aujourd'hui dans tous les coins du monde, des hommes simples et dévoués allaient frapper à toutes les portes annonçant la Bonne Nouvelle à la famille du pauvre « sous le manteau de la cheminée. » Ces hommes n'ont pas de nom : l'histoire, qui enregistre ennuyeusement la genéalogie de tant d'êtres inutiles, a oublié leurs titres, leur œuvre accomplie sans bruit; et ce que nous savons d'eux, c'est à des sentences de mort qu'il faut le demander.

II.

Le Poitou n'était pas resté en dehors du mouvement général des esprits, et là, comme partout, la réforme latente allait faire explosion dans les faits. Déjà, en 1512, au plus fort de la querelle de Louis XII et de Jules II, le procureur Jean Bouchet écrivait, sous les auspices du roi de France, sa « *Déploration de l'Église militante* », en réponse au pamphlet que Thomas Gaëtani, général des domini-

(2) *Præfatio in Matth.*

cains, venait de publier en faveur de la suprématie des papes sur les conciles (1). Bouchet plus tard se vit accusé d'hérésie, et emprisonné, dit-on, pour ses opinions religieuses, fut obligé d'abjurer sous le règne de François I[er] (2). Rien, cependant, ne laisse supposer un penchant sérieux à la réforme dans ses nombreux écrits, où il proteste souvent de son attachement à l'Église; à moins qu'on n'ait pris pour des hérésies certaines de ses épîtres, où, sous forme de conseils, il censure fort librement les mœurs du clergé, épuisant le chapitre des tentations du prêtre avec une persistance qui montre au moins qu'il ne croyait pas la leçon inutile (3).

Commensal de l'évêque de Maillezais, Geoffroi d'Estissac, qui était grand ami des lettres et assez mal sentant de la foi pour un prélat, le fécond auteur des *Annales d'Aquitaine*, las « de litiger et de patrociner » au « fâcheux Palais » de Poitiers, allait se récréer l'esprit au milieu de la société choisie du château de l'évêque, à Ligugé, et s'y rencontra souvent avec le fameux Rabelais (4), accusé comme lui de luthéranisme; mais il n'en était rien. Fils ingrat de la « moinerie, » il découvre irrévérencieusement au monde les honteuses nudités de sa mère. Il n'épargne rien, mais aussi ne respecte rien. Il chasse impitoyablement les intrus du sanctuaire; mais vous cherchez

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, éd. de 1856, t. VII, 403.
(2) *Ducatiana*, I. p. 18.
(3) Bouchet, *Épistres mor. et famil. du Traverseur*.
(4) J. Bouchet, *Épîtres familières*.

en vain ce qu'il y a laissé : le dernier mot du curé de Meudon est un « grand peut-être. »

Sans être dans le camp des réformateurs, Rabelais n'en fit pas moins en leur faveur une diversion redoutable par ses audacieuses invasions en « Papimanie, » et en conduisant à l'attaque ces bandes de rieurs sans-souci, qui sont ses hommes à lui, et ne se fussent point enrôlés dans les phalanges sévèrement disciplinées de Luther ou de Calvin. Le séjour assez long que fit en Poitou le joyeux Tourangeau, dans le premier quart du siècle, y eut une influence que l'on peut constater jusqu'à la fin de cette période. C'est au couvent des Cordeliers de Fontenay qu'il étudia avec Pierre Amy et André Tiraqueau les sciences et le grec, crime énorme qui lui attira la haine de ses stupides compagnons dont sa plume nous a conservé le type. C'est là aussi que Guillaume Budé lui adressait ses lettres, qui sont autant de coups de tocsin contre la vie monastique. De la cellule de Rabelais sortit toute une génération de lettrés, que nous retrouverons, en partie, parmi les premiers zélateurs de la réforme dans la capitale du Bas-Poitou. Les autres, sans se prononcer aussi ouvertement, formèrent une petite école où le scepticisme cotoyait d'assez près les idées religieuses, et qui ne servit la cause du protestantisme que par la tolérance qui distinguait ses membres.

III.

Le terrain se déblayait, et à côté des démolisseurs d'autres hommes étaient déjà à l'œuvre. Vers le milieu du règne de François Ier, il restait à peine un coin de province dans le royaume où la réformation n'eût pas surgi et gagné quelques âmes; mais, refoulée par la crainte au fond des consciences, elle se dérobait mystérieusement à la persécution, et ses premières traces échappent aujourd'hui à l'histoire elle-même. C'est d'ordinaire aux poursuites dirigées contre ses premiers partisans que nous sommes avertis de sa présence. Dans le Poitou, ce sont deux bûchers qui nous la révèlent.

Les grands jours tenus à Poitiers, pendant les mois de septembre et d'octobre de l'année 1531, condamnèrent un habitant de Loudun à être brûlé (1). On ignore le nom du martyr, et l'on ne sait pas non plus quelle était la doctrine pour laquelle il endura l'horrible supplice réservé pour l'hérésie dans la législation barbare du moyen âge; mais tout porte à croire que c'était pour cause de luthéranisme.

Trois ans après, un nouveau bûcher s'allumait dans le Poitou. La victime cette fois était une femme, Marie Becaudelle, appelée aussi Gaborite, pauvre fille des Essarts qui avait été servante à la Rochelle, dans une maison où l'Évangile était connu. La ré-

(1) Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, éd. de 1644, p. 467.

formation avait déjà pénétré dans l'opulente cité qui devint, un demi-siècle plus tard, la métropole du protestantisme dans l'Ouest. On croit que des marchands revenus du Brabant avaient apporté les premières nouvelles du réveil religieux qui s'accomplissait de l'autre côté du Rhin; mais il n'est pas besoin de recourir à cette circonstance pour expliquer une révolution qui s'opérait à la fois sur les points les plus éloignés. Marie, de retour aux Essarts, ne craignit pas d'attaquer la doctrine d'un cordelier, qu'elle confondit par la citation des passages bibliques qu'elle avait retenus. Le moine, honteux de sa défaite, dissimula et fit répéter publiquement par Becaudelle ce que d'abord elle lui avait dit sans témoins. Accusée sur-le-champ d'hérésie et conduite en prison, elle fut jugée à Fontenay et condamnée à être brûlée. Un arrêt du parlement confirma cette sentence atroce, qui fut exécutée aux Essarts. Marie souffrit le martyre, dit la chronique, « en telle vertu, qu'elle fut en admiration l'an 1534 (1). »

Le vent soufflait avec violence à la persécution. Le roi, qui naguère avait eu l'idée d'appeler en France Erasme et Mélancthon, et avait été jusqu'à proposer au pape de prendre de la nouvelle religion « le plus qu'il pourrait », venait de s'allier brusquement à lui et de se tourner vers les parlements et la Sorbonne, dont il avait d'abord contenu les saintes fureurs.

(1) Crespin, *Hist. des vrays tesmoins de la vérité.*

François I[er] annonça ce changement en ordonnant la suppression de l'imprimerie, et en assistant, quinze jours après, à une procession solennelle pour l'expiation des outrages faits au catholicisme dans d'audacieux placards émanés de ceux qu'on appelait luthériens (1). La cérémonie fut terminée par un spectacle de circonstance : six malheureux, convaincus d'hérésie, furent brûlés vifs sous les yeux du monarque et de sa cour. Pendant six mois, la France fut couverte de bûchers.

Il était trop tard, le feu n'y pouvait rien; le roi le comprit, et les poursuites se ralentirent. La réformation était partout : elle se faisait peuple, et l'on entendait sa voix dans les chaires des universités, à Paris, à Orléans, à Bourges, à Toulouse.

Poitiers ne resta pas en arrière. Un étudiant, nommé Quintin, venu de la Bourgogne, fit une « levée de boucliers » en faveur des idées nouvelles, et prononça en public une harangue tout imprégnée d'hérésie. Poursuivi pour ce fait et obligé de quitter la ville, il jugea prudent de rentrer docilement dans le giron de l'Église, où il trouva, pour prix de sa soumission, des bénéfices et des honneurs. L'opposition la plus acharnée que rencontraient ces velléités était celle de l'assesseur, magistrat ignorant, qui fit un jour emprisonner un écolier suspect, parce qu'il avait trouvé dans sa cellule un ouvrage d'Aurelius Macrobius. Ce livre, à son avis, ne pouvait être, d'après le

(1) *Réforme*, par Michelet, ch. XVIII.

nom de l'auteur, que celui de quelque allemand hérétique (1).

Cependant les nouvelles doctrines prirent difficilement racine dans la capitale du Poitou. Les premières manifestations en leur faveur furent moins le résultat d'une conviction positive que du mépris assumé sur un clergé moralement peu recommandable, mais puissant par sa masse. Dans les temps de souffrance que l'on traversait, les prêtres, qui formaient, assure-t-on, le tiers de la population (2), se retiraient durement dans leur égoïsme. La peste et la misère ravageaient la cité; les mendiants, à toutes les portes, criaient « jour et nuit » à la faim. La municipalité, préoccupée de leur sort, sollicita vivement les gens d'église à « aumôner; » mais il fallut, pour obtenir quelques setiers de blé, contraindre le chapitre et les grands vicaires de l'évêque (3).

Ce prélat était un homme de trente ans à peine, qui, à dix-huit, était arrivé à l'épiscopat, et succédait à un oncle sous lequel le diocèse avait eu pendant plusieurs années deux évêques obligés de plaider pour savoir lequel était légitime. La mort de l'un d'eux avait terminé ce petit schisme.

Ce n'était là que la moindre partie du désordre qui régnait partout dans l'Église, et dont chacun se plaignait. L'indifférence elle-même protestait, et tel libre

(1) Th. de Bèze, *Hist. ecclésiast. des Égl. réform.*, 1580, t. 1, 63.

(2) Ouvré, *la Ligue à Poitiers*, p. 23.

(3) *Reg. des délibérat. de l'hôtel de ville* de Poitiers; cote 19, p. 112, 149; ann. 1531 (1532 N. S.).

penseur, qui prenait sa bonne part du désordre, ne pouvait s'empêcher de crier au scandale. La satyre, l'incrédulité elle-même, inapte à édifier, s'alliaient à la foi pour déblayer le terrain sur lequel allait s'élever le nouvel édifice.

Le protestantisme comptait alors dans ses rangs beaucoup de soldats, qui ne voyaient dans la religion nouvelle qu'une arme contre l'ancienne, et la repoussaient dès qu'elle se tournait contre eux. La réformation française n'avait pas encore trouvé sa voie, celle que devait lui ouvrir le génie inflexible de Calvin. Hésitante, indécise, elle se présentait rarement avec ce caractère d'austère sévérité qui naît d'une conviction inébranlable unie à un système nettement formulé, et qui, plus tard, trancha si fort sur le fond dissolu des mœurs générales. Tout ce qui pensait, tout ce qui croyait en dehors de l'Eglise était alors hérétique, par conséquent luthérien. La réforme était le refuge ouvert à tous; et on n'avait pas un nom différent pour désigner des mystiques qui lui demandaient un aliment plus sain pour leurs besoins religieux, des théologiens qui lui arrivaient par la science, des âmes simples que lui amenaient l'Évangile et la foi, des savants et des libres penseurs qui s'y réfugiaient contre le despotisme de la pensée, et même des poètes qui retournaient souvent à leurs anciens dieux.

C'est à cette dernière école qu'appartenait un gentilhomme du Poitou, plus connu, il est vrai, dans la capitale que dans ses terres : Lyon Jamet de Sansay,

seigneur de Chambrun, joyeux ami, et quelque peu imitateur de Clément Marot, qui tâchait, comme lui, d'unir des dogmes sévères à une morale qui l'était peu. Conquêtes plus brillantes que solides de la réformation, ils lui firent le sacrifice de leur patrie sans pouvoir lui faire toujours celui de leurs goûts.

Lorsque, en 1535, on livrait de toutes parts les hérétiques aux flammes, Marot écrivait à son ami dans une charmante épître :

D'estre bruslé pour la parole,
Je te pry, ne sois point couart,

conseil magnanime et digne d'un martyr; mais ni l'un ni l'autre n'avait la vocation pour le devenir. Emprisonné une première fois déjà pour avoir mangé du lard en carême, Clément, « pour se garder des fagots, » avait

Abandonné, sans avoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, ingratissime,
A son poète (1).....

Jamet, obligé à son tour de sortir du royaume, pour quelque délit du même genre, se retira à Ferrare, où la réformation avait établi un poste avancé, grâce à la libérale protection de la fille de Louis XII, Renée, épouse d'Hercule d'Este. Il s'y trouva, au milieu de beaucoup de Français expatriés, avec les membres d'une illustre famille qui avait aussi embrassé la réforme, et dont le nom reparaîtra dans

(1) *Œuvres* de Cl. Marot.

cette histoire : c'étaient Jean de Parthenay, jeune encore; sa sœur Anne, l'un des ornements de la petite cour ducale de Ferrare, que l'on citait comme une des plus polies de l'Europe; et leur mère Michelle de Saubonne, femme de grande considération, que la reine Anne de Bretagne, dont elle avait été dame d'atour, avait mise comme gouvernante auprès de sa fille Renée de France. Les lettres et la réforme brillaient ensemble à Ferrare. Mais le duc Hercule d'Este, vassal du saint-siége, craignant les conséquences de cette protection accordée par sa femme à l'hérésie, commença par écarter la gouvernante de Renée, et mit à sa place des italiennes « qui n'estoit pas bon signe (1). » C'était en 1536, vers l'époque à laquelle Jamet vint s'établir en Italie, où son humeur facile lui permit de rester, tandis que le plus illustre des hôtes de Renée, poursuivi partout par la persécution, se hâtait d'aller chercher ailleurs un nouvel asile. Cet homme, déguisé sous le nom de Charles d'Espeville, était le même qui, sous celui de Calvin, allait faire tant de bruit dans le monde. Il n'avait que vingt-sept ans, et c'était déjà le réformateur.

IV.

Calvin avait abandonné la France qu'il doit à peine revoir; mais dans la vie errante des dernières années avant son exil, il a commencé l'œuvre d'évangélisation qu'il poursuivra de la frontière où il va se fixer. Dans

(1) *Épîtres* de Rabelais, ép. III, p. 18.

une de ses courses, le jeune réformateur avait traversé le Poitou et profité d'un séjour assez court dans la capitale de la province pour y jeter les germes de la révolution religieuse. Ce voyage est incontestable, mais le récit qu'on en a fait est rempli de trop d'erreurs pour qu'on puisse l'admettre sans de grandes réserves (1). L'époque du séjour de Calvin à Poitiers n'est même pas bien connue. On peut cependant le placer vers la fin de l'année 1534, ou dans le commencement de l'année suivante.

Il s'y fit bientôt remarquer, et entra en rapport avec les hommes les plus éclairés de la ville. Il trouva parmi eux un concitoyen, le docteur et régent Charles le Sage, « homme de grande estime, » né comme lui à Noyon, et que peut-être il connaissait déjà. Il se lia aussi avec le prieur des Trois-Moutiers, François Fouquet, qui le reçut dans sa maison, et avec plusieurs hommes de lettres qu'il voyait souvent. Ils se rencontraient d'ordinaire hors de la ville et de la portée de ceux qui auraient pu les épier, dans des lieux écartés, où l'on pouvait sans danger s'entretenir des abus de l'Église et des moyens de rétablir le christianisme dans sa pureté primitive. La tradition a même conservé le nom du réformateur à une grotte située sur les bords du Clain, en face des ruines de l'aqueduc romain de Parigny.

Le cercle fort étroit du réformateur s'ouvrit pour quelques nouveaux membres. C'est à tort que l'on a

(1) Voir les Notes.

compté parmi eux le lieutenant général Regnier de la Planche, mort en 1527, c'est-à-dire plusieurs années avant le voyage de Calvin en Poitou (1).

Florimond de Ræmond rapporte que c'est dans le jardin du lieutenant, près de la rue des Basses-Treilles, que se tint un conventicule, qu'il appelle le « premier concile calviniste, » auquel assistaient Antoine de la Duguie, qui fut plus tard docteur régent en droit; Philippe Véron, procureur, ou, selon d'autres, maître d'école; Albert Babinot, lecteur des Institutes, et Jean Vernou fils, de Poitiers.

Saint-Vertunien et Jean Boiceau, sieur de la Borderie, qui se fit depuis un nom dans le barreau, prirent part aux réunions. Enfin, Charles le Sage fit à son tour partie de la société. Il semble s'être tenu d'abord à l'écart, et il continua même à se faire le défenseur de quelques dogmes catholiques attaqués par le réformateur. Un jour, que, dans une réunion, à Croutelle, il soutenait contre Calvin le sacrifice de la messe, celui-ci ayant sa Bible devant lui : « C'est là ma messe, dit-il en la montrant; jetant ensuite son bonnet de mante, et levant les yeux au ciel, il s'écria : « Seigneur, si au jour du jugement tu me reprens de » ce que je n'ay esté à la messe, et que je l'ay quit- » tée, je dirai avec raison, Seigneur, tu ne me l'as » pas commandé : voilà ta loy, voilà l'Escriture qui » est la règle que tu m'as donnée, dans laquelle je

(1) Bouchet, *Les anciennes et modernes généalogies des rois de France*, édit. de 1545, où se trouve l'*épitaphe* de Regnier.

» n'ay pu trouver autre sacrifice, que celuy qui fut
» immolé à l'autel de la croix (1). »

Dans l'ombre des grottes de Croutelle et de Saint-Benoît, l'église naissante célébra la première cène, la manducation, comme on disait alors. D'autres pensent que ce fut dans les caves qui étaient sous les classes de l'ancien collége de Sainte-Marthe (2).

Cependant Calvin n'était plus en sûreté à Poitiers; quelques précautions qu'il eût prises pour ne pas attirer sur lui l'attention, on n'avait pas laissé de découvrir le secret des réunions qu'il présidait. L'éveil fut donné, et la présence de l'hérésie signalée à la justice. On fit même des arrestations (3). Calvin partit, suivant le conseil de son hôte qui ne voulait ni trahir celui qu'il avait reçu chez lui, ni s'exposer lui-même en le gardant plus longtemps dans sa maison. Il se rendit à Strasbourg avec son ami Du Tillet, de là à Bâle, et ensuite à Ferrare, où nous l'avons trouvé.

V.

Parmi les disciples que le réformateur laissait à Poitiers, quelques-uns se vouèrent à l'œuvre périlleuse

(1) Flor. de Ræmond, *Hist. de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle*, liv. VII, ch. XIV. — Crottet, *Petite chronique des églises réform. de France au XVIe siècle.*

(2) Bobinet, *Annales d'Aquitaine*, Mss de la Biblioth. de Poitiers, t. I, p. 806.

(3) Le Bret, *Hist. de Montauban*, liv. II.

de l'évangélisation. Les membres du petit troupeau se cotisèrent, et les plus décidés partirent.

Vernou resta plusieurs années encore dans sa ville natale et s'attacha à la conversion des étudiants. Il passa ensuite à Genève, et alla souffrir le martyre à Chambéry.

Véron, Babinot et Saint-Vertunien allèrent aussi trouver Calvin à Genève, lorsqu'il s'y fut établi; et, après avoir entendu ses leçons, tous trois revinrent dans l'Ouest y propager la réformation.

Après avoir changé de nom et pris celui de Ramasseur, Véron parcourut le Poitou et les provinces voisines, où, pendant plus de vingt ans, il prêcha l'Évangile, « allant, trottant et furetant partout, et portant les nouvelles de la vérité », dit Florimond de Ræmond dans un style tant soit peu burlesque; « le Ramasseur, ajoute-t-il, battit aux champs et ne laissa coin de Poictou, Xaintonge et Angoulmois, où il n'allast sonder le gué pour voir s'il pourrait faire prise. » Ces courtiers de mauvaises marchandises, comme il les appelle, devenaient souvent, dit-il, la proie des flammes. Mais ces hommes avaient la vocation du martyre : Véron alla terminer sa mission et sa vie en Auvergne.

Babinot renonça à sa chaire de droit, et, au lieu du texte des Institutes, se mit à commenter celui de la Bible. Obligé de déguiser aussi son nom pour déjouer les recherches de ses ennemis, il adopta celui de Bonhomme, et commença ses tournées d'é-

vangélisation dans les mêmes provinces que Véron, allant, comme lui, d'un village à l'autre, frappant à toutes les portes, annonçant partout la foi nouvelle avec un zèle infatigable. Dans un voyage qu'il fit à Toulouse, il gagna parmi les étudiants de l'université quelques prosélytes, qui, observés de trop près dans cette ville, vinrent étudier à Poitiers, où, grâce à l'autorité du régent Charles le Sage, on recherchait moins leurs opinions religieuses (1).

On tient que ce sont ces premiers disciples de Calvin qui ont prêché la réformation à Villefagnan, sur les confins du Poitou et de l'Angoumois, et que c'est Babinot qui a introduit la Bible dans plusieurs maisons de gentilshommes du pays, notamment en celle de Vérac.

VI.

Un des membres de cette famille, Ponthus de Saint-Georges, qui, depuis 1526, était abbé de Valence, près de Couhé, embrassa la réforme avant l'année 1537. Il n'osa pas d'abord quitter son habit de bénédictin, et continua à jouir des revenus de l'abbaye. C'est ainsi que la révolution religieuse trouvait souvent, parmi les moines, des sympathies secrètes. Tous « ne sortoient pas des cloîtres, ny ne quittoient l'autel...; la crainte des loix en retenoit

(1) Florim. de Ræm., *Hist. de l'hérésie*, liv. VII. — Le Bret, *Hist. de Montauban*, liv. II.

aucuns, et les autres le regret de perdre leurs revenus (1). » L'abbé de Valence osa le premier se déclarer ouvertement. Il licencia ses moines, en fit étudier quelques-uns, et fit apprendre des métiers aux autres ; puis, rompant définitivement avec son ancienne condition, il se maria avec la supérieure des bénédictines de Bonneuil. C'était, au dire de Théodore de Bèze, un « homme libéral et magnifique, amateur des lettres et gens lettrés, auxquels il faisait très grand accueil. » On assure même que Calvin fut un de ces hôtes distingués, et qu'il prêcha dans la chapelle de l'abbaye (2).

Les frères de Ponthus de Saint-Georges embrassèrent comme lui la réforme. Gabriel, l'aîné, était seigneur de Couhé, et un autre, nommé Guichard, abbé commendataire de Bonnevaux. Par un accommodement alors très fréquent entre le siècle et l'Église, il disposait ainsi du temporel du couvent, sans être entré dans l'ordre et sans en porter l'habit.

L'abbé de la Reau, en Haut-Poitou, suivit l'exemple de ceux de Valence et de Bonnevaux.

Un cordelier de Poitiers, nommé Troja, en fit autant. Ce sont sans doute ses prédications qui soulevèrent de la part des étudiants de l'université, au mois de juillet 1537, une si vive opposition, qu'elle amena une émeute dans laquelle plusieurs personnes furent arrêtées (3).

(1) Florim. de Ræm., liv. VII, ch. XVI.

(2) Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, I, 63. — *Gallia Christiana.*

(3) *Journ.* de Guill. Le Riche. — Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, I, 63.

A la fin du mois d'août, un marchand, nommé Guillemard, fut condamné à faire amende honorable durant une procession, pour avoir manifesté trop librement ses opinions religieuses (1).

On sévissait alors avec la plus grande rigueur contre tous ceux dont la doctrine était suspecte. Charles de Sainte-Marthe, second fils du premier médecin du roi, jeune « homme de gaillard esprit, » d'une famille où le talent fut héréditaire, se mit à faire, cette année même, un cours public de théologie, qui donna beaucoup d'espérance aux réformés. Mais Charles, accusé, à tort, selon lui, d'hétérodoxie, dut interrompre ses leçons, et, obligé de quitter Poitiers, s'en alla à Grenoble, où la persécution le suivit (2).

Les rigueurs du clergé, et les mesures qu'il prenait, n'empêchaient pas la réformation de s'étendre dans le pays, et c'était souvent le clergé lui-même qui servait d'instrument à la révolution. Un moine fort docte, nommé Detrosa, qui prêcha à Saint-Maixent l'avent de 1536 et le carême suivant, commença à s'écarter des traditions reçues. Ce premier germe se développa si rapidement que, pour en arrêter le progrès, les prêtres, au mois d'octobre, recoururent à un monitoire menaçant qu'ils pu-

(1) *Journ.* de G. Le Riche.

(2) *In Psalmum VII* et *Psalm. XXXIII Paraphrasis per* Carol. Sammarthanum, 1543; — Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, I, 63; — Dreux du Radier, *Biblioth. hist. du Poitou,* V, 102.

bliaient tous les dimanches « contre les luthériens et ceux qui les célaient. »

Les choses changèrent dix-huit mois après, par suite d'un événement très favorable à la réformation. Jean de Saint-Gelais, qui inclinait fortement vers elle, devint, à la mort d'un vieil oncle, évêque d'Uzès et abbé commendataire de Saint-Maixent, où il faisait sa résidence habituelle. On ne tarda pas à s'apercevoir de ses bonnes dispositions. Non-seulement les chaires cessèrent de retentir d'anathèmes, mais on y entendit prêcher l'Évangile. Pendant les avents de Noël, 1540, Voisin, jeune gardien des cordeliers, prit pour texte de ses sermons l'épître aux Galates. Guillaume Le Riche, qui notait soigneusement les dits et gestes des prédicateurs de Saint-Maixent, remarque ici que Voisin, « ne suivant la forme et doctrine des autres prescheurs, se fondait autrement en l'Évangile, et en épistres de saint Paul. »

L'aventure scandaleuse d'un religieux du même ordre contribua, quelques mois plus tard, à ouvrir les yeux du peuple. Ce moine fut surpris la nuit, couché chez une personne mal famée, par deux jeunes gens qui le donnèrent en spectacle à toute la ville, et pendirent son froc, en guise d'enseigne, à la fenêtre d'une taverne (1).

La réforme avait déjà pénétré à cette époque à Champdeniers (2).

(1) *Journ.* de G. Le Riche.

(2) 1541.

A Poitiers, on la poursuivait toujours de plus près. Le 15 mai (1), une image de la Vierge, qui était à la porte de Notre-Dame-la-Grande, fut trouvée avec un bras coupé. Le fait n'était pas de nature à gagner l'opinion aux novateurs, si tant est qu'il n'eût pas été commis à dessein pour la soulever contre eux. Un libraire, accusé d'hérésie, fut, dans ces circonstances, condamné à être brûlé.

Niort et la Mothe-Saint-Héraye entendirent à leur tour annoncer publiquement la réformation.

Pendant le carême de l'année 1543, un jeune homme, venu de Normandie à la Mothe, attaqua dans tous ses discours les abus de l'Église, et s'éleva contre l'intercession et l'invocation des saints, l'usage des cierges, qu'on appelait tout simplement alors des chandelles, et les autres pratiques qui formaient la religion du peuple et la matière des sermons qu'on lui prêchait. Le jour de Pâques, le procureur du roi, escorté de vingt-cinq à trente hommes armés, vint de Poitiers pour capturer le prédicateur. Celui-ci fut averti ; mais, soutenu par les seigneurs de Curzay, de la Villedieu, de Salles, et quelques autres qui avaient suivi et goûté ses sermons, il prêcha encore le matin de la fête, quelques heures avant l'arrivée des sergents, et s'échappa (2).

A Niort, c'était un moine nommé de Louba, qui,

(1) 1541.
(2) *Journ.* de Guil. Le Riche.

en dépit de l'évêque de Poitiers, prêchait l'Évangile pendant ce même carême (1).

Un augustin, appelé Reges, en aurait fait autant à Saint-Maixent, s'il n'avait pas été devancé par un autre prédicateur.

Mais, le carême suivant, Jean de Saint-Gelais prêcha plusieurs fois lui-même dans son abbaye, au milieu d'un grand concours d'auditeurs qu'attiraient la nouveauté de ses enseignements, son éloquence, et le spectacle, très rare à cette époque, d'un prélat en chaire. La reine de Navarre, Marguerite, passant par Saint-Maixent, le 5 avril, alla l'entendre. Ceux qui avaient embrassé la réforme durent prendre quelque courage en voyant prêcher l'Évangile par un évêque devant la propre sœur du roi. A la suite de l'un des sermons de Jean de Saint-Gelais, un moine, qui ne partageait pas ses tendances religieuses, monta dans la chaire, d'où il venait de descendre, pour le réfuter.

Les questions religieuses étaient alors vivement agitées à Saint-Maixent, et les chaires étaient des arênes, où se produisaient tour à tour les théories les plus opposées. Le jour de la fête du Saint-Sacrement, le supérieur des religieux de Saint-François, qui n'était sans doute plus celui dont nous avons parlé plus haut, prêcha sur la présence réelle dans l'hostie. A la suite du prône, il reçut un défi théologique d'un certain maître Jérôme, qui retourna, le jour suivant au couvent, pour proposer une dis-

(1) *Journ.* de Guill. Le Riche, Vr le Mss. de la biblioth. de Niort.

cussion publique. Il y trouva le lieutenant et l'évêque d'Uzès, qui tâchèrent de terminer l'affaire ; mais le procureur du roi, moins conciliant, lui répondit le lendemain, par un mandat d'arrêt. Jérôme fut saisi avec « six compagnons qui courroient le pays preschant l'hérésie en chambre et en cachette, et estoient suivis par le commun peuple (1). »

VII.

La réformation trouvait, comme nous l'avons vu, d'autres organes dans les prêtres et les moines qui se convertissaient, et qui profitaient du premier moment pour l'annoncer dans les chaires qui leur étaient encore ouvertes. Le clergé, effrayé de ces défections nombreuses et souvent éclatantes, prit des mesures pour n'y laisser monter que des prédicateurs non suspects. A la fin du mois d'avril 1543, on publia une défense à tous religieux et clercs de prêcher en public, sans avoir été nommés ou examinés au préalable par l'évêque ou ses grands vicaires (2).

Des ordres encore plus sévères furent donnés, l'année suivante, au mois de mai, contre ceux qui parcouraient les campagnes et y tenaient des assemblées clandestines. François Ier écrivait à ce sujet au gouverneur de la province la lettre que voici : « Monsieur du Lude, j'ai été averti que de la Rochelle » et des environs y a plusieurs personnages grande-

(1) *Journ.* de G. Le Riche. — D. Liabœuf.
(2) *Journ.* de G. Le Riche.

» ment tachés et infectés de ces maudites et damnées
» erreurs luthériennes, qui se sont mis ensemble et
» par troupes, vont par le pays faisant infinis scan-
» dales et semant parmi le peuple leur malheureuse
» et damnée doctrine, chose qui me déplaît... Pour
» cette cause j'écris au lieutenant de Poitou qu'il ait
» à diligemment et secrètement s'informer qui sont
» les dessusdits, et contre ceux qu'il en trouvera
» chargés fasse procéder à les prendre, châtier et
» punir si étroitement et rigoureusement que ce soit
» exemple et terreur à tous autres (1). »

Sainte terreur qui était sortie de l'accouplement de l'Église et de la monarchie, de l'infaillibilité et du bon plaisir!

Hébété par une affreuse maladie, fruit de ses désordres, François Ier se survivait à lui-même. Le pouvoir, qu'il était incapable d'exercer, était passé au dauphin, avide de le posséder, et qui le partageait avec Diane de Poitiers, sa maîtresse, l'ennemie acharnée des protestants.

Ruinée par les guerres, avilie par une politique sans principes, méprisée des puissances ses voisines, la France entrait dans la marche de l'Espagne, qui devenait son alliée, sans cesser d'être son ennemie. Le roi promettait des secours à Charles-Quint contre les luthériens allemands, pendant que l'inquisition, vivement réclamée par le clergé, souillait de ses auto-da-fé le sol de la France. Les Vaudois de la Provence,

(1) Le P. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, t. II, 677.

traqués dans leurs montagnes comme des bêtes fauves, périssaient par milliers sous les coups des bandes forcenées lancées contre eux.

La récolte de l'année 1545 fut mauvaise. Le peuple était écrasé d'impôts. Celui de la gabelle avait causé, l'année précédente, une révolte à Niort et sur quelques autres points du Poitou. La province était infestée de brigands qui tuaient et pillaient partout. Les troupes qu'on envoyait contre eux achevaieut de ruiner les campagnes. Lorsqu'on parvenait à arrêter quelques-uns des malfaiteurs, on trouvait dans le nombre des gentilshommes et des gens d'église. Que l'on juge du désordre (1).

Les dernières années du règne de François Ier se passèrent dans de sanglantes exécutions. On brûlait dans toutes les villes de France, et, le plus souvent avec les victimes, on jetait les procès aux flammes, pour anéantir jusqu'au souvenir de leur existence.

Pour donner une idée de la violence avec laquelle sévissait la persécution, nous reproduirons le dispositif d'un jugement du parlement de Paris du 21 octobre 1546, confirmant une sentence du lieutenant de la sénéchaussée de Poitou, contre Guillaume Saulnier, accusé de « paroles damnées » et de « blasphèmes contre l'honneur de Dieu et du sacrement de l'autel et la très sacrée vierge Marie, mère de Dieu. » Passe pour ce qui est du sacrement de l'autel,

(1) *Journ.* de Guill. Le Riche.

mais des hommes qui mouraient pour leur foi n'étaient sans doute pas des blasphémateurs. Quoi qu'il en soit, le parlement, « pour raison desdits cas, condamne ledit prisonnier à être mené des prisons de la ville de Poitiers en un tombereau jusques au lieu où l'on a accoutumé faire exécution publique ; et illec en lieu plus commode et convenable être dressée et plantée une potence à l'entour de laquelle sera fait un grand feu, auquel après avoir été soulevé en icelle potence, il sera ars et brûlé et son corps converti en cendres, avecque son procès... ; déclare ses biens confisqués au roi.

» Et outre la chambre duement avertie qu'au pays de Poitou et lieux circonvoisins, de jour en jour, cette pernicieuse et damnable secte luthérienne et autres semblables hérésies, pullulent gandement et qu'il y en a grand nombre qui occultement et induement en sont entachés et infectés... ordonne que tant en ladite ville de Poitiers, qu'autres villes de ce ressort... sera publié à son de trompe et cris public... qu'elle a défendu et défend à tous... de dire et soutenir publiquement et occultement aucuns propos erronnés ou scandaleux et blasphèmes contre l'honneur de Dieu, du saint-sacrement de l'autel et de la très sacrée vierge Marie, mère de Dieu, et des saints et saintes de Paradis, et autres sacrements, commandements et doctrines de notre mère sainte église catholique ; et ce sur peine d'être brûlés ou autrement griévement punis. » La cour enjoint à l'évêque de faire dans l'étendue de son diocèse « diligemment

et secrètement informer » contre tous les suspects d'hérésie, de procéder contre ceux qui sont de sa juridiction, comme les ecclésiastiques, et de dénoncer les autres aux juges laïcs. Elle lui conseille en outre d'envoyer dans les paroisses des prédicateurs capables pour y combattre l'hérésie. Afin de leur faciliter la besogne, les juges désarment préalablement leurs adversaires, c'est-à-dire qu'on ordonne que les Bibles, les livres de piété et de controverse seront consignés : « enjoint à tous les demeurans en ladite ville de Poitiers et dedans le diocèse d'icelle, mêmement à gens mécaniques et de petit état, d'apporter et faire apporter dedans huitaine après la publication de ce présent arrêt tous les livres qu'ils ont en français de la sainte Écriture, ou concernant la doctrine chrétienne, au greffe de la sénéchaussée de Poitiers... sur peine de confiscation de corps et de bien (1). »

VIII.

Au mois de mars 1547, la France changea de roi : Henri II succéda à son père; mais l'état des protestants ne fit qu'empirer. Le nouveau roi, livré tout entier à l'influence catholique de sa maîtresse, du cardinal de Lorraine et du connétable de Montmorency, multiplia les supplices pour arrêter le mouvement religieux qui prenait chaque jour des proportions plus larges.

Nous avons vu la réforme gagner rapidement du

(1) Jean Filleau, *Décisions catholiques*, p. 22.

terrain, et se recruter dans toutes les classes de la société. C'est un concert de protestations contre Rome: des gentilshommes, des étudiants et des régents de l'université, des moines de tous les ordres, des abbés, un évêque à leur tête, proclament hautement leur foi. On a sans doute remarqué avec quel empressement le clergé régulier, celui que les institutions catholiques du moyen âge avaient le plus éloigné de l'esprit du christianisme, en créant une religion factice d'observances pharisaïques et de pratiques extérieures, avait accueilli la nouvelle de la grande révolution religieuse qui agitait l'Europe, et dont le premier signal, reçu comme celui de la liberté, était aussi parti d'un cloître. Tous ne franchissaient pas le seuil du monastère. La perspective du bûcher ou de la prison retenait les plus timides. Sans la Terreur, les couvents restaient déserts. Que de voix étouffées par elle! que de cris de la conscience ne sont pas arrivés jusqu'à nous!

Les plus courageux, au péril de leur vie, osèrent mettre les lois de leur conscience au-dessus de celles de leur ordre, et leur dignité au-dessus de leurs intérêts. La plupart, après avoir déposé le froc ou le voile, passaient la frontière et s'établissaient à Genève. Quelques-uns s'y mariaient. On leur en a fait un crime, et on a cherché le mobile de leur conduite dans la preuve du vice de l'institution monastique. Victimes le plus souvent de considérations de famille, ou séduits eux-mêmes par l'attrait d'une vie oisive et molle, hommes et femmes s'étaient séparés du monde à un âge d'ordinaire où l'on ne connaît ni le monde

ni soi-même. La nature, à son heure, n'en revendiquait pas moins ses droits, et, pour avoir méconnu ses lois, combien ont été entraînés à violer celles de la morale !

En 1549, Philippe Chasteigner, abbesse de Saint-Jean-de-Bonneval, près Thouars, avait embrassé la réforme et entrait en correspondance avec Calvin, à qui elle communiquait son projet de quitter le couvent et de passer en Suisse. Le réformateur, en l'encourageant, ne lui cache pas les dangers auxquels va l'exposer la profession de la vérité : « J'entens bien, lui écrit-il, qu'en telle servitude où vous estes, vous ne pouvez purement servir Dieu ; que la rage et cruauté des iniques ne s'élève incontinent contre vous, et que le feu ne soit allumé. Voyant cela, quand vous devriez circuir mer et terre, ne vous lassez jamais de chercher le moyen de vous pouvoir régler du tout à la volonté de ce bon Père céleste. Toutesfois, qu'il vous souvienne cependant que partout où nous irons, la croix de Jésus-Christ nous suivra, mesmes au lieu que vous pouvez avoir là vos aises et commodités. Faictes vostre compte qu'estant venue en pays où vous aurez liberté tant d'honorer Dieu que d'estre confirmée par sa parole, vous aurez à endurer beaucoup de fascheries... Il est bon que vous soyez advertie de cela afin que vous ne le trouviez point nouveau quand ce viendra à la pratique, comme je ne doupte point que vous et vos compagnes ne vous y soyez desja préparées... (1). »

(1) *Let. de Cal.*, pub. par J. Bonnet, t. 1, 301 ; — 10 juin 1549.

L'abbesse se décida à passer à Genève en 1557, avec huit de ses religieuses. Une seule resta au couvent (1).

Depuis que Calvin avait fait de cette ville sa patrie d'adoption, elle voyait affluer du côté de la France un immense concours d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition, qui venaient y chercher un asile temporaire ou définitif, et la liberté de vivre dans la religion de leur choix.

C'étaient surtout des jeunes gens qui se rendaient à Genève pour y entendre les enseignements du réformateur, et qui bientôt en repartaient, pieux candidats au martyre, pour évangéliser les pays voisins, jusqu'à ce que la mort affreuse du bûcher ou de la potence vînt couronner leur ministère. Le Poitou a fourni de cette manière à notre martyrologe, sous le seul règne d'Henri II, Gabriel Béraudin, jeune homme de Loudun, brûlé à Chambéry en 1550 avec son compagnon Jean Godeau, de Chinon; Pierre Navihères, de Limoges, qui avait embrassé la réforme étant étudiant à Poitiers, exécuté à Lyon en 1553 avec Charles Faure, de Blanzac (en Angoumois), et trois autres jeunes gens; Jean Vernou, mis à mort à Chambéry en 1556 avec plusieurs autres évangélistes; Barthélémy Hector, de Poitiers, condamné la même année au supplice du feu par le parlement de Turin; Jean Buron, natif d'Apremont, d'où il était sorti depuis

(1) *Recueil des Archevêchez de France*, t. 1, p. 182. — *Gallia Christiana.*

longtemps, supplicié en Anjou en 1557 ; Pierre Gabard, de Saint-Georges-de-Montaigu, l'un de ceux qui avaient assisté au prêche de la rue Saint-Jacques, à Paris, et qui fut brûlé à petit feu; et enfin, Nicolas Ballon, du Breuil-Barret, exécuté à Paris en 1559, et qui avait déjà été condamné à mort à Poitiers en 1556, parce qu'il colportait la Bible dans le pays. Tous avaient vu Genève, et c'est une circonstance qu'on n'oubliait jamais de rapporter dans leurs procès. Il suffisait quelquefois d'être trouvé sur la route de cette ville pour être envoyé à la mort.

IX.

On avait pu espérer, en 1551, que la persécution se ralentirait; le roi s'alliait aux États protestants de l'Allemagne contre Charles-Quint, faisait protester à Trente contre le concile, et défendait de faire passer de l'argent au pape; mais en même temps, pour se faire pardonner cette politique, il donnait contre les réformés l'édit rigoureux de Châteaubriant, et, avant de porter secours aux protestants allemands, recommandait au parlement de punir sévèrement ceux du royaume. Le clergé trouva que ce n'était pas assez; les esprits les plus acharnés à la destruction de l'hérésie ne cessaient de réclamer, comme le seul remède efficace, l'établissement de l'inquisition, telle qu'on l'avait en Espagne. Il ne restait pas beaucoup à faire. Le cardinal de Lorraine, homme fourbe et prélat scandaleux, mais ardent à la persécution, fit

rendre un second édit (1), où la connaissance du fait d'hérésie était exclusivement attribuée aux juges ecclésiastiques et aux inquisiteurs de la foi. Le parlement, lésé dans ses attributions et sans doute épouvanté pour lui-même, fit des remontrances au roi. Il conseillait de renoncer aux mesures violentes, et se prononçait lui-même pour la réforme de certains abus dans l'Église (2). Plusieurs de ses membres inclinaient même vers les idées nouvelles, et le fanatisme ne dut pas voir sans dépit qu'un esprit de modération gagnait ce corps. Celui de Toulouse, le plus catholique du royaume, fit un jour un éclat en rendant un arrêt contre les scandales des prêtres. Dans celui de Bordeaux, beaucoup de magistrats étaient d'avis que, puisqu'on avait assemblé un concile pour juger les choses, il fallait au moins attendre ses décisions.

Cependant la réforme prenait de la consistance. Nous verrons tout à l'heure des églises s'organiser. Les fidèles étaient encore sans lieux fixes de réunion, sans ministres, s'assemblant tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, et conférant au plus capable ou au plus zélé le soin de faire l'exhortation. Le secret le plus rigoureux était gardé sur ces assemblées.

De Genève, Calvin donnait ses conseils, encourageait, dirigeait. « Soyez constans, écrivait-il en

(1) 1555.

(2) De Thou, *Hist. univ.*, liv. XVI.

Poitou au mois de septembre 1554, et montrez que le zèle qui vous a incités à bien commencer n'a pas esté comme une bouffée de vent... Que ceux qui ont des maisons propres se sentent honorés qu'ils les puissent consacrer à Dieu pour temples. Que les autres ne plaignent point leurs pas; que les grands attirent les petits, et que ceux auxquels on donne bon exemple aient honte de ne le point suivre... Je trouve l'accord que vous avez ensemble bon et licite : c'est que nul, sans congé de la compagnie, ne découvre à créature vivante l'ordre que vous avez... Tenez-vous doncques, mes frères, tout coyement en votre cachette... ; mais que ce ne soit point pour fermer la porte à ceux qui désirent de venir au royaulme de Dieu comme vous. Que chacun s'efforce d'attirer et gagner à Jésus-Christ ceux qu'il pourra, et après, que ceux que vous aurez par bon examen approuvés capables, soient reçus par avis de tous. Au reste, que tel exercice soit pour induire chacun de vous à s'acquitter à gouverner mieux sa famille. Car, étant retourné chez soi d'une telle compagnie, on doit montrer qu'on s'est renforcé pour mieux faire qu'auparavant, et rapporter là quelque odeur qui s'épande par tous les membres de la maison; finalement, que tout le reste de la vie y réponde (1). »

Malgré les pressantes exhortations de Calvin et l'autorité dont il jouissait au milieu des réformés, la

(1) *Lettres de Calvin*, t. 1, p. 431, — 3 septembre; voir aussi p. 422 la lett. du 19 juin 1554.

division se mit au sein du petit troupeau de Poitiers, et, en opposition au réformateur lui-même, il se forma un parti dissident dont le plus grand tort, l'unique peut-être, fut de professer des opinions plus larges que les siennes. L'auteur de ce schisme était un nommé de Lavau, à qui ses idées avaient valu naguère à Genève une assez rude mercuriale de la part du consistoire. Disciple de Calvin d'abord, et ensuite de Sébastien Castalion, il pensait, comme celui-ci, que l'hérésie n'était pas un crime, et qu'on ne devait pas brûler ceux qui se trompaient. Il faisait ses réserves sur le canon et l'autorité des Écritures, et n'admettait pas du tout la prédestination; il semble avoir cru à un rétablissement final. Il s'attachait moins au dogme et plus à la vie chrétienne, et il trouvait que dans la réformation calviniste on méconnaissait un peu trop la nature morale de l'homme. Lavau mêlait à sa théologie un peu de philosophie, et sa véritable hérésie fut de ne pas vouloir se laisser imposer l'autorité du maître, dont il disait qu'à Genève chacun devait lui baiser la pantoufle. Calvin, d'autant plus impatient de la contradiction qu'elle portait sur ses opinions ou ses erreurs personnelles, déversa sur notre Poitevin les flots d'une bile peu charitable (1).

Lavau n'en continua pas moins à répandre ses opinions de vive voix et par écrit. Quelques années plus tard, le ministre de Poitiers en donna connaissance au premier synode national, qui engagea les fidèles à se tenir en garde contre elles, et ordonna

(1) *Lettres de Calvin*, t. 2, p. 10, — du 20 fév. 1555.

qu'après un mûr examen de l'hérésie de Lavau, elle serait jugée au synode suivant (1).

X.

La division, qui régnait à Poitiers entre les partisans de la réforme, ne les empêcha pas d'y organiser une église, qui fut, en date, une des premières du royaume. Au mois de mai 1555, le consistoire de Genève y envoya le ministre Jacques Langlois, et, la même année, pendant que la peste chassait de la ville leurs ennemis les plus acharnés, Pierre Chrétien, « homme de singulière érudition, de doux esprit et bonne vie, » donna une organisation ecclésiastique au troupeau.

Langlois quitta Poitiers l'année suivante, pour suivre à Tours un riche bourgeois, qui, ne pouvant s'accommoder des vues de deux autres pasteurs qu'on y avait envoyés, essaya vainement d'y fixer celui-ci. Claude Chevalier fut désigné par la compagnie de Genève pour venir le remplacer à Poitiers (2).

Chrétien, de son côté, alla visiter (3) la nouvelle église d'Angers, où la présence d'un inquisiteur avait répandu la terreur parmi les protestants. Deux ans après (4), ils firent de nouveau demander un ministre à leurs frères de Poitiers. Ceux-ci leur

(1) *Historiæ Synodorum nationalium in Gallia à Reformatis habitarum; auctore D. Th. Ittigio, sect. 1, de Syn. Parisiis, 1559, habita.*

(2) Avril 1557. — (3) 1556. — (4) Mai 1558.

envoyèrent Nicolas Gorré dit Daniel, « qui y exerça fidèlement sa charge près de deux ans, faisant les exhortations de nuict, quelquefois en la ville, quelquefois aux champs par les bleds et par les bois (1). » — Ce fut aussi l'église de Poitiers qui fournit à celle d'Agen le ministre Jean Voisin.

L'église réformée de Loudun s'organisa et reçut un ministre la même année que celle de Poitiers. Les premières assemblées se faisaient dans des caves, non loin du château et du Martrai, que la tradition disait avoir été le tombeau des anciens martyrs chrétiens (2). Les protestants peu nombreux, mais qui avaient déjà l'usage du culte en commun, firent demander un pasteur à Genève. Calvin leur envoya, au mois de septembre, le ministre Puinisson avec la recommandation habituelle de se tenir « cachés le plus coyement possible, ne provoquant point, dit-il, la rage de vos ennemis, mais plutôt tâchant, par modestie, douceur et honnêteté de vie, gagner ceux qui ne sont pas du tout incorrigibles (3). »

XI.

Le Bas-Poitou, dont nous avons à peine parlé jusqu'ici, n'était pas resté en dehors de la révolution

(1) Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. 1, p. 100, 106, 151. — J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. 1, p. 432, note.

(2) P. Le Proust, *Commentaires sur les coustumes de Loudunois*, pag. 10.

(3) *Lettres de Calvin*, t. II, p. 73; — du 9 septemb. 1555.

religieuse, mais les renseignements font trop souvent défaut sur la manière dont elle s'y accomplît.

Le petit bourg du Breuil-Barret est un des premiers points où nous voyons surgir la réforme dans la contrée. On y trouve, en 1548, quelques traces d'hérésie parmi les fabricants de grosses étoffes du pays, et, au mois de septembre, le curé adresse une plainte à ce sujet à la justice de Fontenay contre un nommé Pierre Denfer, fils d'un marchand du Breuil, qui se permettait de prêcher (1). Ce premier germe se développa, et il se forma là une réunion de réformés, dont les tisserands, les tondeurs de draps et les autres petits manufacturiers de l'endroit continuèrent à former le noyau.

Le protestantisme se montra avec plus d'éclat dans la capitale du Bas-Poitou. Fontenay, qui fut pendant tout le xvi[e] siècle un des foyers les plus actifs de la pensée, et paya si glorieusement son tribut de grands hommes à la renaissance des lettres, ne devait pas, en effet, rester étranger au mouvement religieux qui presque partout s'associait à celui des idées. La réforme y fut connue de bonne heure et s'y propagea avec rapidité grâce à la culture des esprits.

D'autres circonstances concoururent aux progrès des idées nouvelles dans cette ville. Ainsi, en 1541, au mois de juillet, on y remarque la présence de Philippe Véron, licencié ès-lois, demeurant à Poitiers,

(1) *Papiers de la famille* Bailly du Pont; *Extraits communiq.* par M. B. Fillon.

qui est, sans aucun doute, le disciple de Calvin que nous avons déjà rencontré parcourant et évangélisant le pays. Ce dernier voyage lui-même ne doit pas avoir eu d'autre but; car Véron ne paraît point avoir oublié dans cette tournée la mission dont il s'était chargé. Fontenay reçut, en 1555, la visite d'un autre propagateur zélé des nouvelles doctrines : c'était Bernard Palissy, l'illustre potier de terre, « l'inventeur des rustiques figulines » et l'un des réformateurs de la Saintonge. Le contact de cet homme si remarquable ne fut certainement pas sans influence sur l'esprit des Fontenaisiens avec lesquels il se trouva en rapport. Au mois de juin, il était chez le sénéchal Michel Tiraqueau, amateur comme lui des beaux-arts, et fils du savant jurisconsulte André, l'ami de Rabelais. Michel ne se montra guère hostile à la réforme, mais ne l'adopta point. Il n'en fut pas ainsi des autres descendants ou alliés des anciens compagnons du cordelier, qui passèrent, en grande partie, au protestantisme. A l'époque où nous sommes arrivés, la religion réformée avait été embrassée par plusieurs familles riches et des plus éclairées de la ville, telles que les Ribaudeau, Collin, Bonnet, Misère, Imbert, Vernède, de Sallenove, Frouard, Garipault, Gaudin, Robert, par une branche des Brisson et par un petit gentillâtre campagnard du voisinage, Pierre Grélier, à qui était confiée la garde du château démantelé de la place. La plupart faisaient partie de l'échevinage, et les protestants furent même assez influents pour porter successivement à

la mairie deux d'entre eux. Le premier, qui remplissait cette charge au commencement de l'année 1555, était Jehan Garipault, avec lequel Véron avait été en relation pendant son séjour à Fontenay, et qui s'était converti depuis. Le second, élu après lui en 1556, quoiqu'il fût déjà notoirement connu comme calviniste, était un avocat de la Rochelle, nommé Jehan Imbert, qui s'était fixé à Fontenay et s'y était marié. L'année suivante, il fut également pourvu de la charge de lieutenant criminel de la sénéchaussée. Un fait qui eut lieu pendant sa mairie montre bien de quel esprit étaient alors animés le corps de ville et une partie de la population. Les habitants ayant été taxés à une forte contribution pour leur part de l'entretien de cinquante mille hommes de pied, décidèrent en assemblée publique que les deux maisons des religieuses du tiers ordre de Saint-François seraient inscrites sur le rôle comme les autres propriétaires, et participeraient aux charges de la commune. Il y eut à cet sujet scission parmi les gens les plus « considérables; » mais l'acte constatant la délibération et son résultat n'en fut pas moins rédigé (1).

Vers la fin du mois d'août (2), un ministre, du nom de Bodin, désigné le plus souvent sous celui de Josué, vint s'établir secrètement à Fontenay; mais en 1558 il y eut un revirement dans la ville : le parti catholique l'emporta, et choisit pour maire Raoul Gallier, sieur de Guinefolle. Le ministre, venu depuis

(1) 7 fév. 1556 (1557 N. S.). — (2) 1557.

moins d'une année, fut poursuivi avec ardeur par les gens de la justice de la sénéchaussée, et obligé de se soustraire par la fuite à une mort certaine. Les calvinistes furent soumis à plusieurs vexations; Imbert fut insulté et frappé par le maire en pleine chambre commune, le 10 août, sans pouvoir ensuite obtenir justice de cet acte de violence. L'église de Fontenay paraît être restée, à la suite de ces événements, près de deux ans sans pasteur (1).

Le protestantisme avait aussi trouvé des prosélytes à Montaigu, et le nouveau culte y fut établi dès l'an 1558 (2). La Bretagne fut, cette année même, le foyer d'une véritable explosion de la réforme, et il est probable que la secousse se fit sentir jusqu'à Montaigu qui l'avoisine. Cette manifestation éclatante des doctrines de la réformation dans cette province était due au frère de Coligny, le sieur d'Andelot, qui, étant venu y faire un séjour dans ses propriétés, les avait partout fait annoncer publiquement sur son passage. A son retour, il en fit faire autant à Angers. Les gens de la justice lui représentaient que cette conduite était contraire aux édits du roi : « Je suis, leur répondit-il, fidèle serviteur du roi, pour

(1) Extr. des notes Mstes de M. B. Fillon. — Art. du même dans les *Arch. de l'art français,* sept. 1852. — M. Fillon, dans l'intérêt de la vérité historique, a bien voulu nous fournir lui-même les moyens de rectifier et de compléter ce qu'il avait dit dans son *Hist. de Fontenay*, sur les commencements du protestantisme dans cette ville.

(2) *Hist. de l'Éd. de N.*, t. 2, 530.

lui obéir en toutes choses civiles, et de son État ; mais, quant à ma conscience, j'ai un roi au ciel, auquel je veux servir sur toutes choses (1).» Il a fallu bien du temps et des luttes pour établir, entre les droits de la conscience et ceux des gouvernements, cette distinction si nettement posée dans ces paroles du gentilhomme calviniste.

La part que prit alors la noblesse à la révolution religieuse contribua aux progrès rapides qu'elle fit de tous côtés à cette époque. Beaucoup de gentilshommes se convertirent et firent prêcher dans leurs châteaux, ou autorisèrent par leur présence les assemblées que l'on commença à tenir moins secrètement.

Dans le Bas-Poitou, les deux Du Bouchet, que nous retrouverons bientôt dans les camps au milieu des plus ardents défenseurs de la réforme, travaillaient activement à la répandre autour d'eux et parmi leurs vassaux. Lancelot, sieur de Sainte-Gemme, et Tanneguy, son oncle, sieur de Saint-Cyr et baron de Poiroux, qui avait été à Ferrare et en avait rapporté les idées nouvelles, firent faire le prêche dans ces trois localités, ainsi qu'à Puy-Greffier, près de Saint-Fulgent (2). On en faisait autant dans d'autres châteaux dont les seigneurs avaient également embrassé le protestantisme, et de nombreuses églises

(1) Th. de Bèze, *Hist. eccl*, 1, 150. — *Hist. ecclésiast. de Bretagne depuis la réformation*, par Ph. Le Noir, Sr de Crevain, publiée par M. Vaurigaud.

(2) Notes Mstes de M. B. Fillon.

ne tardèrent pas à se former dans les campagnes sur les terres de la noblesse, qui continua longtemps à abriter de ses propres priviléges l'exercice d'un culte dont le droit n'était pas reconnu.

L'église de Châtellerault, formée vers le commencement de l'année 1559, dut son origine à un noble Écossais, James Hamilton, comte d'Arran, fils du comte Hamilton, duc de Châtellerault et vice-roi d'Écosse. Ce seigneur obtint un ministre de l'église de Poitiers, et le fit prêcher dans sa maison de la Berlandière (1). Il paraît même qu'Hamilton allait à Loudun pour y autoriser des réunions religieuses par sa présence, et faire célébrer la cène (2).

XII.

On put s'apercevoir cette année même, aux fêtes de Pâques, du développement qu'avait pris la réformation. Forte du nombre de ses adhérents, elle se mettait presque partout en possession du droit qu'on lui refusait de se montrer en public. Le prêche ne se faisait plus en secret dans une chambre devant quelques fidèles seulement, mais publiquement sur les places, devant des milliers d'auditeurs. C'était la réponse du protestantisme aux atroces calomnies dont ses premières assemblées avaient été l'objet.

(1) *Mém. Mss. sur Châtellerault*, D. Fonteneau, 34, 150. — Th. de B., *Hist. eccl.*, 1, 198.

(2) Du Moustier de la Fond, *Hist. de Loudun*.

Un étranger, nommé Pinnet, qui, depuis un an, avait tenu à Niort des réunions clandestines dans des maisons particulières, se hasarda à prêcher, le dimanche des Rameaux, sous la halle, devant une grande multitude de peuple accourue pour l'entendre. La foule, dont il était entouré, fit que la justice n'osa pas l'en empêcher.

Obligé cependant de quitter Niort presque aussitôt, Pinnet se rendit à Saint-Maixent. Il y tint la semaine même plusieurs réunions particulières, dans lesquelles il fut convenu que le jour de Pâques on s'assemblerait sous la halle.

Le dimanche, en effet (1), dès cinq à six heures du matin, un nombreux auditoire attendait le prédicateur au lieu indiqué. Il s'y était rendu beaucoup de monde de la campagne, et dans le nombre se trouvaient quelques gentilshommes. Le maire voulut mettre opposition à l'assemblée, et fit arrêter un compagnon du prédicateur. Mais, sur les sept heures, pendant que les catholiques étaient à faire leurs dévotions dans les églises, Pinnet, accompagné des sieurs de Fonfrède, de Luc et de quelques autres seigneurs, se rendit à la halle pour y prêcher. Le corps de ville, qui en fut aussitôt averti, s'assembla de nouveau chez le lieutenant général, et, sur la proposition du procureur du roi, il fut fait défense, « de par le roy, audit Pinnet de faire la dicte prédication par luy entreprise, et à tous manants et habitants de la ville et autres d'y assister, sous peine d'estre déclarés

(1) 26 mars.

schismatiques et désobéissants au roy, criminels de lèse-majesté, et, sous peine de punition corporelle. »
Cette ordonnance, publiée à son de trompe, n'empêcha pas Pinnet de faire sa prédication en présence de trois mille personnes.

Cependant le maire et les échevins tinrent de nouveau conseil dans l'après-midi, et réitérèrent les ordres donnés le matin. Une information fut commencée, et, dès le soir même, on lança un décret de prise de corps contre Pinnet. Il sortit alors de la ville, et s'en alla à Availles. Le dimanche suivant, il vint, escorté de quelques hommes armés, prêcher à Azay-le-Brûlé, où plusieurs habitants de Saint-Maixent furent l'entendre.

Le bruit des nombreuses prédications qui se faisaient alors en Poitou étant arrivé à la cour, le roi écrivit au comte du Lude, gouverneur de la province, de punir sévèrement les prédicants et ceux qui les suivraient. Ces ordres furent transmis en particulier à la commune de Saint-Maixent. Les magistrats députèrent vers le gouverneur pour lui faire entendre qu'il n'y avait pas de leur faute, et que déjà Pinnet avait été poursuivi et condamné par contumace (1).

Ces rigueurs restaient sans fruit, tandis que les assemblées publiques portaient le leur. La plupart de ceux qui avaient entendu prêcher l'Évangile furent

(1) D. André Liabœuf, *Les Antiquités du Monastère de Saint-Maixent*, Mss. de la Bibliot. de Poitiers.

gagnés à la réforme, protégée dès lors par le nombre de ses partisans.

Saint-Maixent devint ainsi l'un des principaux centres protestants du Poitou. La petite ville de Melle, qui fut longtemps le siége de l'une des églises les plus importantes de la province, entendait alors, avec un certain étonnement, un prédicateur marié, nommé Chandousseau.

C'est aussi vers cette époque que se forma, sur les limites du Périgord et de l'Angoumois, l'église de Rochechouart, annexée plus tard au synode de Poitou, et que nous trouvons mentionnée pour la première fois celle de Lusignan. La Barre, ministre de cette dernière, avait épousé une religieuse, et fut, pour ce fait, condamné par la sénéchaussée de Poitiers à la peine capitale. Mais cette sentence, prononcée par contumace, ne fut point exécutée.

XIII.

Les fêtes de Pâques, signalées ailleurs par les succès de la réforme, furent troublées à Poitiers par un événement déplorable. Les protestants y jouissaient, sinon de la liberté, du moins d'un certain repos, et leur nombre avait considérablement augmenté dans les derniers temps. Un pasteur, nommé du Breuil, était venu s'y établir. Au mois de mars 1559, la compagnie de Genève choisit pour le remplacer François de Saint-Paul, ministre distingué, qui avait desservi l'église de Berne, et fut appelé plus tard aux

conférences de Poissy. Il paraît avoir été obligé de renoncer à sa nouvelle vocation, par suite de l'événement que nous allons rapporter (1).

Le lundi de Pâques (2), un moine, qui prêchait dans l'église des jacobins, ayant aperçu un gentilhomme armé d'un pistolet au milieu de son auditoire, fut saisi de frayeur et se mit à crier qu'on en voulait à sa vie. Le peuple se rua aussitôt sur celui qui lui était désigné, et le malheureux fut criblé de coups de dague et écrasé sous les chaises et les escabeaux. Le tumulte se communiqua rapidement au dehors, et le bruit se répandit qu'aux Jacobins on égorgeait les protestants, tandis que ceux-ci, se croyant en effet menacés d'un massacre, se jettent sur leurs armes et se portent en foule au couvent. Le tocsin sonné contre eux ébranle la ville et monte les imaginations. Les portes du couvent sont enfoncées, et les moines obligés de se sauver par-dessus les murailles. Cependant, la populace, des enfants et des femmes attroupés envahissent l'église, et, avant que la justice ait le temps d'arriver, brisent les images, renversent les autels et dévastent tout. — Le gentilhomme imprudent, cause et victime de ce tumulte, était resté étendu sur le pavé. Quand on le releva, on connut le sieur du Teil, et l'on sut qu'il était entré dans la chapelle pour y chercher un avocat auquel il avait affaire. Il était d'ailleurs suspect d'hérésie comme auditeur assidu d'un augustin qui prêchait

(1) *Lett. de Calvin*, II, 332, et notes de M. J. Bonnet.

(2) 27 mars.

« tout au rebours du jacobin. » On lui demanda où il avait fait ses pâques ; il ne sut que répondre, et fut emprisonné.

Le jour suivant, un concours de circonstances insignifiantes faillit également amener des désordres au couvent des cordeliers de Châtellerault. L'intervention de la justice et du ministre calmèrent heureusement l'agitation (1). Ces soudaines explosions de colère du peuple, qui préludent aux luttes sanglantes que trop tôt nous aurons à raconter, prouvent combien de défiance et d'aigreur entraient déjà dans les esprits.

Le lendemain du vacarme arrivé au couvent des frères prêcheurs de Poitiers, le conseil ordonna que les coupables seraient recherchés et punis, et les plus compromis furent pendus ou rompus. Il fit faire, quelques jours après, une procession expiatoire avec grand éclat, et dépêcha un échevin en cour pour y porter la nouvelle de l'accident. On ne manqua pas d'en instruire aussi les Guise. Le député de la ville se croisa en route avec le courrier qui apportait la nouvelle de « la paix malheureuse » conclue avec l'Espagne. Le traité avait été signé à Cateau-Cambrésis le 3 avril, et, le jour même, le roi écrivait de Soissons que son intention était de profiter de la tranquillité extérieure de l'État pour s'occuper des affaires « de la religion, qui est, dit-il, le point principal où il veut commencer à mettre la main à l'œuvre. » Le message royal fut communiqué à la ville le 8 avril.

(1) Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, t. 1, p. 197.

C'était de l'huile dans le feu. Les magistrats promirent leur concours avec empressement. Le maire, malade pendant toute cette affaire, était remplacé par le président Aubert, fort hostile aux protestants, et qui, en ce moment, avait trop beau jeu contre eux. Les poursuites, qui n'avaient pas cessé, redoublèrent encore, quelques jours après, lorsque le roi, en réponse à la lettre de la municipalité, lui témoigna la satisfaction qu'il avait de sa conduite. On fit de nouvelles exécutions, et des commissaires furent chargés de visiter chaque quartier de la ville et faire « description des personnes et armes. »

Le nombre des protestants, considérable déjà, ne l'était pas assez cependant pour donner des craintes, mais, dans un événement, il pouvait s'accroître de beaucoup de mécontents d'une autre espèce. La ville fourmillait de vagabonds, qu'on fut obligé d'en chasser l'année suivante pour assurer la tranquillité. Les échevins eux-mêmes imputaient le tumulte de Pâques à « quelques étrangers et belistres, personnages incogneus, non gens d'état, ne manans de qualité. » Pas plus qu'un autre, en effet, la révolution du XVIe siècle ne sut éviter ce dangereux auxiliaire qui, aux jours de crise, monte des couches inférieures de la société, et s'attache, comme une plaie hideuse, aux flancs des partis. — Les préoccupations que donnait à la commune le « différend des prescheurs » se réveillèrent au mois de mai, lorsque le roi de Navarre traversa son gouvernement de Poitou. Esprit faible et sans consistance, ce prince, qui compromit souvent

les intérêts de son parti en les subordonnant aux siens, était alors fortement refoulé vers les protestants par le mépris qu'on avait fait à Cateau-Cambrésis de ses prétentions à recouvrer la partie de la Navarre dont s'était emparée l'Espagne. Sa présence pouvait, tout en maintenant l'ordre, modérer l'ardeur des gens de la justice contre les protestants, mais il évita même de passer par Poitiers, et reçut à Lusignan les députés du corps municipal, qui venaient lui demander de « mettre ordre qu'il n'y eust assemblée ne dogmatistes. » Il les engagea à veiller à ce qu'il n'y eut point d'émotion, et ce fut pour les magistrats une occasion pour faire de nouvelles perquisitions (1).

Cependant, le roi tenait sa promesse et s'occupait activement de la question religieuse, c'est-à-dire de l'extirpation de l'hérésie. On crut que quelques exemples éclatants pourraient intimider les protestants. Les Guise, dans ce but, firent donner ordre aux sieurs du Lude, de Sansac et de Montpezat de prendre le comte d'Arran mort ou vif dans sa maison de Châtellerault; mais ce seigneur, prévenu à temps, s'échappa pendant la nuit, trois jours avant l'arrivée des agents chargés de s'assurer de sa personne, et repassa en Écosse, où il joua un grand rôle dans le parti protestant. Le frère d'Hamilton, David, jeune homme de quatorze à quinze ans, fut arrêté à sa place. Pendant qu'il était encore au château, le ministre trouva

(1) *Reg. de la Mairie de Poitiers*, cote 36, p. 125-178. — Bobinet, *Annales d'Aquitaine*, II, 970; Mss. de la Bibl. de Poitiers.

moyen d'arriver jusqu'à lui. Ils communièrent ensemble, et le pasteur reçut du jeune seigneur la promesse qu'il mourrait plutôt que d'aller à la messe ou de faire quelque chose contre sa conscience. Il tint parole pendant plus d'un an qu'il fût détenu au château de Vincennes. Le duché de Châtellerault fut saisi, et les protestants, atterrés par ce coup, interrompirent pendant quelque temps le cours de leurs assemblées (1).

En même temps qu'il ordonnait l'arrestation du comte d'Arran, Henri II faisait décimer le parlement de Paris, dont une partie se signalait par une noble et courageuse modération. Plusieurs membres, suspects ou convaincus d'hérésie, furent emprisonnés. Quelques semaines après, le roi trouva la mort dans un tournoi, en face de la Bastille, où l'une des victimes, le conseiller Anne Dubourg, attendait le martyre.

XIV.

La fin du règne de Henri II est une époque décisive pour la réformation française. Deux faits, qui auront sur les destinées du protestantisme une immense influence, se sont accomplis. Le premier est l'adhésion à ses doctrines d'une partie de la noblesse pro-

(1) Th. de B., *Hist. eccl.*, t. 1, p. 319. — *Négociat.*, *lettr. et pièces tirées du portefeuille de S. de l'Aubespine*, *év. de Limoges*, par L. Paris (Coll. de Doc. inéd. sur l'H. de Fr.), p. 17.

vinciale et de quelques-unes des plus grandes familles du royaume ; le roi de Navarre, Antoine de Bourbon et son frère le prince de Condé, l'amiral de Coligny, d'Andelot, colonel général de la cavalerie française, et le cardinal de Châtillon, leur frère, se sont rangés du côté des persécutés. Ce sont là les éléments d'un parti qui n'existe pas encore, mais qui ne peut pas manquer de se former pour la conservation du protestantisme mis dans le cas de légitime défense.

Le second fait est purement religieux. Un grand nombre d'églises, constituées séparément, réclamaient une organisation d'ensemble. A la fin de l'année 1558, le ministre de Paris, Antoine Chandieu, étant venu à Poitiers, eut quelques conférences à ce sujet avec plusieurs pasteurs du pays qui s'y trouvaient également. La résolution fut prise d'assembler un synode, pour donner à l'église réformée de France une confession de foi et une discipline. Cette réunion eut lieu, au sein même de la capitale, dans les derniers jours de mai 1559. Dix églises, outre Paris, étaient représentées. Presque toutes appartenaient aux provinces de l'Ouest. Celles de Poitiers et de Châtellerault étaient du nombre. L'œuvre de ce premier synode a été, durant un siècle, souvent retouchée ; mais les points essentiels de doctrine et les principaux rouages de la discipline furent posés du premier coup d'une manière à peu près définitive.

La confession de foi est la dogmatique de Calvin réduite en symbole. Les grandes vérités chrétiennes y sont nettement établies, mais à côté d'elles figurent

les exagérations ou les erreurs du réformateur, moins graves, il est vrai, qu'on est aujourd'hui porté à le croire ou à le dire. Le côté moral de l'Evangile, peu susceptible d'entrer dans un formulaire de ce genre, n'y a cependant pas laissé usurper sa place par le dogme, mais la foi est à la base et les œuvres en procèdent. La prédestination elle-même, assez nettement accusée dans les articles du symbole, avait son côté moral que la logique est en droit de lui refuser, mais que l'histoire doit lui reconnaître. Sans conséquence pour ceux qui ne l'admettaient pas, elle n'était pour les élus, qui y croyaient, qu'une impérieuse obligation de rester fidèles à leur vocation. Un point remarquable de ce document, et qui y figure avec les autres comme article de foi, est celui qui prescrit de se soumettre au gouvernement établi, quelle que soit sa forme, d'obéir aux magistrats, lors même qu'ils sont « infidèles, » et de « porter le joug de subjection d'une bonne et franche volonté, moyennant que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier. »

On sait, en effet, que le protestantisme s'accommoda selon les lieux des formes de gouvernement les plus diverses. Parmi celles qu'il adopta pour lui-même, aucune n'est plus remarquable que l'organisation des églises de France. Elle repose tout entière sur le système représentatif. C'est celle qui s'éloigne le plus de la hiérarchie romaine, et qui convenait le mieux à une église qui ne pouvait avoir aucun rapport à entretenir avec l'État. Le pouvoir suprême appartenait au synode national, composé de députés des

synodes provinciaux, au-dessous desquels étaient les colloques, et enfin les consistoires et l'église. La pondération de l'élément laïque et de l'élément ecclésiastique dans les synodes et la prédominance du premier dans le consistoire, sont un des traits les plus remarquables de cette discipline, dont le premier article était qu'aucune église n'avait de supériorité sur une autre.

Chaque ministre avait pour auxiliaires des diacres chargés de visiter les pauvres et les malades, et des anciens, qui étaient surtout préposés au maintien de la discipline, et exerçaient une surveillance rigoureuse sur le troupeau et sur le pasteur lui-même. Les censures du consistoire et les suspensions de la cène n'étaient pas épargnées à ceux qui avaient manqué à la morale ou à l'orthodoxie. La discipline calviniste n'était sans doute pas connue de ceux qui ont dit que les protestants étaient sortis de l'église catholique, parce qu'ils trouvaient la sienne trop sévère.

Après la constitution de l'Église, le synode eut à traiter de plusieurs affaires particulières qui lui étaient déférées. Nous avons déjà mentionné celle de Lavau. Un autre hérétique de Poitiers, accusé de plus d'avoir troublé l'ordre, fut déclaré avoir mérité l'excommunication. Le ministre de cette ville demanda si on devait exiger de ceux qui se convertissaient le serment de ne pas trahir leurs frères, et, dans le cas où ces néophytes viendraient à être emprisonnés, s'ils seraient tenus devant la justice de garder le secret. Le synode répondit qu'il fallait agir avec la plus

grande circonspection pour ne pas admettre dans le troupeau des personnes capables d'en compromettre les membres ; que si cependant il arrivait ensuite que quelqu'un fût pris, son devoir serait de ne laisser échapper aucune parole contre sa conscience et nuisible à ses frères (1).

Florimond de Ræmond parle d'un autre synode tenu cette même année à Poitiers dans la maison du sieur Beaussé. La divergence s'y montra entre les partisans d'une réforme radicale et ceux qui, au contraire, auraient voulu réformer l'église romaine sans en sortir. L'avocat La Borderie, qui finit par retourner au catholicisme, était l'un des organes de ce parti ; mais cette opinion sur le schisme était partagée surtout par les abbés de Valence, de Bonnevaux et de la Reau, qui, outre les dangers auxquels ils s'exposaient en renonçant à leur profession, devaient commencer par abandonner leurs bénéfices (2).

XV.

Le successeur de Henri II était un enfant de seize ans, François II, dont l'entourage se composait des hommes les plus hostiles aux protestants, et qui tenaient pour lui les rênes du gouvernement. Sa sœur Élisabeth était accordée au roi d'Espagne, le fanatique et sanguinaire Philippe II, et lui-même avait

(1) *Historiæ synod. nation.*, auct. D. T. Ittigio, p. 23-25.
(2) *Hist. de l'hérésie*, liv. VII, ch. XVIII.

épousé cette Marie Stuart, dont les malheurs ont fait oublier les crimes. Elle était nièce des Guise, et leur influence s'accrut de l'autorité qu'elle avait sur l'esprit du jeune roi, et dont elle se montrait assez peu jalouse de jouir par elle-même. L'un des membres de cette famille ambitieuse, le cardinal de Lorraine, avait, par sa position, beaucoup d'influence sur le clergé, tandis que le duc de Guise, son frère, jouissait d'un ascendant non moins grand sur la noblesse catholique. Celui-ci était, à juste titre, réputé pour l'un des plus vaillants capitaines du royaume; le cardinal aspirait, comme théologien et homme d'État, à une réputation beaucoup plus contestable. Leurs frères étaient arrivés comme eux aux plus hautes dignités de la cour et de l'Église, et tous faisaient de l'intolérance leur principal article de foi. La reine mère, italienne et de plus florentine, avide aussi de pouvoir, avait moins de fixité dans sa conduite, et cherchait dans l'équilibre des partis la foree que les autres trouvaient dans les partis mêmes. Dans les temps douteux, elle avait su se faire soupçonner de luthéranisme, mais le plus souvent elle crut que son intérêt était de se ranger du côté des persécuteurs. Le roi obéissait à sa mère, à sa femme, aux princes lorrains et au clergé, qui tenait toujours « pour piliers de l'Église les plus grands brûleurs. » Les princes de Bourbon, soupçonnés d'hérésie, furent tenus à l'écart et privés de toute participation aux affaires.

Ce règne fut court et mauvais. On redoubla de rigueurs contre les protestants, et les supplices se

multiplièrent à Paris et dans les provinces. Une déclaration, du 4 septembre, ordonna que les maisons où se tiendraient des assemblées seraient démolies, et, dès le 23 du même mois, le lieutenant de la sénéchaussée de Poitiers, François Aubert, rendit l'ordonnance suivante : « Défenses à toutes personnes... de faire convocation en assemblée, soit de jour ou de nuit, en public ou en secret..., souffrir ni permettre en leurs paroisses ni maisons aucunes prédications qui se pourraient faire par prédicants et ministres ; en défendant à tous de leur prêter conseil, confort et aide, ni de les recevoir, alimenter, donner feu ni eau, ni leur prêter aucun office d'humanité. Ains permis et permettons à toutes personnes de les prendre au corps, et les amener prisonniers pardevant les juges royaux auxquels la connaissance en appartient, sans que pour cela elles puissent être prises à parties comme dénonciateurs ou autrement ; pour leur être fait leur procès, et contre eux extraordinairement procédé, comme séditieux, perturbateurs et ennemis du roi et de la chose publique... ; enjoint à tous les manans et habitans de cette dite ville et à tous autres de ladite sénéchaussée... qu'ils aient eux, leurs femmes, enfants, serviteurs et famille, à aller et assister à la grand'messe paroissiale, à tout le moins de trois dimanches l'un..., et aux curés et vicaires desdites paroisses de faire registres des assistants, qu'ils seront tenus bailler en main de justice par chacun lundi de la semaine, et révéler ceux qui n'y auront assisté, lesquels pour la désobéis-

sance seront pris au corps et amenés prisonniers ès prisons des juridictions ordinaires, pour être contre eux procédé comme de raison. Et pareillement enjoignons à toutes personnes de révéler à justice dedans trois jours, après la publication de ces présentes, les noms de ceux qu'ils savent tant par ouï-dire qu'autrement être dogmatisans et fréquentans les sermons qui se font ès assemblées de jour et nuit, et qui sentent mal de la foi et religion chrétienne, sur peine d'être punis comme fauteurs et complices (1). »

Ainsi poussée à la délation, la populace imagina un moyen commode de reconnaître les protestants. Elle plaça des bonnes vierges dans les carrefours et aux coins des rues; quelques fanatiques se tenaient à côté, brûlant des cierges et chantant des *Salve regina.* Les passants étaient obligés de saluer l'idole et de donner une pièce de monnaie pour payer les cierges. Quiconque n'ôtait pas son chapeau, ou s'exécutait de mauvaise grâce, était réputé hérétique, et, comme tel, maltraité et traîné en prison. Avant la révolution, on voyait encore de ces images aux coins de certaines rues.

On redoubla d'ardeur, lorsque, au mois de novembre, la cour vint en Poitou à la suite d'Élisabeth de France, qui allait rejoindre son époux en Espagne. Chacun se montrait jaloux de signaler son zèle devant le roi et les Guise qui accompagnaient aussi la femme

(1) Filleau, *Décisions catholiq.*, p. 23. — Regnier de la Planche, *De l'Estat de France sous François II.*

de Philippe II. Leur passage fut à Châtellerault et à Poitiers l'occasion de nouvelles poursuites contre les protestants, observés de si près qu'ils discontinuèrent de s'assembler jusqu'à l'année suivante après le tumulte d'Amboise (1).

XVI.

La déclaration qui ordonnait de démolir les maisons où se réuniraient les protestants, ne les empêchant pas de faire leurs assemblées, un édit donné à Blois, le 9 novembre, pendant le voyage de la cour, y ajouta la peine de mort contre ceux qui y prendraient part. On en rendit un second, le 17 décembre, pour obliger, sous la même peine, ceux qui recevraient un condamné par contumace à le livrer à la justice. Les parents eux-mêmes y étaient tenus, et les juges partageaient par moitié les amendes et les confiscations avec les dénonciateurs. Chaque jour, on donnait à la populace orthodoxe de Paris le spectacle d'un hérétique pendu ou brûlé vif. La plus illustre de ces victimes fut le courageux conseiller Anne Dubourg, qui, en plein parlement, avait osé dire à la face du roi défunt que, « tandis que l'on traînait au bûcher des hommes dont l'unique tort était de prier Dieu pour leur prince, une honteuse licence entretenait et multipliait les blasphêmes, les parjures, les débauches et les adultères. »

Moins ferme que Dubourg, et plus heureux que lui,

(1) Th. de B., *Hist. ecclés.*, I, 349.

son collègue, Antoine Fumée, compromis dans la même affaire, fut acquitté et rétabli dans sa charge, grâce à de puissantes protections; mais, peu rassuré au milieu des bûchers toujours allumés dans la capitale, il vint chercher un asile au château du Parc en Bas-Poitou, chez son noble ami Jean de Parthenay-l'Archevêque, dont le crédit auprès de la reine mère avait aidé à le faire mettre en liberté. Il y maria, au mois d'août 1560, sa fille Marguerite avec Antoine Prévost. Ce seigneur avait adopté les principes de la réforme, ainsi que son frère Honorat, qui figura avec distinction dans le parti protestant sous le nom de Châtellier-Portault (1). Le manoir du Châtellier, détruit aujourd'hui, était près de Mouilleron-en-Pareds, où les protestants étaient fort nombreux déjà à cette époque.

Ils ne l'étaient pas moins dans les environs du Parc, qui fut le noyau de l'église florissante de Mouchamps. Jean de Parthenay, seigneur de Soubise, nourri dès sa jeunesse dans les doctrines de la réformation, avait puissamment contribué à les y propager, quand, arrêté dans la carrière des honneurs par ses opinions religieuses, il était venu s'établir au château du Parc à son retour d'Italie. Il se prononça ouvertement, et fut un des premiers à se lever pour la défense de ses coreligionnaires lorsque, n'ayant plus d'autre espérance de salut que dans les armes, ils se décidèrent à les prendre.

(1) Extrait des notes Mstes de M. B. Fillon.

XVII.

Ce moment n'était pas éloigné; les Guise le hâtaient en usant sans discrétion du pouvoir qui échappait aux mains débiles de François II. La réforme, opprimée par eux, avait grandi sous les coups; il y avait en elle des éléments de résistance dont elle commençait à prendre conscience, et la persécution, auparavant inutile, devenait impolitique et dangereuse. Le protestantisme n'avait point encore dégénéré en parti; le peuple souffrait et savait à peine se plaindre; mais la noblesse, moins endurante, était prête à faire éclater son mécontentement que partageaient les princes de la maison de Bourbon. Une conjuration se forma dans le but de soustraire le roi à l'influence des Guise. Diversement jugée par les historiens, l'entreprise d'Amboise est une de ces actions que le succès seul peut justifier. Elle échoua. Le duc et le cardinal de Guise, avertis à temps, prirent leurs mesures : le prince de Condé fut arrêté; et les conjurés surpris furent massacrés. Quelques-uns des principaux, qu'on avait réservés pour donner aux dames de la cour le spectacle de leur supplice, trempèrent leurs mains dans le sang de leurs compagnons, et les élevèrent au ciel en implorant la vengeance divine. « Cette scène funèbre, dit M. Michelet, sembla porter malheur à tous ceux qui en avaient été témoins, à François II, à Marie Stuart, au grand Guise, au chancelier Olivier, protestant dans le cœur,

qui les avait condamnés, et qui en mourut de remords. »

Cette conspiration avortée accrut l'autorité des Guise, mais elle leur fit aussi comprendre qu'ils devaient en user avec plus de circonspection. On commença à craindre les Huguenots. C'est le nom qu'on donna vers cette époque aux réformés, dont le nombre était tel que, si on les eût punis « selon la rigueur des ordonnances, c'eût été une merveilleuse effusion de sang (1). » La Loire cependant charriait les cadavres de douze cents d'entre eux. La noblesse protestante, décimée par ces sanglantes exécutions, frémissait de colère, et plus d'un gentilhomme avait juré de se faire l'exécuteur de la vengeance implorée par les victimes d'Amboise.

L'exercice de la religion réformée resta défendu; le cardinal de Lorraine, revenu de la peur que lui avait donnée la conspiration, tenta encore de faire établir l'inquisition, et, par l'édit de Romorantin, fit attribuer aux seuls évêques la connaissance du crime d'hérésie; mais le parlement fit des remontrances, et les poursuites continuèrent à se ralentir. Les protestants avaient repris leurs assemblées en secret et de nuit, quand ils étaient observés de trop près, tandis que, dans les lieux où les populations s'étaient converties en masse, ils se réunissaient en public et s'appropriaient même les édifices de l'ancien culte.

(1) 1er *Édit d'abolition* en mars 1560.

Trois mois avant l'échauffourée d'Amboise, ils étaient assez nombreux à Saint-Maixent pour exiger la présence de deux ministres. On y envoya de Genève un ancien prêtre, nommé Jean de Launay, qui se faisait appeler de Bonvouloir. Il y arriva le 13 décembre (1), après avoir visité en route les principales églises du Berri. Celle de Saint-Maixent se composait alors de cinq sections, et jouissait d'assez de liberté pour n'être pas obligée de se soumettre aux rites romains pour les mariages et les baptêmes. Les enterrements même se faisaient comme à Genève; et papistes et réformés vivaient en bonne intelligence, à la grande joie du ministre, qui nous rapporte lui-même le fait (2).

A Poitiers, les protestants, depuis la malheureuse affaire qui avait attiré sur eux l'attention de la justice d'une manière si fâcheuse, jouissaient de moins de liberté qu'ailleurs, et ne paraissent pas avoir eu d'assemblées régulières ni de ministre à résidence pendant plus d'une année. Le relâchement qu'on remarqua dans la persécution, à la suite du tumulte d'Amboise, releva un peu leur courage. Le 2 juin, un pasteur, qui avait prêché auparavant à Châtellerault, commença à tenir des assemblées nocturnes. Quelque temps après, Condé, plus que suspect à la cour, s'en échappa et passa par Poitiers en se rendant vers son frère, le roi de Navarre. La ville,

(1) 1559.

(2) Crottet, *Petite chronique*, appendice, 61.

qui avait ordonné une procession générale en signe de joie, à la nouvelle de l'issue tragique de la conjuration, ne se dispensa point d'offrir, selon l'usage, le vin d'honneur; mais la vieille cité catholique dut voir de mauvais œil le prince hérétique faire prêcher le ministre deux fois dans ses murs, le mercredi (1) au soir et le lendemain au matin (2).

Quelques mois plus tard, le maréchal de Thermes fut envoyé dans la capitale du Poitou « avec grande gendarmerie; » et en même temps toutes les provinces se garnirent de troupes aux ordres des chefs les plus dévoués aux Guise. On supposait aux Bourbons mécontents des projets sur cette place, par laquelle ils devaient passer en revenant à la cour, où on les rappelait, avec force promesses, pour la tenue des états généraux convoqués à Orléans. La présence du maréchal obligea les protestants à prendre, pour leurs assemblées secrètes, des précautions qui redoublèrent encore, quand arriva le grand sénéchal Montpezat, qui leur était fort hostile. Il venait à Poitiers pour « pratiquer » les états particuliers, et avec l'ordre de s'opposer au passage du roi de Navarre et de son frère par la ville. Ceux-ci, ayant en effet trouvé les portes fermées, se retirèrent à Lusignan, indécis sur ce qu'ils avaient à faire. Leur voyage s'annonçait sous de mauvais auspices, et tout leur conseillait de ne pas le poursuivre plus avant. Ils

(1) Le 19 et le 20.

(2) Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. 1, p. 320.—*Registres des délibérat. de l'hôtel de ville*, cote 37, p. 140.

crurent cependant que le meilleur moyen d'effacer les soupçons qui pesaient sur leur conduite, était de montrer de la confiance; la cour, de son côté, en affecta pour les attirer dans le piége qu'elle leur tendait. Les ordres donnés à Montpezat furent révoqués; on attribua aux Guise l'affront fait aux princes, et le maréchal les reçut dans la ville avec les honneurs dus à leur rang.

Les états provinciaux annoncés se réunirent au mois de novembre dans le couvent des jacobins. Un jeune provençal, Jacques Roux, qui était alors ministre à Poitiers, osa s'y présenter pour plaider la cause de ses coreligionnaires, et prononça à cet effet « une docte et chrétienne harangue » favorablement écoutée du tiers état en particulier. La plupart des assistants en adoptèrent les conclusions, et il fut décidé qu'on demanderait aux états généraux le libre exercice de la religion réformée (1).

L'ordre ecclésiastique des trois diocèses fit de son côté ses doléances à l'encontre des « loups ravissans, faulx prédicateurs et leurs adhérans qui aujourd'huy sont en si grand nombre, qu'il n'y a pas tant de vrayes brebis connaissant et suivant la voix de leurs pasteurs, lesqueulx faulx prédicateurs..... vaguant parmy le peuple et de paroisse en paroisse, voire de maison en maison, preschant en secret, par leur astuce... ont converti à leurs faulces opinions et secte

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, I, 320. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. XXV et XXVI.

plusieurs personnes qui les retirent en leurs maisons, leur administrent vivres..., leur donnent support, faveur et ayde, et entre eulx font collecte et amas d'or et d'argent pour l'entretennement de telles gens, voire à ces derniers jours s'en est trouvé de si téméraires, audacieulx et mutins que, avec port et force d'armes deffendues, ils ont fait publiquement tant ès villages, bourgades que bonnes villes desdicts diocèses prescher, dogmatiser par gens inconneus leur erronnée doctrine... » — La conclusion est qu'il faut punir ou chasser des paroisses les susdits prédicants et leurs adhérents, qui ont résisté « aux doulces et sainctes admonitions » du clergé. Celui-ci tiendra registre de tous ceux qui ne feront pas leurs pâques et n'assisteront pas régulièrement aux offices de leur paroisse, et il demande qu'ils soient, comme hérétiques, privés du droit de contracter, que leurs testaments soient déclarés nuls, et tous leurs biens, notamment les maisons où se serait fait le prêche, confisqués. — Des précautions sont prises pour la fidélité de la doctrine des prédicateurs, et des mesures particulières requises au sujet des monastères et des collégiales qui ne relevaient pas des évêques, et où l'hérésie se déclarait souvent avec impétuosité. La sanction logique et nécessaire de tout cela était dans la force matérielle, sans l'appui de laquelle il était impossible au clergé d'arriver à ses fins « à cause du grand nombre et force desdicts hérétiques (1). »

(1) Arch. départ. de la Vienne, cote G, liasse 1re. *Remonstr., plaintes et doléances de l'estat ecclésiast.*

La question religieuse, qui préoccupait en sens si opposés les états provinciaux, et que l'amiral Coligny avait courageusement posée, au mois d'août, dans une assemblée de notables à Fontainebleau, devait reparaître devant les trois ordres du royaume réunis à Orléans. Les protestants avaient fondé d'abord quelques espérances sur ces états, mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient rien à en attendre qu'une recrudescence de persécution. Les princes lorrains, après avoir pris leurs mesures pour avoir la majorité des membres à leur dévotion, cherchèrent à peser sur les autres par la crainte. Une confession de foi devait leur être présentée et souscrite par eux; toute la France devait également y donner son adhésion sous peine du feu. Le prince de Condé, emprisonné avant l'ouverture des états, fut mis en jugement, et n'attendait plus que la mort, lorsque celle du roi le sauva. Le 5 décembre, un enfant remplaça un autre enfant sur le trône. Charles IX succéda à son frère François II.

XVIII.

Cet événement changea la face des affaires. Charles étant mineur, le roi de Navarre fut nommé lieutenant général du royaume. La reine mère, à laquelle il abandonna la régence, était peu disposée à laisser reprendre aux Guise l'ascendant dont ils avaient joui sous le dernier règne, et qui avait fait trop petite sa propre part d'autorité. Les états eux-mêmes montrèrent plus

d'indépendance qu'on aurait pu en attendre sans l'événement qui écarta les Lorrains du pouvoir. Le chancelier de l'Hospital y fit entendre des paroles de modération. L'orateur du tiers s'éleva contre le clergé dans une harangue en trois points : l'ignorance, l'avarice et le luxe des ecclésiastiques. Celui de la noblesse fit plus, et présenta une requête tendant à obtenir des temples pour les protestants. Le docteur Quintin, qui portait la parole au nom de l'ordre ecclésiastique, passant condamnation sur les vices du clergé, fut seul à demander le retour à la violence. Tout le monde, excepté lui, se souvint du temps, où, à Poitiers, il avait vu de si près le bûcher, pour avoir prononcé un discours entaché d'hérésie.

Les états furent ajournés sans avoir rien décidé au sujet des protestants; mais c'était déjà quelque chose pour eux. Catherine usait à leur égard d'assez de ménagements pour s'en faire un appui au besoin. Condé, déclaré innocent, fut mis en liberté, et les portes des prisons ouvertes à ceux qui y étaient détenus pour cause de religion.

Genève, dès qu'elle vit l'horizon s'éclaircir, dépêcha vers la France de nouveaux ministres. La réforme, qui était déjà partout, se montra ouvertement; de toutes parts des églises nombreuses réclamaient ou s'arrogeaient le droit d'exercice, et le prêche se faisait jusque dans le Louvre.

De Bonvouloir, qui, dans les derniers temps, avait souvent été obligé, dans son église de Saint-Maixent, de tenir nuitamment ses réunions, prêcha publique-

ment, le 3 février dans l'après-midi, à Azay, et y bénit plusieurs mariages devant un nombreux auditoire (1).

C'est aussi à cette époque que sont mentionnées pour la première fois l'église de Mareuil, si importante plus tard et si complétement disparue aujourd'hui (2), et celle de Mouchamps qui a plus heureusement survécu aux persécutions (3).

A l'autre extrémité de la province, sur les limites de la Tourraine, du Berri et du Poitou, il s'était formé, à la Roche-Pozay, un petit troupeau qui fut dispersé de bonne heure (4).

Les réformés profitèrent encore de ce répit pour tenir à Poitiers, au mois de mars, le second synode national.

Cependant cette tolérance n'était pas dans les lois, et moins encore dans l'esprit de la plupart de ceux qui étaient chargés de les faire exécuter. Fruit d'une conjoncture difficile, elle dépendait toujours des circonstances et était à chaque instant compromise. Les protestants d'ailleurs en usaient sans réserve comme du droit le plus légitime, et soulevaient parfois l'opposition par l'éclat de leurs démarches. Ceux de

(1) Mss de D. Liabœuf.

(2) Arrêt rendu dans un procès en 1641.

(3) Arch. de Fr., série TT, liasse 232 : *Partage des commissaires sur les contestations entre le syndic du clergé du diocèse de Luçon et les gentilshommes religionnaires possédant fiefs*, en 1682.

(4) *Lettres de Calvin*, I, 301, note.

Châtellerault, obligés, comme les autres, de faire pendant quelque temps leurs assemblées la nuit et à la campagne, s'enhardirent jusqu'à les tenir sans grand mystère dans une grange au sein même de la ville. Elles devinrent bientôt si nombreuses que les échevins, ne pouvant plus les empêcher, firent intervenir, au mois d'avril, une défense du roi accompagnée de menaces d'un châtiment exemplaire de ceux qui prendraient part à ces réunions. Une compagnie de gendarmes fut en même temps dirigée sur Châtellerault pour faire respecter, au besoin, les ordres de la cour (1).

XIX.

Les députés du tiers état, assemblés à Poitiers au couvent des jacobins, le 26 mai, résolurent, comme l'année précédente, de demander aux états généraux, convoqués à Pontoise, le libre exercice de la religion. Le sénéchal Montpezat s'opposa, par les menaces et la violence, à cette démarche, mais ils protestèrent à leur tour contre ses prétentions. Les réformés prirent en outre la liberté qu'on leur contestait avec tant d'acharnement, et le prêche fut fait en ville, « à huis ouverts, » dès cinq heures du matin, dans une maison appelée la Vétille. Le dimanche, premier jour de juin, ils furent obligés, à cause de l'affluence du peuple, de se réunir dans une saussaie, en face du château (2). La reine de Navarre assistait à cette pré-

(1) *Mém. de Condé*, Lond. 1743, II, 333.

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, I, 764.

dication, et la commune n'y fit aucune opposition (1). Quinze jours après, ils furent visités et « grandement fortifiés » par le ministre Pierre Després, surnommé le Curé de Chiré, lequel, en sa qualité d'homme de talent et de gentilhomme, jouissait d'une grande considération auprès de la noblesse huguenote du pays, qui accourut en foule pour l'entendre.

Sur ces entrefaites arriva l'édit de juillet, qui défendait de nouveau les assemblées religieuses, mais en abolissant la peine de mort pour fait de religion. La force des choses détruisait celle de la loi, et les réunions eurent lieu comme par le passé. Le roi de Navarre étant venu à Poitiers, le 6 du mois d'août, autorisa par sa présence l'une de ces assemblées de plus en plus nombreuses. Huit jours après, quinze cents personnes participèrent à la cène dans un jardin près des murs de la ville.

Les états généraux qui se tenaient alors n'avancèrent pas plus les affaires que les précédents. Le tiers état y fit de nouveau entendre ses plaintes contre l'ordre ecclésiastique, dont il releva tous les vices ; mais le clergé eut raison dès que, la question religieuse faisant place à celle d'argent, les évêques en promirent au trésor vide.

Le différend de religion fut réservé à une autre assemblée. On avait beaucoup parlé d'un concile national où les deux opinions seraient représentées. Des voix nombreuses le demandaient. C'était surtout le

(1) *Mém. de Bourgeois*, Mss. de la bibl. de Poit., Rec. D. Font., 32.

désir d'un tiers parti, qui, sans adopter le schisme, voulait porter remède aux maux de l'Église. Mais le clergé et les Guise, craignant d'y voir triompher la réforme, parèrent le coup : au lieu d'un concile national, on eut un concile italien à Trente, et en France une simple conférence de docteurs devant la cour pour juge. Le colloque de Poissy fit beaucoup de bruit et préoccupa vivement l'opinion. On n'y décida rien, il est vrai, et l'on devait s'y attendre, mais il ne fut pas inutile pour cela; le fait seul, que les idées nouvelles étaient mises en discussion et presque en délibération, était un résultat tout à leur avantage. Cette conséquence n'échappa point aux esprits les plus clairvoyants; la plupart des catholiques pensaient qu'on ne devait pas mettre ainsi les anciens dogmes en compromis, et que, les sauvât-on tout entiers, l'autorité de l'Église n'en serait pas moins atteinte.

Les protestants, de leur côté, ne laissèrent pas que de mesurer avec satisfaction tout le chemin qu'ils avaient fait parcourir à l'opinion depuis le temps peu éloigné où on les brûlait, pour professer en secret les doctrines que leurs docteurs venaient d'exposer librement devant le roi et toute sa cour. Ce demi-triomphe leur releva le cœur. Les plus ardents crurent qu'il n'y avait plus qu'à oser. On leur refusait des temples; et les prêches en plein air, qui se multipliaient, devenant incommodes avec la mauvaise saison, ils s'établirent sans grande opposition dans quelques églises pour y célébrer le culte. C'est ce que firent entre autres ceux de Poitiers, obligés, par les pluies conti-

nuelles, de chercher un abri pour leurs réunions. Le ministre Pierre Chrétien se hasarda à prêcher aux Jacobins ; mais, les jours suivants, ils en trouvèrent les portes fermées dès le matin ; ils allèrent alors s'établir au couvent des Augustins avec une confiance en eux-mêmes qui témoigne plus de leur force que de leur sagesse.

Ils ne tardèrent pas à être obligés de déloger une seconde fois. Le 5 novembre, le pasteur Alexandre Gaudion leur annonça l'ordre du roi de rendre à leurs anciens possesseurs les édifices du culte. Un édit à ce sujet avait été signé deux jours auparavant. Ils obéirent sans difficulté, et se pourvurent du mieux qu'ils purent jusqu'au mois de janvier (1).

Les esprits les plus influents, Calvin surtout, avaient en vain protesté contre des faits semblables, qui se produisaient dans toutes les provinces où les réformés étaient nombreux. Après les conférences de Poissy, les ministres, qui étaient à la cour, envoyèrent exprès à Orléans celui de Fontenay, Claude du Moulin, pour empêcher d'y commettre la même faute.

Ces usurpations, d'ailleurs, n'étaient en général accompagnées d'aucun acte d'hostilité et de désordre. Tout porte à croire que c'est à tort que des historiens, peu sérieux du reste, ont parlé d'excès commis par les huguenots à cette époque dans les églises de Thouars. Ces faits eurent lieu dans toute la province l'année suivante, au commencement de la guerre.

On raconte aussi que cette ville fut troublée, au

(1) Bèze, *Hist.*, I, 764.

mois de septembre, par les prédications d'un ancien carme du couvent de Poitiers, nommé Des Roches, qui, après avoir tenu plusieurs réunions sous les halles, monta, le dernier jour du mois, dans la chaire de saint Médard. Les catholiques, accourus en foule, l'en arrachèrent, et, le traînant par les cheveux jusque dans la rue du Minage, le pendirent. Les huguenots, fort nombreux dans la ville, ne paraissent pas s'être mis en peine de défendre Des Roches dans lequel, sans doute, ils ne voyaient pas un frère. Ses ennemis prétendent qu'il avait épousé une femme dont le mari vivait encore (1).

Un autre moine défroqué troublait aussi, depuis assez longtemps, l'église de Loudun, dans laquelle il s'était formé un parti et aspirait au ministère quoique, au dire de Calvin, il « méritât plus d'être pendu en un gibet que de monter en chaire. » Le ministre La Gaucherie, précepteur du jeune Henri de Navarre, était déjà venu pour y rétablir l'harmonie ; le moine s'était retiré, mais avait conservé des partisans qui le rappelèrent et manifestèrent l'intention de demander au synode de l'adjoindre au ministre Cherpont, qui exerçait ses fonctions à Loudun (2). Le synode d'Orléans s'occupa en effet de pacifier un différend entre les membres de cette église et un nommé Mathurin Sibelleau. Cette affaire, portée déjà devant deux synodes provinciaux, tenus à Parthenay

(1) *Mém. sur Thouars*, par M. Droyneau de Brie, Mss de la Bibl. de Poitiers, n° 43. — Briquet, *Hist. de Niort*, I, 203.

(2) *Lettres de Calvin*, II, 407, 464.

et à Niort, fut renvoyée à celui de Touraine pour la terminer; mais les faits ne sont pas assez précisés pour qu'on puisse dire s'il s'agit du même personnage (1).

C'est à l'époque même où éclata cette fâcheuse division, ou peu de temps auparavant, que Simon Brossier vint (2) exercer le ministère à Loudun (3). Véritable missionnaire, Brossier prit une part très active à la propagation de l'Évangile dans nos provinces, et son nom se retrouve à l'origine des églises de Bourges, d'Issoudun, de la Rochebeaucourt et de Périgueux, où il souffrit le martyre en 1562.

XX.

Des étudiants, revenant de l'université de Poitiers, firent connaître à Montmorillon les doctrines de la réforme. François de La Pouge, l'un deux, « mieux instruit et plus zélé que tous les autres pour être même exercé ès propositions de l'Écriture sainte, » se mit, à la sollicitation de quelques personnes, à faire la prière dans des réunions hors de la ville, et à exposer le catéchisme, au mois de septembre 1561. Un jour, — c'était à sa première prédication, — il resta court les yeux fixés vers le ciel et les mains jointes. Quelqu'un alla dire en ville, et le bruit se répandit aussitôt, qu'il était devenu tout noir, et que

(1) Aymon, *Les Synodes*.
(2) 1559 ou 60.
(3) Reg. de la Planche, *Hist. de l'Estat de Fr.*

le diable lui avait tordu le cou. Les prêtres crurent à un miracle en leur faveur et se préparèrent à rendre grâce à Dieu de la complaisance de Satan pour eux. Le prodige d'ailleurs n'était pas inouï : ils ont longtemps répété que le prince des enfers avait étranglé de sa main Carlostadt et traité de même façon Luther et Calvin. C'étaient des arguments du temps, très admissibles, à Montmorillon surtout où l'imagination populaire ne voyait alors que diable et sorciers. Cependant La Pouge, revenu à lui, prêcha deux grosses heures durant. Quant au miracle, on put le redire au loin ; mais, sur le lieu même, l'accident arrivé au jeune prédicateur rentra dans les limites du naturel, et le clergé, qui sortait déjà de l'église de Saint-Martial en procession, dut s'arrêter devant le ridicule.

Les prêtres continuèrent à remuer ciel et terre contre le petit troupeau, lui prodiguant les insultes qu'il souffrait sans y répondre, quoique à chacune de ses réunions il y eut plusieurs nobles de l'endroit ou du voisinage. Le ministre de Loudun venait aider La Pouge dans son œuvre d'évangélisation. Les catholiques, de leur côté, appelèrent un prédicateur cordelier. La Pouge lui fit offrir une conférence en présence des magistrats. La proposition n'ayant pas été acceptée, le ministre, avec une indiscrétion de zèle plus dangereuse encore que blâmable, entra un jour dans l'église où prêchait le moine, et, le sermon achevé, le provoqua de nouveau à une discussion publique. Pour toute réponse, le cordelier excita le peuple à se ruer sur l'intrus, lequel aurait porté la

peine de son ardeur intempestive, sans l'intervention d'un homme d'armes qui le protégea et lui donna asile dans sa maison. Obligé depuis ce temps de céder à la fureur de la populace que le clergé, un avocat du roi et le lieutenant civil animaient contre lui, La Pouge se réfugia chez le sieur de la Rivière, où il continua ses fonctions jusqu'au moment où ce dernier alla habiter Poitiers. Le ministre se retira alors à Saint-Savin, où il forma une église, à laquelle s'adjoignirent les fidèles de Montmorillon (1), qui ne furent jamais assez nombreux depuis pour avoir un pasteur.

XXI.

La réforme prit un nouvel essor au commencement de l'année 1562, lorsque, avec l'édit de janvier, les protestants obtinrent la liberté de s'assembler hors des villes. Cette loi était l'œuvre de l'Hospital, qui avait fait comprendre à la cour que chacun se damne pour son compte, et qu'on peut être fidèle sujet du roi sans reconnaître l'autorité du pape. La nécessité, il est vrai, contribua puissamment à faire admettre ses idées conciliatrices, et, si elle ne fût pas le meilleur argument du vertueux chancelier, elle fut certainement le plus décisif (2).

Quoique l'édit ne fut que la proclamation incomplète de la liberté du culte, il apportait trop d'adoucissement à la condition des réformés pour n'être pas

(1) Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, I, 765.
(2) De Thou, *Hist.*, liv. XXIX.

reçu d'eux comme un bienfait. Les ministres prêtèrent avec empressement le serment de l'observer. Le peuple, que ne retenait plus la crainte, suivit en foule leurs prédications; et, comme chacun suivait la voix de sa conscience, les églises restèrent vides pendant qu'il y avait affluence aux prêches. Des provinces entières se trouvèrent avoir déserté l'ancien culte. « Dans tout le Dauphiné et en la plupart de Poitou, il n'est plus mémoire de messe, » écrivait, au mois de mai, l'ambassadeur de Florence (1).

Les restrictions de la loi n'étaient qu'un léger obstacle qui n'arrêtait personne. Il était défendu aux protestants de se réunir dans les villes, de se servir des églises et de bâtir des temples; mais la rase campagne, la voûte du ciel ou des bois et l'abri des rochers étaient à eux; ils s'assemblaient dans les champs, dans des jardins, des granges, de vieilles masures, tout ce qui n'avait pas le nom d'église et ne pouvait pas recevoir celui de temple (2).

A la vérité, on ne se donnait pas partout la peine de sortir des villes pour célébrer le culte, ce qui eût été, pour le moins, étrange dans les lieux où la population presque entière s'était convertie. Quoique Poitiers ne fût pas dans ce cas, les protestants cependant y étaient très nombreux, et ils firent plusieurs assemblées dans la ville et les faubourgs, chez la Pillardière, Beaussé, Persicault, Sabourin et autres des plus notables des leurs. Les ministres l'Estang,

(1) *Mém.* de Condé, II, p. 42.
(2) *Mém.* de Castelnau, liv. III, ch. V.

Chrétien, Saint-Marceau et le Curé de Chiré y prêchèrent secrètement d'abord, puis en public au temps où une guerre imminente agitait déjà tous les esprits (1).

Parmi les nombreuses églises qui s'organisèrent à cette époque, nous mentionnerons celle de Talmond. Dans les premiers jours de l'année, maître Mathurin du Raiffe, sieur de la Sauvestrie, l'un des hommes d'affaires de M. de la Trémoille, y fut élu ministre, et commença à prêcher et à baptiser dans l'école de la confrérie du Saint-Esprit, qui depuis servit de temple (2). Claude de la Gruhe et plusieurs nobles du pays embrassèrent ouvertement la réforme. François Boutaud, abbé de Sainte-Croix de Talmond, congédia ses dix-huit ou vingt moines, vendit le temporel du couvent, et en fit démolir les bâtiments dès les premiers troubles. Un autre membre de la même famille, Loys Boutaud, sieur de Chesnevert, prévôt de Fontenay et chanoine de Luçon, quitta aussi le froc, se maria et devint ministre.

Dans les premiers jours du mois de mai, lorsque déjà la guerre avait éclaté, les protestants de Bournezeau s'adressèrent à la vénérable compagnie de Genève pour faire subir les épreuves nécessaires à un

(1) Mss de D. Fonteneau, t. XII, 299, *Complaintes des chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.*

(2) *Journal Mst de la famille* Bouhier, des Sables d'Olonne; extraits communiq. par M. B. Fillon.

de leurs compatriotes, nommé Mathurin Vigernes, qui, depuis longtemps, s'était retiré en Suisse à cause de la persécution, et qu'ils désiraient avoir pour pasteur, s'il en était jugé digne. Le baron de Bournezeau, Charles Rouhault du Landreau, qui, plus tard, se distingua dans le parti catholique, était alors protestant et venait de rejoindre Condé à Orléans, rendez-vous de la noblesse huguenote. C'était son homme d'affaires, Jehan Gaudineau, qui, avec Mathurin Boysson, demandait un ministre au nom de l'église dont ils faisaient partie (1).

C'est vers le même temps que le service divin commença à se célébrer régulièrement à Mouilleron-en-Pareds. Le seigneur de l'endroit avait également embrassé les idées nouvelles, mais il ne faisait point en ce bourg sa résidence habituelle, et n'y venait qu'à de longs intervalles (2).

Le culte réformé fut aussi établi, vers cette époque, dans la baronnie épiscopale de Chauvigny (3). Les protestants étaient alors assez nombreux dans cette partie de la province, d'où ils ont totalement disparu.

Ceux de Saint-Savin, lorsque la guerre fut déclarée,

(1) Gaberel, *Hist. de l'église de Genève*, t. I, *pièces justif.*, p. 121.

(2) Mss de D. Fonten., XIV, 503; *Remonst. de l'év. de Luçon* en 1565.

(3) Arrêt rendu dans un procès en 1642.

dépouillèrent l'église de Notre-Dame des ornements qui y rappelaient l'ancien culte, et le ministre La Pouge commença à y prêcher le dernier jour du mois de mai (1).

XXII.

Les églises, dont nous avons fait connaître l'origine, sont loin de former la liste complète de celles qui existaient alors. La réforme occupait certainement un bien plus grand nombre de stations dans le centre de la province, surtout sur les bords de la Sèvre-Niortaise et de ses affluents, et, dans le Bas-Poitou, sur ceux du Lay, où un grand nombre de paroisses étaient presque entièrement protestantes à l'ouverture des guerres civiles.

Jamais révolution ne remua si profondément un peuple. Dès qu'on se transporte au milieu de cette société en travail de l'avenir, on trouve la réforme, et l'on sent son action sur les hommes et les choses. Elle est partout. Les populations des campagnes, si lentes d'ordinaire à changer, ont marché cette fois du même pas que les autres. La vie domestique se modifie, et le clergé lui-même subit une espèce de rénovation, sur laquelle nous aurons à revenir. Les sciences, les lettres et les arts reçoivent, avec un cachet particulier, une impulsion nouvelle; et, dans

(1) *Chronique des événements arrivés à St-Savin depuis l'an* 1562; Mss D. Fonten., XXV, 615.

toutes les sphères d'activité de l'esprit humain, le protestantisme peut revendiquer des noms qui prouvent qu'il ne resta étranger à aucune. Citons seulement ici, parmi nos Poitevins, le jurisconsulte Imbert, les deux Fontenaisiens Sallenove et Rivaudeau, le poète Babinot et le musicien Pierre Santerre, qui nota, pour l'usage de ses coreligionnaires, les cent cinquante psaumes de David.

On sait quel rôle joua la musique dans le réveil religieux, et ce qu'elle doit elle-même au protestantisme qui l'arracha à la barbarie. A peine née, elle fut populaire; on chanta les psaumes comme on lut la Bible dans les assemblées, dans l'atelier, à la campagne, et le soir au foyer domestique. On chantait même sur le bûcher. D'abord tout le monde avait chanté, catholiques et protestants : les seigneurs et les grandes dames de la cour faisaient comme le simple peuple au Pré-aux-Clercs ; mais l'Église, ne voulant rien avoir de commun avec la réforme, défendit cette nouvelle hérésie « sous des peines rigoureuses; de sorte que chanter un psaume c'était être luthérien (1). » Ce n'est pas à tort, en effet, qu'on en jugeait ainsi, car ce fut un des traits distinctifs de la réformation. L'évêque Godeau, parlant des protestants, dit que « sçavoir les psaumes par cœur est parmi eux une commune marque de leur communion; et, à nostre grande honte, ajoute le prélat, aux villes où ils sont en plus grand nombre on les entend

(1) Florim. de Ræm., *Hist. de la naissance de l'hérésie*, p. 1050. — Michelet, *Réforme*, ch. V.

retentir dans la bouche des artisans, et à la campagne dans celle des laboureurs, tandis que les catholiques ou sont muets, ou chantent des chansons déshonêtes (1). »

Les autres arts, plus tributaires de la matière, le sont moins de la réforme ; mais elle ne les proscrivit point, et ne laissa pas même de leur imposer ce cachet de la Bible, que l'on retrouve sur toutes ses œuvres. Plusieurs monuments du temps nous l'ont conservé. Un des plus beaux châteaux du Poitou, celui de Coulonges, atteste son origine protestante par l'inscription biblique, qui en décorait jadis la façade. Il fut bâti de 1544 à 1555 par Loys d'Estissac, aussi peu catholique que son frère Geoffroy, évêque de Maillezais et abbé de Celles. C'est un des plus gracieux échantillons de la renaissance dans le Poitou, et les sculptures dont il est orné peuvent supporter la comparaison avec ce qui nous reste de plus remarquable de cette époque dans les autres provinces (2). L'inscription dont nous parlons n'y est plus dans la langue des idées mortes. Elle reproduit en français une pensée de la Bible :

Quiconque espère au Dieu vivant jamais ne périra

pensée chère à un peuple persécuté ! Cette parole,

(1) *Paraphrase des Psaumes de David*, par Ant. Godeau, évêq. de Grasse ; préface de la 5e édit.

(2) D'après les Notes Mstes de M. B. Fillon.

gravée là sur la pierre, était la confiance des huguenots, et, à défaut du nombre, ce fut leur force. L'un avait pour devise : Dieu est mon rempart; un autre : Qui croit en Dieu sort de tout! et c'était toujours le même défi de l'esprit nouveau aux hommes du passé qui voulaient fermer l'avenir.

La révolution protestante, qui toucha à tout, atteignit surtout l'homme lui-même, ses habitudes, sa vie morale. C'est par là qu'elle fut grande. Elle créa un peuple dans le peuple. Nés dans l'oppression et grandis dans la lutte, ces hommes nouveaux ont le sérieux de leur mission : une physionomie sévère, un esprit parfois assez raide, des allures un peu compassées; mais avec cela de la consistance, de la fermeté, de l'énergie, une foi vivante et comme un reflet biblique. Voici le portrait que nous a laissé d'eux un homme qui ne les aimait point : « Ils se déclaraient ennemis du luxe, des desbauches publiques, et folastreries du monde, trop en vogue parmy les catholiques. En leurs assemblées et festins, au lieu de danses et hautbois, c'étaient lectures de Bible, et chants spirituels, surtout des pseaumes quand ils furent rimés. Les femmes, à leur port et habit modeste, paroissoient en public comme des Èves dolentes ou Magdeleines repenties, ainsi que disait Tertullian de celles de son temps. Les hommes tout mortifiés semblaient être frappés du Saint-Esprit. C'étaient autant de saints Jeans prêchant au désert... Ils tâchaient à s'établir, non avec la cruauté, mais avec la patience,

non en tuant, mais en mourant. De sorte qu'il semblait que la chrétienté fût revenu en eux en sa première innocence, et que cette sainte réformation dût ramener le siècle d'or (1). »

Cette révolution s'est accomplie d'elle-même, malgré les obstacles, et tout naturellement comme éclosent les idées mûres pour l'événement. Aucune grande figure ne domine les faits, qui ne tirent que d'eux-mêmes leur caractère. Il n'y a point ici de voix imposantes comme dans l'Allemagne et la Suisse pour entraîner les masses; aucun homme ne résume en soi la pensée de tous. Calvin, presque inaperçu, traverse rapidement la scène, et son génie, qui de Genève rayonne sur l'Europe, n'agit plus que de loin sur le Poitou. La noblesse, qu'on a placée à tort à la tête du mouvement, n'y prend part que lorsqu'il est déjà fort avancé, et ne fait cortége à la réforme qu'à la suite des martyrs. Ce sont ceux-ci, des hommes sans nom, qui ont été les principaux moteurs d'une révolution beaucoup plus grande qu'eux-mêmes.

Parmi les premiers prédicateurs de la réforme, très peu étaient au niveau de leur tâche. Ils suppléaient à peine au manque de culture par leur dévoûment et leur activité. L'exemple de leur vie et plus encore le spectacle de leur mort étaient leur meilleure prédication. Un des principaux rouages du protestantisme, l'école, lui manquait encore en France, et devait lui faire longtemps défaut. Genève,

(1) Flor. de Ræm., *Hist. de la naissance de l'hérésie*, p. 864.

obligée de répondre aux demandes qui lui arrivaient de tous côtés, n'avait pas toujours le temps de former des sujets capables. Le nouveau clergé se recrutait souvent dans les rangs de l'ancien ; des prêtres et des moines, après avoir abjuré, allaient se dégrossir un peu dans les écoles de la Suisse, et revenaient se mettre à l'œuvre. On n'avait guère eu que le temps de constater leur zèle.

Il est vrai que les champions des anciennes institutions, sans avoir pour eux l'avantage d'une bonne cause, étaient plus faibles encore. Je ne reviendrai pas ici sur le texte trop fécond des « abus de l'Église, qu'aucun catholique prudent ne voudrait défendre (1). » Ce que je ne puis taire, c'est l'heureuse influence de la réforme sur le clergé lui-même. Je laisse la parole à un écrivain catholique, qui a souvent apprécié avec beaucoup de sens les événements qui s'accomplirent de son temps : « Les évêques et docteurs, théologiens, curés, religieux et autres pasteurs catholiques, dit Castelnau, commencèrent à penser en ces nouveaux prêcheurs, si désireux et ardens d'avancer leur religion, et dès lors prirent plus de soin de veiller sur leur troupeau, et au devoir de leurs charges, et aucuns à étudier ès saintes lettres à l'envi des ministres protestants, qui attiraient les peuples de toutes parts : et craignant que lesdits ministres n'eussent l'avantage sur eux par leurs prêches et par iceux attirassent les catholiques, ils commencèrent aussi à prêcher plus souvent que de coutume, en

(1) Castelnau, *Mém.*, liv. III, ch. V.

avertissant les auditeurs de se garder bien des hérésies des nouveaux dogmatisans, sur peine d'encourir la haine de Dieu, en se départant de sa vraie église... Davantage, les jésuites, tous les mendiants et autres religieux qui prêchaient aussi plus qu'auparavant, allaient par les villes, villages et maisons des particuliers, admonester un chacun de la doctrine des protestants. Et les évêques envoyaient quérir des pardons et jubilés à Rome, pour faire jeûner les peuples, et les convier à prier pour la manutention de la vraie église catholique (1). »

Ce résultat, amené par la réforme en dehors d'elle-même, est assurément très remarquable; mais le peuple ne paraissait pas disposé à se contenter de l'amendement tardif que les prêtres avaient été obligés d'apporter dans leur conduite. Il est permis de croire que, si la lutte restant sur le terrain de la discussion n'avait pas été transportée sur les champs de bataille, le XVIe siècle eût vu s'accomplir en France, comme en Allemagne, le triomphe du protestantisme. Mais avec sa pureté première, son beau prestige, on lui fit épuiser dans les camps cette force d'expansion qu'ont pour un temps les idées nouvelles et vraies. Le mouvement qui, avec des proportions toujours plus larges, multipliait sa vitesse pouvait se continuer par la seule force d'impulsion sans le choc violent qui le détourna.

Des provinces entières étaient gagnées; partout le catholicisme était en retraite, et, au point où on en

(1) Castelnau, *Mém.*, III, V.

était arrivé, la cour elle-même était à peine un obstacle. L'édit de janvier, en accordant la liberté de conscience et dans une certaine mesure celle de culte, en avait donné la preuve. Le roi d'ailleurs était un enfant ; son lieutenant général, Antoine de Bourbon, était protestant, et ne fut catholique que par lâcheté. Le chancelier voulait le respect des consciences. La reine mère elle-même, Catherine, était prête à tout événement, et avait déjà été au prêche, pour n'être pas en arrière en cas que la réforme triomphât.

Restaient les Guise et le clergé.

Les prêtres tonnaient contre l'édit, « et plusieurs ne se pouvaient tenir de dire qu'il fallait empêcher les protestants de prêcher, puisque la justice n'en tenait compte » ; puis le clergé, voulant faire croire à un péril pour l'État, quand lui seul était en danger, tâchait d'intéresser la politique à sa défense ; la plupart de ses membres « prèchaient à haute voix qu'il n'y avait rien de plus dangereux en une république que la nouveauté de religion, nouveaux ministres, nouvelles lois, nouvelles coutumes, nouvelles cérémonies, nouveaux sacremens et nouvelle doctrine ; toutes lesquelles choses tiraient après elles la ruine des États, avec une effrénée désobéissance envers Dieu et les princes : par quoi il n'y avait rien si assuré que de suivre l'ancienne religion, l'ancienne doctrine, les anciennes cérémonies et les anciennes lois (1). »

Les Guise étaient les principaux représentants de ce parti conservateur qui faisait dépendre le salut de

(1) Castelnau, *Mém*, III, VI.

la société de l'extermination de l'hérésie. Cette famille ambitieuse avait vu baisser son influence à la cour dès que l'esprit de tolérance y avait pénétré. Lorsque l'édit vint mettre le comble à leur mécontentement, ils avaient un parti organisé dont les chefs, avec le duc de Guise, étaient le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André. Cette ligue est connue sous le nom de triumvirat. Elle était prête pour la lutte; il ne manquait plus que l'occasion. Tout porte à croire qu'on ne l'attendit pas, et que le massacre des protestants à Vassy, par les gens du duc de Guise, fut autre chose que le résultat d'une rixe.

Ce carnage eut un douloureux retentissement dans le royaume. Dans plusieurs villes où les catholiques étaient en majorité, ils s'autorisèrent de cet exemple pour maltraiter les protestants. Condé en fit vainement ses plaintes à la cour. Les Guise, dans la crainte que celle-ci se tournât du côté du prince, s'étaient emparés des personnes du roi et de la reine mère. Il n'y avait plus rien à attendre que de Dieu et des armes (1).

(1) Parole de Condé.

LIVRE DEUXIÈME.

GUERRES DE RELIGION.

Histoire intérieure des Églises pendant les troubles.

1562—1598.

LIVRE DEUXIÈME.

I.

La guerre était déclarée, et, le 13 avril, on reçut à Poitiers le manifeste de Condé. Le prince, après avoir exposé ses griefs contre le triumvirat, protestait que son seul but, en prenant les armes, était le salut de l'État et le maintien de l'édit de janvier. Il demandait à cet effet des hommes et de l'argent. Cet appel fut publié du haut de la chaire par Alexandre Gaudion, l'un des ministres, et, dès le lendemain, l'abbé de Bonnevaux et les sieurs de Treille, Boissec et des Moulins, au nom du comte de la Rochefoucault, firent proposer au conseil d'appeler quelques gentilshommes du pays pour veiller à la sûreté de la ville. Mais ni le conseil ni les habitants ne se hâtèrent de prendre parti dans la lutte qui s'engageait. Ils se chargèrent eux-mêmes de garder les portes, et la première pensée de tous fut de rester neutres et de tâcher de se préserver des maux de la guerre. Cette neutralité était difficile. Chaque jour on voyait passer

des corps de troupes se dirigeant vers Orléans, où les forces huguenotes se concentraient autour de Condé. François de la Rochefoucault, beau-frère de ce prince, allant aussi le rejoindre, s'arrêta à Poitiers, et y fut reçu avec honneur. Il fut suivi, quelques jours après, par trois compagnies de cavalerie venant de la Saintonge et de l'Angoumois, auxquelles on livra également passage. Le comte du Lude, gouverneur de la province, fut à son tour reçu avec toute sa suite. Les catholiques, se sentant alors appuyés, firent fermer les portes au seigneur de Belleville, qui s'acheminait aussi vers le rendez-vous général du parti. La fermentation commença aussitôt à se manifester dans des attroupements hostiles aux huguenots, tandis que ceux-ci, de leur côté, assemblés au nombre de cinq à six cents, se saisirent de la porte de la Tranchée pour donner entrée à Belleville. Du Vigean et de Mirambeau, son gendre, traversèrent Poitiers le lendemain sans opposition. Le comte du Lude intimidé quitta la ville et se retira à Niort, abandonnant à elle-même la capitale de son gouvernement.

Les esprits étaient très agités. Le corps de ville, divisé et fort indécis, faisait cependant quelques efforts pour conserver l'équilibre. Le 16 mai, les bourgeois « de l'une et de l'autre religion, tous d'un accord, promirent de tout leur pouvoir s'évertuer à garder et maintenir la ville en paix et union... afin d'obvier à séditions, troubles et divisions qui pourroient sourdre à cause de la diversité des religions,

désirant en tout observer et entretenir les édits (1). » Les ecclésiastiques eux-mêmes furent appelés à prendre part aux affaires jusqu'au 23 mai. Ce jour-là, Lancelot du Bouchet de Sainte-Gemme, arrivé la veille, se présenta au conseil, annonçant qu'il venait prendre le commandement de la place pour le prince de Condé. Les échevins lui répondirent que la garde de la ville leur appartenait, et qu'ils ne sauraient le recevoir.

Sainte-Gemme était venu en poste, escorté seulement de six ou sept gentilshommes et du ministre l'Estang, que les réformés avaient dépêché vers les principaux du parti pour leur demander un chef; mais il trouva un appui suffisant dans la population au milieu des « gens de métier » et des bourgeois. On remarquait parmi ceux-ci François Poupet, Bréchard et Toyveneau, procureurs, Talvy, conseiller au présidial, Simon Dreux, enquêteur, Jean Gervain, notaire, Rambert, banquier, Du Fraigne, apothicaire, Jean Liége dit de Marnest, Jean Moreau, sieur de la Vacherie, Jean Beaussé, Sabourin, Persicault, la Pillardière et les deux Porcheron surnommés de Saint-James, dont l'aîné était conseiller au présidial. Son frère, simple étudiant, jouissait d'une grande autorité sur les jeunes gens de l'université, et se mit à leur tête. Le couvent des cordeliers, transformé en caserne, leur fut abandonné. Quelques-uns des moines, « s'accommodant au temps, » changèrent de costume et restèrent avec les nouveaux

(1) *Reg. des délibérat. municipales*, cote 38, f. 205, 207.

hôtes du monastère, « vivant et allant au prêche avec eux. »

Sainte-Gemme, n'ayant pu vaincre l'opposition du corps de ville, s'empara des clefs de l'une des portes, et commença à pourvoir à la défense de la place, dans laquelle il s'attendait à être bientôt assiégé par une armée catholique.

Mais un autre danger plus pressant menaçait Poitiers en ce moment même. Sainte-Gemme n'y était pas encore arrivé, qu'on avait appris qu'une horde de Gascons, sous les ordres de Grammont et de Duras, s'avançait du midi, pillant et ravageant toutes les églises sur son passage. Le premier soin du gouverneur huguenot fut de tâcher de préserver celles de Poitiers de la violence des terribles auxiliaires qui lui arrivaient. Il fit demander au lieutenant général Jean de La Haye, celui-là même qui lui faisait le plus d'opposition dans le conseil, de se rendre un matin dans la cathédrale pour faire ensemble l'inventaire des objets précieux qui s'y trouvaient, et les faire porter en lieu de sûreté. Cette proposition n'ayant pas été agréée, Sainte-Gemme se rendit en personne à l'hôtel de ville pour y renouveler ses instances. Il remontra aux conseillers qu'il « avoit oy et entendu que le seigneur de Grandmont venoit et debvoit en bref passer par ceste ville, et avec luy grande compagnie de gens de pied, Gascons et autres, qu'il a oy dire estre gens faisans grands maux et piller et voler ce qu'ils peuvent; et que, pour obvier à inconvénient à ce que, si ils passent par ceste ville, ils ne fissent le

semblable, il avait délibéré d'aller sommer les chapitres et communautés de ceste ville, et signament les chapitres de Saint-Pierre, de faire inventaire des joyaux, croix et calices qu'ils avaient par devers eux, et les mettre en seure garde en chasteau de ceste dite ville ou quelque autre lieu, et que pour ceste cause il vouloit et entendoit que audit inventaire fussent présens les officiers et magistrats de ceste dite ville, ou aulcuns d'iceux; et oultre, parce que d'heure à aultre surviennent et peuvent survenir plusieurs affaires en ceste dite ville, a le dit sieur de Sainte-Gemme dict que le maire et les eschevins eussent à commettre et députer quelques ungs de la dite assemblée ou aultres qn'ils aviseroient, pour, avec eux, communiquer des dites affaires, et aussi à ceste fin qu'ils eussent à s'accorder du lieu et place pour traicter des dites affaires (1). » Sainte-Gemme, comme la plupart des protestants, voulait éviter des excès qu'on ne pouvait pas manquer de reprocher à leur parti, et qui devaient lui aliéner beaucoup d'esprits encore indécis. Au lieu de se rendre à ses sages avis, les magistrats répondirent qu'ils ne pouvaient prendre part à l'inventaire qu'à la requête du clergé, ou d'après un ordre du roi. Il fut donc décidé qu'on écrirait en toute diligence à Sa Majesté. Or, le roi était à cent lieues et les Gascons à deux journées de marche. Les catholiques ne tardèrent pas à regretter amèrement de n'avoir pas fait transporter ailleurs les ornements des églises.

(1) *Reg. des délibérat. municipales*, cote 38, f. 205-207; 25 mai.

Le 27 mai, Grammont et Duras, avec leurs Gascons, arrivèrent à Poitiers, et, dans les deux ou trois jours qu'ils y restèrent, brisèrent tout dans les églises. Pas une image ne fut épargnée. Les reliquaires les plus riches, ceux de Saint-Pierre en particulier, avaient à la hâte été mis en sûreté par les chanoines; tout le reste fut jeté dans le creuset; mais le produit, destiné aux frais de la guerre, fut d'assez peu de valeur, car « il se trouva qu'il y avait de la fausseté aussi bien au dehors qu'au dedans, et que tout ce qui luit n'est pas or. » Une vieille idole miraculeuse de Notre-Dame, qu'on portait, chaque année, le lundi de Pâques, en procession autour des murailles de la ville pour lui faire toucher les portes, en souvenir de la délivrance de Poitiers au temps de la domination anglaise, fut trouvée enfouie dans une tombe en un cimetière. Après l'avoir promenée sur une civière dans les rues aux acclamations des Gascons, des enfants et du peuple, qui, jadis, se prosternait dévotieusement à ses pieds, on la brûla en présence des magistrats, avec une image de sainte Radégonde et un crucifix énorme de l'église de Saint-Hilaire. Une perte infiniment plus regrettable est celle de la « tant fameuse bibliothèque » du chapitre de cette dernière église, qui eut elle-même beaucoup à souffrir.

Cette fureur de la populace contre les anciens objets de sa superstition, respecta la propriété particulière, et ne s'attaqua point aux personnes. Les prêtres et les moines eurent la liberté de s'en aller

où bon leur sembla, et un soldat de Grammont, dégradé et chassé de sa compagnie pour avoir volé son hôte, n'obtint grâce de la vie qu'à la sollicitation de celui-ci.

L'église des cordeliers et celle des jacobins furent affectées au service du nouveau culte (1).

II.

La nouvelle de la violation de l'édit de janvier par les Guise, et les premiers bruits de guerre qui la suivirent, avaient en général précédé la publication de l'édit lui-même. Il ne fut enregistré à Saint-Maixent que le 17 avril, lorsque déjà les hostilités qui commençaient rendaient son observation impossible. Un mois après, les protestants de cette ville se soulevèrent à leur tour. Se bornant d'abord à des mesures de sûreté, que motivaient leurs craintes, ils se saisirent des portes et y placèrent des gardes (2). Les magistrats, en ayant fait prévenir du Lude, défendirent le port d'armes quelques jours après, et les catholiques, reprenant le dessus, commencèrent à relever la tête. Le 28 au matin, jour de la fête du Saint-Sacrement, ils firent une procession solennelle au moins inopportune. Cette manifestation, en effet, amena bientôt une réaction, qu'on peut aussi re-

(1) *Regist. des délibér. municip.*, cote 38. — *Mss. de D. Fonteneau*, XII, 280; II, 455, 519, 541, etc. — Th. de B., *Hist. ecclés.*, II, 600.

(2) 17 mai.

garder comme le contre-coup des événements qui se passaient le jour même dans la capitale de la province. Dès le soir, quelques huguenots de la ville et des environs s'attroupèrent, pénétrèrent dans les couvents et les églises, chassèrent les moines, profanèrent les hosties, dissipèrent les reliques, brisèrent les images et renversèrent les autels. Le lendemain, cette bande, composée d'une centaine d'individus sans chefs et sans discipline, se répandit dans la campagne.

A la suite de ce coup de main, la ville rentra dans le calme, et les esprits les plus modérés des deux partis s'efforcèrent de la maintenir dans une espèce de neutralité.

Bonvouloir commença à prêcher dans l'église des cordeliers, où les assemblées étaient convoquées au son de la cloche; tandis qu'on prenait des précautions pour ne pas laisser surprendre la place par les compagnies huguenotes qui passaient chaque jour dans le voisinage en se rendant à Orléans (1). Nous voyons là, comme à Poitiers, la plupart des protestants, satisfaits de pouvoir célébrer publiquement leur culte, prendre eux-mêmes des mesures contre les plus exaltés d'entre eux.

Il y eut aussi des désordres à Châtellerault et à Thouars. Les huguenots, maîtres de cette dernière ville, dépouillèrent les églises sans en épargner que deux, celle de Saint-Médard pour leur usage, et

(1) D. Liabœuf. — Mich. Le Riche, *Journal*, 84.

celle du château par égard pour le seigneur Louis III de la Trimouille, qui leur était assez favorable, quoique catholique.

A Loudun, les protestants, qui avaient obtenu par l'édit de janvier le droit de tenir leurs assemblées dans le bourg de Beaussai, à une demi-lieue de la ville, s'emparèrent de l'église de Saint-Pierre-du-Marché pour y faire le prêche (1).

III.

La même agitation régnait dans le Bas-Poitou. Dès le milieu d'avril, les chanoines de Luçon, s'attendant à quelque événement, prenaient des mesures de défense et assemblaient leurs « bâtons à feu. » Les protestants se soulevèrent en effet sur plusieurs points vers la fin du mois. Beaucoup de ceux de Fontenay, Luçon, la Châtaigneraie, Chantonnay, le Puybelliard, Foussais, Monsireigne, Thiré, Pouillé et autres paroisses, se portèrent sur Luçon, dont ils s'emparèrent sans difficulté, le dernier jour d'avril. Les églises furent dépouillées de leurs ornements, l'argenterie fut convertie en numéraire, et la cathédrale, dévastée, reçut garnison. Un catholique, témoin oculaire de ces excès des huguenots, nous apprend qu'il avait été « par eux trouvé en icelle grande quantité de reliques d'argent montant une pleine pipe, mais lui disoient qu'ils n'en oseroient prendre une seule sans le vouloir de leur ministre, qu'ils nommoient M. de Chai-

(1) Du Moustier de La Fond, *Hist. de Loudun*, p. 30.

gnevert (1). » Tout le butin était en effet mis de côté pour les frais de la guerre qui s'allumait.

Le soulèvement gagna rapidement; plusieurs gentilshommes prirent les armes et se mirent à la tête des bandes qui tenaient la campagne. La plupart des églises furent mises à nu, les unes par les huguenots, les autres par les catholiques eux-mêmes, qui s'empressaient de cacher les objets du culte.

Les protestants s'emparèrent aussi de Fontenay, grâce à la connivence de Pierre Grelier, capitaine du château; mais ils en sortirent dès le mois de juillet, dans la crainte d'être surpris par le comte du Lude, qui assemblait à Niort des forces contre eux. Les premiers qui parlèrent d'abandonner la place eurent à soutenir une vive opposition de la part de Claude du Moulin, lequel était d'avis qu'on devait tenir bon, quoique, en sa qualité de ministre, il eût tout particulièrement à redouter la vengeance du gouverneur. Menacé de rester seul, il fut obligé de céder, et les catholiques rentrèrent en possession de la ville où les églises avaient subi le sort commun (2).

IV.

Ces accès de fureur populaire contre les autels, les images, les croix et les châsses vénérées des papistes, l'histoire les déplore, elle n'a pas le droit de les taire. Les esprits les plus sages s'y opposaient en vain, les

(1) Mss. de *D. Fonten.*, XIV, 481. — *Chronique du Langon*, 51.

(2) B. Fillon, *Hist. de Fontenay*, I, 125.— *Chron. du Langon*, 54.

ministres les blâmaient, les synodes les condamnèrent, le prince de Condé lui-même en témoigna son mécontentement (1) ; mais la voix de la raison n'était pas entendue. Les protestants, d'ailleurs, n'étaient pas seuls à commettre ces dévastations : les catholiques eux-mêmes, des bandes de gens sans foi et sans aveu, la lie de la populace que les révolutions, en agitant la société, font monter à la surface, souvent aussi, des moines et des prêtres profitaient des malheurs du temps pour voler et piller. Mais l'histoire n'a jamais deux noms pour ceux qui troublent l'ordre; au XVIe siècle, ils s'appelaient huguenots.

Pendant que les hérétiques déchargeaient sur le bois, la toile et la pierre leur haine contre une religion intolérante, qui, durant un demi-siècle, les avait juridiquement torturés et brûlés, on continuait à les égorger et à les massacrer, et leurs excès n'étaient que les représailles de violences tout autrement coupables et barbares. Depuis le coup de Vassy, qui avait donné le signal, les massacres de protestants se multipliaient avec une rapidité effrayante. « Vous abattez les images, vous détruisez les reliques des trépassés, disaient les catholiques, mais nous abattrons autant de vives images qu'il en pourra choir en nos mains (2). » Ainsi, en effet, procédait la populace partout où les réformés n'étaient pas assez nombreux pour se faire respecter. Le parlement de Paris, dominé par le triumvirat, au lieu de réprimer ces élans de fana-

(1) Jurieu, *Hist. du Papisme*, I, 494. — Castelnau, l. III, 9.
(2) J. de Serres, *Invent. de l'Hist. de Fr.*, éd. 1648, I, 698.

tisme sanguinaire, les autorisait en permettant de courir sus aux huguenots ; les prêtres ameutaient contre eux le peuple aux halles et aux coins des rues ; dans les campagnes on soulevait les paroisses au son du tocsin. Cela s'appelait, dans le langage du triumvirat, « lâcher la grande lévrière. »

Le duc de Montpensier présidait à ces scènes de carnage dans la Touraine, le Maine et l'Anjou, et répandait la désolation et le meurtre jusque dans le nord du Poitou. Quand on se plaignait à lui : « Il n'y a remède, disait-il ; aussi bien n'y a-t-il que trop de peuple en France ; j'en ferai tant mourir que les vivres y seront à bon marché. » Des protestants furent assassinés jusque dans son château de Champigny. Des bandes de catholiques forcenés, dignes satellites d'un tel chef, arrachèrent les yeux à un ministre et le brûlèrent ensuite à petit feu. Un jeune homme de dix-huit ans, lié sur un banc, fut égorgé de sang-froid ; d'autres, assommés ou pendus, furent jetés à l'eau par centaines.

Traqués comme des bêtes fauves, les huguenots prenaient partout la fuite. Ceux de Tours quittèrent la ville à l'approche du féroce Montpensier, et se dirigèrent vers le Poitou, espérant y courir moins de dangers, à cause du grand nombre de coreligionnaires qu'ils avaient dans cette province. Ils rencontrèrent sur leur route ceux de Saumur, d'Angers, de Chinon et de Loudun, qui s'enfuyaient de leurs maisons emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. Les protestants abandonnèrent également Châtelle-

rault à l'arrivée du comte de Villars, que les triumvirs envoyaient avec six compagnies au secours du sénéchal Monpezat et de la Rochepozay.

Tous ces fugitifs, au nombre de plus d'un millier, se dirigeaient vers Poitiers, lorsque, arrivés près de Vendeuvre, ils furent découverts par les cornettes de la Rocheposay et de Villars, qui se mirent à leur poursuite. Le combat ne fut pas long (1). Quelques-uns seulement voulurent résister et périrent les armes à la main ; d'autres mirent leur salut dans la fuite. Ceux qui se rendirent reçurent de Villars une escorte pour retourner chez eux, « ce qui n'étoit, à la vérité, dit un historien, autre chose que de les renvoyer de Caïphe à Pilate. » Ces malheureux, assaillis de toutes parts des populations soulevées par le tocsin, périrent en grand nombre sur la route. Le même sort attendait ceux qui arrivèrent jusqu'à Tours, où une populace forcenée se rua sur eux. Une centaine, enfermés dans une église, furent tués de sang-froid, le lendemain, par un ancien moine, nommé Richelieu, qui s'amusait à tirer sur ces pauvres gens sans défense. La Loire a depuis roulé d'autres cadavres, mais n'a rien vu de plus barbare que les horribles scènes dont nous abrégeons le récit.

Parmi les victimes de la rencontre de Vendeuvre se trouvait Jean de Tournay dit Latour, l'un des ministres qui avaient pris part aux conférences de Poissy. Vieillard septuagénaire, il avait passé la moitié de sa vie à prêcher l'Évangile, d'abord à Alençon, étant en-

(1) 13 juillet.

core moine, puis au canton de Berne, et enfin à Chinon, où il s'était fixé depuis deux ou trois ans. Le pasteur, accompagnant son troupeau dans la fuite, fut pris et conduit à la Tricherie devant le sénéchal Montpezat. Celui-ci le livra à un personnage dont Latour ignorait les fonctions, et qui n'était autre que le bourreau. L'heure était avancée dans la nuit. Après avoir cheminé quelque temps dans l'obscurité, ils arrivèrent sur les bords du Clain. Le vieillard comprit son sort, se recueillit un instant en lui-même; se laissa lier sans résistance et disparut dans la rivière.

Cependant les capitaines Tigny, Minguetière, Mangot, La Bresche, La Tour, Bournezeau, La Rivière et les deux frères De Bessé, qui avaient échappé aux coups des ennemis à Vendeuvre avec quelques compagnies d'infanterie et d'arquebusiers et une troupe de femmes et d'enfants, continuèrent leur route vers Poitiers. La nouvelle de leur approche, apportée par Saint-Martin de la Coudre, fit éclater une division dans la ville, toujours occupée par les protestants, mais sérieusement menacée par une armée catholique. Une partie de la commune voulait qu'on fermât les portes aux fuyards; les échevins, divisés, se retirèrent les uns après les autres, et tout pouvoir resta à Sainte-Gemme. Deux heures après l'arrivée des fugitifs, au milieu de la nuit, la cavalerie de Villars, qui était à leur poursuite, donna l'alarme aux faubourgs.

La position du gouverneur huguenot était difficile. D'accord avec le conseil, il avait fait réparer à la hâte

les murailles, endommagées par une inondation; on lui avait confié l'artillerie, et il s'était fait remettre les armes qui étaient dans les maisons du clergé; mais la vaste enceinte de la place renfermait beaucoup de gens hostiles, et les échevins eux-mêmes s'étaient longtemps opposés à l'introduction d'une garnison de trois cents hommes, répondant à toutes les instances de Sainte-Gemme que « les manants de la ville » se chargeaient de sa conservation. Le receveur Pineau, pour mettre sa caisse en sûreté, s'étant fait confier le château, l'avait conservé au moyen de promesses équivoques, et refusait obstinément de le rendre. Le gouverneur, pressé de toutes parts, attendait des secours. Il avait déjà fait entrer quelques troupes venues de Fontenay, Melle, Lusignan, Vouillé, Vivonne, Couhé, Civray, Ruffec, Chauvigny, le Vigean et des autres parties de la province. Niort et Saint-Maixent lui avaient en outre fourni quelques fauconneaux. Malgré ces renforts, le comte de la Rochefoucauld, envoyé par le prince de Condé dans les provinces de l'Ouest pour veiller aux intérêts du parti, avait reconnu, en passant par Poitiers, l'insuffisance de la garnison, et s'était hâté d'aller faire des levées dans la Saintonge.

Cependant la place était serrée de près par Villars, Montpezat et Richelieu. La plupart des bourgeois étaient d'avis d'ouvrir les portes, lorsqu'un héraut vint les en sommer au nom du roi de Navarre, alors catholique. Le maire Jacques Herbert, qui venait de succéder à Le Breton, répondit que les clés n'étaient

pas entre ses mains, et qu'il n'était point en son pouvoir de rendre la ville.

Les assiégeants toutefois n'avaient encore éprouvé que des échecs quand le maréchal de Saint-André vint, le 1er août, se joindre à eux avec de nouvelles forces. L'assaut fut livré. Vigoureusement repoussés d'abord, les catholiques se retiraient déjà lorsque Pineau tira le canon du château contre les protestants. Obligés dès lors de renoncer à la défense de la ville, les assiégés ne songèrent plus qu'à en sortir. Le combat se changea en massacre dans les rues, et plusieurs huguenots furent poursuivis jusque dans les villages. Pendant que la plupart n'étaient occupés que de leur propre salut, le capitaine Mangot, de Loudun, brisa les serrures de la porte Saint-Cyprien pour laisser échapper le peuple, et sortit lui-même avec six cents hommes de la garnison. Il alla, avec ces débris, rejoindre la Rochefoucauld, qui accourait trop tard au secours de la place.

Le maréchal de Saint-André abandonna pendant huit jours la ville au pillage. Il s'y commit des atrocités inouïes ; un soldat de la compagnie du maréchal fit une fricassée d'oreilles d'hommes et invita ses compagnons à son horrible festin. Richer, l'un des ministres, périt dans la mêlée ; celui de la Flèche fut pris, attaché à une potence et fusillé. Deux nobles huguenots, La Touche-Levrault et De Flottes, furent pendus. Jacques Herbert, citoyen huguenot respecté des deux partis, qui avait accepté la mairie dans ces temps difficiles, eut le même sort.

Tout le pays fut le théâtre d'excès du même genre. Des bandes ivres de fanatisme et de rage parcoururent le Poitou, mettant tout à feu et à sang chez les huguenots. Les bourgs de La Trimouille et de St-Savin furent livrés au pillage. Vingt soldats, qui tenaient le château de Chauvigny, se rendirent, la vie sauve, et n'en furent pas moins étranglés aussitôt. Une de ces troupes de catholiques furieux, commandée par Vitry, battait le plat pays autour de Fontenay. Une autre, sous la conduite du capitaine Le Lys, secondée par les paysans déchaînés par le tocsin, exerçait ses ravages à Mouilleron-en-Parèds et dans les environs, où les protestants prirent les armes, au mois de septembre, pour s'opposer aux violences dont ils étaient l'objet. L'écossais Corneille, qui s'était signalé à la défense de Poitiers, tira vengeance de quelques-uns de ces bandits au moyen d'un stratagème. Il feignit d'être des leurs, les assembla au son de la cloche et les fit tomber dans une embuscade, où on en fit bonne et prompte justice (1).

Le Poitou et les provinces voisines, l'Angoumois, la Touraine et l'Anjou, furent pendant plusieurs mois le théâtre de ces brigandages. Tours vit surtout des scènes affreuses. La populace y exerçait toujours une inquisition sanguinaire et traînait journellement à la rivière des huguenots inflexibles. Un jour elle y jeta la femme d'un ministre et deux autres protestantes qui refusaient de souscrire à la profession de foi

(1) J. de Serres, *Rec. des choses mémor.*; — T. de Bèze, *Hist. eccl.*, liv. VII.

des assassins ; l'eau se trouvant trop basse pour les noyer, on les assomma et on leur fit jaillir la cervelle à coups d'aviron. Une autre fois on arracha un enfant à la mamelle de sa mère pour jeter celle-ci dans la Loire ; une jeune fille qu'elle avait s'y précipita après elle pour échapper aux assassins, qui ne voulaient lui enlever la vie qu'après l'honneur.

V.

On publia au mois d'octobre une déclaration qui, sous prétexte d'accorder le pardon du passé, ouvrait la porte à de nouvelles vexations. Les promoteurs des troubles et ceux qui avaient pris part au pillage des églises étaient exceptés de l'amnistie, et tous les autres, qui voulaient en jouir, obligés de faire profession de la religion romaine. Ce dernier point nécessitait de nouvelles violences ; aussi, pour en assurer l'exécution, on obligea les réformés à souscrire une confession de foi dressée par la Sorbonne, vérifiée en parlement et expédiée par lui à tous les siéges subalternes, avec ordres aux sénéchaux, à leurs lieutenants ou aux curés de la faire signer. On alla même jusqu'à conduire de vive force les protestants à la messe (1).

Une amnistie eût été nécessaire, en effet, après ces six mois d'égarements et de crimes, mais non pas seulement pour les huguenots, qui n'étaient ni les premiers, ni les seuls, ni les plus coupables. Elle ne

(1) Dom Liabœuf, *Antiq. de Saint-Maixent.*

pouvait d'ailleurs ramener la paix qu'à la condition d'offrir, avec l'abolition sincère du passé, des garanties pour l'avenir. Celle-ci n'était que spécieuse. Donnée dans le seul but de faire déposer les armes aux protestants les plus timides ou les moins compromis, et de les affaiblir ainsi pour mieux en venir à bout, elle réussit en partie. Il en rentra un assez grand nombre dans leurs foyers ; plusieurs passèrent même à l'ennemi. Le peuple les appela du nom dérisoire de « Quillebedouins. » Ce terme injurieux fut d'abord appliqué au poitevin François de Belleville, qui avait été un des plus empressés à se joindre au prince de Condé, et fut aussi des premiers à l'abandonner. Il avait la réputation d'un homme savant et habile, mais on crut qu'il était vendu d'avance à la reine mère, et qu'elle s'était servie de lui pour tromper le prince (1). Son frère, Jules de Belleville, connu sous le nom de Languilier, joue un rôle plus honorable dans notre histoire.

La plupart des protestants, n'ayant pris les armes que pour leur sûreté, et ne voyant rien de changé dans leur état, restèrent sous les drapeaux. Condé forma même le projet d'assiéger la capitale. Son armée campait déjà aux portes de Paris ; mais la difficulté d'une pareille entreprise le força d'y renoncer, et, d'après les conseils des Coligny, il se dirigea vers la Normandie. Il rencontra l'armée catholique près de Dreux, accepta la bataille, la perdit, et fut fait prisonnier. Dans les rangs de l'armée des triumvirs, outre une perte d'hommes égale à celle des pro-

(1) *Mém. de Condé*, 1743, IV, 52.—De Thou, liv. XXXIII.

testants, le maréchal de Saint-André fut tué et le connétable pris. Le duc de Guise, resté sans concurrent dans son parti, fut assassiné peu de temps après par un misérable fanatique devant Orléans.

Il y eut encore quelques remuements dans le Bas-Poitou, à la fin de février et pendant le mois de mars 1563. Sainte-Gemme et Landreau firent montres de leurs forces à Pouzauges et tinrent la campagne dans les environs de la Châtaigneraie et de Fontenay, tandis que d'autres troupes venant de l'Aunis s'assemblaient à Sainte-Hermine et vers Luçon. Dans quelques paroisses, les prêtres n'osèrent pas célébrer la messe pendant la semaine sainte et le jour de Pâques. A cela et à la prise du château épiscopal des Moutiers-sur-le-Lay se bornèrent les succès des huguenots (1).

VI.

Depuis quelque temps on parlait de paix. La cour la désirait; le parti catholique, privé de ses principaux chefs, en avait besoin; Condé et la noblesse huguenote n'y étaient pas moins disposés; mais les ministres, la souhaitant aussi, n'en voulaient cependant pas à des conditions moins avantageuses que celles de l'édit de janvier. Fatigué d'une guerre ruineuse et sans succès, séduit aussi peut-être par de belles promesses, le prince se passa de leur consentement et le traité fut signé.

(1) *Chroniq. du Langon*, 77.

Le nouvel édit, publié à Amboise le 19 mars, était bien moins large que le précédent. Il n'était accordé aux protestants qu'un seul lieu de culte public dans chaque bailliage royal, outre les villes qui étaient en leur pouvoir à l'époque du traité. Cette dernière clause n'était pas applicable au Poitou, dans lequel ils avaient perdu toutes leurs places, dès l'année précédente, en aussi peu de temps qu'il leur en avait fallu pour s'en emparer.

Une déclaration du 7 avril fixa le nombre des villes où les réformés pouvaient s'assembler dans les faubourgs. C'étaient pour le Poitou Fontenay, Châtellerault, Montmorillon et Aunay (1). Loudun, comme siége d'un bailliage, se plaignit de ne pas figurer sur la liste. Presque tous ses habitants professaient la religion réformée, et personne n'y faisait d'opposition à l'établissement régulier du culte. Le roi leur accorda leur demande par lettres patentes du 6 juin, et leur permit de faire leurs assemblées dans un lieu convenable de la ville ou des faubourgs, nonobstant l'opposition que pourrait essayer d'y mettre le duc de Montpensier, dans le gouvernement duquel se trouvait le Loudunois (2).

Ce nombre très insuffisant de lieux de culte n'était proportionné ni à celui des réformés ni à l'étendue du pays. Le droit accordé à certains seigneurs de faire prêcher chez eux, en qualité de hauts justiciers, et d'y recevoir leurs vasseaux, ne compensait pas toujours

(1) *Mém. de Condé*, IV, 338.

(2) Du Moustier, *Hist. de Loudun*, 32.

le manque d'assemblées publiques. Mais il arriva, comme on devait s'y attendre, que les seigneurs étendirent, de leur propre autorité, ce privilége à tous ceux qui voulurent prendre part au culte qui se célébrait dans leurs châteaux. Les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers se plaignaient surtout de ce qu'on faisait le prêche à Couhé et à Montreuil-Bonnin, où « journellement affluait grande multitude d'estrangers tant de la ville de Poitiers que d'ailleurs. Et autant en fait-on à Chiré et à la Vauceau... et même aussi en plusieurs terres et seigneuries desdits suppliants, comme à Rouillé, la Vauceau et Saint-Hilaire-sur-l'Autize, contre leur gré et volonté et sans leur permission, à quoi toutefois, à leur grand regret, ne peuvent remédier. » Les huguenots sont enfin « si osés de demander un temple à Poitiers, » et il « y a même grand doute, ajoutent-ils, que l'on n'est à y commencer en cette ville, où il est notoire que la plupart des nuits plusieurs personnes de divers états discourent par les rues pour s'assembler à quelques endroits (1)... »

La loi, qui entravait l'exercice du nouveau culte, n'eût point le privilége de raviver l'ancien, et, tandis qu'elle privait de temples les populations protestantes, les églises catholiques restaient désertes. Dans le Bas-Poitou, la révolution avait fait des progrès immenses, auxquels n'avait malheureusement pas toujours présidé le pur esprit de la réforme. Des paroisses nombreuses du diocèse de Luçon n'avaient plus

(1) Mss de D. Fonteneau, XII, 279 : *Remonst. des chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand aux commissaires du roi.*

de messe. Dans la partie occidentale qui longe la mer et forme aujourd'hui l'arrondissement des Sables, elle avait été abolie à Saint-Gervais, Sallertaine, Froidfond, Falleron, Saint-Paul-de-Montpenit, Saint-Révérend, Landevieille, Saint-Sornin, le Givre, Saint-Cyr en Talmondais, et sur les limites de la province, au nord, à Saint-Étienne-de-Corcoué et dans quelques autres lieux. Dans toute cette contrée cependant la réforme n'a point jeté de profondes racines, et n'a jamais compté que quatre ou cinq églises peu considérables. Ceux qui parurent d'abord l'accueillir se contentèrent de faire au clergé une opposition d'autant plus acharnée, qu'elle n'avait le plus souvent d'autre principe que la haine qu'il inspirait. Ce fut surtout la noblesse qui se tourna avec violence contre ce corps avili et méprisé. Beaucoup de nobles chassèrent les prêtres, quelques-uns même s'abandonnèrent contre eux à des actes de violence ; les plus modérés retenaient les dîmes. Plusieurs firent succéder dans leurs fiefs le nouveau culte à l'ancien. En 1564, vers la fin de l'année, un certain Montgenis, homme d'affaire de Tanneguy Du Bouchet, fit faire le prêche à Saint-Cyr. Deux ans après, au mois de septembre, le curé de Poiroux se plaignait que ce même seigneur faisait aussi prêcher dans cette paroisse.

Le protestantisme ne comptait pas non plus un grand nombre de partisans sur le versant septentrional des collines qui partagent le cours des eaux du Bas-Poitou. Mais il avait dès lors conquis une grande partie de la population du pays compris entre

Saint-Fulgent, les Herbiers et Pouzauges au nord, et Mareuil, Luçon et Fontenay au midi. Les réformés étaient surtout agglomérés sur les bords du Lay et de ses nombreuses petites ramifications depuis Pouzauges et Mouchamps jusqu'à la mer. Le culte catholique ne se célébrait plus à Saint-Fulgent, Saint-Michel-Mont-Malchus, Pouzauges, le Boupère, Mouchamps, Monsireigne, Tillay, Chavagnes, les Redoux, Sainte-Gemme-des-Bruyères, le Talud, Saint-Germain-l'Aiguiller, Mouilleron, le Puybelliard, la Jaudonnière, Puymaufrais, Saint-Martin-l'Ars, Bournezeau, le Simon, Bessay, la Bretonnière, Nesmy et dans beaucoup d'autres paroisses. A Luçon et dans les environs, où depuis longtemps la violence de la persécution a dispersé les derniers protestants, ils étaient alors en majorité (1). La noblesse n'était pas restée étrangère là non plus au mouvement général, et beaucoup d'églises nouvelles s'y groupèrent autour des châteaux; mais la révolution y fut beaucoup plus radicale et plus populaire. Presque partout la cessation de la messe était la conséquence de la désertion en masse des populations, et suivie de l'établissement du culte réformé. Dans beaucoup de paroisses, les églises servaient de granges ou étaient livrées à d'autres usages. Plusieurs étaient bâties sur les terres des nobles, qui en avaient fait murer les portes après avoir renoncé au culte catholique. Quelques-unes étaient même construites dans l'anceinte des châteaux, comme celles de Mouchamps et de Bourne-

(1) *Mss de D. Fonten.*, XIV, 701.

zeau. Soubise et Landreau, à qui ces deux dernières appartenaient, les firent fermer. Rarement on osait s'en servir pour le nouveau culte, l'édit s'y opposant formellement. Toutefois à Saint-Michel-Mont-Malchus, où le seigneur de la Belotière imposait silence au curé, un ministre prêchait et tenait école dans l'église. Les protestants s'assemblaient de même dans celle de Mouilleron, et le ministre, nommé la Frolle, habitait la cure. Pouzauges, Chavagnes et Monsireigne avaient aussi des pasteurs. Il s'en était également établi un à la Jaudonnière, quoique le seigneur n'y fit point sa résidence. A Saint-Martin-l'Ars, M. de Puythumer en avait un à ses gages, malgré l'opposition de la dame du lieu (1). La disette de pasteurs empêchait d'ailleurs d'établir le culte réformé dans beaucoup d'autres paroisses; c'est ainsi qu'il ne paraît avoir été régulièrement célébré au Boupère qu'à dater de l'année 1566, quoique l'ancien y eût été interrompu depuis plusieurs années (2).

Un culte bizarrement mêlé se célébrait parfois dans les églises du Bas-Poitou, que se disputaient les deux religions, et donnait lieu à des scènes étranges. L'auteur de la chronique du Langon rapporte qu'au commencement des troubles, en l'an 1562, les huguenots assistaient parfois aux offices du curé Moquet. Il prêchait plus souvent et supprimait, à cause d'eux, les heures canoniales et ce qui leur répugnait le plus.

(1) Mss de D. Fonteneau, XIV, passim : *Plaintes des curés et remonstr. de l'évêq. de Luçon.*

(2) *Factum pour les réformés du Boupère.*

« Le dimanche Vigile de Saint-Pierre, patron de l'église dudit Langon, ne fut dit aucunes heures, ains par le curé deux sermons. Le lendemain semblablement ne fut dit aucunes heures, sinon qu'au matin après le son de la grosse cloche fut chanté l'hymne : *Felix pares*..., et le vicaire lut le premier chapitre de l'épître écrite par saint Paul aux Romains. A la fin, ledit curé prêcha l'épître : *Misit Rex*, et par après, les gens lays chantèrent *Te Deum*. Ensuite les huguenots chantèrent : *Levez le cœur, ouvrez l'oreille, etc.* A Vêpres fut chanté : *Aurea luce* et le verset : *Tu es Petrus*; le vicaire lut le second chapitre des Romains et le curé prêcha l'évangile : *Venit Jesus in partes*. Après les sermons, les huguenots chantèrent : *Revenge-moi, prends la querelle, etc.*, dont les habitants sortirent de l'église; après lequel psaume les gens lays chantèrent : *Felix per*... et *Magnificat* avec l'antienne et l'acolyte où les habitants rentrent en l'église (1). »

Les huguenots ne se bornèrent pas toujours à mêler leurs psaumes français au chant latin de l'église romaine, et, au Langon même, ne s'en tinrent pas tous à ces manifestations singulières. Les prêtres, de leur côté, montrèrent rarement cet esprit conciliant, et trop souvent leurs excès motivèrent ceux de leurs adversaires. « Il faut l'avouer, dit M. de Beauregard, qui fut chanoine de Luçon et évêque d'Orléans, et dont la déposition ne sera point suspecte, « il faut l'avouer, le désordre était grand parmi les gens d'église. Il égalait son ignorance, et l'inconduite des

(1) *Chronique du Langon*, 55-62.

prêtres, la licence de leurs mœurs, justifiaient, sinon les violences dont ils étaient les victimes, au moins un prétexte dont les novateurs se servaient contre le clergé pour justifier leurs plaintes (1). »

Les évêques, qui avaient vu se manifester si hautement l'indignation populaire contre leur infâme Babylone papistique, comme l'appelaient les huguenots, se sentirent eux-mêmes obligés de porter remède au mal et de prendre des mesures répressives contre le désordre. Une ordonnance rendue, au mois d'octobre 1565, par l'évêque de Luçon, Baptiste Tiercelin, contre les prêtres de son diocèse, nous fait pénétrer dans l'intérieur de leur scandaleux ménage : « Après avoir fait par ci-devant, dit-il, plusieurs remonstrances tant particulières que générales et publiques..., j'ai délibéré et conclud, si je ne connois que l'on ne se résipisque et fasse continuation de vivre de bien en mieux en déchassant de vos maisons toutes et chacunes les femmes mal famées et notoirement suspectionnées, j'ai délibéré et conclud déclarer..... pour excommuniés ceux qui ne voudroient acquiescer à notre présente remonstrance (2)... »

Une des raisons que faisait valoir le prélat pour porter les ecclésiastiques à vivre plus régulièrement était « la malice des temps et l'animosité de leurs ennemis. » Dans d'autres temps, en effet, plus heureux apparemment, les prêtres avaient pu se plonger dans le vice sans que le scandale de leurs mœurs eût

(1) *Hist. des évêques de Luçon*, 279.
(2) *Hist. des évêques de Luçon*, 280.

les mêmes conséquences. Depuis un demi-siècle les peuples leur échappaient de toutes parts, et la réformation, par une heureuse concurrence, les forçait à s'amender pour conserver un reste d'empire.

Tout n'était pas au mieux non plus chez les protestants, et la réforme se ressentait fortement des violentes agitations de l'époque. A peine les églises avaient-elles eu le temps de s'organiser avant la guerre, et le plus grand nombre même avait pris naissance dans la courte période de repos qui s'écoula entre la publication de l'édit de janvier et la prise d'armes. Leur nombre fut tel que les ministres capables faisaient défaut; dans beaucoup d'endroits, des individus d'une vocation douteuse s'étaient ingérés au saint ministère et étaient un objet permanent de préoccupation pour les synodes, qui veillaient scrupuleusement sur leur conduite et leur doctrine.

A Orléans, en 1562, les députés des églises ratifièrent une décision du synode provincial de Poitou, tenu à Niort, laquelle déclarait incapable du ministère évangélique Pierre Vrede ou Boulaye. Celui-ci retourna ensuite à l'église romaine, refuge ordinaire et assuré de ceux que repoussaient les consistoires. Le synode national de Lyon, d'après un autre arrêté de celui de Niort, déposa Jacques Pines, qu'il déclara coureur et vagabond, ainsi qu'un ancien augustin de Poitiers prenant les différents noms de Beaujean, Beraud et Bergard.

La doctrine était l'objet d'une surveillance non

moins sévère. Les pasteurs et les anciens, réunis à Paris en 1565, citèrent à comparaître devant l'assemblée Jean Dugast, pour rétracter les erreurs qu'il avait précédemment soutenues à Poitiers sur la nature de Jésus-Christ et la divinité du Saint-Esprit. Cette rétractation, « bien claire et spécifiée par un grand détail, » fut déclarée orthodoxe et envoyée à De l'Estang et aux autres ministres du Poitou, pour savoir si elle leur suffisait, en même temps qu'on avertissait les églises de Picardie, auxquelles Dugast avait offert ses services, « de ne pas procéder légèrement à son élection, sans que celles du Poitou fussent auparavant satisfaites de lui. »

A Verteuil, en 1567, Étienne Deniot, dit Dubreuil, se disant natif de Talmond-sur-Jar, fut condamné comme coureur, c'est-à-dire, n'ayant pas vocation régulière d'un synode pour une église particulière. On avertit en même temps les églises de ne pas recevoir comme ministre l'espagnol Antoine de la Rodit Bellariva, accusé d'avoir causé quelque scandale dans celle de Loudun.

Un acte de cette même assemblée montre jusqu'où s'étendait l'action des synodes et des consistoires : « Ceux qui falsifieront, y est-il dit, déguiseront ou corromproat leur marchandise, suivant la coutume du pays, comme font en Poitou les tixeurs de draps, seront avertis par le consistoire de n'user plus de telles tromperies ; et, s'ils n'en veulent pas désister, ils seront sujets aux censures (1). »

(1) Aymon, *Actes des synodes*, t. 1.

Nous trouverons d'autres exemples de cette surveillance active et rigoureuse qui s'exerçait sur la doctrine des pasteurs et la conduite des fidèles, et qui pénétrait jusque dans l'intérieur de la famille. Ce système ecclésiastique n'a de place aujourd'hui que dans l'histoire. Sans le préconiser et sans oublier les graves abus qu'il engendrait parfois, il faut reconnaître qu'il a contribué à donner aux huguenots, avec un caractère un peu raide, cette physionomie austère et sévère, ces habitudes religieuses et morales qui en faisaient une société à part.

VII.

Tout s'acheminait à une nouvelle guerre. La cour avait cru pouvoir restreindre encore le peu de liberté que l'édit d'Amboise laissait aux protestants. Le petit nombre de lieux, où on leur avait d'abord permis de s'assembler, avait été considérablement diminué sous divers prétextes, et on imposait silence aux ministres partout où l'on croyait pouvoir le faire. Le gouverneur du Poitou fit parcourir la province par des bandes armées qui, au mépris de l'édit et de l'amnistie, inquiétaient les huguenots. Du Moulin, rentré à Fontenay depuis la paix, fut forcé d'interrompre de nouveau l'exercice de ses fonctions, vers Pâques 1564, lorsque le comte du Lude arriva dans cette ville (1). Le gouverneur, passant à Saint-Maixent, au mois de décembre de la même année, fit enfermer dans

(1) *Chroniq. du Langon*, 82.

le château Bonvouloir et son collègue Morin, qui, de curé d'Azay, en était devenu le ministre. Le premier avait aussi porté la soutane, et la loi condamnait à la reprendre ou à sortir du royaume tous ceux qui étaient dans ce cas. Élargi d'abord sous caution, on l'obligea de se présenter à Poitiers, le 21 janvier 1565, et il fut condamné à quitter la France dans le délai de huit jours. Quant au ministre d'Azay, qu'on avait aussi transféré dans cette ville, on ignore quel fut son sort (1).

Partout les protestants étaient l'objet de mauvais traitements et de vexations dont ils demandaient en vain réparation. Dans certaines provinces on les pillait et on les assassinait impunément. L'édit ne semblait avoir eu d'autre but que de les désarmer pour en venir plus facilement à bout. Des rumeurs menaçantes circulaient dans le peuple; on parlait d'un soulèvement général des catholiques et d'un coup d'état contre les chefs huguenots. On répétait les sanguinaires paroles du duc d'Albe à l'entrevue de Bayonne. Les prêtres, dans les chaires, exaltaient le zèle du roi d'Espagne, qui ne souffrait point d'hérétiques dans ses États, et excitaient ainsi le peuple contre les réformés. Une ligue s'organisait autour des Guise, et leurs partisans disaient hautement que, si le roi ne voulait pas joindre ses efforts aux leurs contre les hérétiques, on s'en prendrait à sa couronne. Il n'était pas besoin de cette menace pour déterminer la cour, qui déjà faisait des préparatifs de guerre contre les

(1) Mss. de D. Liabœuf.

protestants. Six mille Suisses enrôlés venaient de passer la frontière, et l'opinion générale était qu'on les mettrait dans les villes de Paris, Orléans et Poitiers pour agir contre les huguenots. Ceux-ci, se sentant menacés, prirent les armes à leur tour.

L'expérience de la première guerre, dans laquelle ils avaient surpris un grand nombre de villes, qu'il avait fallu abandonner presque aussitôt, les engagea à ne pas disséminer leurs forces dans tant de places. Ils résolurent de tenir la campagne et de n'occuper que les villes qui pourraient se conserver elles-mêmes, et leur servir d'appui indispensable dans leurs entreprises.

Le Poitou se trouva dans cette nouvelle guerre en dehors des grandes opérations militaires. Des levées faites par Saint-Cyr, Languilier, Soubise, Landreau, Puyviault et Saint-Martin de la Coudre, après s'être emparées du Dorat, revinrent menacer Poitiers. Le comte du Lude, accouru à temps, protégea cette ville; mais ne put empêcher la prise de celle de Lusignan. Les compagnies huguenotes quittèrent ensuite le Poitou pour aller rejoindre Condé, qui réunissait ses forces autour de la capitale. Mais, obligé d'accepter la bataille avant l'arrivée des Poitevins, des reîtres et des autres renforts qu'il attendait, il fut défait, le 10 novembre, dans les plaines de Saint-Denis.

Les protestants, qui guerroyaient dans la province, n'étaient pas plus heureux. Le comte du Lude avait convoqué l'arrière-ban pour marcher contre eux. La Roussière, l'un de ses officiers, qui avait épousé sa

nièce, surprit, vers la Toussaint, un ancien prêtre devenu ministre, nommé Jean Paillat, et le fit conduire à Poitiers. Quelques centaines de huguenots s'assemblèrent aussitôt à Mouilleron pour aller attaquer le château de la Roussière, près de Coulonges; mais, après plusieurs courses infructueuses, ils se dispersèrent sans avoir vengé leur pasteur, et allèrent pour la plupart renforcer la garnison de Marans.

Ces poursuites du gouverneur amenèrent des représailles dans les lieux où les protestants étaient en grand nombre. C'étaient toujours les églises qui avaient à en souffrir. Le 14 décembre, ceux du Vieux-Pouzauges, ayant à leur tête les sieurs de Puypapin, des Échardières, de la Belotière et d'autres nobles et bourgeois des environs, dévastèrent l'église, et, en présence de Moreau, leur pasteur, signèrent un acte par lequel ils promettaient de ne jamais retourner « à l'idolâtrie papistique, ains protestant de la détester de tout cœur, et dorénavant faire entière profession de la religion réformée. » Le pillage de l'église, « autrement la Babylone papistique, » était approuvé, et il fut en même temps décidé que les deniers provenant des ornements seraient envoyés aux chefs du parti pour les frais de la guerre (1).

La cour, de son côté, battait monnaie en vendant les propriétés des réformés. Au commencement de l'année 1568, on ordonna dans le Poitou la saisie de leurs biens. Le gouverneur les fit désarmer dans les

(1) Filleau, *Décisions catholiq.*, 53. — *Mss. de D. Fonteneau*, XIV, 601.

villes où il redoutait leur pouvoir, et y mit garnison. Il fit en même temps lever des troupes pour contenir ceux du Bas-Poitou, qui se réfugièrent en grand nombre à la Rochelle et à Marans, d'où ils firent ensuite de fréquentes incursions dans le bas pays. Ils se vengèrent sur les églises du pillage de leurs maisons. Dans une de leurs courses ils s'emparèrent de Luçon, dont la cathédrale, héroïquement mais inutilement défendue par le chanoine Innocent Chantecler, fut traitée en place conquise (1). L'évêque et son clergé prirent encore une fois la fuite, et les bandes rochelaises se retirèrent à Marans chargées de butin. Le comte du Lude, venu trop tard au secours de Luçon, y laissa une partie de ses troupes en garnison. D'autres détachements mis à Niort, Fontenay, Sainte-Hermine, Mareuil et dans quelques bourgs voisins, répandirent dans le pays la désolation, exerçant toutes sortes de cruautés et pillant indifféremment les maisons des catholiques et celles des protestants (2).

Tandis que les bandes, opposées par le gouverneur aux sorties de la garnison de Marans, ravageaient elles-mêmes le Marais, quelques compagnies huguenotes, revenant de l'armée du prince, s'emparèrent de Montaigu le premier jour de carême (3). Elles se répandirent de là dans tous les environs, et firent

(1) 18 février.

(2) De Thou, *Hist.*, l. XLII. — La Popellinière, *Hist. de Fr.*, 1581, t. I, l. XIII.

(3) 3 mars.

une guerre impitoyable aux images et aux autels jusqu'à ce qu'elles fussent appelées au secours de la Rochelle et de Marans menacés par les catholiques. D'autres troupes assez nombreuses, commandées par Cantinière, La Grange-Maronnière, Clou, Cacaudière, son beau-père Girardière, Malus, Chardière, le seigneur de Vieillevigne et les fils de la Bretèche, continuèrent, pendant les mois de mars et d'avril, à attaquer, à piller ou à brûler les églises, dans le double but, le plus souvent, de détruire l'idolâtrie romaine et de subvenir aux nécessités de la guerre. Quelques-unes furent rachetées du pillage par les catholiques; et d'autres, au contraire, ruinées par les paroissiens eux-mêmes qui avaient renoncé au culte romain; quelques-unes enfin avaient été fortifiées, et ne furent détruites qu'après avoir été prises de force.

Béjarry de la Guémenière, ayant attaqué les religieux de Trizay-sur-le-Lay, fut repoussé et investi à son tour par eux dans son château de la Roche. Il se vengea en attaquant de nouveau les moines, et en brûlant le monastère (1).

VIII.

Tout en faisant la guerre, on négociait la paix. La cour paraissait la désirer; la noblesse huguenote se montrait impatiente de revoir ses foyers, et des cornettes entières quittaient l'armée pour rentrer dans

(1) *Hist. des Évêq. de Luçon. — Chronique du Langon, etc.*

leurs provinces. Le prince de Condé écouta favorablement les propositions pacifiques de la cour ; mais Coligny, la connaissant mieux, s'en défiait et se tint à l'écart. On traita sans lui (1). Les événements ne tardèrent pas à donner raison à l'amiral. Les protestants posèrent les armes et congédièrent les troupes étrangères ; les catholiques promirent d'en faire autant, mais en réalité prirent des mesures pour accabler les huguenots qui, ayant dû se contenter, pour toute garantie, des serments peu sûrs de la reine mère, ne furent pas plus tôt rentrés dans leurs foyers qu'ils s'aperçurent qu'ils étaient dupes de son astucieuse politique. La paix dura à peine quelques mois, et fut plus préjudicable au parti réformé que ne l'eût été la continuation de la guerre. Catherine elle-même, en révoquant le dernier édit, avoua sans pudeur la mauvaise foi qui l'avait dicté. Les réformés étaient chassés des fonctions publiques, l'exercice du culte était interdit sous peine de mort, et on ne laissait que quinze jours aux ministres pour sortir du royaume. Les fléaux d'une guerre terrible fondirent sur le pays.

Dans les précédentes campagnes, les protestants avaient prévenu l'ennemi et inquiété la capitale. Cette fois, les premières opérations de l'armée catholique eurent pour but de les faire déloger des provinces voisines de Paris. Ils se replièrent alors sur celles de l'Ouest, où ils comptaient de nombreux partisans. La Rochelle, peu confiante dans la sincérité

(1) Paix de Lonjumeau, fin de mars 1568.

et la durée de la paix, ayant refusé de recevoir une garnison royale, devint le rendez-vous de toutes les principales forces du parti, et en resta le refuge et le rempart dans les troubles qui suivirent. Condé, la Rochefoucauld et Coligny s'y acheminèrent vers le mois de septembre. La reine de Navarre y arriva à son tour avec son jeune fils, Henri, l'espoir des huguenots.

La noblesse poitevine fut la première à tirer l'épée : Soubise, Languilier, Puygreffier, Cressonnière et Puyviault armèrent dans le bas de la province, tandis que le jeune Saint-Georges de Vérac levait des troupes dans le Haut-Poitou. Fontenay, Saint-Maixent et quelques petites places tombèrent en leur pouvoir. Les églises eurent de nouveau à souffrir des représailles huguenotes. Notre-Dame de Fontenay eut ses voûtes abattues ; à Saint-Maixent, les édifices du culte catholique furent ruinés, endommagés ou employés à d'autres usages ; le réfectoire de l'abbaye fut conservé pour les assemblées publiques, et le clocher de la chapelle épargné comme ornement de la ville, et pour servir d'échauguette (1).

Deux armées, l'une catholique et l'autre protestante, se dirigeaient vers le Poitou, qui devait être le théâtre de leurs plus sanglantes rencontres. D'Andelot venait de passer la Loire avec les levées de Normandie, d'Anjou et de Bretagne, et la noblesse de ces provinces. Arrivé à Thouars, les portes lui furent ouvertes par ordre de sa cousine Jeanne de

(1) *Mss. de Dom Liabœuf. — Chronique du Langon.*

Montmorency, femme de Louis de la Trimouille; mais, par courtoisie, il n'entra dans la ville qu'avec sa suite ordinaire. Le normand Colombières, l'un de ses officiers, en usa autrement avec le seigneur d'Oiron, Claude Gouffier de Roannais, qu'il surprit et fit conduire prisonnier à la Rochelle. Parthenay fut enlevé en passant, et l'armée de d'Andelot, unie à celle de son frère l'amiral, alla sommer Niort, dont la garnison capitula à la vue du canon. Une bicoque, à Magné, au-dessous de la ville, voulut résister, mais ne put tenir contre une armée. Les assiégés, obligés de se rendre à discrétion, furent passés au fil de l'épée, malgré les ordres de l'amiral, qui employa vainement, pour retenir ses soldats et même les officiers, tous les moyens en son pouvoir, les prières, les remontrances et jusqu'aux coups de bâton.

Après avoir traversé le Poitou sans obstacle, l'armée protestante passa en Angoumois et en Saintonge, où plusieurs places lui ouvrirent leurs portes. Elle cherchait à se rapprocher ainsi des secours qui lui venaient des provinces méridionales, où Saint-Georges de Vérac était allé en solliciter de la part du prince de Condé. Des levées se faisaient dans le même but au milieu des États protestants de l'Allemagne.

Cependant une armée formidable, avec le duc de Montpensier à sa tête, suivait de près celle des huguenots. Après avoir vainement tenté de les arrêter au passage de la Loire, elle venait de traverser rapidement le Poitou, et s'était avancée jusqu'à Péri-

gueux dans le but d'empêcher la jonction de Condé et des renforts que Dacier lui amenait du midi. N'ayant pas réussi, elle fut obligée de se replier en toute hâte sur le Haut-Poitou, devant les forces réunies des protestants. Le duc, en se retirant, jeta quelques hommes dans le château de Chauvigny qui commandait le passage de la Vienne, afin de retarder la poursuite de l'amiral. Mais la place fut enlevée, le château brûlé, et la garnison renvoyée à Poitiers, le bâton blanc à la main. Après avoir rétrogradé jusqu'à Châtellerault, Montpensier y trouva le duc d'Anjou, qui venait, avec des renforts considérables, prendre le commandement de l'armée royale. Les protestants déjà n'étaient qu'à deux lieues de cette ville.

« De longtemps, on n'avait point vu tant de François en deux armées. » Cependant, au lieu de chercher à en venir au combat, elles songèrent d'abord à s'établir dans des quartiers où les vivres ne leur feraient pas défaut. La même pensée les conduisit l'une et l'autre sur le même point. Elles quittèrent le Châtelleraudais, et, se rabattant sur Poitiers, prirent le chemin de Lusignan, « près d'où il y a un petit quartier de pays bon en perfection, dans lequel chacune était intentionnée de se venir loger. » Les deux généraux, ignorant mutuellement leur projet, envoyèrent à la fois leurs maréchaux de camp pour occuper le « gros bourg de Pamprou, qui était plein de victuailles (1). » Cette rencontre fortuite semblait devoir amener un engagement, mais les combattants furent

(1) La Noue, *Disc. politiques et milit.*, p. 648.

retenus de part et d'autre par la crainte d'avoir affaire à l'armée ennemie tout entière. Il n'y avait en réalité, de chaque côté, que de forts détachements se trompant mutuellement par leurs démonstrations. La nuit venue, le vicomte de Martigue, qui commandait l'avant-garde catholique, fit battre le tambour à la suisse pour faire croire à l'arrivée des auxiliaires; puis il se retira en silence, ordonnant aux soldats de laisser à leur place des bouts de corde allumés dans les haies et les broussailles. Les protestants, se croyant en présence du camp tout entier, s'attendaient à une affaire pour le lendemain, et rallièrent leurs forces. Mais, quelques heures avant le jour, ils s'aperçurent que l'ennemi avait décampé, abandonnant une partie de son bagage. Martigue avait rejoint le gros de l'armée à Jazeneuil, où était le duc d'Anjou.

Les huguenots se dirigèrent du même côté. L'amiral suivit le chemin de Sanxais et trouva, en arrivant, quelques compagnies de cavalerie qu'il mit en déroute. Condé devait le suivre, mais il s'égara par un brouillard très épais, et, prenant à droite, alla heurter le front de l'ennemi à Jazeneuil. Il se trouva engagé avant d'avoir pu recevoir des secours de Coligny, qui ne fut averti que par la canonnade, et arriva à l'heure où la nuit séparait les combattants.

Cette escarmouche n'avait rien décidé. L'armée catholique se retira très harassée dans la capitale de la province, tandis que les protestants, maîtres de la campagne, défaisaient un corps de troupes com-

mandé par la Rivière-Puytaillé, s'emparaient en même temps de Mirebeau, et revenaient provoquer l'ennemi jusque sous les murs de Poitiers.

Le duc d'Anjou en sortit après avoir reçu de nouveaux secours amenés du Languedoc par le comte de Joyeuse. Un corps détaché, commandé par le comte du Lude, reprit Mirebeau. La capitulation, observée dans la personne de Chouppes, gouverneur du château, fut atrocement violée pour le reste de la garnison, que les catholiques passèrent au fil de l'épée. La Borde, défenseur de la ville, fut le lendemain massacré de sang-froid.

L'armée royale fit en même temps une démonstration contre Loudun où était un régiment huguenot. Le prince de Condé, qui s'était avancé vers la Loire, où il cherchait à surprendre un passage, revint en toute hâte, et sauva cette ville, près de laquelle il prit position. Plus de quarante mille hommes se trouvèrent là en présence sans pouvoir en venir aux mains, à cause de la rigueur du froid. Les deux armées passèrent ainsi quatre jours à s'observer, échangeant seulement quelques canonnades et livrant de légères escarmouches, « où le verglas en porta plus par terre que les coups. » Le duc d'Anjou s'étant retiré pour aller prendre à Chinon ses quartiers d'hiver, les protestants suivirent son exemple, et les chefs se rendirent à Niort, où la reine de Navarre vint les rejoindre pour s'occuper des affaires du parti.

Pendant que l'hiver suspendait les hostilités de ce

côté, elles reprenaient dans le Bas-Poitou, et les huguenots allaient assiéger l'abbaye fortifiée de Saint-Michel-en-l'Herm, une des dernières places qui restassent aux catholiques dans ces parages. Les moines, attaqués une première fois et souvent menacés, entretenaient une garnison avec eux. Ils se défendirent avec opiniâtreté, rompirent les digues de la mer, inondèrent le pays pour empêcher qu'on n'amenât le canon, et se crurent ensuite à l'abri sous la protection de l'archange saint Michel, qui, d'après une ancienne tradition, devait venir défendre en personne les hautes et fortes murailles du monastère bâti sous son invocation. Le canon huguenot des Rochellais, amené à travers des obstacles inouïs, renversa les murailles et la tradition. Le château fut pris le jour des Rois, et la garnison taillée en pièce, selon l'horrible habitude qu'on avait prise dans cette guerre. Les fortifications furent rasées et la place abandonnée (1).

Condé, Coligny et les principaux chefs du parti réunis à Niort, avisèrent aux moyens de poursuivre la guerre. On manquait d'argent : l'odieuse ressource des confiscations, mise en œuvre contre les protestants, fut imitée par eux. Les biens des églises furent saisis et vendus « aux plus hardis acheteurs, » et des

(1) La Popellinière, *Hist. de France*, liv. XV. — D'Aubigné, *Les Hist.*, l. V, ch. VI. — La Noue, *Disc. pol.* — Castelnau, *Mém.*, et le Laboureur. — *Mém.* de G. de Saulx-Tavannes. — *La Chron. du Langon.*

tailles furent imposées sur le pays soumis. La Rochelle avança quatre-vingt mille livres, et fondit des canons avec les cloches enlevées dans les précédentes campagnes.

De part et d'autre on appela l'étranger pour aider à ruiner la France. Les princes catholiques d'Allemagne firent des levées pour l'armée royale, le duc de Deux-Ponts promit ses reîtres aux protestants, et les uns et les autres se préparèrent à entrer dans le royaume au printemps.

Condé, pour se créer de nouvelles ressources, avait eu l'idée d'armer une flotte dans le port de la Rochelle. On y réunit quelques vaisseaux, dont le commandement fut confié à un capitaine déterminé, le sieur de la Tour, de la famille du Châtelier-Portault, avec le titre de vice-amiral. Il prit la mer au milieu du mois d'octobre 1568 et fit voile vers l'Angleterre, où il était chargé de solliciter des secours pour le parti. La reine promit en effet de l'argent et de l'artillerie, et permit à la Tour d'user du droit de la guerre contre les vaisseaux ennemis qu'il rencontrerait. Après avoir capturé plusieurs navires espagnols, flamands, bretons et normands, chargés de grandes richesses, il rentra dans le port de la Rochelle, au mois de mars 1569, et se hâta d'aller rejoindre l'armée de Condé en Angoumois.

IX.

Les hostilités avaient repris aussitôt que la saison

l'avait permis. La nouvelle campagne fut une série de revers pour les protestants. Une compagnie fut défaite près de Thouars par un détachement de la garnison catholique de Saumur. Le comte de Brissac, qui s'était enfermé dans Lusignan, en sortit à son tour, vers le milieu de février, pour surprendre Montgommery, dont le camp était à la Mothe-Sainte-Héraye, et revint avec quelques prisonniers. Les huguenots, en traitant de leur rançon, ménagèrent un coup de main sur le château de Lusignan. Les intelligences qu'ils avaient dans la place, les plaisirs du carnaval, qui avaient attiré les officiers dans la ville, tout favorisait leur entreprise. Le lieutenant du gouverneur leur ouvrit lui-même les portes. Déjà il ne restait plus aux catholiques que la haute tour de Mellusine, où le gouverneur Guron s'était réfugié avec une douzaine des siens. Il appela et attendit là sans s'étonner des secours, qui ne tardèrent pas à lui arriver, et le fort fut repris. On jeta par dessus les murailles les huguenots surpris dans le château, et les deux officiers qui conduisaient l'entreprise furent hachés par morceaux (1).

Au mois de mars, les deux armées tout entières entrèrent en campagne et quittèrent le Poitou. Le plan de Condé était d'aller rejoindre en Languedoc ses partisans du Midi, et de s'acheminer ensuite au-devant des reîtres vers les sources de la Loire. Le duc d'Anjou le suivit dans l'Angoumois pour s'oppo-

(1) Mss de D. Fonten., t. LXV. *Relation de ce qui se passa au château de Lusignan en 1569, le lundi gras.* — La Popellinière, etc.

ser à la jonction des forces protestantes. Les deux armées se rencontrèrent près de Jarnac, sur les bords de la Charente, et engagèrent le combat. La victoire resta aux catholiques. Le prince de Condé fut tué avec un grand nombre de gentilshommes huguenots, presque tous des provinces de l'Ouest.

Ce désastre répandit la consternation dans le parti. L'amiral et la reine de Navarre conservaient seuls tout leur courage. La fermeté héroïque de cette princesse contribua à relever les esprits abattus. Coligny reçut le commandement de l'armée, et l'exerça au nom des jeunes princes de Navarre et de Condé.

La nouvelle de la défaite de Jarnac entraîna pour les protestants du Poitou la perte de plusieurs places. Brissac et du Lude sortirent de Poitiers, et prirent Couhé, la Mothe, Saint-Maixent et Melle. Leurs soldats y vécurent à discrétion pendant deux mois, au milieu des plaintes et des clameurs du peuple ruiné par leurs excès. Les catholiques eux-mêmes, dont ils avaient la prétention de protéger les intérêts, se plaignaient que le remède était pire que le mal (1).

Les protestants n'étaient pas plus heureux dans le Bas-Poitou. Landreau venait d'abandonner leur parti, et avait investi Tiffauges et Montaigu avec l'aide des gouverneurs de Nantes et d'Angers. La division et la disette régnaient dans Tiffauges, et firent tomber la place au pouvoir des catholiques. Le château fut brûlé. Montaigu, pris peu de temps après, fut livré au pillage et la garnison maltraitée, au mépris de la

(1) *Le Siége de Poitiers*, par Ma. Liberge.

foi jurée. Landreau s'y retira depuis, répara les fortifications, et s'en fit une retraite assurée pour ses courses contre les protestants.

D'Andelot, qui, après la fatale journée de Jarnac, était venu hâter en Poitou les levées d'hommes et d'argent, et protéger les huguenots contre les entreprises et les dévastations de Landreau, était arrivé trop tard pour délivrer les deux places assiégées. La prise de Bournezeau et de la Forest-sur-Sèvre compensèrent médiocrement la perte de Tiffauges et de Montaigu. D'Andelot ne tarda pas, d'ailleurs, à quitter la province pour se retirer en Saintonge, où il mourut empoisonné, dit-on, par ses ennemis. Son parti perdit en lui un de ses plus braves défenseurs, et la réforme un de ses plus beaux caractères. Le baron de Mirambeau, qu'il avait laissé en Poitou avec deux ou trois cornettes seulement, se disposait à attaquer Tiffauges et Montaigu, lorsque Coligny le rappela aussi en Limousin, où l'on attendait les secours du duc de Deux-Ponts. Les bandes catholiques purent de nouveau faire leurs courses sans obstacles dans le Bas-Poitou, tandis que le comte du Lude prenait aussi l'offensive dans le centre de la province.

La Noue, nommé gouverneur des pays de Guyenne, Aunis et Poitou, mais avec trop peu de forces pour pouvoir rien entreprendre, était encore dans le Limousin avec le gros de l'armée, lorsque du Lude, profitant de l'éloignement des troupes huguenotes, résolut d'attaquer Niort.

Il commença par s'emparer du château de Cherveux et de la tour de Magné. La malheureuse garnison de cette bicoque fut mise à mort au mépris de la capitulation, comme l'avait été, l'année précédente, celle du parti catholique.

Le vingt-un juin, le comte du Lude campa devant Niort. L'étonnement fut grand dans la ville; les murailles étaient peu solides, et l'on manquait d'hommes pour les défendre. On envoya en toute hâte Du Vigean demander des secours à La Noue, qui fit aussitôt marcher Puyviault en attendant qu'il y vint lui-même. L'arrivée de Puyviault sauva la place. Ce brave capitaine força heureusement le passage, suppléa au nombre par le courage et entra dans la ville avec huit cents arquebusiers, à travers une armée de huit mille hommes. Quelques jours après cette action d'éclat, il fut dangereusement blessé, mais, de son lit, il ne cessa point de ranimer la garnison, et « demi-mort il empêchoit encore la reddition, » dont on avait osé parler devant lui. Les protestants repoussèrent un assaut et deux escalades, mais ils firent en même temps l'expérience de la difficulté de leur position. Assaillis du dehors, ils étaient constamment menacés au dedans. Les catholiques restés dans la ville se déclaraient presque ouvertement pour les assiégeants. Quelques coups d'arquebuse avaient été tirés par derrière sur ceux qui défendaient la brèche, des attroupements hostiles se formaient aux halles, et on lançait des pierres aux femmes et aux enfants qui portaient des matériaux pour réparer les

murailles, auxquelles on travaillait jour et nuit. L'attente de nouveaux secours soutenait seule la garnison. Une nouvelle tentative des assiégeants ne fut pas plus heureuse que les premières. On fit refluer du dedans de la ville l'eau de la Sèvre dans le fossé, au pied de la brèche, et lorsque les ennemis s'y furent engagés jusqu'à la ceinture, ils furent accablés sous une grêle de projectiles et une pluie d'eau bouillante, d'huile et de poix enflammées. Découragés à leur tour, ils songèrent à se retirer et levèrent le siége, le 2 juillet, à la nouvelle que Téligny arrivait au secours de la ville.

En passant à Saint-Maixent, le comte y laissa d'Aunoux, l'un de ses officiers, jeta quelques soldats dans Lusignan et alla s'enfermer dans Poitiers, sur lequel on supposait avec raison qu'allait se porter l'amiral. Celui-ci, après avoir rejoint le duc de Deux-Ponts et remporté une victoire en Limousin, s'acheminait en Poitou avec toute l'armée.

Coligny détacha en route le capitaine La Loue pour aller attaquer Châtellerault, où il savait qu'une grande partie de la population était favorable au parti protestant. Le gouverneur capitula aussitôt et sortit par une porte, tandis que La Loue entrait par l'autre. L'amiral enleva lui-même le château de Lusignan, malgré la position avantageuse de cette forteresse, confiée à la garde d'un trop petit nombre d'hommes. La capitulation fut ponctuellement exécutée, et cet exemple mit fin aux horribles représailles dont les deux partis, depuis un an, avaient été tour à tour

les auteurs et les victimes. Le commandement de la place fut donné au baron de Mirambeau. Vivonne, Montreuil-Bonnin, et quelques autres petites places autour de Poitiers, tombèrent au pouvoir des protestants. Couhé fut repris par Saint-Georges de Vérac. Une partie de la garnison périt au milieu des flammes, qui dévorèrent le château. On croit que ce fut là un accident et non point un acte de vengeance ou de dévouement inutile de la part des catholiques. Selon quelques historiens, au contraire, le feu aurait été mis par les assiégés eux-mêmes, qui auraient préféré, comme autrefois les habitants de Numance, une mort affreuse à une capitulation (1).

X.

Il n'entrait point dans le plan de l'amiral d'assiéger Poitiers, mais de forcer Saumur et de transporter le théâtre de la guerre de l'autre côté de la Loire aux portes mêmes de Paris. C'était, selon lui, le meilleur moyen d'amener la cour à des idées de paix. Ce fut la noblesse poitevine qui le poussa à entreprendre ce siége, en lui représentant que la prise de cette place lui assurerait la possession de tout le pays, et que, si d'ailleurs la garnison était assez forte, les murailles ne valaient rien et ne résisteraient pas au canon. Coligny céda : le vingt-quatre juillet, la cavalerie, et le lendemain toute l'armée, parurent devant la ville sur les hauteurs qui la séparent de Saint-Benoît.

(1) La Popellinière, *Hist. de France*, liv. XVII.—D'Aubigné, etc.

Le comte du Lude s'était depuis longtemps occupé de la mettre en état de résister à une attaque dont l'idée n'était pas nouvelle chez les protestants. Les fortifications avaient été réparées. Le Clain et la Boivre, qui se réunissent au pied des murailles, après en avoir fait le tour, servent à la défense de leur vaste enceinte; mais, de presque tous les côtés, s'élèvent des coteaux qui dominent la croupe de celui sur lequel la ville est assise. On tâcha de remédier à cet inconvénient en établissant des plates-formes, où on dressa des batteries pour répondre à celles du dehors. Les faubourgs, resserrés dans les gorges des rochers, offraient en outre, pour les approches, des facilités qui nécessitèrent leur destruction, ainsi que celle de l'abbaye de Saint-Cyprien, ruinée déjà à l'époque du premier siége. Le gouverneur avait rassemblé autour de lui plusieurs capitaines expérimentés et une partie de la noblesse du pays; les bourgeois furent enrôlés, et beaucoup de prêtres même voulurent contribuer à la défense de la commune. On remarquait, entre autres, l'abbé des Châteliers, celui des Fontenelles « en bon équipage, et courageux gentilhomme, et le prieur de Pamprou, de même affection. »

Le jeune duc Henri de Guise, le fils du héros de Metz, était entré dans la ville quelques jours avant qu'elle fût investie. Il montra un courage digne de son père, en défendant Poitiers contre celui que, depuis, il fit lâchement assassiner. Son frère Charles de Mayenne l'avait suivi, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes.

De nouveaux secours arrivèrent encore pendant le siége. La bravoure de Puyviault, entrant dans Niort au milieu d'une armée ennemie, trouva un imitateur : d'Aunoux quitta Saint-Maixent, et se rendit, pendant la nuit, à Poitiers, où il entra, après avoir trompé la vigilance des assiégeants.

La fin du mois de juillet se passa en sorties, en escarmouches assez vives, et en préparatifs de part et d'autre.

Le lundi, premier août, l'artillerie de l'amiral, placée sur les hauteurs, à l'est de la ville, commença à battre les murailles du côté du pont Joubert. Le peuple, au dedans, redoutait ce jour : il se rappelait que c'était à pareille date, sept ans auparavant, que Poitiers avait été pris et pillé par le maréchal de Saint-André. Les assiégeants, grâce à leur position, firent beaucoup de mal à la ville, et tiraient presque à coup sûr ; mais l'activité et le dévouement des habitants et de la garnison réparaient promptement les dommages. Au bout d'une semaine d'efforts inutiles, les protestants attaquèrent plus au nord du côté du pré l'Abbesse, où ils ne tardèrent pas à ouvrir une brèche assez large pour tenter l'assaut. Dans la place, on commençait à voir avec découragement les mouvements des huguenots sur les coteaux et au pied des rochers. La rivière cependant les séparait encore de la brèche. Un pont fait à la hâte, avec des barriques et des ais, fut coupé, durant la nuit, par des plongeurs italiens. Le lendemain, avec une rapidité qui fit l'admiration des assiégés, on en jeta un

second qui devint inutile, par l'idée qu'ils eurent de boucher un ruisseau dont l'eau vint regorger sur l'ouverture de la muraille. Le comte du Lude, dans cette circonstance, se rappela peut-être que c'était par un moyen semblable qu'il avait été arrêté devant Niort. Coligny, déconcerté par cet obstacle imprévu, et à bout de munitions, resta une semaine entière dans l'inaction. Les catholiques, au contraire, reprenaient courage. Les provisions cependant commençaient à manquer, et l'on se trouvait dans le plus grand embarras pour se servir du peu de blé qui restait encore, plusieurs des moulins ayant été détruits, et les autres ne pouvant plus fournir.

Après avoir reçu des munitions, les protestants recommencèrent, le 19, à battre le mur du pré l'Abbesse, et parvinrent à y faire quelques trous, qui facilitèrent l'écoulement des eaux; mais les assiégés produisirent une nouvelle inondation, en fermant avec des vannes les arches du pont de Rochereuil. Sans abandonner l'attaque de ce côté, on jeta un nouveau pont au faubourg Saint-Sornin, après y avoir établi une batterie. Les assiégés ne tardèrent pas à avoir deux brèches à défendre à la fois.

Le 24 août, un mois après son arrivée devant Poitiers, Coligny fit redoubler l'attaque de Saint-Sornin; vingt-deux pièces d'artillerie tonnèrent pendant toute la journée contre la ville; on tira plus de huit cents coups de canon, et, dès le milieu du jour, cent brasses de murailles avaient croulé. Dans la place, on s'attendait à l'assaut vers les deux ou trois heures.

Toutes les troupes huguenotes, revêtues de leurs casaques blanches, parurent en bataille sur les coteaux. Mais les brèches n'ayant pas été reconnues praticables, l'assaut fut différé. La dyssenterie, qui s'était déclarée dans le camp, et menaçait même la vie du général, ralentit l'attaque. Plusieurs officiers furent obligés de quitter l'armée, et on commença à désespérer de prendre la ville. Un dernier assaut fut tenté et repoussé avec perte.

L'arrivée du duc d'Anjou devant Châtellerault fournit l'occasion de lever le siége, le sept septembre. Il avait duré sept semaines. Les catholiques y avaient perdu plusieurs de leurs chefs, et les protestants plus de deux mille hommes (1).

Pour faire diversion, l'armée catholique avait commencé l'attaque de Châtellerault. Les murailles de cette place, plus propres, au dire de d'Aubigné, à garder un jardin qu'à défendre une ville, furent, dès le premier jour, renversées dans une longueur de soixante-dix pas. Les auxiliaires italiens montèrent les premiers sur la brèche. Personne ne se montrait pour la défendre, et ils y plantaient déjà leur drapeau, criant : « Ville gagnée, » lorsqu'ils furent salués par une grêle de balles, « qui tombait sur eux plus dru que pluie sur terre. » Cette décharge meurtrière venait d'une maison en face, où le gouverneur La Loue avait placé une partie de ses soldats, après avoir fait pratiquer dans le mur une multitude de petites

(1) *Le Siége de Poitiers*, par Ma. Liberge. — *Discours du succès des affaires passez au siége de Poitiers.* — La Popellin., *Hist. de Fr.*

ouvertures. Presque en même temps, deux corps de cavalerie, cachés derrière des gabions, de chaque côté de la brèche, se précipitèrent sur les Italiens, qui, pris de face et de flanc, et pressés par le reste des assaillants, laissèrent plus de deux cents des leurs sur la place, et parmi eux Fabien de Monte, neveu du pape Jules III.

Pendant ce temps, l'artillerie catholique se retirait, et l'armée commençait à défiler. L'amiral arrivait en toute hâte, et la cavalerie de l'avant-garde, conduite par La Noue et Téligny, paraissait déjà. Coligny se mit à la poursuite des ennemis, mais ses troupes avaient besoin de repos, et, après avoir délivré Châtellerault, elles allèrent camper à Faye-la-Vineuse, à une petite distance de l'armée royale qui était sur les confins de la Touraine et du Poitou.

C'est sur ces entrefaites que le parlement de Paris mit à prix la tête du chef huguenot. Une récompense de cinquante mille écus d'or était offerte à celui qui, « sujet ou étranger, domestique ou familier de Coligny, » apporterait sa tête. Cette prime infâme offerte au crime tenta un misérable, qui essaya d'empoisonner le noble vieillard dont la vie était réservée à de plus illustres assassins (1).

X.

L'armée catholique venait de recevoir des renforts considérables, tandis que celle de l'amiral allait

(1) *De Thou. — La Popellinière. — D'Aubigné.*

s'affaiblissant chaque jour. Beaucoup de seigneurs, las de cette longue guerre, rentraient dans leurs foyers avec leurs vassaux. A peine restait-il sous les drapeaux huit mille arquebusiers, six mille hommes de cavalerie et quatre mille lansquenets peu aguerris et qui ne cessaient de demander la bataille, leur solde ou leur congé. Le prince d'Orange venait de partir déguisé en paysan, et avait ainsi traversé la France, promettant de revenir avec des recrues. Le comte de Montgommery, victorieux dans le Béarn et la Guyenne, se dirigeait vers le Poitou pour unir ses forces à celles de Coligny. Il fallait gagner du temps ; ce dernier le comprenait. Le duc d'Anjou cherchait, au contraire, à en venir au combat. Son armée était en ce moment supérieure d'un tiers à celle des princes, mais ses troupes s'étaient engagées pour peu de temps. Il marcha donc à la rencontre des protestants. Un premier choc eut lieu dans les champs de Saint-Clair, entre Loudun et Mirebeau, le vendredi, dernier jour de septembre. Les huguenots y éprouvèrent un échec, qui ne fut que le prélude d'un plus grand désastre.

Le lendemain, les deux armées n'étaient encore qu'à une petite distance l'une de l'autre. On voyait, des deux côtés, des officiers qui s'avançaient pour parler à leurs parents ou à leurs connaissances qu'ils avaient dans le parti contraire. Deux gentilshommes catholiques firent même avertir le général protestant d'éviter un engagement, et de temporiser, disant que

la noblesse avait promis au duc de rester un mois seulement sous les drapeaux, et que, ce temps écoulé, on serait obligé de faire la paix.

Les murmures des auxiliaires, et l'impatience de ses officiers, ne permirent pas à Coligny de profiter d'un avis qui venait confirmer son opinion personnelle. Forcé d'accepter les chances d'un combat inégal, il fit venir de Parthenay les deux jeunes princes de Condé et de Navarre pour animer les soldats par leur présence, et prit toutes les mesures qu'il crut propres à assurer le succès de ses armes. Il s'était établi entre la Dive et le Thoué; le duc d'Anjou l'y avait suivi, et cherchait à le tourner pour lui couper la route du Bas-Poitou, pensant que le projet des protestants était de s'y retirer. Le lundi, trois octobre, ils se rencontrèrent entre Airvault et Montcontour. Le sort sembla d'abord favoriser les protestants; mais l'amiral, blessé, est obligé d'abandonner le champ de bataille, et le désordre se met dans les rangs des huguenots, continuellement assaillis par des troupes fraîches. Dacier et La Noue sont prisonniers, quelques-uns des chefs ont succombé dans la mêlée, quinze cents Français avec eux, et presque tous les lansquenets. L'action a duré deux heures à peine, et la déroute est complète.

Dans la fuite, le seigneur de Saint-Cyr, Tanneguy du Bouchet, vieillard de quatre-vingt-cinq ans, « rallia trois cornettes au bois de Mairé, et reconnut que par une charge il pouvait sauver la vie à mille hommes.

Son ministre, qui l'avait aidé à prendre cette résolution, l'avertit de faire un mot de harangue. — « A gens de bien courte harangue, dit le bon homme; frères et compagnons, voici comment il faut faire. — Là-dessus, couvert à la vieille françoise d'armes argentées jusqu'aux grèves et solerets, le visage descouvert, et la barbe blanche comme neige..., il donne vingt pas en avant, mène battant tous les maréchaux de camp, et sauve plusieurs vies par sa mort (1). »

Les débris de l'armée s'enfuirent à Parthenay, et de là à Niort.

On fit grand bruit de cette victoire en France, en Espagne et en Italie. Les églises retentirent de *Te Deum;* on fit des processions comme aux jours les plus solennels, et le parlement ordonna que chaque année on célébrât l'anniversaire de la défaite des huguenots. On croyait en avoir fini avec l'hérésie. On se trompait : l'hérésie ne meurt pas sur un champ de bataille; le parti décimé n'était point détruit, et Coligny restait encore. « L'amiral, après tant de pertes arrivées les unes sur les autres, dit un historien catholique, ne succomba point, et je ne sais si quatre victoires lui auraient fait plus d'honneur que sa fermeté, sa résolution, et la prudence avec laquelle il se soutint après quatre défaites (2), jusqu'à devenir,

(1) D'Aubigné, *Hist.*, éd. de Maillé, I, V, 17. — *Relation de la Bataille de Moncontour* à la suite du *Siége de Poitiers*, par Liberge, éd. Beauchet-Filleau; — Castelnau; — La Noue; — La Popellinière; — Saulx-Tavannes; — *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1843 et 1844; — etc.

(2) Dreux, Saint-Denis, Jarnac et Moncontour.

en ramassant ses débris, aussi redoutable que jamais au parti victorieux (1). »

Coligny avait été blessé dans la mêlée. « Comme on le portait en une litière, l'Estrange, vieux gentilhomme, et de ses principaux conseillers, cheminant en même équipage et blessé, fit en chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis, passant la tête à la portière, regarda fixement son chef, s'en sépara la larme à l'œil avec ces paroles : — « Si est-ce que Dieu est très doux! — Là dessus ils se disent adieu bien unis de pensées sans en pouvoir dire davantage. Ce grand capitaine a confessé à ses privés que ce petit mot d'ami l'avoit relevé et remis au chemin des bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir (2). »

La plupart des places, que tenaient les protestants dans le Poitou, étaient trop faibles pour résister à une armée victorieuse. L'amiral, après avoir laissé de Moui à Niort, se dirigea à travers la Saintonge vers le Midi, où Montgommery compensait par des succès les revers éprouvés dans l'Ouest. La noblesse de la province se retira à la Rochelle, à l'abri des fortes murailles que venait de réparer à la hâte l'ingénieur italien Scipion Vergano de Conan. L'un des principaux chefs du parti, le comte de la Rochefoucauld, alla s'y enfermer avec eux.

Les villes les plus faibles étaient déjà évacuées;

(1) Le Père Daniel, *Hist. de Fr.*, 1755, t. X, p. 449.
(2) D'Aubigné, *Hist.*, t. I, l. V, 18.

le duc d'Anjou fit sommer les autres d'ouvrir leurs portes. Le baron de Mirambeau, qui s'était jeté tout blessé dans le fort de Lusignan sans munitions, le rendit à Louis de Lansac, son frère utérin, après une courte résistance. Couhé et Saint-Maixent étaient abandonnés.

De Moui se préparait à résister dans Niort. Un lâche assassinat priva le parti protestant de l'un de ses plus vaillants défenseurs. Maurevel, qu'on a appelé le Poltrot catholique, quoiqu'il ait dépassé le fanatique meurtrier de Guise dans la voie du crime, fut tenté par l'appât de l'or promis à celui qui tuerait Coligny. Il entra comme transfuge dans la place où il espérait le trouver. Trompé dans son attente, il choisit une autre victime; dans une sortie où il accompagnait de Moui, il le blessa mortellement d'un coup de pistolet, et s'enfuit ensuite à Champdeniers, auprès du duc d'Anjou. Devenu l'assassin à gage du parti catholique, Maurevel mérita le nom de « tueur du roi » que lui donne Brantôme (1). Il essaya plus tard son poignard sur le brave La Noue, et ce fut lui qui préluda au carnage de la Saint-Barthélemy en tirant sur l'amiral. L'Estoile nous apprend que, « pour récompense desquels services il estoit pourveu de deux bonnes abbaies, » outre le collier de l'ordre du roi que lui avait valu le meurtre du sieur de Moui (2).

Le chef huguenot, mortellement blessé, voulait rester dans la ville menacée d'un siége prochain; on

(1) Brantôme, *Œuvr.* 1743, t. XV, 231.

(2) L'Estoile, *Journ.*, édit. Champollion, I, 72 et 307.

le transporta, malgré lui, à la Rochelle, où il mourut peu de temps après. La garnison, privée de son chef et découragée, abandonna Niort, qui ouvrit ses portes à l'ennemi. Le roi, la reine mère et le cardinal de Lorraine vinrent y prendre part au triomphe du duc d'Anjou, et assurer par leur présence les conquêtes des armes catholiques.

La perte de cette ville enleva aux protestants de la province le peu d'espérance et de courage qu'ils conservaient encore. Les soldats quittèrent leurs dernières garnisons, et les particuliers abandonnèrent leurs foyers. Les chemins étaient couverts d'hommes, de femmes et d'enfants, qui se retiraient à la Rochelle avec leurs animaux domestiques chargés de bagages. Les troupes, qui occupaient Châtellerault, Chauvigny, Angles, la Roche-Pozay et les autres places du Haut-Poitou, traversèrent le Berri, et allèrent se réfugier dans Sancerre et la Charité, sous la conduite de Briquemaut.

Puyviault, encore souffrant de la blessure qu'il avait reçue au siége de Niort, occupait Fontenay, et y resta le temps nécessaire pour protéger la retraite des protestants du Bocage et des environs à la Rochelle. Puygaillard, descendu en Bas-Poitou après la victoire des catholiques, avait son camp à la Châtaigneraie, et vint sommer la ville. Puyviault le repoussa; mais il ne chercha point à défendre Fontenay plus longtemps, et se retira à Marans, que sa position au milieu des marais rendait presque inabordable, en même temps que sa proximité de la Rochelle lui

donnait plus d'importance. Pontivy, puîné de la maison de Rohan, rendit Beauvoir-sur-Mer, appartenant à sa sœur la dame de la Garnache. A la fin de l'année 1569, il ne restait plus aux protestants une seule place dans la province que le comte du Lude, Puygaillard et Landreau parcouraient à leur aise.

Marans, qui ouvrait aux huguenots le Poitou, du côté de l'Aunis, leur fut aussi enlevé au mois de novembre. Cette ville se changea en repaire de voleurs, qui en sortaient toutes les nuits, parcourant les campagnes, pillant les maisons, enlevant les meubles, emmenant les bestiaux, « tellement qu'ils ne laissaient rien, voire emportant le chanteau, et aussi tout le monde crioit à la faim miséricorde (1). » Tout le Poitou, au pouvoir de hordes indisciplinées, présentait le tableau le plus désolant.

La Rochelle elle-même était serrée de près. Une flotte royale, dont on avait donné le commandement à Landreau, croisait devant la rade et gardait les ports du Poitou. Toute la côte et les avenues du côté de l'Aunis étaient couvertes de petites garnisons catholiques. Les protestants, maîtres du pays l'année précédente, ne semblaient pas devoir y rentrer facilement. La plupart d'entre eux cependant y avaient leurs maisons et leurs biens ravagés, et attendaient impatiemment le moment d'y retourner.

XI.

Sur la fin de février 1570, La Noue surprit Ma-

(1) *Chronique du Langon*, 139-141.

rans, et de là quelques compagnies huguenotes poussèrent jusqu'à Luçon. Le Gué-de-Véluire, le Langon, Mareuil, et quelques autres petites places rapidement enlevées, leur donnèrent de nouveau pied dans la province. A la sollicitation des Poitevins, La Noue essaya de s'emparer des Sables-d'Olonne, où était Landreau. Une première entreprise échoua; mais le quinze mars il se présenta encore devant la ville et s'en rendit maître, après une résistance opiniâtre. Landreau fut pris dans des marais, où il s'était engagé en cherchant à s'échapper. Cressonnière survenant eut beaucoup de peine à l'arracher à la fureur des soldats, qui ne voulaient lui faire aucun quartier, parce qu'après avoir été de leur parti il était devenu le plus acharné de leurs ennemis. La place fut abandonnée après qu'on eut rasé les fortifications. Les habitants de la Chaume, presque tous protestants, concoururent avec ardeur à la ruine des Sables, dont toute la population était catholique. Le butin fut considérable; mais les vainqueurs, obligés de se confier en des matelots sablais pour le transporter à la Rochelle, furent conduits d'un autre côté, et dépouillés à leur tour par des navires bretons (1).

Cependant les affaires des réformés entraient dans une meilleure voie, et la cour craignait de les voir assujétir tout le bas pays, dont ils possédaient déjà les avenues du côté de la Rochelle. Elle se hâta d'envoyer Puygaillard au secours du gouverneur de la province, avec la plus grande partie des troupes qu'il

(1) Amyrault, *Vie de La Noue*; — La Popellinière.

y avait déjà menées avant la prise de Marans, et qu'on en avait retirées depuis. Fervaque sortit de Fontenay, et alla chasser les petites garnisons huguenotes faiblement retranchées dans le Langon, le Gué et Luçon. Il essaya ensuite de mettre en état de défense chacune de ces bourgades, afin de fermer le chemin de Marans, laissant en outre un corps de cavalerie à Luçon pour surveiller le pays. La Noue, fondant à l'improviste sur ce détachement, fit quelques prisonniers, et dispersa le reste; mais, en se retirant, il fut lui-même attaqué par les Italiens qui gardaient le bourg de Sainte-Gemme, et obligé de s'ouvrir un passage en leur livrant bataille. Le fort de Moric et le château de la Grève capitulèrent devant Puygaillard, et la garnison de Talmond, de crainte de se voir couper la retraite, abandonna la place et rejoignit Marans. Puygaillard, quittant alors le Marais dont tous les forts étaient rentrés en son pouvoir, alla enlever Chizé sur la limite du Poitou, du côté de la Saintonge. Il ne se crut obligé de tenir parole dans aucune de ces capitulations.

La perte de tous ces petits postes n'empêcha pas la garnison de Marans de continuer ses courses dans le bas pays. Dans l'une de ces excursions, Puyviault surprit à Thiré le capitaine Dante, dispersa la troupe et tua le chef. Béjarry de la Guémenière, Saint-Étienne, Cressonnière et Bessay sortirent à leur tour, et rapportèrent quelque butin.

Un jour, Puyviault, à la tête de deux compagnies de cavalerie légère, poussa jusque dans la forêt de

Vouvant, où, sous prétexte d'une partie de chasse et d'un festin offert par Roussière-Culdebraie, gentilhomme du voisinage, quelques chefs catholiques s'étaient donné rendez-vous. Puygaillard lui-même devait s'y trouver déguisé avec la Frézelière et l'évêque de Tulle. L'arrivée inattendue des huguenots troubla la fête. La Roussière fut pris, et Mascaron, l'un des officiers de Puygaillard, n'échappa qu'à grand'peine en se cachant dans les blés. Davière, compagnon de Puyviault, trouva la mort dans cette affaire.

Puygaillard, après avoir fortifié les principales levées du Marais à Triaize, la Charrie et Moreilles, avait fait construire un ouvrage en terre assez considérable à l'entrée de Luçon, et l'avait confié à la garde de Mascaron. Décidé ensuite à faire sortir les ennemis de la Rochelle et de Marans, et à les amener au combat, il feignit de s'éloigner pour retourner et fondre à l'improviste sur les protestants, qui, selon ses prévisions, sortirent de leurs retraites et vinrent attaquer le fort de Luçon. Le stratagème de Puygaillard lui réussit mal. Après avoir marché toute la nuit, il fut surpris lui-même avant d'avoir pris toutes ses dispositions pour le combat. La Noue lui livra bataille, le quinze juin, entre Sainte-Gemme et Luçon. La cavalerie catholique fut tout d'abord mise en déroute, et bientôt fut suivie de la défaite complète de Puygaillard. Cinq cents hommes, parmi lesquels il y avait beaucoup d'officiers, restèrent sur la place ; un bien plus grand nombre de prisonniers

et dix-huit drapeaux tombèrent au pouvoir des protestants. Les simples soldats furent renvoyés le bâton blanc à la main. Puyviault, Cressonnière et Bessay poursuivirent les fuyards pendant deux lieues, sans leur laisser le temps de prendre haleine et de se reconnaître. Les lansquenets, se rappelant le sort de leurs compatriotes à Montcontour, s'en vengèrent sur l'infanterie ennemie, et la massacrèrent sans pitié. La Noue, qui n'avait point tiré l'épée dans le combat, la sortit pour faire cesser le carnage.

Après la déroute de l'armée catholique, les protestants se présentèrent devant le fort de Luçon avec les drapeaux qu'ils avaient enlevés. Mascaron se rendit aussitôt. S'étant plaint de la perte de quelques bagages, La Noue lui fit remettre quatre cents écus d'or qu'il venait de recevoir pour la rançon d'un prisonnier. Toute la loyale et généreuse conduite du chef huguenot dans cette journée lui valut les plus grands éloges de la cour elle-même (1).

La victoire de Luçon releva le parti dans le Bas-Poitou. La Noue, d'après les conseils de Puyviault et de la noblesse poitevine, alla aussitôt assiéger Fontenay, où les catholiques, après leur défaite, s'étaient réfugiés en assez grand nombre. Le brave huguenot y eut le bras gauche fracassé d'un coup d'arquebuse, au moment où il s'avançait en observation vers l'une des portes de la ville. Obligé, par la gravité de sa blessure, de quitter l'armée, il se retira à la Rochelle,

(1) La Popellinière, *Hist. de Fr.*, liv. XXIII ; — Brantôme, *Éloge de La Noue.*

où, la gangrène s'étant mise dans la plaie, nécessité fut de recourir à l'amputation. La reine de Navarre voulut elle-même lui tenir le bras pendant cette douloureuse opération. Un habile mécanicien lui fit une main de fer dont il se servit depuis pour tenir la bride de son cheval, et qui lui fit donner le surnom de Bras-de-Fer.

Le départ de La Noue avait ralenti l'ardeur des soldats. Craignant d'ailleurs de se voir attaqués par Puygaillard, sous les murs de Fontenay, ils se préparaient déjà à lever le siége, lorsque les habitants, les voyant remuer leurs pièces pour le départ, crurent qu'ils changeaient leurs batteries, et demandèrent à capituler. Soubise, à qui La Noue avait laissé le commandement, entra dans la ville le jour de la Saint-Jean, et y mit pour gouverneur Belleville-l'Anguilier.

Dès que Fontenay et Luçon furent au pouvoir des protestants, le Langon, le Gué-de-Véluire et tout le Marais y rentrèrent aussitôt. La tour de Moric voulut résister et attendre les secours de Puygaillard. Celui-ci venait de réorganiser son armée à Niort, et de faire encore une descente dans le bas pays pour tâcher de se relever de son échec. Cette nouvelle campagne fut peu glorieuse. Arrivé trop tard pour conserver Moric, il ne sut pas même arrêter Guémenière, qui venait du siége et s'en retournait à Fontenay avec une partie des forces huguenotes. Il se vengea de son peu de succès en assiégeant vingt protestants barricadés dans la maison du prieuré de Mouzeuil avec la Court de Chiré, leur ministre et

leur chef, qui s'en était rendu adjudicataire dans la vente des biens ecclésiastiques. Tous furent impitoyablement massacrés, et le vainqueur lui-même perdit soixante hommes à ce siége ridicule.

Puygaillard avait formé le projet d'attaquer Fontenay; mais voyant que les protestants, pour maintenir leurs conquêtes, avaient dégarni Marans, il se porta de ce côté, surprit la ville, et en brûla une partie.

La cour faisait de nouvelles propositions de paix. L'amiral, qui les avait repoussées le lendemain de la désastreuse journée de Moncontour, crut pouvoir les accepter dès qu'il vit les affaires des réformés en meilleure voie. Il venait de battre l'armée royale en Bourgogne. Les protestants avaient le dessus dans le Midi, et dans l'Ouest ils avaient reconquis une partie de leurs avantages. La paix, faite à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'août 1570, accorda l'exercice du culte dans les limites accoutumées.

Ce n'était point sans défiance que les huguenots déposaient les armes. L'expérience leur avait appris que, avec l'astucieuse politique de Catherine, la paix était parfois plus dangereuse que la guerre. Elle signa celle-ci, « pensant dès lors à d'autres moyens de se défaire des huguenots, » dit un historien catholique, lequel ajoute que « le cardinal de Lorraine, dans les mêmes vues que la reine mère, et dans l'espérance que le temps pourrait fournir une occa-

sion favorable de s'assurer des chefs du parti, ne s'y opposait point (1). »

XII.

Les protestants vécurent pendant deux ans dans cette paix trompeuse. Durant cet intervalle, ils tinrent à la Rochelle et à Nîmes le septième et le huitième synodes nationaux, et s'occupèrent de réorganiser leurs églises, dont l'existence avait été si longtemps subordonnée aux chances des armes. La réforme avait fait des pertes assez sensibles. Quelques prédicateurs de la Société de Jésus, détachés, au commencement de l'année 1570, dans les villes de Poitiers, Châtellerault, Saint-Maixent et Niort, pour entamer contre les réformés une guerre de controverse, ne paraissent pas avoir fait leurs frais. « Le père Maldonat, fameux par ses cours de philosophie et de théologie au collége de Clermont à Paris, ouvrit à Poitiers des conférences en latin contre les protestants de la ville et du voisinage, en même temps qu'il prêchait en français dans les églises ; mais ses efforts furent vains, et il les suspendit à regret, pour aller porter sa savante controverse à des cœurs mieux préparés et à des esprits moins opiniâtres (2). »

Les revers d'une guerre presque toujours malheureuse et les violences dont les huguenots étaient l'objet avaient opéré plus de conversions que les jé-

(1) Le Père Daniel, *Hist. de France.*

(2) H. Ouvré, *La Ligue à Poitiers*, 48. — Dom Liabœuf.

suites. Les moins fermes dans leur foi avaient extérieurement fait profession du catholicisme. Quand, après la paix, ils reparurent dans les temples, ils furent, comme on devait s'y attendre, un objet d'embarras pour les consistoires qui n'osaient ni leur appliquer la discipline dans toute sa sévérité ni transiger avec elle (1).

Nous rencontrons toutefois à cette époque les noms de quelques églises nouvelles, mais dont l'origine semble remonter plus haut. Une enquête faite à la demande du clergé de Luçon, au mois d'octobre 1570, nous apprend qu'à cette époque les habitants de cette ville étaient imbus pour la plupart des doctrines réformées et allaient au prêche à Champagné et à Bessay, dont les seigneurs étaient de zélés huguenots. Le culte même avait été établi au chef-lieu du diocèse vers 1568 (2), pendant l'occupation de la place par l'armée du parti.

L'église de Bélabre, à l'est de la province, paraît dater de l'an 1570 (3). Celle de Saint-Fulgent, mentionnée à la même époque, existait probablement depuis assez longtemps déjà (4).

Nous en dirons autant de celle de Saint-Gilles-sur-Vie, citée dans une ordonnance, rendue en 1571 par Goureau, commissaire pour l'exécution de l'édit, par

(1) Aymon, *Les Syn. nat.*; Syn. de Nismes, 1572.

(2) *Mss. de D. Fonteneau*, XIV, 707. — *Cahier présenté au Roi* en 1623, art. 12.

(3) *Factum pour ceux de la Religion P. réformée de Bélabre.*

(4) *Factum pour les habitants de Saint-Fulgent faisans profession de la R. P. R.*

laquelle il permet aux protestants de ce lieu d'y continuer l'exercice de leur culte. Cette paroisse huguenote, isolée sur les côtes du Bas-Poitou, était même dans un état assez florissant puisqu'elle avait, quelques années plus tard, une école protestante (1).

L'église de la Châtaigneraie avait pris naissance avant la dernière guerre; mais les réformés ne pouvaient point tenir leurs assemblées religieuses dans la ville ni dans l'étendue de la seigneurie, qui appartenait à la famille catholique des Vivonne, et ils se réunissaient dès cette époque au village de la Brossardière. Jean Guillemot y exerçait le ministère quelques mois avant la Saint-Barthélemy; et Moreau, pasteur de Pouzauges, qui desservit plus tard l'église de la Châtaigneraie en même temps que la sienne, venait déjà y suppléer le ministre ordinaire (2).

Les actes du colloque du Poitou central, réuni à Boisragon, le mardi premier janvier 1572, nous font connaître les noms de la plupart des églises et des pasteurs de cette partie de la province à cette époque. Ce sont: Boucherin, de Chizé, président; Monastier, de Saint-Gelais; la Blachière, de Niort; Vallin, de Boisragon; Abry, de Champdeniers; Nouel, d'Aigonnay; Jousselin, de Bougouin; Boisjolin, de Saint-

(1) *Factum pour les habitants de Saint-Gilles-sur-Vie faisans profess. de la R. P. R.*

(2) Pierre de Sayvre, *Brief recueil des choses advenues pendant mon temps;* Mst. des Archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Maixent ; et Boulé, que la compagnie désigna pour pasteur de l'église d'Aulnay, et qui fut consacré, le 11 du même mois, à la Chantemerlière par Dubourg, ministre de Melle, et par Boucherin. Deux jours après, le consistoire d'Aulnay se réunit à l'hôtel noble de René Fourré, sieur de Beaulieu, pour dresser acte de cette nomination (1).

Aux noms nouveaux que nous fait connaître cette liste, nous aurons bientôt occasion d'en joindre quelques autres.

XIII.

Toutes les églises tâchaient de réparer les maux de la guerre et commençaient à les oublier. Jamais les protestants n'avaient été mieux traités. On pouvait même croire leurs chefs en faveur. Charles IX avait appelé Coligny auprès de lui et l'entretenait dans les termes les plus affectueux. Le mariage de la sœur du roi était arrangé avec le jeune béarnais Henri, que la perte inattendue de sa mère fit tout à coup roi de Navarre. Cette mort et celle des deux frères de l'amiral, ainsi que plusieurs tentatives contre lui-même, n'étaient peut-être pas sans rapport avec la sinistre pensée que nourrissaient Catherine et ses amis de se défaire des principales têtes du parti. Quoi qu'il en soit, les noces du roi de Navarre servirent de prétexte pour attirer à Paris la noblesse huguenote des provinces. C'était l'occasion cherchée depuis assez

(1) *Archives de France*, série TT, liasse 313.

longtemps déjà, pour accomplir la plus atroce perfidie dont l'histoire ait gardé le souvenir. Le 24 août, dans la nuit, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le funeste signal, répété bientôt dans toute la France. Les huguenots furent égorgés par milliers dans une horrible boucherie, à laquelle présidaient des princes du sang et le duc de Guise. Le massacre se prolongea pendant plusieurs jours à Paris, et durant des mois entiers dans le reste du royaume.

Le jour même de la Saint-Barthélemy, le roi écrivait à Montpezat, sénéchal de Poitou, une lettre (1) dans laquelle il rejetait sur les Guise tout l'odieux de cette journée néfaste; mais ce dernier scrupule finit par s'évanouir presque aussitôt. Charles IX déclare solennellement dans un lit de justice qu'il est l'auteur du crime, et revendique de nouveau ce triste honneur dans un édit que lui font signer les Lorrains.

On avait envoyé l'ordre aux gouverneurs des villes et des provinces d'égorger tous les protestants. Quelques-uns de ceux à qui était adressé cet atroce message osèrent y résister; mais la majorité s'empressa de se couvrir de sang pour porter dignement la livrée du maître. On vit se répéter les scènes de la capitale dans la plupart des grandes villes. Poitiers et presque toutes celles de l'Ouest « s'y portèrent plus doucement. » Il y eut cependant quelques meurtres au chef-lieu de la province et une émeute à Parthenay.

(1) Imprimée dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, t. 1. p. 404.

Une horrible confusion régnait dans tout le pays. Partout les protestants épouvantés abandonnèrent leurs maisons pour se cacher. Plusieurs, sous l'empire de la crainte, allèrent à la messe. A Saint-Maixent, le 12 octobre, on en vit assister à une procession que fit le clergé en mémoire de la Saint-Barthélemy. Quelque temps après, le lieutenant de cette ville fit jurer à tous les avocats, procureurs, notaires et sergents de vivre dans la religion romaine. Ceux qui refusèrent d'apostasier furent privés de leurs emplois. Après quatre mois, la terreur durait encore, et, le jour de Noël, les huguenots assistaient en foule à la messe (1).

Les réformés se réfugièrent en grand nombre dans les villes restées en leur pouvoir, ou passèrent à l'étranger. La Rochelle, qui était leur principal asile dans l'Ouest, en vit arriver par milliers avec une cinquantaine de ministres des provinces voisines. Voici les noms de ceux qui appartiennent à la nôtre, et ceux de leurs églises :

Bas-Poitou : Genet, de Saint-Gilles-sur-Vie ; La Place, de Talmond ; Avice, de Beaulieu ; Du Bruert, de Belleville ; Girard, de Bessay ; Morin, de Champagné ; Rohier, de Chantonnay ; De Losses dit La Touche, de Saint-Fulgent ; Garnier de Saint-Marsaut, de la Jaudonnière ; Du Moulin, de Fontenay-le-Comte ; Amary, de Bressuire ; Duval ou Lavallée, de la Chapelle.

(1) D'Aubigné, *Hist.* (éd. de Maillé), II, liv. IV, 19. — Mich. Le Riche, *Journal*, 115. — La Popellin., II, liv. XXIX.

Poitou central : la Blachière, de Niort; Sorin, de Frontenay; Monastier, de Saint-Gelais; Abry, de Champdeniers ; Chesnet, de Saint-Christophe; Boucherin, de Chizé.

Haut-Poitou : Deffrous, de Parthenay; d'Aluie ou d'Alive, de Châtellerault; Pasquier, de Montreuil-Bonnin; Malescot, de Bélabre (1).

Cette nomenclature nous fait connaître beaucoup d'églises dont les noms y figurent pour la première fois, quoique leur origine soit sans doute plus ancienne. Plusieurs de celles qui y sont mentionnées s'étaient formées sous la protection d'un seigneur du lieu ou des environs. Telles étaient celles de Champagné dans les marais du Bas-Poitou, de Bessay, de Saint-Gelais, de Frontenay et de Champdeniers.

Celle de Belleville, près de la Roche-sur-Yon, devait son origine aux Harpedenne de Belleville, dont l'un s'acquit une brillante réputation dans le parti protestant sous le nom de l'Anguilier. Ces seigneurs descendaient d'une famille anglaise établie en Poitou au temps de la domination étrangère.

Une autre famille d'origine écossaise possédait en Haut-Poitou la terre de Montreuil-Bonnin, que Charles VII avait engagée, après la funeste journée d'Azincourt, à Laurent Vernon en récompense de ses services. Aréthuse, arrière-petite fille de Laurent, épousa Charles de Téligny, lequel mourut à Saint-Quentin, entre les bras de Coligny, laissant Louis, son fils, seigneur de Montreuil-Bonnin. Ce noble jeune homme,

(1) Haag, *la France protestante*, t. 5, p. 496.

l'une des plus brillantes espérances du parti réformé, était uni depuis peu à la fille de l'amiral, lorsqu'il périt victime de la Saint-Barthélemy avec l'ancien ami de son père. Sa veuve se remaria avec le prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande, et sa sœur Marguerite s'unit à François de La Noue, qui compte aussi entre les plus nobles caractères de la réforme (1). Le château de Montreuil, devenu la propriété de Bras-de-Fer, continua sous ses descendants et jusqu'aux mauvais jours de Louis XIV à abriter le petit troupeau, qui s'était formé à son ombre.

XIV.

Plutôt que de mourir sous le poignard des assasins, partout tiré contre eux, les protestants avait recouru aux armes. Retranchés dans leurs villes fortes de la Rochelle, Nîmes et Montauban, ils attendirent leurs bourreaux qui osaient encore leur parler de paix et de liberté de conscience. Les Rochelais soutinrent pendant huit mois, avec le courage du désespoir, les plus cruelles nécessités d'un siége. Deux autres petites places, Sancerre et Sommières, l'une en Berry l'autre en Languedoc, réduites aux plus effroyables extrémités, résistèrent à la faim et aux sicaires de Charles IX plus impitoyables qu'elle. La cour comprit, après comme avant la Saint-Barthélemy, qu'il était plus facile d'égorger les huguenots dans

(1) F. Dupuis, *Notice sur le château de Montreuil-Bonnin.*

leurs lits que de les vaincre. Elle redoubla de bassesse pour leur faire déposer les armes. On fit la paix, mais la Rochelle n'ouvrit point ses portes, et les excuses qu'elle en fit dissimulaient mal sa trop juste défiance.

L'édit publié en conséquence au mois de juillet 1573 autorisa l'exercice du culte dans les trois villes de la Rochelle, Montauban et Nîmes, et n'accorda au reste des protestants que la liberté de conscience. Les seigneurs hauts justiciers pouvaient seulement faire baptiser et marier dans leurs maisons. Presque tous les réformés restèrent ainsi privés de l'exercice de leur religion. Quelques-uns faisaient de véritables voyages pour assister au culte dans les trois villes où il était permis. Les baptêmes et les mariages étaient l'objet de déplacements considérables : on allait de Fontenay, et sans doute de plus loin encore, à la Rochelle pour y faire bénir les mariages et administrer le baptême (1).

Quelques ministres cependant étaient restés dans le pays. Guillemot, de la Châtaigneraie, y était encore à la fin du mois de septembre (2). Baptiste, pasteur de Mouchamps, n'avait point quitté son troupeau, et la mort seule l'en sépara. A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, il s'était réfugié au château du Parc, où il mourut, le huit avril de l'année suivante. De la Fayolle, ministre de Coulonges et de Mouilleron,

(1) *Registre de l'état civil de la paroisse de N.-D. de Fontenay*, pénultième d'octobre 1573; — Extrait communiq. par M. B. Fillon.
(2) *Journ.* Mst. de Pierre de Sayvre.

vint momentanément prendre la place du défunt, dans les derniers jours de juillet, et fit, quelques semaines après, plusieurs baptêmes « dans la grange de Fief-Goyau, le plus secrètement possible. » En 1574 les fléaux d'une nouvelle guerre dispersèrent l'église de Mouchamps avec beaucoup d'autres. Ceux des fidèles, qui en avaient les moyens, se retirèrent à la Rochelle, et la Fayolle se cacha de nouveau au château du Parc, où il continua à baptiser en secret (1).

Le traité conclu devant la Rochelle était plutôt une trève qu'une paix véritable. La cour y recevait un trop sanglant affront pour ne pas songer à s'en venger, et accordait trop peu de liberté aux réformés pour qu'ils se contentassent de cette situation intolérable. Des intrigues et les divisions de la famille royale hâtèrent la reprise des armes et jetèrent une nouvelle faction dans la mêlée. Composé de catholiques mécontents, ce parti, appelé Politique, se rapprocha tout d'abord des protestants. Une haine commune l'unissait aux huguenots contre les Guise. Né depuis plusieurs années, il s'était considérablement accru à la suite de la Saint-Barthélemy, et les horreurs de cette journée le firent pencher encore davantage du côté des victimes. Le duc d'Alençon, frère du roi, se jeta par mécontentement dans cette opposition, et en devint bientôt le chef.

En Poitou, ce tiers parti était représenté par le

(1) *Factum manusc. du syndic du clergé de Luçon*, dans un *Recueil formé par l'évêque De Lescure*, et communiq. par M. B. Fillon. — *Factum imprimé sur le même sujet.*

lieutenant général Jean de la Haye, esprit souple et délié, dont les menées tortueuses trouvèrent peu de sympathies chez les huguenots. Nous n'avons point à nous occuper des petites intrigues de cette faction. Le récit des opérations stratégiques des autres partis eux-mêmes, auquel, jusqu'ici, nous avons donné aussi peu de place que possible, en occupera moins encore à mesure que les événements se compliqueront davantage de questions étrangères à leur cause primitive.

Depuis la mort de l'amiral Coligny, les protestants n'avaient plus de chef; le roi de Navarre était retenu à la cour, et les opérations du parti, disséminé sur tous les points du royaume, manquaient d'unité. Dans chaque province on se choisit un chef particulier tout en cherchant à agir de concert. La Rochefoucauld avait péri à la Saint-Barthélemy. Rohan, qui, après lui, pouvait prétendre au commandement dans le Poitou, fut le premier à offrir cet honneur à La Noue. Celui-ci se mit aussitôt en rapport avec les réformés du Midi, et choisit pour une insurrection générale le jour du mardi-gras (1). A l'époque fixée, Saint-Gelais, Chouppes, Bessay, Saint-Étienne se soulevèrent avec La Noue et toute la noblesse huguenote. Fontenay fut pris par escalade. Melle et Talmond furent enlevés. Luché et Baronnière se saisirent de la forteresse de Lusignan à la faveur d'un déguisement de carnaval. Les joies bruyantes de cette journée furent

(1) Février 1574.

moins funestes aux catholiques de Saint-Maixent. Les huguenots, arrivés le soir devant la place, se retirèrent au bruit d'un tambour, qui se promenait dans la ville à la tête d'une mascarade, ce qui leur fit croire que les habitants, ayant découvert leur projet, se disposaient à la défense.

Les protestants, maîtres de quelques places, s'occupèrent d'en réparer les fortifications, et usèrent partout de la plus grande modération, cherchant par tous les moyens à alléger pour le peuple le fardeau de cette nouvelle guerre. Voici, à ce sujet, le témoignage remarquable que leur rend un contemporain, leur adversaire déclaré : « Il ne se faut estonner si en petit temps les protestants font de si grandes réparations et si difficiles à croire. Ils n'ont si tost mis le pied en un lieu qu'ils en considèrent l'assiette et n'advisent à ce qu'on y peut faire pour la rendre forte et pour le moins tenable ; et en toute diligence exécutent leurs délibérations et entreprises tant difficiles et grandes soient-elles, par le bon ordre qu'ils y mettent et par une prompte obéissance qu'ils rendent aux commandemens qui leur sont faits ; si bien qu'il faut que je confesse qu'ils nous surpassent en prudence et conduite. Ils commettent aussi, soudain qu'ils sont en quelque lieu, quelques-uns dont ils s'asseurent le plus, et ce tant pour amasser l'argent du roi, le revenu des ecclésiastiques, et de ceux qui portent les armes contr'eux, sans respect fors des gentilshommes, et rapportent fidèlement au profit de leur cause ce qui provient de leur recepte, qu'ils savent si bien

employer que de peu de deniers ils en font de grandes choses, et en soulagent les pauvres laboureurs en ce qu'ils peuvent, en se conformant à la façon des Indiens qui, en temps de guerre, ne nuisent aux laboureurs ny à leurs familles, bestes et instrumens dont ils usent à cultiver et labourer la terre, et ne bruslent leurs villages et habitations, ains les laissent en paix comme ministres de l'utilité commune, et pères nourriciers des autres estats... Si la nécessité les contraint de les employer, ils les y font aller le plus librement et gracieusement qu'ils peuvent, plus par belles paroles que par force, en les reblandissans, et mesme leur conservent leurs bestes, fruicts et tout ce qui leur appartient. S'il advient qu'ils marchent par pays, sans user d'insolence ny de propos fascheux envers eux, ni de rançonnements, ils mangent ce qu'ils trouvent en leurs maisons, ils disciplinent et appoinctent bien leurs soldats. Ils dressent aussi soudain ès lieux qu'ils tiennent un conseil de personnes les plus capables et versées en affaires qu'ils ayent pour adviser et mettre un ordre à ce qui se présente, soit pour la guerre, soit pour la police, qu'ils sçavent très bien choisir tant en suffisance qu'en volonté bonne envers eux, lequel ils assemblent par chacun jour autant de temps que leurs affaires le désirent, et là oyent les plaintes qu'on leur faict, soit de bouche ou par requeste, et y répondent le mieux qu'ils peuvent au contentement des plaintifs... (1). »

(1) P. Brisson, *Hist. et vray discours des guerres civiles ès pays de Poictou.*

Au premier bruit des événements qui se passaient, la cour avait partout envoyé l'ordre d'assembler les communes au son du tocsin, et de massacrer les insurgés; mais la missive royale, officiellement publiée en Poitou par les soins du gouverneur (1), ne fut point le signal d'une nouvelle Saint-Barthélemy. Le poignard, jeté en vain cette fois aux mains des peuples, ne fut point ramassé, et il fallut de nouveau envoyer une armée contre les huguenots. Ceux-ci, maîtres de la campagne, s'étaient emparés, durant le carême, de plusieurs petites places dans le bas pays, et Pâques était arrivé avant que l'ennemi eût commencé ses opérations.

Cependant Montpensier était en Haut-Poitou, rassemblant des troupes pour marcher contre eux. Le comte du Lude, Puygaillard, Landreau et des Roches-Baritaux unirent leurs forces aux siennes, et descendirent dans le bas de la province, « faisant d'immémorables maux (2). » Les garnisons huguenotes de Talmond et de la tour de Moric capitulèrent; celle du petit fort du Gué-de-Veluire fut taillée en pièces.

Pendant ce temps, le duc assiégeait Fontenay. Saint-Étienne défendit vaillamment la place, et Montpensier, qui, d'un jour à l'autre, allait avoir La Noue sur les bras, fut heureux de trouver un prétexte pour lever le siége. La santé du roi allait chaque jour

(1) Michel Le Riche, *Journal*, 156. — La Popellinière, *Hist. de Fr.*, II, 211.

(2) *Chronique du Langon*, 175.

s'affaiblissant, et son état, ne laissant plus d'espérance, la reine mère rappela le duc auprès d'elle. Charles IX mourut le 30 mai, jour de la Pentecôte.

Catherine avait la régence jusqu'au retour du roi de Pologne, qui succéda à son frère sous le nom de Henri III. Elle profita d'une trève de quelques semaines pour faire de nouveaux préparatifs contre les protestants, et, dès qu'elle se crut en mesure d'agir, sans attendre l'expiration de l'armistice, elle envoya une seconde fois Montpensier en Poitou. La Forêt-sur-Sèvre, Cherveux, Aulnay et Melle furent enlevés. Le capitaine Tournecoupe fut pendu avec quelques-uns de ses hommes, pour avoir voulu tenir dans cette dernière place, à peine protégée par les masures de ses anciens remparts. Marans même ne tarda pas à succomber.

Les royalistes se présentèrent alors devant Fontenay. Saint-Étienne y était toujours, mais la plupart des habitants s'étaient retirés à la Rochelle, et la garnison était considérablement affaiblie par le départ d'une partie des premiers défenseurs de la place, qui avaient suivi la population, ou repris le chemin de leurs maisons. Ceux qui restaient, vivement pressés par le canon, commencèrent à parler de se rendre, après dix-huit jours de siége; mais, pendant qu'on arrêtait les articles de la capitulation, les catholiques entrèrent par la brèche et livrèrent la ville au pillage. Montpensier, au lieu de réprimer le désordre, profita lui-même de cette circonstance pour manquer à sa parole déjà donnée, et

traiter Fontenay en place conquise. Saint-Étienne, Bessay et Touvoy furent faits prisonniers, et le duc, s'en retournant en Haut-Poitou, toujours accompagné de la potence, fit pendre à Benet le capitaine Bizot, et le ministre Claude Du Moulin, dont la tête avait été mise à prix. Le même sort était réservé à son collègue qu'on ne put découvrir. Le nom de ce dernier n'est point cité, mais il est probable que c'était un nommé d'Alme, qui avait déjà pris part à la défense de la ville lorsque Montpensier l'avait investie la première fois.

Le siége de Lusignan est plus digne de l'histoire, et rappelle par plus d'un trait l'héroïque résistance de Sancerre. La ville était assez forte, et le château, l'un des plus beaux de l'Europe, était réputé imprenable. Au premier bruit de guerre, le baron de Frontenay, depuis vicomte de Rohan, s'y était jeté avec Chouppes et une centaine de gentilshommes du pays. Ils faisaient de là de fréquentes sorties, et surprirent même Saint-Maixent, qu'ils abandonnèrent presque aussitôt pour ne pas diviser leurs forces.

Montpensier, en arrivant en Poitou, avait fait une première tentative contre Lusignan. Il s'y présenta de nouveau au commencement d'octobre, et ne fit guère, pendant un mois, que tourner autour de la place et en essayer les murailles avec le canon. Il tenta ensuite un assaut et fut repoussé; cinq jours après les assiégés, dans une sortie, donnent jusque dans le camp et brûlent les poudres. Le duc, privé de mu-

nitions, reste un mois entier regardant avec rage cette forteresse sur laquelle il ne peut rien entreprendre. Il reçoit enfin des secours, et son artillerie recommence à jouer. La veille de Noël, il donne un nouvel assaut. Rohan et les siens, pâles, exténués de faim et de fatigue, se jettent à genoux invoquant l'Éternel, le Dieu des armées; puis, remplis de ferveur et d'audace, se présentent sur les ruines de leurs remparts, culbutent les assaillants, et rentrent dans leurs quartiers pour entonner un hymne de reconnaissance.

Le combat s'était prolongé jusqu'au soir; la nuit fut triste et silencieuse; les assiégés la passèrent à réparer les murailles; les plus forts travaillaient, les blessés faisaient la garde. Au milieu de l'armée royale régnait le découragement : rien n'annonçait la fin d'un siége déjà si long. Dans la place on était pressé par le dénuement et la faim. L'hiver était rigoureux, et l'on manquait de tout, de bois, de vêtements et de chaussures; les vivres s'épuisaient; on n'avait plus de moulins pour moudre le peu de blé qui restait; « déjà les chats et les rats étaient venaison et la pâtisserie de chevaux était pour délices. » On mourrait de faim sur le roc de Lusignan, et personne ne parlait de se rendre. Réduit à la dernière extrémité, Rohan consentit enfin à écouter les propositions des assiégeants.

La capitulation fut signée le 14 janvier. La garnison sortait avec armes et bagages, enseignes pliées et mèches éteintes; les quatre ministres, qui

avaient partagé les souffrances des soldats, avaient aussi la liberté de se retirer (1). Montpensier devait faire escorter la troupe huguenote jusqu'en lieu de sûreté. Rohan exigea de plus des otages, qui furent envoyés à la Rochelle; il suspectait la bonne foi du duc à l'endroit de ceux de la religion, « qu'il haïssait mortellement, nous dit son apologiste (2), jusque-là que, quand il les prenait à composition, il ne la leur tenait nullement, disant qu'à un hérétique on n'était point obligé de garder sa foi. » Néanmoins, la capitulation de Lusignan fut fidèlement observée. Quelques historiens ont cependant avancé que le duc fit aposter des troupes sur le chemin des huguenots pour les massacrer et s'emparer de leurs chefs. Ils durent la vie, ajoute-t-on, au procédé loyal de Puygaillard, chargé de les escorter, et qui leur permit d'allumer leurs mèches pour se défendre. En les sauvant, il épargna une nouvelle infamie à Montpensier, dont les sicaires reculèrent devant la fière contenance des soldats de Puygaillard et de Rohan unis sous le drapeau commun de l'honneur.

Montpensier, maître de Lusignan, s'en prit aux fortifications qui l'avaient arrêté près de quatre mois. Les remparts furent rasés, les tours abattues et le château démoli. Les vieilles pierres du manoir de Mélusine allèrent, à deux lieues de là, agrandir la petite gentilhommière de Chemeraut, qui s'était fait

(1) *Discours des choses les plus remarcables avenues par chacun jour durant le siége de Lusignan.*

(2) Brantôme, *Éloge de M. de Montpensier.*

charger de la démolition. La pauvre fée, dit la légende, parut une dernière fois sur le donjon en longs habits de deuil, poussant des cris lamentables.

XV.

Tandis que les protestants perdaient ainsi leurs dernières places dans le Poitou, les malcontents ou politiques essayaient d'en surprendre quelques-unes aux catholiques. Le lieutenant La Haye, le meneur du parti dans la province, trama, aux approches de la fête de Pâques, deux entreprises sur Poitiers et sur Fontenay, sans réussir ni dans l'un ni dans l'autre. Un second coup de main sur la capitale de la province fut plus malheureux encore; le secret fut éventé, et le lieutenant, qui avait su longtemps se ménager des relations avec tous les partis sans avoir la confiance d'aucun, fut investi et massacré dans sa maison, à quelque distance de Poitiers.

La faction des mécontents prit une nouvelle force lorsque le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou à l'avénement de Henri III, se sépara de la cour et se mit ouvertement à leur tête. Le roi de Navarre, retenu dans une véritable captivité depuis la Saint-Barthélemy, s'évada à son tour, et les deux princes, ayant uni leurs forces, firent trembler le roi. Catherine recourut à son moyen ordinaire, et fit la paix. On promit la convocation des états généraux pour aviser aux affaires du royaume, et en attendant on accorda

aux protestants autant de liberté qu'ils pouvaient en demander dans les circonstances où l'on se trouvait (1).

Les protestants reprirent publiquement l'exercice du culte interrompu ou secrètement célébré depuis la Saint-Barthélemy. Jean de Launay, qui avait eu particulièrement à redouter les poursuites de la justice comme ancien prêtre marié, reparut à Saint-Maixent, et commença à prêcher, le 27 mai, « dans la grange et jardin de feu Thibaud Gracien, sieur de Saint-Gilles, en la rue de l'Aumônerie (2). »

Peu de temps après, le ministre Hugueton établit le culte à Mougon (3).

Les réformés n'avaient point encore de temples, et étaient obligés de se réunir dans des maisons particulières, dans les champs ou sur les places publiques. Le roi de Navarre, passant à Niort, permit à ceux de cette ville de tenir provisoirement leurs assemblées sous les halles, parce qu'il n'y avait pas de local assez vaste pour contenir la multitude des fidèles. Ils demandaient de pouvoir en faire autant à Saint-Maixent, où, parfois déjà, ils s'étaient arrogé cette liberté.

A Poitiers, où ils étaient bien moins nombreux et

(1) Paix de Monsieur, mai 1576.

(2) D. Liabœuf, *Les Antiquités du Monast. de Saint-Maixent*; Mss. de la Biblioth. de Poitiers.

(3) *Regist. de l'état civil de Mougon*, commencé le 1er juillet 1576; Arch. municip. de Niort.

toujours en butte à l'opposition populaire, on ne se hâta pas de leur désigner un lieu pour leurs réunions. Un ministre osa néanmoins, le 15 juillet, prêcher publiquement dans une maison de la rue de la Regratterie. Le conseil, immédiatement averti, fit appeler Antoine de la Duguie et Jean Boiceau, et les chargea de dire aux protestants que le comte du Lude devait venir dans une dizaine de jours pour faire mettre l'édit à exécution, les priant de ne point s'assembler jusqu'à ce moment parce qu'il « en pourroit advenir scandale. » La populace voyait en effet le prêche de mau vais œil, et chaque mouvement des huguenots était pour elle un sujet de défiance. Le matin même, lorsqu'ils se réunissaient, le bruit s'était répandu aussitôt qu'on voulait surprendre la ville (1). Malgré la promesse des magistrats, l'édit ne fut point exécuté, et les réformés de Poitiers n'eurent aucun lieu de culte, même dans la banlieue, jusqu'à la fin des guerres.

Ceux de Fontenay ne pouvaient pas non plus se réunir dans la ville, et allaient au prêche à Longesve, chez Pierre Robert, sieur de Puybernier. C'est vers ce temps que Nicolas Gorré, dit Daniel, prit dans cette église la place que Claude Du Moulin y avait laissée vacante deux ans auparavant (2).

Les protestants de Loudun furent des premiers à user de la liberté de bâtir des temples qu'accordait

(1) *Reg. des Délibér. municipales*, cote 42, f. 499; — Michel Le Riche, *Journal*.

(2) *Docum. manusc.* communiq. par M. B. Fillon.

le nouvel édit. Ils achetèrent, à cet effet, un terrain appelé le Cousin, près le carrefour de la Croix-Bruneau. Les constructions étaient déjà commencées, lorsque, le 26 octobre, leurs adversaires firent sommer les ouvriers d'abandonner les travaux. Ils n'en furent pas moins achevés ; mais, dès l'année suivante, les catholiques, s'étant emparés de la ville, démolirent le temple.

Loudun avait alors pour pasteur Claude Soumein, connu sous le nom de Claireville, lequel était venu s'y établir vers 1566, et s'y était marié l'année suivante. Une lacune dans les registres tenus par lui montre qu'il avait été, comme presque tous ses collègues, obligé d'abandonner son église, où il revint après la paix, et qu'il desservit longtemps depuis (1).

Aymé de la Place, successeur de Mathurin du Raiffe, à Talmond, avait, lui aussi, dû se mettre à l'abri de l'orage, et s'était éloigné de la ville lorsqu'elle passa au pouvoir des catholiques. En son absence, au mois de septembre, le pasteur de Pouzauges, l'infatigable Moreau, que, dans les moments les plus difficiles de sa longue carrière, nous trouvons souvent au milieu des autres églises du Bas-Poitou, vint faire nuitamment des baptêmes jusqu'à Saint-Sornin, « d'aultant que l'on n'avait pas moyen de le faire autrement à cause des guerres. » La paix de 1576 ramena aussi la Place à son poste (2).

(1) *Archives de France*, série TT, liasse 232.

(2) *Journ. manusc. de la famille Bouhier*; extraits communiq. par M. B. Fillon.

Les réformés profitèrent de la tranquillité rendue aux églises pour tenir un synode provincial à Saint-Maixent les 15, 16 et 17 août. Voici les noms des députés que nous connaissons : Lestang, modérateur, Moreau, Dubourg, Sibilleau, Hesnard, Laigle, Bonvouloir, La Touche, Helyon, Champanoys, Le Breuil, Moreau, La Blachière, La Fayolle, Hugueton, Defos, Gorré dit Daniel, Chesnet, Cougnes, Valton, Sorin, Raymond, Avril, Pasquier, Garnier, Marry, ministres, avec les anciens des églises et un certain nombre de gentilshommes. Trois commissaires catholiques y assistaient au nom du roi. L'assemblée reçut une lettre de Monsieur, dans laquelle il demandait une somme de 600,000 livres aux protestants et aux catholiques unis, pour les frais de la dernière guerre, dont la cour l'indemnisait, de son côté, par un riche apanage composé de l'Anjou, de la Touraine et du Berry (1).

On se pressa beaucoup moins de tenir les promesses faites aux huguenots, ainsi qu'au roi de Navarre et au prince de Condé, dès qu'on leur eût enlevé cet allié par ces larges concessions. Les places qu'on devait leur donner n'avaient point été livrées, et l'on ne manquait jamais de prétextes pour éluder ou atermoyer indéfiniment l'accomplissement du traité.

XVI.

Cependant les catholiques exaltés murmuraient

(1) Mich. Le Riche, *Journal.*

hautement des conditions de la paix, trop favorables aux réformés, comme si elles eussent été sincères et fidèlement exécutées. Ces rumeurs étaient excitées par des gens qui, sans se tromper sur la conduite de Henri III, affectaient de le croire bien disposé pour les huguenots. Un homme surtout, à l'ambition sans bornes et sans scrupules, exploitait ainsi le fanatisme du peuple au profit de ses espérances cachées. Étranger par son origine à l'ancienne France, à laquelle sa famille apporta un peu de gloire et de grands maux, cet homme était Henri de Guise, le défenseur de Poitiers et l'assassin de Coligny. Toute sa maison, vouée sans réserve à la défense de l'ancienne religion, en avait confondu les intérêts avec les siens, et n'eut, en retour, aucune peine à s'en faire un appui pour ses prétentions. On croyait de part et d'autre que les deux causes, ainsi identifiées, devaient triompher l'une par l'autre, les Guise par la religion, et la religion par les Guise, et, pour ces derniers du moins, la défense du catholicisme fut autant le prétexte que la cause de la Ligue qui s'organisa.

Des listes d'adhésion à la Sainte-Union furent colportées dans tout le royaume. Vers le milieu du mois de septembre, le duc de la Trimouille, à qui ses vastes possessions en Poitou y donnaient un grand crédit, la fit signer à une soixantaine de gentilshommes assemblés à Sainte-Hermine. Le roi lui-même favorisait ces associations séditieuses, et, au lieu de combattre dans les ligueurs les ennemis de son autorité, il s'en déclara le chef, dans l'espérance

de reprendre à la tête d'un parti l'influence qu'il n'avait pas comme monarque. Il annonça en même temps aux états assemblés à Blois l'intention de n'avoir qu'une seule religion dans le royaume.

C'était une déclaration de guerre. Cette nouvelle, en se répandant dans les provinces, y produisit une violente agitation. Les protestants reprirent les armes. Les ligueurs les avaient déjà devancés en Poitou, dès les derniers jours de l'année 1576. Quelques places furent prises et reprises. La Trimouille périt, le 25 mars, à Melle, le jour même où ses gens s'en emparaient. Les huguenots, de leur côté, surprirent le port des Sables; mais la discorde régnait dans le parti en même temps que l'indiscipline s'y mettait. On n'agissait point avec ensemble, et le duc de Mayenne put traverser la province sans empêchement.

Heureusement les états, malgré leurs sympathies catholiques bien prononcées, refusèrent de voter les moyens d'entreprendre contre les hérétiques une guerre d'extermination. Il fallait de l'argent, et aucun des trois ordres ne voulait en fournir. Le clergé venait de souffrir récemment l'aliénation d'une partie de ses biens, et n'était pas disposé à s'imposer de nouveaux sacrifices. Les villes refusaient nettement ou se soumettaient de mauvaise grâce. Celle de Poitiers elle-même refusa d'abord de signer la Ligue, et ne répondit aux invitations de la couronne que par des remontrances évasives, représentant « qu'on n'avait jamais vu d'association entre

le roi et son peuple, puisque celui-ci lui devait honneur, obéissance et fidélité. » Les magistrats signèrent de guerre lasse, mais ne payèrent pas (1). La noblesse des campagnes et la populace des villes embrassèrent seules, avec quelque ardeur, la Sainte-Union.

On se résigna encore une fois à laisser au temps le soin d'opérer l'unité religieuse qu'on s'était trop hâté de proclamer à Blois. Une nouvelle paix fut conclue et confirmée bientôt après par un édit donné à Poitiers au mois de septembre 1577. L'exercice de la religion réformée était permis dans les lieux où il était fait le 17 septembre, jour de l'accommodement, chez les hauts justiciers et dans une ville ou bourg de chaque bailliage. Dans les sénéchaussées de Provence et de Poitou, à cause de leur étendue, un article secret accordait un second lieu de culte.

La paix n'était pas encore signée, que les réformés se hâtaient d'en jouir. On vit aussitôt reparaître au milieu de leurs troupeaux les ministres réfugiés, depuis le commencement de l'année, à la Rochelle ou dans les châteaux forts du pays.

L'église de Mouchamps était privée de pasteur depuis le 22 décembre 1576, époque à laquelle Dominique de Losse, dit La Touche, s'était aussi retiré dans cette ville en apprenant la fatale décision des états de Blois. Elle reçut, le 10 septembre, la visite du ministre Sibilleau, et, vers la fin de novembre, La Touche

(1) H. Ouvré, *La Ligue à Poitiers*, 28.

lui-même revint à son poste. Quelques jours avant qu'il prit la fuite, les réformés de Mouchamps avaient fait avec l'église de Saint-Fulgent un traité par lequel celle-ci consentait à leur prêter Dominique de Losse, son pasteur, à la condition qu'ils contribueraient pour un tiers à son entretien. Il résidait en conséquence à Saint-Fulgent, et les jours où il devait prêcher à Mouchamps on l'envoyait chercher (1). Mais cette dernière église, étant de beaucoup la plus nombreuse, fit demander, l'année suivante, au synode de Sainte-Foy, que le pasteur y fît sa résidence. L'affaire fut renvoyée au synode provincial. Les actes de cette assemblée ne nous ayant pas été conservés, nous ignorons qu'elle fût sa décision; mais nous verrons dans la suite que les deux paroisses étaient distinctes, et que La Touche restait en effet à Mouchamps.

L'assemblée de Sainte-Foy renvoya également à celle du Poitou une proposition du duc de Rohan, qui la priait de séparer le ministre Claireville de l'église de Loudun, pour l'attacher comme pasteur à sa maison, ou de le lui donner au moins pendant quatre mois de l'année. Il ne paraît point que cette demande ait été accordée, même sous cette dernière forme, car on ne voit pas que Claireville ait quitté son église, si ce n'est pour les nombreuses affaires auxquelles il était appelé à prendre part, comme l'un des ministres les plus distingués de son temps.

Depuis que le temple de Loudun avait été ruiné,

(1) *Factum impr.*, *et Factum manusc.* déjà cités.

le culte n'avait pas eu lieu dans la ville ; mais il avait été rétabli à Beaussai après l'édit de Poitiers. Les protestants et les catholiques se partagèrent, à la même époque, le cimetière du Martray.

En 1579, le duché de Loudun fut viagèrement donné à Françoise de Rohan, dame de la Garnache, qui avait conservé de son passage à la cour de Catherine de Médicis un fâcheux souvenir pour sa réputation, un peu trop légèrement aventurée sur une simple promesse d'un grand seigneur. Étant venue dans son duché, elle essaya, au mois d'août 1580, de faire rétablir le culte dans la ville de Loudun, et engagea Claireville à y prêcher ; mais le roi, en ayant été informé, y fit mettre opposition par le duc de Montpensier (1).

La dernière paix n'avait pas plus que la précédente amené le rétablissement du culte réformé dans la capitale de la province. A la fin de l'année 1577, les protestants allaient au prêche de Montreuil-Bonnin, à près de quatre lieues de la ville. Nous trouvons cependant le fameux Pierre Cayet, qualifié pasteur de Poitiers, vers cette époque ; mais il paraît l'avoir été en même temps de Montreuil où il faisait ses prédications (2).

A la faveur de la tranquillité dont ils jouissaient, les réformés tinrent un synode provincial à Saint-Gelais, le 11 mars 1579.

(1) *Arch. de Fr.*, TT, 232. — *Hist. de Loud.* — Aymon, *Les Syn.*

(2) Mich. Le Riche, *Journal.* — Aymon, *Les Synodes*, Syn. de Figeac, 1579.

Le synode national de l'année précédente avait donné un exemple remarquable du contrôle sévère qu'exerçaient ces assemblées générales sur celles des provinces. Bernard Giraud, ancien pasteur de Mareuil, y fut censuré pour avoir quitté cette église et résisté aux invitations d'y revenir que lui avaient adressées le consistoire et le synode provincial. Le colloque d'Aunis fut blâmé de l'avoir admis au nombre de ses pasteurs sans lettres de décharge, et, pour ce seul motif, on le lui enleva, pour le placer ailleurs à la disposition de l'assemblée. Celle-ci, en outre, censura sévèrement l'église de Poitou « pour avoir manqué à son devoir et en avoir usé d'une manière si indigne, avec tant d'ingratitude envers ce révérend homme de Dieu, qui était un de leurs premiers et plus anciens pasteurs, et qui avait posé les fondements de leur église florissante (1). »

XVII.

Deux ans de repos n'avaient pas suffi pour calmer tous les esprits. Des mécontentements plus ou moins fondés se manifestaient; de part et d'autre, on se plaignait continuellement d'infractions aux édits. Afin de consolider la paix, on ouvrit encore des conférences; on promulgua de nouveaux articles, et, après avoir ainsi consumé en allées et venues une partie des années 1578 et 1579, on n'en prit pas moins les armes au commencement de l'année suivante. Mais

(1) Aymon, *Les Synodes*, IXe Syn. nat.

cette fois les protestants ne se soulevèrent pas en masse. La plupart même condamnèrent hautement la prise d'armes, et refusèrent tout secours pour une guerre dont la religion n'était que le prétexte. Les ministres s'y opposèrent de toutes leurs forces; les Rochelais et la noblesse poitevine, ainsi que le brave et sage La Noue, furent les premiers à la désapprouver. On vit même les huguenots de Loudun s'unir aux catholiques pour conserver leur ville, et promettre, par un acte solennel, de se protéger mutuellement et de vivre « comme frères (1). »

Trop peu nombreux pour rien entreprendre d'important, ceux qui reprirent les armes se livrèrent à une guerre de surprises le plus souvent malheureuse. Charles Eschallard de la Boulaye, qui avait chaudement embrassé les intérêts du roi de Navarre, se leva à peu près seul dans le Bas-Poitou, et s'empara par ruse de Montaigu, dont le château était devenu un véritable repaire de voleurs.

La Boulaye avait ouvert les hostilités avec dix-sept hommes, et son lieutenant lui-même avait refusé de le suivre. Il paya d'audace, et, au bruit de quelques minces succès, vit bientôt accourir auprès de lui quatorze à quinze cents hommes avec lesquels il se mit à courir le pays, enleva Mortagne, la Garnache et quelques châteaux, et pilla les églises.

Landreau et des Roches-Baritaux, qui commandaient chacun un corps de troupes catholiques dans le Bas-Poitou, essayèrent vainement de faire déloger

(1) *Arch. de Fr.*, TT, 232; *Acte d'union du 18 avril 1580.*

la garnison de Montaigu. Il fallut avoir recours au comte du Lude, qui tint la place bloquée pendant plus de trois mois. La paix vint fort à propos délivrer les assiégés (1).

Près de cinq années de tranquillité succédèrent à cette levée de boucliers. Avant d'entrer dans cette période, jetons un coup d'œil en arrière sur celle qui s'est écoulée depuis le commencement des troubles. Un huguenot contemporain a fait, sur des documents officiels présentés aux états généraux, le recensement pénible des misères de la France à cette époque. Ce relevé est approximatif. Il y reste d'ailleurs beaucoup de lacunes. L'état du diocèse de Maillezais manque entièrement. Celui de Luçon est incomplet. Tel qu'il est cependant, ce recensement est assez curieux pour que nous en donnions l'analyse. Dans les deux diocèses de Poitiers et de Luçon, soixante-dix ecclésiastiques, prêtres ou moines, avaient été tués dans cette guerre soulevée par leur intolérance, et à laquelle ils prenaient une part très active. On ne dit point le nombre des ministres qui périrent aussi dans des massacres ou à la prise des villes. Dans ces mêmes diocèses, plus de trois cent vingt gentilshommes catholiques et quatre cents de la religion réformée, avec dix mille soldats catholiques et plus de seize mille huguenots avaient trouvé la mort au milieu de ces luttes intestines. Le nombre des viols

(1) D'Aubigné, *Les Hist.* t. 2, liv. IV et V; —*Les Mém.* du même, édit. Lalanne.

est effrayant. Trois mille maisons avaient été brûlées ou détruites. En outre, dans le seul diocèse de Poitiers, sept cents hommes ou femmes avaient été massacrés ou exécutés par voie de justice; seize cents étrangers y avaient péri dans les combats, ainsi que quarante mille Français nés hors du Poitou. A ces pertes énormes, il faudrait joindre les autres plaies qui étendaient la France « sur la litière » : les impôts excessifs, les confiscations frappées sur les huguenots, les sommes envoyées à Rome par le clergé, et qui ne s'élevaient pas à moins de deux millions et demi de livres de la valeur du temps, le peuple ruiné, travaillé, rongé par ses maîtres, ces nobles hommes, hauts et puissants seigneurs, dont certains, dans le Bas-Poitou, « galopaient et traitaient pirement le manant que s'il eût été leur esclave (1). »

La cour sut mettre à profit la paix dont on jouit pendant quelques années. Elle s'appliqua à séduire les chefs huguenots par des caresses hypocrites et l'appât des honneurs. Ce genre de controverse ne fut pas sans succès. Il réussissait d'autant mieux qu'on gênait la réforme par tous les moyens possibles. L'exercice du culte réformé était interdit dans la plupart des villes, sans en excepter celles où les protestants formaient une notable partie de la population.

Saint-Maixent était de ce nombre. Les assemblées se tenaient à Nanteuil. Le roi de Navarre ayant passé, en 1582, une partie du mois de mars dans cette ville,

(1) N. Froumenteau, *Le Secret des Finances de France*, 1581.

le culte fut, pendant son séjour, rapproché au faubourg Châlons, mais, après le départ du prince, il fut reporté à Nanteuil. Dans les premiers jours du mois de mai, il se tint dans ce village un synode provincial, où l'on consacra au ministère un jésuite converti (1).

Un autre synode eut lieu à Exoudun, le 1er août 1584, pour nommer des députés à l'assemblée convoquée à Montauban. Il s'en tint un second, le 10 octobre de la même année, à Jazeneuil; où les églises suivantes, au nombre de vingt-trois ou vingt-quatre, se firent représenter : Châtellerault, Couhé, Jazeneuil, Melle, Niort avec Saint-Gelais, Saint-Maixent, Parthenay, Poitiers avec Montreuil-Bonnin, Civray avec Comporté, Chauvigny, Exoudun, la Trimouille, Pouzauges, Mouchamps, les Herbiers, Talmond, la Chapelle-Thémer, Champdeniers et Germon, Grosbois, Puydanché avec Château-Garnier, Saint-Christophe, et deux autres dont nous n'avons pu lire les noms sur le document original qui nous a servi à dresser cette liste.

On entendit dans cette réunion le rapport des députés à l'assemblée générale, et on y lut une lettre des princes par laquelle ils invitaient le synode à choisir un député pour représenter les églises du Poitou auprès du roi de Navarre. On jeta les yeux sur le sieur de Vérac pour remplir cette charge, afin de « procurer le bien et avancement des églises, et surtout l'entretènement de la paix (2). »

(1) Le Riche, *Journal.*

(2) *Arch. de Fr.*, série TT, 313; *Actes du Synode de Jazeneuil.*

Les réformés ne jouissaient pas toujours de cette tranquillité qu'ils voulaient conserver avant tout. Les édits, comme tous les droits tronqués, étaient d'une application difficile. Il naissait des difficultés de l'observation de la loi, et il en résultait un bien plus grand nombre de son inexécution. Elle n'était généralement observée que dans les réserves dont elle entourait l'exercice de la religion. Les noms seuls des trois villages où les réformés avaient été obligés de tenir leurs dernières réunions synodales près de Saint-Maixent, de la Mothe et de Lusignan, montrent qu'on ne les laissait point oublier que tout acte religieux était interdit dans les villes.

Dans chaque lieu on ajoutait de plus quelques restrictions particulières à celles des édits. Ainsi, à Poitiers, on obligeait les réformés à contribuer aux dépenses des confréries, des messes du palais et du pain bénit; l'université exigeait des candidats à la licence et au doctorat un certificat de leurs curés. Sept ans après l'édit de 1577, il n'avait pas encore été possible d'établir dans la sénéchaussée de Châtellerault l'exercice accordé pour chaque bailliage. Dans celui de Civray, où un lieu de culte avait été choisi par les commissaires exécuteurs de l'édit, il fut ensuite interdit par le comte du Lude, gouverneur de la province. A Chauvigny, on forçait les réformés à tendre devant leurs maisons les jours de procession, et les biens d'un nommé Jean Regnault furent saisis pour avoir refusé de se soumettre à cette exigence du clergé. On ne permettait point au pasteur

de résider dans le bourg. Le synode de Jazeneuil, reconnaissant que le sieur de la Mothe, alors ministre de cette église, n'y était pas en sûreté, lui permit d'aller desservir la paroisse d'Exoudun, et annexa Chauvigny à celle de Châtellerault, en attendant qu'un autre ministre pût s'y établir (1). A Fontenay, une rixe terrible eut lieu, le jour de la Saint-Jean 1583, entre plusieurs catholiques et protestants de la ville, parce que les premiers avaient voulu forcer les autres à assister à une procession. Des femmes même furent grièvement blessées (2).

XVIII.

La cour promettait toujours de pourvoir aux plaintes que les réformés renouvelaient chaque année. Mais, loin de leur donner satisfaction, Henri III, dont la lâche politique était de s'allier à ceux qu'il craignait au lieu de les combattre, se rejetait de nouveau dans la Ligue. La Sainte-Union presque oubliée venait de reprendre tout à coup un développement considérable. Le duc d'Anjou était mort, et le plus proche héritier de la couronne se trouvait le roi de Navarre. Cet événement rapprocha du parti des Guise tous ceux qui craignaient de voir un hérétique monter sur le trône de France. Henri III se hâta de donner

(1) *Remonstrances faites par l'Assemblée des Églises tenue à Montauban*, septembre 1584; dans les *Mémoires de Duplessis-Mornay*, éd. in-8, 2, 606-665.

(2) *Note manusc.* de M. B. Fillon.

des gages à cette faction devenue redoutable, et redoubla d'intolérance contre les huguenots. En adhérant à la Ligue, il signa, au mois de juillet 1585, un édit portant révocation de tout ce qu'on avait antérieurement accordé aux protestants. Il leur enlevait leurs places de sûreté et en livrait aux Guise. Tout exercice de la religion réformée était sévèrement interdit. On laissait un mois aux ministres pour vider le royaume, et six à tous les huguenots pour se convertir ou sortir du territoire français. Au mois d'octobre, on crut même pouvoir réduire ce délai à quinze jours. On avait appelé cela la paix de Nemours ; ce n'était pas autre chose qu'une déclaration de guerre. Il n'y avait plus aucune sûreté pour les protestants, rien ne retenant plus leurs fanatiques ennemis dès qu'ils voyaient le roi à leur tête.

Les hostilités s'ouvrirent, dès le mois d'août, en Poitou. Mercœur, gouverneur de la Bretagne, s'avança jusqu'à Fontenay avec deux mille ligueurs, pillant et ravageant tout sur leur passage. Le prince de Condé de son côté se mit en campagne, et marcha au devant de Mercœur, qui, à son approche, rentra précipitamment dans son gouvernement.

C'est à la suite de cette courte expédition que Condé épousa Charlotte-Catherine de la Trémoille, fille du duc de Thouars, mort au siége de Melle, à la tête d'une troupe de ligueurs. Le nouveau duc, Claude, avait embrassé, l'année précédente, la religion protestante et le parti du prince, pour lequel il montrait autant de zèle que son père en avait déployé dans le

camp opposé. Le seigneur de Thouars était le plus puissant du Poitou par ses nombreux vassaux ; et la cour le vit avec autant d'étonnenement que de regret se jeter dans un parti que les ambitieux commençaient à abandonner. Jeune, brave, franc et généreux, Claude était accusé par ses ennemis d'être quelque peu brouillon et entêté. Il n'était point aimé dans l'entourage de Henri III, parce que, même en servant le roi, il n'avait pas daigné lui cacher son mépris.

Tous les huguenots n'avaient pas pris les armes, mais ceux qui étaient restés dans leurs foyers ne furent pas plus épargnés que les autres. Cette révocation de 1585 offrit l'image de ce qui se passa, un siècle plus tard, lorsque Louis XIV crut pouvoir, en vertu de son « bon plaisir, » ordonner à son tour « la réunion » de tous ses sujets à l'église catholique romaine. Les biens des récalcitrants furent confisqués, les meubles vendus, et les terres affermées au profit du trésor. Pour plus de sûreté, on désarma les huguenots en même temps qu'on logeait chez eux des gens de guerre pour y vivre à discrétion. C'est ce procédé que plus tard se rappela Louvois. L'évêque de Poitiers fit imprimer un formulaire d'abjurations forcées, et une excommunication, lancée par lui, fut prononcée dans toutes les chaires de son vaste diocèse contre ceux qui connaîtraient des protestants non convertis et ne viendraient pas les dénoncer. Ces violences portèrent leurs fruits : les moins fermes ou

les plus maltraités allèrent à la messe, se donnant bien de la « peine à contrefaire les bons catholiques ; » quelques-uns sortirent du royaume ; mais la plupart de ceux qui étaient en force de porter les armes y recoururent. La Rochelle ouvrit encore une fois ses portes aux fugitifs et aux ministres obligés de quitter leurs églises (1).

Toutes celles du Poitou furent dispersées. Niort s'était donné à la Ligue et était pour elle un poste avantageux dans un pays tout couvert de protestants. Le ministre La Blachière avait été obligé de se retirer à la Rochelle, tandis qu'une partie de son troupeau, cédant à la violence, apostasiait. Le pasteur le lui reproche avec douleur (2). A Parthenay, il y eut une quarantaine de ces conversions parmi les notables, mais le châtelain préfera abandonner le pays avec quelques-uns des huguenots les plus fermes. A Luçon et dans les bourgs environnants ils se virent exposés à de nombreuses vexations, et furent contraints d'aller à la messe ou de s'enfuir. Ceux de Fontenay quittèrent presque tous la ville, leur ministre en tête, et se retirèrent à la Rochelle. Ils sortirent, le 9 novembre, au milieu de la désolation générale, emportant avec eux les meubles qu'ils pou-

(1) L'Étoile, *Journal*. — Le Riche, *Journal*.

(2) *Lettre envoyée à l'église de Niort et Saint-Gelais par L. Blachière, ministre de ladite église*, — dans : *le 1er Recueil contenant les choses les plus remarquables advenues sous la Ligue*. 1590, p. 449.

vaient transporter (1). Lorsque le délai accordé pour entrer au giron de l'église fût sur le point d'expirer, une partie de ceux de Saint-Maixent prirent leurs armes, et, laissant leurs familles, gagnèrent l'Aunis. A Loudun, il paraît qu'on arrêtait, avant le délai fixé par l'édit, ceux qui refusaient d'aller à la messe. A Poitiers, la loi du 7 octobre, qui réduisait ce délai à quinze jours, força la plupart des protestants « à faire devant l'évêque acte extérieur de soumission. A ce prix ils continuèrent à habiter la ville, privés de leurs armes, soumis aux visites domiciliaires et à l'obligation d'envoyer des soldats catholiques à leur place pour la garde des murs. Pourtant quelques-uns aimèrent mieux partir pour faire la guerre avec leurs frères ou même s'exiler du royaume (2). »

La fin de l'année 1585 et la plus grande partie de 1586 s'écoulèrent sans apporter d'adoucissement aux maux des réformés. Les ordonnances barbares lancées contre eux trouvaient presque partout des gens pour les mettre à exécution. On avait exigé des conseils des villes le serment de faire observer l'édit; mais les magistrats se montraient souvent disposés à la modération envers des concitoyens paisibles. Les émissaires de l'Union s'emparaient alors du pouvoir et se mettaient à la place des tièdes pour agir avec plus de vigueur. C'est ainsi qu'on avait plusieurs

(1) *Extrait d'un certificat donné, le 11 mars 1588, par les Anciens de l'église de Fontenay;* communiq. par M. B. Fillon.

(2) H. Ouvré, *La Ligue à Poitiers*, 39. — Le Riche, *Journal.*

fois sommé les protestants de Saint-Maixent de se convertir sans en obtenir grand résultat. On finit par y envoyer, au mois de mars, un capitaine de la Ligue, lequel enleva les clés de la ville et le pouvoir au maire, Nesdeau de la Richerie, suspect au parti catholique pour avoir « plusieurs fois mué de religion. » On fit aussitôt annoncer « au son du tambourin, pour la dernière fois, que ceux de l'église prétendue réformée eussent à eux réduire à la religion catholique dedans le lendemain, ou s'en aller; à défaut de ce, qu'il serait procédé contre eux criminellement selon l'édit de juillet. » Le maire avait été le premier à sortir de Saint-Maixent pour fuir ces violences; aussi, quand on fit la distribution des logements des soldats chez les huguenots, son titre ne fit-il pas épargner sa maison. Il paraît cependant que les choses ne furent pas poussées avec assez de vigueur au gré du roi et de Malicorne, gouverneur de la province. L'un et l'autre s'en plaignirent à la ville. Sa majesté blâma les échevins « du peu de devoir qu'ils avaient rendu, touchant l'exécution des édits de réunion, » et leur « commanda qu'ils eussent à réparer à l'avenir la langueur dont ils avaient usé, sous peine d'encourir son indignation, et de lui répondre en leurs privés noms, du retardement qui en pourroit arriver. » Il fallait de nouvelles « abjurations solennelles » et de l'argent. Les confiscations n'étaient pas moins négligées que les conversions, malgré les ordres réitérés et précis de la cour, qui avait beaucoup espéré faire la guerre aux huguenots à leurs frais. Une des lettres

du roi à la ville pouvait se résumer ainsi : « Vendez les biens des rebelles pour leur faire la guerre (1). »

Cependant les hostilités se poursuivaient avec assez de lenteur et sans action décisive. Le désaccord réel, qui existait entre le roi et la Ligue, se trahissait par des divisions entre les généraux de Henri et ceux de la Sainte-Union et paralysait leurs opérations communes. Plusieurs armées avaient été mises en campagne, mais l'argent manquait pour les soutenir. La cour, réduite aux expédients les plus honteux pour s'en procurer, abandonnait le peuple, déjà ruiné par les guerres, aux exactions des maltôtiers italiens, qui lui fournissaient à grand'peine de quoi payer ses fêtes ou les infâmes débauches de Henri III. La plupart des villes étaient à bout de sacrifices ; cependant celle de Paris s'imposa. Le clergé souffrit encore l'aliénation d'une partie de ses biens pour soutenir la sainte cause. Le pape avait aussi fait espérer quelque chose : il donna sa bénédiction.

La caisse du roi de Navarre n'était pas mieux garnie, mais il avait pour lui des amis dévoués, sa gaieté gasconne et le bon droit. Derrière le panache blanc du Béarnais se groupaient avec les protestants, qui avaient leur liberté à défendre, beaucoup de catholiques modérés, qui soutenaient, dans le prince excommunié, le successeur légitime à la couronne contre les prétentions révolutionnaires des Guise.

(1) Le Riche, *Journal.*

Au mois de novembre on essaya un rapprochement, et il y eut dans ce but en Poitou et en Saintonge de nombreuses conférences entre la reine mère et le roi de Navarre ; mais elles n'amenèrent aucun résultat, et l'année 1587 s'ouvrit au milieu de nouvelles hostilités. Les protestants demandaient de sérieuses garanties à l'appui des promesses qu'on ne manquait pas de leur faire : « Il n'est plus temps, disait à Catherine le vicomte de Turenne dans une de ces entrevues, il n'est plus temps que nous puissions nous assurer d'une simple promesse, vu que les édits solennels nous ont failli (1). »

Catherine, avant les conférences, avait fait publier une trêve par des hérauts, espérant ralentir par ce moyen les préparatifs des huguenots et empêcher leurs auxiliaires de les rejoindre, afin de les surprendre ensuite au dépourvu. Le roi de Navarre et le prince de Condé, au lieu de s'y laisser prendre, refusèrent d'entamer les négociations avant qu'elle eût fait démentir la trêve annoncée par ses ordres seulement. Les conseillers de la reine étaient fort embarrassés de trouver un moyen de le faire honorablement et de « décrier une trêve par la même trompette qui l'avait criée. — Vrayement vous êtes bien ébahis sur ce remède. Ne savez-vous autre chose? Il n'y a qu'un point en cela ; vous avez à Maillezais le régiment de Neuvy et de Sorlu huguenots, faites-moi partir d'ici, de Niort, le plus d'arquebusiers que vous pourrez et allez les moi aussitôt tailler en

(1) *Mém. de la Ligue*, t. 2.

pièces, et voilà la trève décriée (1). » Ainsi fut fait. Sorlu fut tué avec plusieurs de ses compagnons, et Neuvy fait prisonnier; mais Catherine, usant de générosité, le renvoya avec ses drapeaux.

De son côté, le roi de Navarre ne restait pas inactif. Vers la fin d'avril, il sortit de la Rochelle et entra en Poitou avec quelques pièces de canon que la ville lui avait prêtées. Après avoir pris Talmond, Chizé et Saint-Maixent, il vint mettre le siége devant Fontenay, qui capitula au bout de huit jours. La Boulaye y fut laissé pour gouverneur. L'exercice de la religion catholique y fut maintenu, mais les protestants, qui se réunissaient d'ordinaire sous les halles, se réservèrent l'église de Notre-Dame pour la célébration du culte. Ils se servirent un peu plus tard du palais de justice pour le même usage (2).

Maillezais, la Garnache, Mauléon furent pris au pas de course.

Cependant une armée catholique se dirigeait vers le Poitou pour arrêter les progrès des huguenots. Le duc de Joyeuse, l'un des mignons du roi, général improvisé, la commandait. Joyeuse tomba sur un détachement de huguenots, près de la Mothe-Sainte-Héraye, et le massacra indignement, prit quelques bicoques et Saint-Maixent, fit exécuter la Jarriette, ministre de cette ville, et retourna en poste à la cour jouir de son triomphe. Pendant ce temps, le roi de Navarre,

(1) Brantôme, *Éloge de Catherine de Médicis*. — D'Aubigné, *Hist.* — Le Riche, *Journal*.

(2) B. Fillon, *Recherches sur Fontenay*.

qui, à défaut du nombre, avait pour lui son activité, fondait sur l'armée catholique laissée par Joyeuse au sieur de Laverdin, et, la harcelant continuellement, la repoussait jusqu'en Touraine. Resté seul en campagne, il ne tenait qu'à lui de s'emparer de la plupart des places secondaires du Poitou ; mais il lui eût été plus difficile de les conserver que de les enlever, sans disperser son armée déjà peu nombreuse. Passant près de Loudun, qu'il pouvait forcer, il se contenta de faire prêcher à Sammarçolle où les protestants de la ville, privés de culte depuis longtemps, portèrent baptiser un grand nombre d'enfants (1).

Au mois d'octobre, Joyeuse traversa encore le Poitou avec une brillante armée de courtisans étourdis. Cette fois il allait se faire battre et tuer à Coutras par le Béarnais. Les protestants remportèrent une victoire complète, mais dont ils ne surent pas tirer tous les avantages qu'ils pouvaient en attendre. Henri vainqueur n'eut rien de plus pressé que de courir en Béarn déposer aux pieds d'une maîtresse les drapeaux des vaincus. Pendant ce temps, la noblesse huguenote rentrait dans ses foyers et l'armée se dispersait.

En apprenant la défaite de Coutras, les villes catholiques du Poitou avaient craint de voir l'armée victorieuse se porter de ce côté, et s'étaient promptement mises en état de défense. Le premier moment de peur passé, elles redoublèrent de vexations contre les huguenots. Le conseil, à Poitiers, fit faire à plusieurs reprises des perquisitions chez ceux qui étaient

(1) Du Moustier de la Fond, *Hist. de Loudun.*

restés dans leurs foyers. Les livres de controverse, saisis dans leurs maisons, furent brûlés en place publique. Aucun huguenot ne pouvaient sortir sans un passe-port du gouverneur ou du maire ; ceux qui entraient dans la ville étaient fouillés et conduits au gouverneur, et défense était faite d'y recevoir quiconque en était sorti pour ne pas prêter serment à l'Union (1).

XIX.

L'hiver, la lassitude, et le manque de ressources avaient ralenti les opérations militaires, et l'on pouvait dire que « la guerre était achevée sans que la paix eût commencé (2). » Les hostilités reprirent au printemps. Les catholiques s'étant saisis de Marans, le roi de Navarre, dès que la saison eût desséché les marais, y aborda à son tour et reprit la place vers la fin de juin. « Les réformés, avant de s'ébranler pour l'attaque, se mirent à genoux et firent la prière. Quelques soldats catholiques s'écrièrent à cette vue : « Ils prient Dieu, ils nous battront comme à Coutras. » Leur défaite vérifia ce pressentiment (3). » La prise de Marans rétablissait les communications entre la Rochelle et le Poitou, dans lequel le Béarnais ne tarda pas à faire une nouvelle campagne.

(1) H. Ouvré, *La Ligue à Poitiers*, 47.
(2) D'Aubigné, *Hist.* t, 3, liv. II, ch. I.
(3) Le P. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, II, 66.

Pendant ce temps, la capitale du royaume était le théâtre de graves événements, dont le contre-coup se fit sentir jusque dans les provinces. Le peuple de Paris, soulevé par le duc de Guise, avait couvert la capitale de barricades et obligé le roi à prendre la fuite (1). Le lâche monarque, à la suite de cet acte de rébellion, déclare « que ce qu'ils ont fait n'a été que pour le zèle qu'ils ont porté à la conservation et manutention de la religion catholique, » et contracte avec la Ligue une alliance plus intime (2). C'est, comme on s'y attend, sur le parti huguenot qu'il va décharger sa vengeance. Il promet solennellement de travailler de toutes ses forces à extirper le schisme de son royaume, et invite tous les Français à signer l'Union et à joindre leurs efforts aux siens dans cette sainte croisade contre ses propres sujets.

La ville de Poitiers fut une des premières à obéir. Le roi y avait d'avance préparé le triomphe de la Ligue en envoyant le gouverneur de la province pour y faire nommer un maire de son choix. A peine installé, celui-ci prêta le serment de fidélité à la Ligue entre les mains de Malicorne, et reçut à son tour celui des échevins et des bourgeois. Cette cérémonie eut tout l'éclat d'une réjouissance publique : *Te Deum*, procession, salves d'artillerie, feu de joie. Après avoir vainement lutté dans les élections, la partie modérée de la bourgeoisie ne se tint pas pour battue, mais n'offrit plus qu'un contre-poids insuffisant aux ligueurs soutenus à la fois par les ma-

(1) Mai. — (2) Juillet.

gistrats et la populace. L'évêque et les curés furent chargés de rechercher rigoureusement et de déférer ensuite au lieutenant général ceux qui avaient refusé leur adhésion à l'Union et n'avaient pas fait leurs pâques. Le peuple surexcité s'associa à l'intolérance des chefs en se livrant à des actes de violence contre les réformés. Dans les premiers jours de septembre, un mois environ après la cérémonie du serment, Miron, premier médecin du roi, passait dans la ville, ayant dans sa suite un soldat huguenot, ancien habitant de Poitiers. Ses voisins, l'ayant reconnu, ameutèrent la foule autour de lui et le massacrèrent, malgré l'intervention de quelques notables. Henri III, averti de ce fait, réprimanda le corps de ville ; mais il ne paraît pas qu'on ait sérieusement poursuivi les auteurs du crime. Le peuple, après tout, n'était coupable que de traduire par des actes à sa portée la pensée qui avait dicté le dernier édit (1).

A Niort, l'Union ne montrait pas moins d'acharnement contre les protestants. Le roi de Navarre passant dans les environs perdit un de ses officiers, sur le cadavre duquel les ligueurs exercèrent mille indignités. La plupart des catholiques de Fontenay s'y étaient réfugiés depuis que cette ville était tombée entre les mains des huguenots. Henri III leur avait mandé lui-même d'en sortir, et ils avaient emporté avec eux leurs meubles et ce qu'ils avaient de plus précieux. Leurs autres biens furent séquestrés. Au

(1) H. Ouvré, *La Ligue à Poitiers*, 66. — Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, t. 5, 132.

mois de juin, les réformés, assemblés au son de la cloche dans l'église de Notre-Dame, sous la présidence du maire Louis Frouard, députèrent au roi de Navarre pour le prier « d'octroyer à leurs concitoyens catholiques mainlevée de la saisie mise sur leurs biens. » Tous les notables protestants de Fontenay avec le conseil s'associèrent à cette démarche honorable. Mais le besoin d'argent et la crainte que la Ligue ne profitât de la rentrée des catholiques dans la ville pour y tenter quelque coup de main, empêchèrent le prince de céder aux vœux de la population. Il chargea même Jean Brisson, sieur de la Tousche, de faire vendre les biens des ligueurs du Bas-Poitou, et fit entamer de vigoureuses poursuites contre le fontenaisien Pierre Gâteau, chef du parti dans la contrée. Parmi les exilés se trouvaient d'ailleurs des esprits remuants, dont la conduite et les projets de vengeance justifiaient plus la défiance du roi de Navarre que la sympathie de leurs concitoyens huguenots (1).

Une fermentation extraordinaire se manifestait partout dans les esprits. Des agents zélés de la Ligue poursuivaient avec activité les enrôlements, et travaillaient toutes les petites villes pour les entraîner dans le parti. Les protestants, de leur côté, ne restaient pas simples spectateurs de ces menées. Leurs troupes tenaient la campagne et déjouaient souvent les desseins de leurs adversaires. Dans le Loudunois, « pays autant peuplé de huguenots que aucun autre

(1) M. B. Fillon, *Hist. de Fontenay*, et *Notes manusc.*

de France, » les partisans de la Ligue se donnèrent rendez-vous au chef-lieu, le 29 août, pour signer l'Union, malgré les difficultés qu'ils rencontraient dans ces quartiers. La Trimouille, prévenu de ce projet, les attendit au retour, leur donna la chasse, et en tua quatre ou cinq. Le duc tenait la campagne et avait surpris la petite ville de Saint-Loup; mais il essaya vainement de s'emparer de celle de Thouars, patrimoine de sa famille, où sa mère, mettant tous ses soins à rester neutre, conservait la place aux catholiques en même temps qu'elle y faisait célébrer par un feu de joie la naissance de son petit-fils, le prince de Condé (1).

Le 11 septembre, les huguenots entrèrent à Bressuire, où « la plupart des habitants favorisaient leur parti. » La ville se rendit d'elle-même, tandis que le château resta au pouvoir des catholiques (2).

Les hostilités avaient repris en même temps dans le Bas-Poitou. Le duc de Mercœur vint assiéger Montaigu, dont la garnison huguenote était continuellement en courses sur le pays nantais. Les fortifications, ruinées dans les dernières guerres, étaient restées en fort mauvais état; et la place n'était plus défendue que par sa position. Mais le roi de Navarre venait d'entrer en campagne et s'avançait aussi de ce côté. Le duc, en apprenant qu'il marchait à sa rencontre, dé-

(1) *Des inhumanitez et cruautez de l'armée du Roy de Navarre en Poictou, conduitte par le seigneur de la Trimouille.* 1588.

(2) *Le passage heureux de l'armée du Roi en Poictou, à la barbe de ses ennemis, qui n'y ont sceu donner empéchement,* à Paris, 1588.

campa en toute hâte et rentra dans son gouvernement, où il fut poursuivi jusqu'aux portes de Nantes. Les protestants, après l'avoir ainsi repoussé, allèrent investir Beauvoir et s'en emparèrent.

L'hiver approchait et ne paraissait point devoir suspendre les hostilités. Le duc de Nevers venait même d'être envoyé en Poitou avec une puissante armée. Le Béarnais ne l'attendit pas pour se retirer. Laissant une partie de ses troupes dans Mauléon, la Garnache, Fontenay et Talmond, il repassa à la Rochelle où était convoquée, pour le mois de novembre, une assemblée générale des églises, qui devait aviser aux moyens de se préserver des maux dont on était menacé par les états de la Ligue, tenus à Blois, et dont la réunion de la Rochelle était ainsi le contre-pied.

L'armée de Nevers s'annonçait comme devant exterminer le dernier des hérétiques. Son passage était signalé par toutes sortes d'excès, et la désolation était à son comble en Bas-Poitou. Partout les protestants s'enfuyaient à l'approche de leurs fanatiques ennemis. La population huguenote presque entière, dit un chroniqueur, se retira avec ses bestiaux et ses effets les plus précieux à la Rochelle et dans les villes fermées, où le parti avait garnison (1).

La première place à laquelle s'attaqua le duc fut Mauléon, où commandait Joachim du Bouchet, sieur de Villiers-Charlemagne, gentilhomme du voisinage. Elle était très faible, et pour cela on y avait laissé peu

(1) *Chronique de la Guerre des trois Henri en Bas-Poitou.*

de provisions. Le gouverneur cependant ne se rendit qu'à la vue du canon. La ville n'en fût pas moins traitée comme prise d'assaut et livrée au meurtre et au pillage par des officiers inférieurs. Miraumont, l'un des chefs catholiques, impuissant à faire cesser le carnage, et indigné de cette conduite déloyale de ses compagnons, se réfugia dans le château avec quelques débris de la garnison huguenote. Il attendit ainsi l'arrivée de La Châtre et de Laverdin, qui firent conduire en lieu de sûreté ceux que la bravoure de Miraumont avait arrachés au massacre.

De Mauléon l'armée royale marcha sur Montaigu. La division des chefs mit la garnison dans la nécessité de capituler. Elle sortit avec ses armes et reçut une escorte jusqu'à Saint-Aubin, près de Luçon. Une demi-heure après qu'elle y fût arrivée, un second détachement de ligueurs, qui avait suivi leur marche, fondit sur les huguenots dont une partie fut passée au fil de l'épée, tandis que les autres se réfugiaient dans une église et s'y mettaient en défense. Pour justifier cette lâcheté, on disait que le sauf-conduit portait seulement qu'on protégerait la garnison de Montaigu jusqu'à Saint-Aubin. Il n'avait pas été stipulé, en effet, qu'on ne la massacrerait pas en y arrivant. Elle fut donc obligée de capituler une seconde fois, et n'obtint la vie qu'en rendant les armes.

Dès qu'il fut maître de Montaigu, le duc de Nevers alla camper devant la Garnache, qui l'arrêta pendant un mois au plus profond de l'hiver.

Durant ce siége, Louis de Saint-Gelais surprit

Niort, la nuit du 28 décembre, après plusieurs tentatives infructueuses contre cette ville. Quatorze habitants et un des assaillants périrent dans la lutte engagée dans les rues. Malicorne, réfugié dans le château, reçut une capitulation honorable. Le matin, « sur les dix heures, on permit quelque pillage avec une merveilleuse modestie. » Les Niortais pouvaient craindre, en effet, de plus cruelles représailles, après le mauvais traitement qu'ils avaient fait aux réformés, et surtout au grand prévôt du roi de Navarre, dont ils avaient traîné le corps dans les rues. Les personnes furent respectées, les ecclésiastiques eux-mêmes n'eurent aucun mal. Un fougueux ligueur fut pendu, et le cadavre d'un autre traîné à la potence par le bourreau, pour avoir été les principaux auteurs des indignités commises sur le corps du grand prévôt (1). A cela se réduisit la vengeance des protestants, et les vaincus de ce temps n'étaient pas toujours accoutumés à tant de modération; ce qui n'empêcha pas de répandre le « Discours pitoiable des exécrables cruautés et inhumaines barbaries commises par les hérétiques huguenots contre les catholiques de Niort en Poictou, » un de ces libelles infâmes dont la sainte Ligue se servait pour soulever l'indignation du peuple.

Maillezais se rendit de « l'effroi qu'apportait le vent de Niort; » Saint-Maixent n'attendit pas le siége et reçut un gouverneur protestant (2).

(1) D'Aubigné, *Hist.* — *Mém. de la Ligue.*
(2) *D. Fonteneau,* XVI, p. 491.

La prise de Niort avait jeté l'alarme dans le parti catholique : toutes ses places se virent menacées, et la capitale de la province, croyant déjà voir l'ennemi à ses portes, fit à la hâte ses préparatifs de défense. Le roi de Navarre était de nouveau en campagne ; mais au lieu de venir épuiser ses forces contre Poitiers, il courut au secours de ses villes du Bas-Poitou que lui enlevait le duc de Nevers. Montaigu était déjà pris, et la Garnache assiégée. Le Béarnais se dirigeait de ce côté, lorsqu'il fut arrêté par une maladie aiguë. Le gouverneur, Du Plessis-Gesté, après avoir courageusement tenu pendant un mois, et n'attendant plus de secours, capitula, le 14 janvier 1589.

L'histoire, qui nous a conservé les moindres détails du siége de la Garnache, mentionne un beau trait d'un catholique nommé Poisson, commissaire des guerres dans l'armée de la Ligue. Il avait parmi les assiégés un intime ami, le baron de Vignole. Craignant que, si on emportait la place d'assaut, celui-ci fût victime de la fureur des soldats, Poisson, pour le sauver, se fit donner une enseigne, et se précipita le premier sur la brèche. Vignole, qui la défendait, ne le reconnut point dans l'ardeur du combat, et l'étendit mort de deux coups d'arquebuse (1).

La prise de la Garnache termina l'expédition de Nevers que le roi venait de rappeler auprès de lui.

XX.

Les événements les plus graves se passaient à Blois,

(1) *Chron. de la Guerre des trois Henri.* — D'Aubigné, *Hist.*

et allaient changer la face des affaires et la politique de Henri. Celui-ci, en se déclarant, six mois auparavant, le chef de la Ligue, avait espéré le devenir réellement et la maîtriser à son profit, ou tout au moins ressaisir comme chef de faction le pouvoir qui lui échappait comme roi. Il avait lancé dans ce but un arrêt de proscription contre une partie de ses sujets, pour flatter l'autre, et fait tout ce que lui demandait l'Union. Si l'extermination de l'hérésie eût été l'unique objet des ligueurs, cette politique aurait eu peut-être quelque chance de succès, malgré le mépris universel dont le monarque était entouré. Mais la question de succession éventuelle à la couronne n'était pas moins importante. Ces deux questions, unies d'avance, avaient été si habilement confondues, que, si le but avoué de l'Union était le triomphe de l'Église, on ne cachait pas que l'unique moyen était de conserver la couronne sur une tête catholique. Henri III était le dernier rejeton de sa race, et chacun prévoyait le moment où le sceptre devrait passer à une dynastie nouvelle. L'héritier légitime était le roi de Navarre. Les états, assemblés à Blois à la fin de l'année, le déclarèrent déchu de tous ses droits de prince, et indigne de succéder à la couronne. Cette décision ouvrait la porte à bien des espérances, d'autant plus admissibles, qu'on avait fait un premier pas en dehors de l'hérédité naturelle, et que les états n'avaient pas craint de discuter les bases mêmes de l'autorité royale. Les rois, disait-on, le sont moins par droit de naissance, que par le pouvoir

que leur communique l'Église par l'onction et le sacre ; si l'un d'eux est infidèle à la foi fondamentale du royaume, l'autorité revient aux états qui en ont originairement disposé en faveur de ses ancêtres.

L'impatience de quelques ligueurs devançait même les événements, et avait déjà désigné un candidat. Que le duc de Guise ait accepté pour lui-même toutes les espérances de ses amis, et ait aspiré à occuper le trône dégradé des Valois, c'est ce qu'on n'oserait affirmer. Chef du parti le plus puissant, à une époque où il n'y avait de force que dans les partis, peut-être laissait-il à ceux qui l'avaient porté si haut, le soin de l'élever encore quand l'occasion s'en présenterait. Toujours est-il qu'il jouissait déjà de l'autorité, et n'eût jamais consenti à descendre de la position élevée que la faveur populaire lui avait faite. Le roi s'était trompé quand il avait cru pouvoir détruire cette influence ou la détourner à son profit, en se déclarant le chef de la Ligue, et en promettant de réaliser le programme de l'Union. Il put se convaincre, dans l'assemblée des états, qu'il n'était pas autre chose que l'instrument méprisé d'une faction, et que s'il conservait encore sa dignité, déjà mise en question, le roi véritable était Henri de Guise, l'homme habile, qui savait flatter le peuple par des théories à demi-démocratiques, et abaisser l'autorité royale pour la trouver peut-être un jour mieux à sa portée. Henri III dissimula, caressa ses ennemis, et les fit assassiner. Le duc de Guise et le cardinal son frère furent poignardés. Quelques jours après expirait

le mauvais génie de ce siècle, Catherine de Médicis.

On a peine à comprendre qu'après cet attentat, Henri III ait pu conserver encore l'espoir de voir la Ligue se ranger de son côté. C'est cependant le vœu qu'il exprime, peu de jours après le meurtre des Guise, dans des lettres expédiées aux provinces pour y annoncer le coup d'état. Il conjure tous ses sujets de demeurer unis pour l'extirpation de l'hérésie, et d'oublier dans ce but toutes les divisions qui régnaient entre les catholiques, et ce qui pouvait avoir été fait contre quelques-uns d'entre eux (1). Les ligueurs ne virent, dans cette démarche du roi, qu'un aveu de sa faiblesse, repoussèrent toutes ses lâches avances, et se mirent en guerre ouverte contre lui. Ils organisèrent à Paris un conseil général de l'Union, et soulevèrent les principales villes du royaume. Henri lui-même avait hâté sa perte. Ce fut l'hérésie qui sauva le trône catholique des Valois.

Pendant que la division éclatait entre leurs adversaires, les protestants poursuivaient leurs succès. Le duc de Nevers, en laissant son armée sur les confins de l'Anjou et du Poitou, avait recommandé aux officiers de la tenir toujours sur pied, mais de ne pas agir. En le rappelant, le roi lui avait mandé seulement « qu'il se falloit garder d'être convaincus de faveur envers les réformés (2). » Henri III songeait à se ménager de nouvelles alliances. Aussi, l'armée

(1) *Mém. de la Ligue*, III.

(2) D'Aubigné, *Hist.*, t. 3, liv. II, XVII.

royale, abandonnée déjà de tous les partisans de la Ligue, laissa-t-elle le Béarnais s'emparer de plusieurs places autour de ses campements, sans rompre l'inaction. Loudun, où le prince avait toujours conservé des amis, lui ouvrit ses portes. Thouars reçut le duc de la Trimouille dans ses murs. Mirebeau, Vivonne, Saint-Savin, la Roche-Pozay, se soumirent. La cour elle-même aida à surprendre Châtellerault.

C'est de cette ville que le roi de Navarre lança, le quatre mars, un éloquent appel à la modération et à la paix. La paix! « Je la demande pour moi, pour ceux de la Ligue, pour tous les François, pour toute la France... Nous avons tous assez fait et souffert de mal... Nous sommes dans une maison qui va fondre, dans un bateau qui se perd, et il n'y a nul remède que la paix (1). » Les nobles paroles de Duplessis-Mornay, car c'était lui qui tenait la plume du roi, trouvèrent peu d'écho dans les cœurs dévorés plus que jamais par des désirs de vengeance. Ceux même qui se rangèrent du côté du Béarnais n'y furent amenés qu'en haine de la Ligue. Henri III, repoussé de ce côté, se rapprocha des huguenots pour trouver un appui contre elle. Un traité sous forme de trêve fut conclu, le trois avril, pour une année. Les deux rois, unis d'intérêts, joignirent leurs forces. L'exercice de la religion réformée fut autorisé dans les lieux qui étaient au pouvoir des protestants.

(1) *Lettre du roy de Navarre aux trois Estats de ce royaume;* **Mém. de Duplessis-Mornay.**

Dans les villes qu'il avait soumises, le roi de Navarre les avait déjà rétablis dans les biens dont on les avait dépouillés. Donnant l'exemple de la tolérance, il avait permis l'exercice des deux cultes et exhorté tout le monde à la concorde.

Les réformés de Châtellerault profitèrent du séjour de ce prince dans leur ville, pendant les négociations qu'il faisait suivre avec son beau-frère Henri III, pour lui demander un temple. Depuis le temps où ils s'assemblaient à la Berlandière, sous la protection du comte d'Arran, ils n'avaient eu aucun lieu fixe de réunion, et avaient célébré le culte dans des maisons particulières, le plus souvent hors de la ville, et même jusqu'à la Tour-d'Oiré. Le roi de Navarre les autorisa à bâtir un temple au centre de la ville, malgré l'opposition des magistrats catholiques. Dans l'ordonnance qu'il rendit, le 23 mars, à ce sujet, il prit le titre de protecteur des Églises, et agissait probablement déjà avec l'assentiment tacite de la cour (1).

Acceptée par le roi comme une dernière planche de salut, son alliance avec l'hérésie acheva de lui aliéner l'esprit des catholiques, et donna plus de force à la Ligue en lui fournissant un nouveau prétexte. Plusieurs villes, restées indécises au milieu des derniers événements, se déclarèrent pour elle. Poi-

(1) *Mém. sur le Duché de Châtellerault*, Mss. de D. Fonten., XXXIV.

tiers fut de ce nombre. Le parti, attéré par le coup imprévu de Blois, commença à relever la tête. Henri III partageait avec les huguenots les imprécations de la populace et des prédicateurs de l'Union, « vrais trompette de guerre, » parmi lesquels on distinguait surtout un moine fougueux, Jean Porthaise, dont la parole envenimée s'accommodait merveilleusement à l'irritation générale. Les magistrats laissaient faire, et, sans manquer toutefois une seule occasion d'envoyer à la cour des protestations vagues et suspectes, fermaient les yeux sur des menées à peine cachées qui devaient aboutir à la révolte.

Au mois de mai, les ligueurs de la plupart des villes de la province envoyèrent leurs députés au chef-lieu, pour se concerter sur les moyens de résister aux « troupes de Henri de Valois et ennemis de Dieu, comme aux troupes de Richelieu et Malycorne y envoyées par le tyran de la France, pour imposer le joug insupportable de l'hérésie à si peu de catholiques qu'il y a en ce pays-là. » Malicorne et Richelieu eurent connaissance du complot, et voulurent s'opposer aux projets des ligueurs; mais ceux-ci n'eurent qu'à lâcher le peuple, et le vieux gouverneur, surpris par l'émeute dans un tripot, fut honteusement chassé de la ville. Le roi, dans l'espérance de contenir encore les habitants dans le devoir par sa présence, fit annoncer qu'il allait venir à Poitiers; mais en arrivant du côté de Saint-Ladre, il trouva la porte fermée. Pour ajouter l'insulte à la révolte, on lâcha même quelques volées de canon

sur le coteau de la Roche, où Henri III dévorait son affront en face de la ville rebelle (1).

Le secours des protestants et la position qu'ils occupaient dans la province mettaient le roi en état de forcer Poitiers, où il lui restait d'ailleurs de nombreux partisans; mais c'était par la capitale qu'il voulait commencer la conquête de son royaume. Il venait de mettre le siége devant Paris, lorsqu'il fut assassiné par frère Jacques-Clément, le 1er août 1589.

XXI.

Ce coup de poignard posait nettement la question difficile de la succession, et pouvait amener un changement de dynastie ou faire monter l'hérésie sur le trône. Le roi de Navarre était en effet le plus proche héritier de la couronne; mais des difficultés presque insurmontables l'en séparaient. La plupart des catholiques restés fidèles au roi défunt se montraient peu disposés à lui donner un successeur huguenot. La Ligue opposait au Béarnais le vieux cardinal de Bourbon, détenu prisonnier en Bas-Poitou. Le duc de Mayenne exerçait l'autorité au nom du captif, en attendant que les circonstances lui permissent de prendre lui-même la couronne.

La conversion de Henri IV devait simplifier la

(1) H. Ouvré, *La Ligue à Poitiers.* — *La grande trahison descouverte en la ville de Poictiers sur les entreprises de Richelieu et de Malycorne;* 1589. — *Lettres chronol. et spirit.* de J. Dehillerin.

question. La plupart croyaient même que c'était l'unique moyen de la résoudre. Il donnait des espérances, mais il demandait du temps pour les réaliser. En attendant, il essayait de ne mécontenter personne, en faisant à chaque parti toutes les concessions qui n'étaient pas trop incompatibles avec les prétentions du parti contraire.

L'exercice de la religion catholique fut maintenu dans presque toutes les villes, dont il s'empara après son avénement. Dans quelques-unes cependant, comme à Niort, on ne disait plus la messe; mais, de l'avis même de ses conseillers protestants, le roi était disposé à l'y rétablir à la première requête qui lui en serait faite. Les réformés voulaient seulement profiter de l'occasion pour se faire accorder en même temps la liberté du culte dans les lieux où ils n'en jouissaient pas, ou se faire reconnaître d'autres droits qu'on leur déniait. Mais les catholiques de la Sainte-Union, plutôt que de rien concéder, préférèrent laisser un grand nombre de leurs coreligionnaires privés de messe. C'est ainsi qu'elle resta interdite à Niort pendant plusieurs années, parce que dans les villes de la Ligue, et surtout à Poitiers, on proscrivait les protestants, et on refusait de recevoir aux emplois de l'État ceux qui en étaient pourvus par le gouvernement (1).

Henri IV n'avait pas attendu son avénement pour donner mainlevée aux catholiques de leurs propriétés confisquées, et chacun avait eu la liberté de rentrer

(1) *Mém. de Duplessis-Mornay*, nouv. éd., IV, 392; V, 75-81.

chez soi. Il ne négligea rien pour faire oublier que le roi de France avait été le chef d'un parti. Ces ménagements pour ses adversaires lui firent même sacrifier, dans plus d'une circonstance, les intérêts de ses anciens compagnons d'armes, en même temps que le bruit déjà répandu qu'il allait abjurer apportait aussi un peu de froideur dans leurs rapports avec lui. « Gagnez les catholiques, lui écrivait Mornay, son fidèle conseiller, mais ne perdez pas vos huguenots (1). » Tels étaient en effet le plan du Béarnais et la difficulté de son rôle. Sa conscience, merveilleusement souple, s'y accommodait assez bien ; mais, s'il était disposé à transiger avec tout le monde, les partis ne se montraient pas aussi accommodants avec lui. Il était toujours pour les ligueurs un hérétique, un excommunié. Les huguenots, de leur côté, moins traitables que le roi en matière de religion, paraissaient en général peu disposés à prendre part à l'embarras de sa position.

Ceux du Poitou témoignaient le plus de mécontentement et se plaignaient d'être plus maltraités que sous le feu roi. A la vérité, le nouveau n'avait encore rien fait pour eux. Deux mois après l'avénement au trône de l'ancien protecteur des Églises, quelques-unes parlaient déjà d'en choisir un autre. Le sage Mornay se hâta d'avertir Henri de la disposition des esprits, le conjurant d'y apporter un prompt remède : « Telles maladies, lui disait-il, sont aisées à prévenir, malaisées à guérir. » Le roi bataillait alors en

(1) *Mém. de Duplessis-Mornay*, IV, 407.

Normandie ; il répondit à Duplessis « de n'ajouter foi aux faux bruits lesquels on pourrait faire courre de lui, et d'assurer un chacun de sa constance en la religion, nonobstant toutes difficultés et tentations. » Il chargeait en même temps un homme de confiance d'aller visiter les églises du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, et calmer les craintes des protestants (1). Le rôle mal défini de protecteur des Églises que le Béarnais avait porté, et qu'il craignait de voir conférer à un autre, pouvait, dans certaines occurrences, constituer un danger qu'il était prudent de prévenir, et qu'il ne fût pas difficile de conjurer.

Henri IV régla, l'année suivante, le traitement des ministres qui se plaignaient de « n'être plus payés (2). » Il ordonna, le 18 mars 1590, à son trésorier de l'épargne, de payer à chacun d'eux la somme de deux cents livres. Le rôle qui fut dressé à cette occasion nous fournit la statistique des églises du Poitou à cette époque (3). Nous y voyons figurer celles de Châtellerault, Civray, Thouars, Saint-Maixent, Exoudun et la Mothe, Niort, Champdeniers, Saint-Gelais et Cherveux, Fontenay-le-Comte, Mouilleron et Bazoges, Pouzauges et la Châtaigneraie, Vaudoré, Mouchamps, les Herbiers, Sainte-Hermine, la Chapelle-Thémer, Beauvoir-sur-Mer, Talmond, Couhé, et enfin Lusignan.

(1) *Mém. de Duplessis-Mornay*, IV, 409-430.

(2) *Mém. de Duplessis-Mornay*, IV, 428.

(3) *Bulletin de la Société de l'Hist. du Protestantisme français*, t. IV, 321.

Le pasteur de cette dernière ville était réfugié à Niort. L'occupation de Poitiers par la Ligue l'avait sans doute contraint de quitter son troupeau, et nous devons attribuer à la même cause la dispersion de la plupart des églises du Haut-Poitou, qui ne sont point mentionnées.

Le ministre de Couhé, qui figure sur la liste, ne tarda pas lui-même à être obligé de s'enfuir. Le seigneur de l'endroit, pour préserver le bourg des ravages des bandes catholiques, fit un accord avec les chefs de la Ligue par lequel il permettait à un prêtre de venir s'y établir, et s'engageait à n'y laisser faire ni prêche, ni baptêmes, ni mariages. Il devait en outre laisser toute liberté aux agents de l'Union pour lever les tailles et saisir les biens de ceux qui portaient les armes dans le parti contraire (1).

Il faut ajouter à l'état des églises, que nous venons de donner, celles du Loudunois, administrativement rattachées à la province d'Anjou et Touraine. Loudun était alors entre les mains des protestants, et le culte y avait été rétabli au commencement du mois de mars 1589. Un règlement du consistoire nous apprend qu'on avait alors deux assemblées le dimanche, prières publiques avec chant de psaumes le mardi, à trois heures, prédication le jeudi matin, et réunion du consistoire dans l'après-midi, et qu'un ancien était chargé d'aller faire la prière chaque soir au corps de garde. Le temple fut réparé et sa voûte relevée à

(1) Mss. de D. Fonten., XVI, 371; *Accord entre Boisseguin, le vicomte de la Guerche, et M. de Vérac.*

la même époque ; mais cet édifice s'écroula dès le mois de décembre, par suite de l'imprudence qu'on eût de creuser une citerne au pied de l'un des murs. On le rebâtit de nouveau au mois d'août suivant (1). « Ce temple, grand et bien fait, pouvait tenir deux ou trois mille personnes. Tous les nobles et autres de tout le pays s'y portoient pour faire leurs prières et profession selon leur religion, s'y rencontrant quelquefois jusqu'à deux mille personnes (2). » Il n'y avait point alors d'autre lieu de culte dans la contrée, malgré le grand nombre des protestants. Quelques années plus tard, Pierre de Chouppes, gouverneur de la ville, fit construire un temple dans la terre dont il portait le nom, près de Mirebeau, et les pasteurs de Loudun en firent une annexe de leur paroisse. Mais le seigneur huguenot étant mort, en 1603, sa veuve vendit le domaine de Chouppes au frère puîné du défunt. Le nouveau propriétaire était catholique, et fit interdire le culte par arrêt du parlement (3).

XXII.

La Ligue perdit, en 1590, son apparence de légitimité par la mort du cardinal de Bourbon, qu'elle avait proclamé roi sous le nom de Charles X. Trois

(1) *Arch. de Fr.*, TT, 232 ; *Regist. du Consist. de Loudun* ; — *Procès-verbal*, du 11 déc. 1589 ; — *Acte* du 10 août 1590.

(2) *Vie de Pierre de Chouppes*, publiée par M. Beauchet-Filleau, dans les *Bulletins de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1846.

(3) *Vie de Pierre de Chouppes* ; — *Regist. du Consist. de Loudun*, Arch. de Fr., TT, 232.

ans après, son dernier prétexte s'évanouit aussi par la conversion de Henri IV. Paris, bloqué et réduit aux dernières extrémités, ouvrit ses portes. Les chefs de l'Union ne songèrent plus qu'à vendre le plus chèrement possible leur soumission, et tout finit par une question d'argent.

Cependant les villes, en se rangeant sous l'obéissance du roi, mirent pour condition que le culte réformé ne serait point établi dans leurs murs. Poitiers exigea qu'il fût exclu de ses faubourgs et de tous les lieux où il n'avait pas été autorisé par l'édit de 1577, et obtint en outre le rétablissement de la messe à Niort, à Fontenay, et dans les paroisses où on avait cessé de la dire (1). Elle se célébrait déjà à Fontenay, mais dans une seule église, celle de Saint-Nicolas, qui avait reçu la dépouille mortelle du Charles X de la Ligue.

La réduction des villes catholiques servait souvent de prétexte pour enlever aux huguenots celles dont eux-mêmes avaient la garde. Pendant qu'on négociait la soumission de Poitiers, ils eurent de vives craintes au sujet de Châtellerault, Loudun, Thouars, Saint-Maixent, Niort, Fontenay et Beauvoir-sur-Mer. Les gouverneurs de ces places et de quelques autres des provinces voisines eurent, à Thouars, le deux mars, une conférence à laquelle assista Duplessis-Mornay. Cette assemblée, déjà suspecte à la cour, fut suivie d'une autre à Fontenay, dans le même mois. Henri IV en témoigna vivement son mécontentement; mais les

(1) *Édit pour la réduction de Poitiers*, juillet 1594.

protestants ne prirent occasion de ses plaintes que pour lui faire de nouveau entendre les leurs.

Il n'y avait, en effet, rien d'assuré dans leur état. Les lois rendues contre eux par Henri III n'étaient pas abrogées, et les parlements refusaient d'enregistrer un édit donné en leur faveur par le nouveau roi. On leur fermait la porte de tous les emplois, et ces vexations étaient d'autant plus sensibles, que les charges les plus élevées étaient offertes aux anciens chefs de l'Union. « Nous approuvons que ceux qui sortent de la Ligue soient mareschaulx et admiraulx, et disputons que les fidèles serviteurs du roy ne peuvent estre greffiers et notaires, écrivait avec amertume le fidèle Duplessis. Cela ne peut durer (1), » ajoutait-il; et cependant cela dura plusieurs années encore.

Henri savait bien que le danger n'était pas de ce côté. Les protestants, depuis sa conversion, se tenaient à l'écart et gardaient une réserve toujours défiante dans leurs rapports avec lui. Ils boudaient, mais ne se révoltaient pas, et, pour les faire taire, il suffisait d'une lettre de sa main royale ou de quelques protestations qui ne lui coûtaient guère. Ils avaient perdu, comme ils disaient, leur protecteur à la porte de Saint-Denis. Ils voulurent en conséquence pourvoir à leurs affaires par eux-mêmes, et commencèrent à tenir des assemblées générales dont le but était d'amener le gouvernement à s'occuper d'eux et de déterminer avec lui leurs rapports réciproques. Ces

(1) *Mém.* de Duplessis-Mornay, VI, 14-48.

réunions, qui ne furent pas toujours vues sans défiance, aboutirent à la publication de l'édit de Nantes.

Les soucis que donnait à Henri IV l'inquiétude des huguenots, n'étaient point le plus grand embarras de sa situation. Les ligueurs n'étaient pas tous désarmés. Le duc de Mercœur marchandait sa soumission en Bretagne et y mettait pour condition que l'exercice de la religion réformée serait interdit non-seulement dans cette province, mais aussi dans la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou, sous le prétexte que, dans ces provinces, quelques châteaux tenaient encore pour lui.

Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, était de cette famille de Guise, si funeste à la France, et qui avait préludé, à Vassy, aux guerres de religion. Les troupes qu'il entretenait avec l'argent de l'Espagne, portaient partout le pillage et le meurtre. Par une coïncidence remarquable, c'est une des bandes de ce Lorrain qui ferme cette période de dissensions intestines par un massacre aussi odieux que le carnage de Vassy.

XXIII.

A un quart de lieue de la Châtaigneraie, entre la Tardière et le chemin de Cheffois, derrière une roche âpre et décharnée, qui borne la vue à peu de distance de la route, se trouve le petit village de la Brossardière. Perdu entre de minces ruisseaux et d'épais taillis, ce

hameau avait cependant titre de haute justice et appartenait à un gentilhomme réformé, Charles de la Forest, seigneur de Vaudoré. C'est là que, depuis l'année 1567, s'assemblaient les protestants des environs, privés du droit d'exercer leur culte à la Châtaigneraie dont les seigneurs étaient catholiques. Celui de Vaudoré, au contraire, leur avait fait bâtir, sur le tertre de la Brossardière, un oratoire, qui, avec le logement d'un bordier, composait alors tout le hameau.

Un dimanche matin, 13 août 1595, vers huit heures, au moment où le pasteur allait terminer son sermon, un cri d'alarme jeta l'effroi dans l'assemblée. On venait d'apercevoir à l'entrée du village une troupe de quarante à cinquante cavaliers qui arrivaient au galop par un chemin couvert et détourné. A vingt pas du temple, ils furent arrêtés un instant par une pièce de bois qui barrait le passage entre deux jardins. Au même moment, un protestant, le seul qui fut armé, sortit et leur lâcha un coup d'arquebuse. La crainte d'avoir un combat à livrer et non un massacre à commettre, arrêta un instant les sicaires de la Ligue; car c'était bien eux. Un détachement de la garnison de Rochefort, en Anjou, venait de vingt lieues pour égorger quelques hommes sans défense.

Tout était concerté d'avance. Les protestants d'ordinaire, venaient armés à la Brossardière pour se défendre contre les bandes qui couraient le pays; mais ils avaient reçu défense de la dame de la Châtaigne-

raie, huit jours auparavant, d'apporter des armes à cause de sa garenne.

Ne trouvant donc pas de résistance, une partie des ligueurs mit pied à terre pendant que les autres poursuivaient à cheval les protestants qui prenaient la fuite, « à laquelle seule après Dieu ils avoient recours. » La plupart cependant étaient restés dans le temple avec leurs femmes et leurs enfants, pensant en être quittes pour une rançon. Mais quatre ou cinq des assassins s'y précipitèrent, et, au bout de quelques instants, le pavé fut jonché de cadavres et de mourants. Ils ne firent trève de carnage que pour dépouiller les morts, et arracher brutalement aux femmes leurs bagues et leurs bourses. Plusieurs d'entre elles furent blessées, mais aucune ne fut tuée. Elles ont rapporté que pas une des victimes ne proféra une plainte. Chacun baissant la tête recevait, sans demander grâce, le coup de la mort. Un des bourreaux, qui avait donné son cheval à tenir à un pauvre tondeur, âgé de 75 ans, lui plongea, en sortant, son épée dans le corps.

Le massacre continuait au dehors. Ceux qui avaient pris la fuite tâchaient de gagner la Châtaigneraie, et s'étaient jetés dans de jeunes taillis de chaque côté du chemin. Mais les soldats, acharnés à leur poursuite, les suivirent et en tuèrent plusieurs. Quelques-uns s'étant couvert la face du sang qui coulait de leurs blessures furent laissés pour mort et se sauvèrent.

Une pluie torrentielle fit cesser, au bout de trois

quarts d'heure, cette horrible boucherie. Trente-un hommes avaient été tués, vingt-deux étaient blessés, ainsi que dix femmes. Quatre protestants furent emmenés prisonniers, malgré la défense que les meurtriers disaient avoir reçue de Mercœur de ne faire quartier à personne. De retour à Rochefort, ils trouvèrent le gouverneur La Houssaye, fort mécontent en effet de ce qu'on n'avait pas tout passé au fil de l'épée, et allumé le feu aux quatre coins du temple.

La relation du massacre fait le plus émouvant détail des atrocités commises dans cette journée. Pierre Robineau, du Breuil-Barret, fut poignardé entre ses deux petites filles qu'il tenait à la main. Un enfant de quatre ans fut tué dans les bras de sa grand'mère; un autre, âgé de douze ans, suppliait les assassins de « prendre quarante sous qu'il avait dans sa bourse et de ne point le tuer. » Mais c'était du sang qu'il fallait et l'enfant fut égorgé. Un vieillard septuagénaire demandait à ses bourreaux de lui accorder quelques moments pour se recueillir avant la mort. Pour réponse il reçut un coup d'épée. Un tondeur de drap de la Châtaigneraie, Toussaint de Bessé, âgé de cinquante-cinq ans, fut pris pour le ministre et subit le plus barbare traitement; on lui tira un coup de pistolet dans la bouche, on lui arracha les yeux et la langue, après quoi chacun s'acharnait encore sur son cadavre.

Le pasteur qui, à de fausses alertes, avait coutume de répondre : « Ce n'est rien, qu'on ne bouge ! » poussé cette fois par le pressentiment du danger, sortit

au premier cri d'alarme, monta prendre son épée chez le bordier, et se retira vers la Tardière. Arrivé dans le bois, il s'arrêta un instant, contemplant avec douleur l'horrible carnage de son troupeau. Dès que la bande d'assassins fut partie, il revint pour soigner et consoler les blessés (1). Si l'on en croit la tradition, un autre spectateur contemplait près de là d'un œil sec et le cœur satisfait cette scène navrante. La dame de la Châtaigneraie, assise au sommet du rocher qui domine le village, repaissait dans la vue du sang sa haine des huguenots.

Depuis longtemps il n'y a plus à la Brossardière ni temple ni protestants. Les nombreuses fabriques qu'ils avaient dans la contrée ont disparu avec eux. La voix des ministres hérétiques ne s'y fait plus entendre, et la superstition y règne en paix sur l'ignorance et la misère. La grange où priaient les huguenots a fait place à une chapelle où l'on gagne des indulgences. Rome élève des monuments en souvenir du crime comme les nations à la mémoire des héros. Il n'y a pas longtemps qu'on voyait aussi à la Brossardière une image miraculeuse de la Vierge, qui affectionnait tout particulièrement ce lieu, et refusait de rester dans l'église de la Tardière où l'on essaya

(1) *Discours véritable du massacre plus qu'inhumainement exercé le treiziesme jour d'Aoust*, 1595. *Sur l'Église Reformée de la Chastaigneraye, en Poictou, composée pour la plupart des habitants du dict lieu, et d'autres paroisses circonvoisines, laquelle de long-temps a accoustumé s'assembler à la Brossardière. Imprimé nouvellement*; 1595; petit in-8° de 22 pages. — *Histoire des martyrs*, édit. de 1619.

souvent de la transporter. Les bonnes femmes de l'endroit assurent le fait : chaque fois elle revenait d'elle-même s'installer dans un vieux saule voisin de la chapelle. La vétusté plus que le progrès des lumières l'ont aujourd'hui détrônée.

Le massacre de la Châtaigneraie répandit l'effroi parmi les protestants du pays. Duplessis-Mornay envoya le capitaine Bruneau auprès des gouverneurs des places du Poitou, pour les engager à prendre les armes contre les bandes de la Ligue et à réprimer leurs excès. Mais, peu de jours après, Mercœur signa une trève avec les royalistes, et l'assassinat de la Brossardière resta impuni. Une assemblée de notables, réunie à Fontenay, au mois de septembre, supplia le roi de ne point accorder d'amnistie aux auteurs de cet acte atroce. Henri donna en effet des lettres patentes portant qu'il ne serait point compris au nombre des faits de guerre dont les traités accordent abolition. La Trimouille et Duplessis firent mettre la main sur quelques-uns des meurtriers, et ce fut toute la justice qu'on obtint (1).

XXIV.

Depuis 1583 les réformés étaient restés onze ans sans pouvoir tenir de synodes nationaux. Ils les convoquèrent plus fréquemment à partir de 1594, et

(1) *Mém. de Dup.-Mornay*, VI; — *La vie de Duplessis*, par sa femme.

multiplièrent en même temps leurs réunions politiques.

En 1596, pendant qu'une assemblée générale se réunissait à Loudun, un synode tenait ses séances à Saumur. Dominique de Losses dit La Touche, ministre de Mouchamps et de Saint-Fulgent, y présidait. Un autre pasteur du Bas-Poitou, Siméon l'Hermite, surnommé Dupuis, y fut appelé pour répondre à une accusation d'hérésie. Il soutenait que la nature humaine de Jésus-Christ avait été détruite à sa mort. Déposé au mois de mars par le colloque de Sainte-Hermine, Dupuis rétracta sa proposition devant le synode, et fut, en conséquence, autorisé à reprendre ses fonctions, au bout d'une suspension de trois mois.

Le calme qui commençait à renaître, après plus de trente années d'agitation, permit à beaucoup d'églises de se réorganiser. Celles du Poitou central tinrent un colloque à Mougon, le 14 mai. Champdeniers et Cherveux, la Mothe et Exoudun, Niort, Mougon, Chef-Boutonne et Saint-Maixent y étaient représentées par leurs ministres. Melle, qui en était dépourvue, demanda par ses députés que Balthazar Manceau vînt s'y établir, après avoir été consacré. Un autre proposant, nommé Monestier, reçut, en même temps que lui, la main d'association, et fut désigné pour l'église de Saint-Gelais, qui paraît cependant avoir resté assez longtemps encore annexée à celle de Champdeniers et Cherveux.

Les protestants d'Aunay et Chizé firent également prier l'assemblée par MM. de la Rocheberlin et Jamet, leurs députés, de les pourvoir d'un pasteur. Le sieur Toulorge, sur lequel ils avaient jeté les yeux, exerçait ses fonctions dans la maison de la dame de Chauray, et ne répondit pas à leurs avances. S'étant alors adressés au colloque de Saintonge, ils en reçurent un ministre, à la condition que l'église fût réunie à cette province. Le colloque tenu à Melle, le 9 décembre 1597, en fit ses plaintes au synode, et, dès l'année suivante, Aulnay et Chizé, qui avaient toujours fait partie du Poitou, y étaient rattachées de nouveau (1).

Depuis deux ans, les réformés ne cessaient de porter leurs plaintes au pied du trône, au sujet de leur position qu'on ne se pressait pas assez d'améliorer. Les édits de la Ligue n'étaient point formellement abrogés, et la plupart des parlements les faisaient encore exécuter. Une assemblée générale tenue à Sainte-Foi, en 1594, avait demandé qu'on mît fin à cet état de choses. Celle de Saumur, l'année suivante, redoubla d'instances pour obtenir des places de sûreté et la liberté du culte. Peu satisfaits des lenteurs du conseil, les protestants, réunis à Loudun, au commencement d'avril 1596, envoyèrent une députation à la cour pour porter leurs doléances, et dire au roi que l'assemblée attendrait sa réponse. Des

(1) Archives de Fr., TT, 313; *Actes du colloque de Mougon et de celui de Melle.*

conseillers malveillants lui firent voir une menace dans la forme de cette requête, et il ordonna aux représentants des églises de se séparer et d'aller attendre chez eux les effets de sa bonne volonté.

Cet ordre faillit avoir de fâcheuses conséquences. Les députés allaient obéir; mais, doutant des dispositions du gouvernement et craignant de se voir exposés à de nouveaux dangers, ils parlèrent avant de se séparer de pourvoir eux-mêmes à la sûreté des protestants. Duplessis-Mornay prévit les malheurs que pouvait entraîner une pareille détermination. Il en montra le danger au roi, et lui fit comprendre qu'il devait aux huguenots autre chose que de belles paroles ou de vagues promesses, et qu'il était besoin surtout de quelques ménagements avec des hommes que de nouvelles injustices et le souvenir de longues souffrances pouvaient exaspérer. Mornay se rendit en même temps à Loudun et y retint les députés. Henri IV, sur sa demande, envoya deux commissaires pour traiter avec l'assemblée, et, au mois de novembre, la transféra à Vendôme, moins pour accélérer les négociations que pour l'observer de plus près. On y jeta péniblement les bases de quelques articles.

De nouvelles difficultés surgissaient continuellement. Plusieurs garnisons huguenotes, entre autres celle de Thouars, furent supprimées par ordre du roi. Les réformés auguraient mal de se voir enlever ainsi leurs places de sûreté lorsqu'on laissait aux chefs de la Ligue celles qu'on leur avait promises. C'était pour le moment la seule garantie, et, en cas

de nouveaux troubles, l'unique ressource des protestants. Irrités de ce procédé, ils crurent pouvoir enlever les deniers de quelques recettes pour les consacrer à l'entretien des garnisons que l'État refusait de payer. Ces places, disaient-ils, étaient utiles au roi lui-même contre un ennemi commun. En effet, les troupes du duc de Mercœur continuaient toujours leurs ravages dans la Bretagne et les provinces voisines. Quelques châteaux, qu'il occupait encore dans le Poitou, étaient autant de repaires de brigands. Le pays était désolé par eux. Ils volaient et pillaient partout, dit un chroniqueur, et « il n'y avait personne assuré dans sa maison ni sur les chemins. » La noblesse catholique et la bourgeoisie prirent enfin les armes contre les bandes du dernier chef de la Sainte-Union, et le peuple finit par sonner le tocsin à la vue de l'écharpe noire des défenseurs de la foi (1).

XXV.

L'assemblée générale, successivement transportée dans trois ou quatre villes, vint, le 16 juin, s'établir à Châtellerault. Le nombre des députés était considérablement augmenté. Henri IV avait compris qu'il pouvait atténuer ainsi l'influence des membres qu'il redoutait le plus. Chaque province y avait trois représentants, un gentilhomme, un ministre et un

(1) *Mém. pour servir à l'histoire tirez du cabinet de messire Léon du Chastelier-Barlot.* — De Thou, *Hist.*, liv. CXVIII.

homme d'affaires. Beaucoup de seigneurs y assistaient en outre sans députation. La Trimouille, le plus puissant de tous et l'un des plus suspects à la cour, y présidait.

Les points concernant l'exercice de la religion étaient à peu près réglés ; mais on était loin de s'entendre au sujet des places de sûreté, et des autres garanties démandées par les protestants, lorsqu'un événement qui aurait dû réunir tous les Français sous le même drapeau, révéla combien on était encore loin de ce but. Amiens fut surpris par les Espagnols. Henri IV en fit le siége, mais on ne vit point à ses côtés ses premiers compagnons d'armes. Ils craignaient de travailler à leur propre perte en contribuant à hâter la paix avec l'Espagne, qui ne se ferait peut-être qu'à leur détriment comme tous les traités avec la Ligue. La Trimouille leva des troupes, mais resta avec elles dans le Poitou pour s'opposer aux dévastations de Mercœur.

Amiens fut repris sans le secours des huguenots. On fit grand bruit de cette inaction, et on chercha à l'exploiter auprès du roi ; mais Henri victorieux était plus libre d'écouter leurs demandes. Il avait d'ailleurs senti le vide que ses anciens amis laissaient autour de lui. Les conférences avancèrent plus rapidement, et, au mois d'août, les articles furent arrêtés d'une manière à peu près définitive.

La plupart des réformés considéraient déjà la paix comme assurée, et quelques-uns commencèrent à bâtir des temples. Dès la fin du mois de juin, la

veuve de Charles Eschalord de la Boulaye avait acheté, pour en construire un à Fontenay, l'emplacement même où anciennement déjà s'était fait le prêche, près du Puy-Lavaud. Huit jours après, les ouvriers commencèrent le temple et une maison pour le pasteur, qui devaient être prêts au bout de quatre mois (1).

Dans beaucoup de lieux cependant les protestants ne jouissaient pas encore de la paix et avaient de graves sujets de plaintes que nous font connaître les remontrances qu'ils publièrent cette année. Ils y rappelaient toutes les violences et les injustices dont ils avaient été les victimes. A Rochechouart, pendant que quinze cents réformés étaient assemblés à l'hôtel de ville pour célébrer la cène, on avait tiré du château deux coups de canon sur eux. A Poitiers, ils étaient exclus des corps de métiers. L'exercice du culte y était défendu, et l'édit de 1594 comprenait dans cette interdiction cinq lieues autour de la ville. Montreuil-Bonnin, où jusque-là on leur avait permis de s'assembler, se trouvait compris dans cette circonscription. A Parthenay, ils avaient été obligés de renoncer à se réunir pour le culte. En un mot, ajoutaient-ils, nous ne jouissons de quelque liberté « qu'ès lieux où la faveur que Dieu nous a faite ès guerres passées nous a donné le moyen, comme on dit, de montrer les dents. Ailleurs voulons-nous prendre consolation en l'exercice

(1) *Docum. manusc.* de la collection de M. B. Fillon.

de piété, il nous la faut chercher au plus loin... de Poitiers à Châtellerault... c'est-à-dire, qui une, qui deux, qui quatre, voire dix et douze lieues (1). »

Les exemples de pareils déplacements n'étaient pas rares à cette époque. Le sieur de la Boucherie ayant fait fortifier sa maison, située aux confins du Poitou, de la Bretagne et de l'Anjou, au commencement de l'année 1598, le ministre La Touche y établit une annexe de son église de Mouchamps, et il s'y rendait des trois provinces limitrophes des fidèles de plus de quinze lieues (2).

Cependant la question protestante touchait à une solution. L'assemblée et les commissaires de la cour étaient d'accord sur presque tous les points, au milieu de l'année 1597; mais le roi voulut renvoyer la promulgation des articles jusqu'à la soumission de tous ses ennemis. A la fin du mois de mars 1598, la paix était à peu près conclue avec l'Espagne. Mercœur posa les armes à son tour. Dans le voyage que fit Henri IV en Bretagne, à cette occasion, il signa, à Nantes, le célèbre édit qui devait fixer à l'avenir l'existence légale des protestants en France.

(1) *Plaintes des Églises réformées de France*, 1597; — réimprimées dans les *Mémoires de la Ligue*.

(2) *Mém. de Duplessis-Mornay*, VIII, 24.

LIVRE TROISIÈME.

L'ÉDIT DE NANTES.

Politique et chute du parti huguenot.

1598—1628.

LIVRE TROISIÈME.

I.

L'édit devait être irrévocable, et fut scellé du grand sceau emblématique de cire verte. Il ne fut point arraché, comme les précédents, par la nécessité, à la mauvaise foi de la cour, mais fut signé par Henri IV sans arrière-pensée et dans le but péniblement atteint d'assurer « bonne paix et tranquille repos » à cette pauvre France, épuisée par trente-cinq années de sanglants déchirements (1).

La nouvelle loi établissait la complète égalité civile de tous les Français, sans distinction de religion. Appelés, comme les catholiques, à contribuer aux charges de l'État, les réformés étaient déclarés capables de tous les emplois publics et dignités.

Pour ce qui était de l'exercice de leur culte, les exigences du clergé avaient imposé de nombreuses et importantes réserves, et, sur ce point essentiel, l'édit n'était qu'une espèce de compromis entre une liberté illimitée, demandée par les protestants, et les pré-

(1) Préambule de l'édit.

tentions tenaces et exclusives d'une religion dominante. Le droit d'avoir des assemblées publiques était reconnu pour tous les lieux qui en jouissaient à la conclusion du traité, pour les endroits où le prêche avait été établi en vertu de la paix de 1577, et en outre pour deux villes ou villages de chaque bailliage. Les seigneurs hauts justiciers en jouissaient également dans leurs châteaux. Pour les nobles qui n'avaient pas fief de haubert, ce privilége était limité à trente personnes seulement avec la famille du châtelain.

Un article secret portait qu'au lieu de deux exercices dits de bailliage il n'en serait établi qu'un seul dans toute la sénéchaussée de Poitiers, mais que le prêche serait continué dans la baronnie épiscopale de Chauvigny.

De nombreuses places de sûreté furent laissées entre les mains des protestants comme garantie de l'exécution de l'édit. A l'exception de la capitale, toutes les principales villes du Poitou étaient déjà en leur pouvoir et y restèrent. Châtellerault, Loudun, Thouars, Saint-Maixent, Niort, Fontenay, Maillezais, Marans, Talmond, Beauvoir-sur-Mer, et plus tard la Garnache furent ainsi confiées à des garnisons huguenotes soldées par l'État.

Une partie de l'entretien des ministres fut aussi mise à la charge du trésor public. L'assemblée de Châtellerault, au mois de mai, eut à répartir entre les provinces une somme de 43,000 écus, octroyée dans ce but par le roi. Cette assemblée compta 763

paroisses protestantes dans le royaume; mais dans ce nombre il s'en trouvait beaucoup qui n'avaient point de pasteur ou n'étaient que des annexes. Le Poitou, qui figurait pour 50 églises, non compris celle de Loudun, n'avait en réalité que 29 ministres, 12 dans le colloque ou la classe de Fontenay, 9 dans celui de Saint-Maixent, et 8 dans celui de Poitiers. Ils avaient à desservir les lieux suivants :

Bas-Poitou : Fontenay, Maillezais avec Saint-Hilaire, Luçon, Saint-Benoît avec le Tablier, Talmond, la Chaume, Saint-Gilles-sur-Vie, le Poiré avec Belleville, Mareuil avec la Bretonnière, Sainte-Hermine avec la Chapelle-Thémer, le Puybelliard avec Chantonnay, Mouilleron avec Bazoges, la Châtaigneraie avec Pouzauges, Mouchamps avec les Herbiers et Saint-Fulgent, Vaudoré;

Moyen-Poitou : Niort, Saint-Maixent, Exoudun avec la Mothe, Melle, Mougon, Chef-Boutonne, Aulnay avec Chizé, Saint-Gelais avec Cherveux, Champdeniers avec Saint-Christophe;

Haut-Poitou : Châtelleraut, Thouars, Parthenay, Poitiers, Lusignan avec Sanxay, Couhé, Civray, Marcillac, Rochechouart, Chauvigny, le Vigean, la Trimouille avec Bélabre.

Le synode tenu, le 26 août, à Saint-Maixent, où fut dressée cette liste, distribua aux pasteurs de la province une somme de deux mille écus, allouée par le roi pour leur traitement de cette année. Le troupeau fournissait le reste des appointements, qui dépassaient rarement 500 livres. Il faut bien dire que les

fidèles ne payaient pas toujours exactement. Les actes des synodes provinciaux fourmillent de plaintes à ce sujet. On n'avait à cela d'autre remède que de censurer les églises retardataires ou de permettre aux ministres de les quitter. Ce fut une des principales causes du mouvement continuel qu'on remarquait parmi eux. Dans la seule réunion du mois d'août, le pasteur de Mouilleron et Bazoges et celui de Saint-Hilaire se plaignirent de ne pas toucher leurs honoraires, et celui de Chauvigny d'en recevoir de trop minimes. La section de Vouvent et Cezay était arriérée avec celui de Fontenay, et fut réunie à cette époque à la Châtaigneraie, qui n'avait elle-même qu'un pasteur en commun avec Pouzauges.

Le synode de Saint-Maixent n'avait pas été convoqué pour s'occuper seulement de questions ecclésiastiques, et la députation même ne s'était pas faite d'après les règles de la discipline. Sainte-Hermine, Mouchamps, Saint-Gelais, Champdeniers, Saint-Maixent, Couhé avaient nommé des députés particuliers de la noblesse. Saint-Maixent avait, en outre, un représentant du tiers état, ainsi que Poitiers. La ville de Niort avait envoyé un de ses échevins. Cependant aucune autre affaire importante ne fut traitée dans cette réunion. Un conseil provincial, récemment établi, résigna sa charge. On se borna pour le reste à faire prier l'assemblée générale de Châtellerault de continuer ses séances afin de veiller aux intérêts du parti (1).

(1) Arch. de Fr., TT, 313, *Actes du Synode de St-Maixent.*

Celle-ci demanda elle-même de se proroger jusqu'à ce que le parlement eût vérifié l'édit. Elle avait à la cour des agents qui en poursuivaient l'enregistrement; mais les députés du clergé, assemblés à Paris, suscitaient sans cesse de nouvelles difficultés. L'édit fut enfin publié avec quelques modifications, le 25 février, après une année d'opiniâtre opposition.

II.

L'édit enregistré, toutes les difficultés n'étaient pas terminées : restaient encore celles de l'exécution. Des commissaires furent chargés de le faire observer et de juger les contestations qui pourraient surgir dans l'application des articles. Cette mission fut donnée, pour le Poitou, à un conseiller d'État catholique, nommé Martin Langlois, et au gouverneur huguenot de Niort, Jean Baudéan de Parabère, lieutenant général de la province. Ils reçurent leurs instructions le 20 mars, et commencèrent, quelques mois après, par désigner un lieu pour le prêche hors des faubourgs de Poitiers. Ils le choisirent à l'extrémité de la Cueille-Mirebalaise, dans un endroit qu'on appela depuis les Quatre-Piquets, à cause de la manière même dont on y avait marqué l'emplacement du temple (1).

Les commissaires eurent ensuite à vider un différend des catholiques et des protestants de Lusignan,

(1) *Reg. des Délibér. municipales*, cote 58, f° 25-27.

au sujet de la cloche de l'église de Notre-Dame. Ces derniers en demandaient l'usage commun avec les autres pour les assemblées et les enterrements, parce qu'ils avaient contribué à la faire fondre. Il fut décidé qu'elle resterait aux catholiques, mais qu'ils aideraient à en acheter une autre pour les réformés (1).

A Fontenay, au contraire, ces derniers contribuèrent, l'année suivante, pour les réparations de l'église de Notre-Dame, qui fut rendue au culte catholique. Le clergé n'en révéla pas moins son esprit d'intolérance en dressant un rôle de « ceux qui n'avaient rien voulu donner, » parmi lesquels étaient des huguenots (2).

En général, ceux-ci ne durent qu'à la position avantageuse où les avait laissés la dernière guerre, de ne pas rencontrer, en Poitou, de grandes difficultés dans l'exécution de l'édit. Il en fut autrement à Parthenay, l'une des places qui étaient restées aux catholiques. Ceux-ci firent une vive opposition à l'établissement du culte réformé. Les protestants consentaient à ne pas faire le prêche dans la ville et proposaient de se bâtir un temple entre les faubourgs du Sépulcre et du Marchioux, dans la seigneurie de Saint-Pardoux, appartenant à Pierre Allonneau, qui, dans ce but, y fit élection de domicile. Mais le privilége de haute justice, revendiqué pour la terre de

(1) *Factum pour les habitans de Lusignan faisans profession de la R. P. R.*

(2) M. B. Fillon, *Hist. de Fontenay*, I, 244; — et *Notes Mstes.*

Saint-Pardoux, fut dénié au seigneur, et, du même coup, les réformés furent évincés du droit de s'y réunir. Cette intolérance réveilla d'anciennes haines mal assoupies, et aurait amené une rixe si les protestants, vers la fin de l'année, ne se fussent contentés d'une ouche, à côté de la fontaine de Prépouillé, où il leur fut permis de bâtir un temple, à quelque distance de la ville (1).

III.

Deux synodes provinciaux se tinrent en 1601, le premier à Niort, le 14 avril, et le second à Couhé, le 8 août. Ce dernier était ce qu'on appellait une assemblée mixte et avait été autorisé à traiter de questions politiques; mais cette autorisation ne s'étendait guère qu'au choix de ses députés à l'assemblée générale, qui était convoquée à Sainte-Foy pour le mois d'octobre. L'église de Châtellerault envoya à Couhé un représentant particulier de la noblesse; toutes les autres paraissent s'être tenues au mode ordinaire de représentation (2).

Cette déviation de la discipline calviniste, expliquée, dans ces circonstances, par la position que la lutte avait fait prendre à la réforme, était beaucoup plus insolite dans certains consistoires où le même usage s'était introduit. C'est ainsi que celui de Mou-

(1) Mss de D. Fonten., LXXIX, 303 : *Transaction entre les cath. et les réformés de Parthenay.*

(2) Arch. de Fr. : *Actes des syn. de Niort et de Couhé.*

gon, en **1602**, élut un ancien spécial pour toute la noblesse, au lieu d'attribuer à cette charge la surveillance d'un quartier de l'église (1).

La cour voyait toujours de mauvais œil les assemblées générales, et n'avait autorisé celle de Sainte-Foy que dans l'espérance de les rendre moins fréquentes en permettant à celle-ci de nommer des députés généraux chargés de représenter auprès du roi les intérêts du parti. Mais la monarchie du Béarnais n'était pas encore assez consolidée pour que les huguenots consentissent à ne plus se réunir et à marcher ainsi sans précautions vers un avenir fort incertain. Plus d'un levain de discorde restait encore et travaillait les esprits. La noblesse se jetait dans des intrigues sans but dont la religion n'était plus même le prétexte, mais qui empêchaient la confiance de renaître. Les protestants eux-mêmes, qui voulaient la paix, n'eurent pas toujours la sagesse de comprendre ce qu'il fallait de modération pour la conserver. Le synode national de Gap souleva les mécontentements de la cour et l'indignation des catholiques en proclamant que le pape était l'Antechrist, décret pour le moins inutile, et d'autant plus mal venu, dans cette occasion, que ceux qui l'inséraient dans leur confession de foi demandaient, en même temps, qu'on ne les obligeât plus à se donner eux-mêmes le nom de prétendus réformés.

D'autres assemblées tenues à Saumur et dans le

(1) Arch. municip. de Niort : *Reg. du consist. de Mougon.*

Poitou, pendant une maladie du roi, ne donnèrent pas moins d'ombrage au gouvernement. Duplessis, d'Aubigné, la Trimouille y jouissaient d'une grande influence, et la cour craignait toujours de voir ce dernier surtout se jeter dans le parti du maréchal de Bouillon, alors en disgrâce, et qui cherchait à faire épouser sa querelle à tous ceux de la religion. Henri IV, pour inaugurer l'entrée des protestants aux dignités, avait élevé le seigneur de Thouars à la pairie, titre sans pouvoir, destiné à flatter les huguonots, sans blesser les catholiques; mais le roi se garda bien de lui donner le gouvernement du Poitou qu'il ambitionnait. C'était cependant à un protestant qu'était réservée cette charge. Henri crut pouvoir contrebalancer ainsi le crédit de la Trimouille auprès des réformés; mais il voulait un « huguenot raisonnable, » et choisit le surintendant de ses finances, Maximilien de Béthune, baron de Rosny et plus tard duc de Sully. Le seigneur de Thouars mourut, l'année suivante, quelques mois après que Rosny eut pris possession de son gouvernement (1).

Cette mort vint fort à propos débarrasser la cour de nouvelles craintes. Les protestants se disposaient à tenir une assemblée, et l'on appréhendait que le duc de Bouillon n'entraînât dans son parti les grands seigneurs ainsi réunis. Châtellerault, qui auparavant ne convenait pas au roi, à cause du voisinage de Duplessis, et surtout de la Trimouille, fut, après la

(1) *Mém.* de Duplessis-Mornay; — *Mém.* de Sully.

mort de ce dernier, désigné pour y tenir les conférences, au lieu de Bergerac qu'on avait d'abord choisi.

L'assemblée s'ouvrit, à Châtellerault, le 25 juillet 1605. Le roi, en octroyant la permission de la tenir, avait limité à deux le nombre des représentants de chaque province, et chargé un commissaire de s'y rendre en son nom. Rosny avait reçu cette nouvelle mission. Il devait annoncer aux députés qu'ils ne s'attendissent plus désormais à de semblables réunions. Celle-ci n'avait été accordée que pour entendre le rapport des députés généraux sortant de fonctions et en nommer de nouveaux. On choisirait à l'avenir un autre moyen de procéder à leur élection. Rosny devait surtout empêcher de recevoir des envoyés ou des lettres de quelques seigneurs suspects et en particulier du duc de Bouillon.

L'assemblée fit donner au gouvernement l'assurance qu'elle ne prendrait point parti pour le maréchal, et dissipa par ce moyen les craintes qu'avaient fait naître quelques esprits remuants. Sully lui-même, peu favorable à la noblesse huguenote, et qui se donne le facile mérite d'avoir contenu l'assemblée dans le devoir, n'évalue qu'à six ou sept ceux dont il se défiait, et encore comprend-il dans ce nombre Duplessis-Mornay, qui n'avait pas moins que lui d'attachement pour la royauté du Béarnais et en montrait beaucoup plus à sa religion. Le peuple restait étranger à toutes les intrigues de l'aristocratie et

se reposait sur la parole et les édits du roi. La plupart n'avaient d'autre crainte que de ne pas trouver autant de sûreté sous le règne de son successeur élevé par leurs adversaires. Aussi, le moindre danger que courait Henri IV, vivement senti par les huguenots, était-il toujours pour eux un signal d'alarme. Les catholiques de leur côté, appréhendant qu'ils ne cherchassent à prendre leurs sûretés contre l'avenir, s'émouvaient au moindre bruit. Cette défiance mutuelle faillit parfois amener de graves désordres.

Le 20 juillet 1606, l'église de Poitiers, célébrant un jeûne solennel, tous les fidèles, hommes, femmes, enfants et domestiques se rendirent aux Quatre-Piquets, à six heures du matin, et y restèrent jusqu'à cinq heures du soir. Cette cérémonie inaccoutumée répandit une grande rumeur dans la ville : les huguenots, disait-on, devaient s'en emparer en introduisant des troupes par la porte de Rochereuil. Sur ce bruit dénué de tout fondement, le maire, René de la Lande, jugea prudent de tout disposer pour la défense. Le mouvement qu'on se donna pour écarter un danger imaginaire aida à jeter la population dans une confusion générale. Toutes les vieilles haines des partis se réveillèrent, et, aux fléaux d'une épidémie qui venait de ravager Poitiers, menaçaient de se joindre ceux d'une nouvelle lutte entre les catholiques et les protestants, où ces derniers eussent été infailliblement massacrés. Cependant la crainte d'une attaque du dehors se dissipa, et les magistrats, trop

prompts à accepter ces rumeurs populaires, calmèrent l'émotion (1).

IV.

Les églises tenaient, chaque année, leur synode dans une des villes de la province. Celui de 1604 se réunit à Châtellerault, à la fin d'avril. L'année suivante, au mois de mars, eut lieu, à Fontenay, une assemblée composée des députés des consistoires, de la noblesse et du tiers état. Le synode de 1606 fut convoqué à Thouars pour le 25 avril, et celui de 1607 à Pouzauges le 7 juillet.

Une réunion plus importante fut assignée à Saint-Maixent, en 1609. Le synode général y tint ses séances du 25 mai au 19 juin. Cette assemblée recueillit les dons des protestants de France, en faveur de leurs frères persécutés du marquisat de Saluces. Ceux du Poitou envoyèrent plus de 14,000 livres. Les églises qui formaient cette subvention avaient en outre à pourvoir à la subsistance de leurs pauvres, à la plus grande partie du traitement de leurs pasteurs et aux dépenses d'un collége. Elles contribuaient aussi à celles des académies où quelques-unes même entretenaient des étudiants.

Depuis que l'édit leur avait donné un état plus stable, les réformés s'imposaient également des charges très lourdes pour la construction des temples,

(1) *Mém. de Bourgeois*, liv. VI, f. 256; Mss. de Dom Fonten., XXXII.

dont ils dotèrent à cette époque la plupart de leurs églises.

Celui de Saint-Maixent fut bâti vers 1601.

Cinq ou six ans après, le seigneur de la Tabarière en fit construire un à Sainte-Hermine. Jusque-là les assemblées s'étaient faites, le plus souvent, dans sa maison de Bodet.

Celui de Fontenay, bâti, en 1597, sur les ruines d'une maison où s'était fait le prêche depuis 1562, et démolie, en 1574, par les catholiques, fut agrandi en 1607 (1).

Lusignan dut le sien à la libéralité de Jean Gourjeault, sieur de Mauprié, qui donna dans ce but, le 16 septembre 1608, la maison de la Baraudrie avec ses dépendances, près de la Fond-de-Cé. C'est là d'ailleurs que se faisait déjà le prêche depuis qu'on avait cessé de se réunir au château même de Mauprié (2).

Les protestants de Luçon entreprirent aussi de bâtir un temple à quatre ou cinq cents pas de la cathédrale et de la maison qu'occupait l'évêque Armand du Plessis-Richelieu. L'édifice était fort avancé, vers les premiers mois de l'année 1609, lorsque ce dernier mit opposition à son achèvement, parce qu'il était trop rapproché de l'église. C'était le prétexte dont on se servait, depuis plus de vingt ans, pour exclure le culte public de toutes les maisons où on l'avait successivement établi. Les protestants furent

(1) *Notes Mstes* de M. B. Fillon.

(2) *Archives de France*, série TT, 232.

obligés d'accepter l'offre d'une indemnité insuffisante que leur faisait l'évêque, pour leur temple, et il leur donna lui-même un emplacement, en échange, pour en bâtir un autre (1).

A la Châtaigneraie on leur suscitait des difficultés d'un autre genre. Le troupeau « se recueillait » toujours à la Brossardière, et le ministre demeurait au village de la Cantière, contraint par l'intolérant seigneur d'habiter hors de la ville. Le gouverneur de la province donna des ordres pour faire cesser cette absurde opposition; mais ils ne furent point exécutés, et, plus de dix ans après, les choses étaient encore dans le même état (2).

Ailleurs, c'était le peuple qui témoignait à sa manière le même esprit d'intolérance. Poitiers surtout se signalait, comme au temps de la Ligue, par sa haine des huguenots. Les jésuites étant venus s'y établir, depuis quelques années, il ne tenait pas à eux qu'on fît main basse sur la poignée d'hérétiques qu'il y avait dans la ville. Le ministre Clémenceau était particulièrement en butte aux insultes les plus grossières. Les jours de fête, on jetait des pierres dans ses fenêtres sans que les magistrats intervinssent.

(1) *Mémoires* de Duplessis-Mornay, X, 314. — *Mss. de D. Fonteneau*, XIV, 233.

(2) *Mémoire et estat sommaire des affaires tant générales que particulières qui ont esté faictes par les sieurs de Villarnoul et de Mirande, députez généraulx des Églises réformées de ce royaume près le roy pendant le temps de leur charge;* Mst. de la Bibl. de Poitiers, in-f°, n° 253. — *Cahiers de l'assemblée de Loudun*, 1619. — *Manifeste de M. de Bouillon envoyé à MM. de la religion*, 1622.

Des ordres de la cour mirent cependant fin à ces excès ; mais un événement imprévu exposa de nouveau les protestants aux violences de la populace (1).

V.

Henri IV venait de succomber, comme son prédécesseur, sous le poignard d'un moine. La nouvelle de ce malheur, en se répandant dans les provinces, y porta la douleur et la crainte. Les protestants furent atterrés de ce coup inattendu. Quelques-uns se jetèrent dans les places de sûreté, comme si on eût été à la veille d'une nouvelle Saint-Barthélemy. Une italienne, dont le nom leur rappelait cette Catherine si funeste à la France, prenait les rènes du gouvernement. Un conseil d'hommes hostiles l'entourait, et les plus tièdes des huguenots, que le roi avait conservés autour de lui, étaient maintenant écartés des affaires. La cour n'était pas non plus sans quelque appréhension. De part et d'autre la défiance grossissait le danger, et des deux côtés les premières démarches eurent pour but de se rassurer mutuellement. Les réformés, qui étaient en instances pour obtenir une assemblée générale, comprirent que le moment n'était pas propice, et ajournèrent leur réunion. Ils envoyèrent, de la plupart des provinces, des députés féliciter le nouveau roi, et assurer la reine mère de leur bonne volonté. Marie de Médicis, rendant justice à leur soumission, confirma l'édit de Nantes par une

(1) *Mémoires* Mss. de Villarnoul et Mirande.

déclaration, en date du 22 mai. Elle fut suivie d'une défense générale de porter les armes.

Mais, à Poitiers, on ne publia ni l'une ni l'autre. Les jésuites profitèrent même de la préoccupation des esprits pour animer le peuple contre les huguenots, en répandant le bruit ordinaire, et toujours efficace, que ceux-ci voulaient s'emparer de la ville. Il y eut plusieurs alertes, une très vive surtout, dans la nuit du 30 juin. On sonna le tocsin, on doubla les gardes, on éleva des barricades. L'émotion qu'avait produite cette fausse alarme dura plusieurs jours. Les protestants ne pouvaient paraître dans les rues sans s'exposer aux injures de la populace; les soldats, qui gardaient la porte Saint-Lazare, en maltraitèrent même quelques-uns qui se rendaient au prêche. Les magistrats, sans partager les paniques du peuple, n'étaient pas sans quelque défiance, et nourrissaient d'ailleurs la même haine contre les huguenots. Ils ne s'empressaient jamais de faire cesser le désordre lorsqu'il ne troublait que le repos de ces derniers. Cependant la régente, le procureur général au parlement, Sully et son lieutenant Parabère écrivirent au conseil et aux gens de la justice de mettre fin à ces rumeurs, et de faire publier la déclaration qui confirmait l'édit de Nantes. Le ministre, mandé devant les échevins, reçut communication du message de la cour, et le maire rendit, le 19 juillet, une ordonnance pour faire observer les édits (1).

(1) *Mém.* Mss. de Villarnoul et Mirande; — H. Ouvré, *Hist. de Poitiers depuis la fin de la Ligue.*

On ne vit point ces agitations dans les autres villes de la province, qui appartenaient, pour la plupart, aux huguenots comme places de sûreté. A Saint-Maixent, qui était de ce nombre, ils prirent quelques précautions négligées jusque-là. Depuis plus de dix ans que la garde leur en avait été confiée, ils n'avaient cependant aucune part aux fonctions civiles et militaires. Tous les échevins et les capitaines étaient catholiques, et le gouverneur seul, Monglas, était protestant. Au mois d'août, à l'ouverture d'un règne dont ils ne connaissaient pas les dispositions, et à la suite des troubles de Poitiers, ils réclamèrent contre cet état de choses. Sully et Monglas traitèrent avec le corps de ville, et il fut convenu que deux réformés entreraient dans l'échevinage, et qu'à l'avenir les uns et les autres y seraient indifféremment reçus (1).

Les témoignages réciproques de bonne volonté que s'étaient donnés la cour et les huguenots, ne tardèrent pas à se refroidir. Au fond, chacun avait conservé ses antipathies et ses défiances. Ces dispositions de part et d'autre se firent jour dans l'assemblée générale demandée par les protestants dans le but de resserrer les liens du parti, et accordée au contraire par la reine mère, dans l'espérance d'y jeter la désunion.

Le rendez-vous des députés avait d'abord été assigné à Châtellerault; mais au dernier moment, ce lieu fut changé pour Saumur. Le duc de Sully, dont

(1) *Mémoires* Mss. de Villarnoul et Mirande.

la faveur n'avait pas survécu au règne de son maître, conservait encore de tous ses emplois la grande maîtrise de l'artillerie et le gouvernement du Poitou. Le nouveau conseil, qui craignait son ressentiment, crut qu'il y aurait quelque danger à permettre la réunion dans une province où son titre de gouverneur assurait à Sully une grande autorité et peut-être la présidence. Le maréchal de Bouillon, qui avait fait sa paix avec le gouvernement et montrait beaucoup de dévouement à la régente, aspirait à cet honneur, et se promettait de ranger les députés aux désirs de la cour. Le projet ne réussit qu'à demi. Duplessis-Mornay fut nommé président, et le maréchal, qui ne put entraîner l'assemblée tout entière dans ses vues, s'y fit un parti dont l'opposition paralysa tous les projets de la majorité. Après quatre mois de séances pénibles, les députés se séparèrent, peu satisfaits de la conduite de la cour et de ses réponses aux cahiers qu'on lui avait présentés.

Dès qu'on les avait vus se réunir, on n'avait pas manqué de prêter aux protestants des projets d'insurrection, et de les accuser de présenter leurs requêtes comme les Espagnols demandaient l'aumône, le chapeau dans une main et l'escopette dans l'autre. Certaines villes catholiques, Poitiers surtout, avaient pris l'alarme et s'étaient mises en état de défense. Cependant l'assemblée, quelque mécontente qu'elle fût, n'avait point songé à recourir aux chances des armes.

La cour, voulant paraître lui donner satisfaction,

envoya, avec une célérité inaccoutumée, des commissaires dans les provinces, en apparence pour faire observer l'édit, mais en réalité pour surveiller les réunions où les députés de Saumur devaient présenter leurs rapports, et surtout pour entraver l'établissement des conseils provinciaux décrétés par l'assemblée générale, afin de veiller aux intérêts du parti (1).

Le duc de Bouillon choisit lui-même, parmi ses amis les plus dévoués, les agents huguenots de la cour. Cette charge fut confiée, pour le Poitou, au sieur Saint-Germain de Clan. Il y trouva les esprits assez peu disposés à entrer dans ses vues. L'assemblée, réunie à Thouars et présidée par un des gentilshommes les plus influents du pays, décida qu'on insisterait auprès du gouvernement pour obtenir, sur quelques points, des réponses plus favorables aux cahiers dressés à Saumur, et, dans ce but, chargea deux de ses membres de se rendre à Paris, au milieu de décembre. La mission secrète dont s'étaient chargés les commissaires royaux excita justement la défiance, et les fit repousser. On supplia la régente de les faire surseoir à l'exécution de leur mandat avoué, tandis que Saint-Germain, de son côté, sollicitait de nouveaux ordres pour rester enPoitou. Il ne réussit point à empêcher l'établissement d'un conseil provincial; mais, des neuf membres, qui le composaient, six, appartenant au Haut-Poitou, étaient favorables à la

(1) *Mém.* de Duplessis-Mornay, XI; — Elie Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, liv. I et II.

cour. La noblesse du bas pays, qui s'était donné beaucoup de mouvement pour contrecarrer les menées de ce parti, n'eut pour elle que les trois représentants de son colloque (1).

Quelques provinces imitèrent le Poitou. Ses petites intrigues ordinaires n'avaient pas réussi à la reine mère pour entraver partout l'établissement des conseils; mais elle avait semé la désunion entre les huguenots, et croyait avoir beaucoup fait. Elle interdit ces assemblées à l'avenir, en ne paraissant qu'octroyer leur pardon à ceux qui y avaient pris part. Les protestants, ne reconnaissant pas la faute, refusèrent le pardon, et le synode national, réuni à Privas au mois de mai, prononça un désaveu formel et public de la déclaration royale. Ce synode continua l'œuvre de Saumur, et chercha à rétablir l'union entre les grands, dont les divisions, soigneusement entretenues par la cour, étaient d'autant plus regrettables que tout annonçait une crise prochaine.

Le synode reçut du gouvernement une allocation de quinze mille écus en sus des quarante-cinq mille octroyés annuellement par Henri IV; mais cette faveur cachait encore un piége. La cour se réservait de faire elle-même la distribution de cet argent. L'assemblée, qui vit dans cette apparente générosité un moyen de séduction, fit des remontrances, afin d'obtenir de faire elle-même la répartition. Au déplaisir d'être déjouée, Marie de Médicis joignit celui de voir prendre sur les sommes allouées deux mille livres de

(1) Archives de France, TT, 285; — *Mém.* de d'Aubigné.

gratification pour Vignier, auteur du *Théâtre de l'Antéchrist*, et trois cents livres pour aider à la publication de *La chasse de la beste romaine* par le ministre de la Châtaigneraie, George Thomson (1).

VI.

Saint-Germain, après avoir rempli sa mission secrète, était resté en Poitou, avec de Vic, son collègue, pour terminer quelques démêlés survenus entre les protestants et les catholiques.

Ces derniers se plaignaient à Loudun que les autres travaillaient les jours de fête, qu'on vendait de la viande en carême, que le cimetière de la paroisse était usurpé, que les huguenots ne voulaient pas qu'on se servît, dans les actes publics, des termes dont les édits qualifiaient leur religion, et enfin qu'à la dernière nomination des élus et échevins on n'avait choisi que des protestants.

Les commissaires répondirent, le 11 décembre, que, sur ce dernier point, ils ne pouvaient rien changer à l'élection faite par les habitants eux-mêmes, et décidèrent, pour le reste, que les protestants prendraient dans les actes publics le titre de prétendus réformés; que les ouvriers ne travailleraient pas à boutiques ouvertes les jours de fêtes catholiques, ni en maison fermée de manière à être entendu; que les huguenots éviteraient les processions, et souffriraient qu'on tendît devant leurs maisons,

(1) Aymon, *Les actes des synodes nationaux.*

aux frais de la commune ; et enfin, qu'on ne vendrait pas de viande en carême. Quant au cimetière, il fut décidé que celui de la paroisse de Saint-Pierre-du-Marché, où depuis longtemps déjà on enterrait indistinctement les morts de l'une et de l'autre religion, serait partagé, et que les protestants ne toucheraient pas à une croix qui était dans leur portion (1).

A Luçon, Saint-Maixent, Melle, Montmorillon et dans la plupart des localités du Poitou, les cimetières étaient ainsi divisés ou communs. Dans quelques endroits cependant les réformés, pour éviter toute difficulté, avaient préféré en acheter d'autres. C'est ce qu'avaient fait ceux de Fontenay depuis l'édit. A Bélabre, où l'ancien cimetière était autour de l'église, le seigneur de la Gastevine leur avait fourni, pendant quelque temps, un terrain pour cet usage. On leur avait depuis assigné une partie d'un cimetière hors du bourg. Le curé ne laissa pas de trouver matière à chicane contre les protestants au sujet de leurs sépultures; mais ses poursuites furent mal accueillies des commissaires, qui ne purent s'empêcher, dans leur procès-verbal, de témoigner leur indignation (2).

A Saint-Maixent, c'étaient, au contraire, les protestants qui se plaignaient. Ils commencèrent, le 12 avril, par s'emparer des clefs de la ville, qu'ils comptaient au nombre de leurs places de sûreté. Les catholiques, de leur côté, prétendaient qu'elle devait

(1) *Archives de France*, TT, 232.
(2) *Archives de France*, TT, 330.

être régie d'après la capitulation qu'ils avaient signée avec le roi de Navarre en 1589. D'ailleurs, de part et d'autre, les sujets de récriminations étaient presque toujours les mêmes. Les huguenots demandaient de pouvoir ouvrir leurs boutiques les jours de fête, manger gras le vendredi et le samedi, d'être reçus à l'échevinage et admis aux fonctions de maire alternativement avec les catholiques, comme cela se pratiquait à Niort, et enfin, de n'être pas obligés de contribuer aux réparations des églises. Cette dernière demande leur fut accordée. Les commissaires ordonnèrent que quelques-uns des échevins fussent pris parmi les réformés, et défendirent aux magistrats de se mêler de ce qu'on mangeait chez les huguenots (1).

VII.

La fin de 1612 et toute l'année suivante sont remplies des agitations causées par les intrigues de la cour, pour diviser les huguenots, et qui réveillèrent imprudemment l'esprit inquiet et remuant de la noblesse. Le duc de Rohan, pour un mécontentement particulier, cherchait à se former un parti dans l'ouest, et aurait pris les armes sans la sage intervention de Mornay, qui ne voulait pas que « l'esquif engageât le navire et la moindre partie le tout. » Un colloque tenu à la Mothe, le 15 janvier, reconnut que les églises

(1) *Archives de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, cote 81 ; — Mss. *de D. Fonteneau*, XVI, 497, 505.

jouissaient de la paix promise par les édits, et s'appliqua à ne rien faire lui-même qui pût la troubler. Quelques mois après, Duplessis fit recommander au synode provincial, par André Rivet, pasteur de Thouars, « de ne regratter point les choses passées ni en propos publics, ni mesme en privés, autant que faire se pourra, pour donner temps aux playes qui ont tant affligé les églises de se cicatriser (1). » Ceci regardait particulièrement les divisions soulevées entre les théologiens par quelques-uns d'entre eux, appelés Arminiens ou Remontrants, qui s'étaient avisés de « remuer les bornes des réformateurs (2). »

Le peuple heureusement restait aussi étranger aux savantes disputes sur l'union hypostatique et la grâce qu'aux menées de la noblesse, et s'occupait plutôt de bâtir des temples, dont beaucoup d'églises manquaient encore.

C'est vers ce temps que fut construit celui de Civray. Quelques vestiges de cet édifice et le nom qu'il a laissé à la rue où il était situé, sont à peu près tout ce qui reste aujourd'hui du passage du protestantisme dans cette ville, où il comptait alors une notable partie de la population (3).

Les protestants de Pouzauges, qui jusqu'alors s'étaient réunis sous les halles, entreprirent aussi, en 1613, de se bâtir un temple. Ce droit leur fut

(1) *Mém.* de Duplessis-Mornay, XI, 526, XII, 161 ; — *Archives de France*, TT, 264.

(2) Bayle, *Dict.*, 1740, Index, v° *Arminiens.*

(3) *Notes histor. sur la ville de Sivrai*, par M. Léon Faye.

contesté par le seigneur de l'endroit, et l'évêque y joignit son opposition, parce que l'édifice commencé était trop rapproché de l'église. Ce ne fut qu'en 1617 que ces difficultés furent levées ou franchies. Le nouveau bâtiment était près du cimetière et à trente pas de l'église, dont les catholiques murèrent les fenêtres, plus sans doute par humeur que par nécessité, puisque, depuis plus de cent cinquante ans que le temple est détruit, on n'a pas encore songé à ouvrir les baies (1).

Le Poitou demanda au synode national de 1614 qu'on augmentât le nombre des colloques de cette province. La proposition fut rejetée, et l'ancienne division en trois classes maintenue. On fit seulement entrer dans celle du Bas-Poitou l'église de Montaigu, annexée à Vieillevigne, et qui demandait, depuis 1609, d'en être séparée et d'avoir un pasteur particulier. L'assemblée ayant renvoyé cette affaire à l'arbitrage du synode d'Anjou, celui-ci ordonna la séparation des deux églises, malgré les réclamations de la Bretagne. Les protestants de Montaigu, quoique peu nombreux, eurent leur pasteur à la fin de l'année 1616.

Une difficulté du même genre avait existé avec la province ecclésiastique de Saintonge, au sujet des églises de Marcillac, Montignac et Villefagnan, toutes

(1) *Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Luçon et le Seig. haut justicier de Pouzauges contre les P. R.*; — *Mém.* de Duplessis-Mornay, XII, 364, 456; — Aymon, *XXIe Syn.*

trois en Angoumois. La première avait toujours dépendu du Poitou jusqu'en 1598, que la Saintonge, lui ayant fourni un pasteur, voulut la faire entrer dans sa circonscription. Mais le synode national de 1603 se prononça en faveur de l'ancien état de choses. Marcillac et Aigre, donnés, en 1612, au colloque de Saint-Maixent, avaient d'abord relevé de celui de Poitiers.

Montignac fut au contraire annexé à l'église d'Angoulême et par suite au colloque d'Angoumois. Villefagnan s'unit aussi à la province de Saintonge, après avoir longtemps fait partie de celle de Poitou.

L'église de Rochechouart, perdue entre le Poitou, la Marche, le Limousin, l'Angoumois et le Périgord, appartint tantôt au synode de Limousin, tantôt à celui de Poitou. Ce dernier réclama aussi, en 1623, le pasteur de Saint-Claud, parce que ses annexes de Champagne-Mouton et du Courteil, qui étaient dans cette province, formaient les deux tiers de l'église. Saint-Claud resta néanmoins attaché à l'Angoumois. On permit seulement au Poitou de reprendre les deux annexes en y plaçant un pasteur (1).

Malgré tous ces arrangements, les limites des deux provinces synodales varièrent souvent de ce côté.

VIII.

Les troubles, comprimés depuis quelques années, éclatèrent, à la majorité de Louis XIII, au sujet de

(1) Aymon, *Les synodes;* — *Actes Mss. du syn. de Saint-Maixent*, 1598.

la double alliance de la maison de France avec celle d'Espagne. Les protestants ne virent pas ce rapprochement sans en appréhender les suites. Unis avec le tiers, aux états généraux de 1614, dans son opposition au clergé et à la cour, ils eurent, l'année suivante, le tort d'écouter les propositions du prince de Condé, chef des mécontents. Une alliance fut signée dans une de ces assemblées politiques où dominait la noblesse, à laquelle la plupart des églises confiaient la députation, et qui cependant ne les représentait point. Cette fausse démarche pouvait lancer, dès cette époque, le protestantisme dans la voie périlleuse de la politique et de la guerre civile; mais la majorité des réformés resta impassible. Quelques seigneurs turbulents, suivis de vassaux trop obéissants, reprirent l'épée. Le peuple fut aussi indifférent qu'il s'était montré ardent et prompt dans le temps où il combattait pour sa foi. Quelques provinces ne prirent aucune part à la guerre. Le Poitou se borna à peu près à des précautions. Les gouverneurs des places de sûreté, réunis à Fontenay, le 10 octobre, avec Sully, décidèrent que les gens de guerre tiendraient leurs garnisons, et que d'ailleurs on resterait sur la défensive (1). Cependant le gouverneur, toujours plus mécontent de la cour et vivement sollicité par Condé, lui fit ouvrir les portes de quelques villes.

Le prince, peu secondé des huguenots sur lesquels il avait trop compté, fit bientôt la paix. Dans les conférences qui eurent lieu à ce sujet à Loudun, il se fit

(1) *Journal de J. Merlin,* Mss. de la Bibl. de la Rochelle.

largement payer sa soumission. Lorsqu'on eut ainsi satisfait les chefs des rebelles, on songea aux protestants, et on leur accorda l'oubli du passé.

Ils n'avaient pas encore eu le temps d'oublier cette leçon lorsque de nouveaux troubles éclatèrent.

Au milieu du mécontentement général que soulevait l'administration du conseil de Louis XIII, personne plus qu'eux n'avait sujet de se plaindre. On ne tenait aucun compte de leurs remontrances continuellement renouvelées, et chaque jour quelque marque de mauvais vouloir venait s'ajouter à celles qu'on avait déjà reçues. Leurs assemblées, vainement multipliées, n'obtenaient rien. La dernière s'était fermée à la Rochelle au mois d'avril 1619.

Une autre réunie à Loudun, au mois de septembre, renouvela ses plaintes, et annonça la résolution de ne pas se dissoudre avant d'avoir « reçu contentement. » Le roi, qui avait provoqué cette déclaration en refusant de recevoir les députés de l'assemblée, ordonna péremptoirement à celle-ci de se séparer, assurant qu'il lui donnerait ensuite satisfaction. Après une assez longue résistance, il fallut en passer par là et se contenter de la promesse que, si dans six mois on n'avait pas rendu justice aux protestants, ils pourraient s'assembler de nouveau (1).

La garde des places de sûreté fut prorogée dans un moment de peur, et tout le reste négligé.

De Luynes, qui de la fauconnerie du roi était passé

(1) Haag, *La France protestante*, art. *Lafin*.

dans son conseil, où il régnait avec la morgue d'un parvenu, s'applaudit de la séparation de l'assemblée, au moment où le duc de Rohan cherchait à l'entraîner avec le reste des huguenots dans le parti de la reine mère. Marie de Médicis vivait alors reléguée à Blois par les ordres du favori de son fils. Tous les mécontents se groupaient autour de cette princesse, et, malgré de mutuelles répugnances, les protestants ne paraissaient pas éloignés de s'allier avec elle. Cependant tous les efforts de Rohan pour soulever le Poitou eurent peu de succès. Le roi envoya contre lui le duc de La Rochefoucauld, qui défit, à Briou, le régiment de Soubise.

La plupart des huguenots étaient restés dans leurs foyers. Ceux de Luçon s'unirent même aux catholiques « pour se maintenir et conserver ensemble, » et firent la garde simultanément avec eux. Un conseil de quinze membres, dont trois chanoines et six protestants, veillait à la sûreté de la ville (1).

IX.

Le conseil royal, qui ne paraissait pas entendre les plaintes des réformés, se faisait d'un autre côté soigneusement renseigner sur ce qui se passait dans les provinces, le nombre d'hommes que le parti pouvait y lever et l'influence des chefs (2). D'après les connaissances qu'il eut ainsi, il crut sans doute qu'il n'y

(1) Mss. de D. Fonteneau, XIV, 213, *Acte du 21 juillet* 1620.

(2) Mss. de D. Fonten. LXXIX, 307 (1620).

avait pas de danger pour lui à laisser sans réponses les doléances des huguenots.

Un rapport d'un autre genre, écrit, vers la fin de l'année 1618, par un agent secret de la cour, renferme les plus curieux renseignements. C'est un *Estat de la religion en Poictou*, dont l'auteur catholique n'épargne pas plus ses coreligionnaires que la noblesse huguenote. Voici ce document :

« Toutes les villes dudict pays, fors Poictiers et Parthenay, sont entre les mains de ceux de la religion P. R. en qualité de villes de seureté, encore que dans icelles les catholiques soient en plus grand nombre. Ils ont néantmoins beaucoup de peine de s'y conserver en la liberté de l'exercice de leur religion, et reçoivent tous les jours quelques outrages des huguenots, les gouverneurs desdites villes ayant peine de parer aux violences des ministres et du consistoire.

» De trois évêchés qu'il y a audit pays, celui de Maillezais est tenu par ceux de la religion, et l'église leur sert de fort.

» Trois des principales abbayes sont possédées par M. de Sully, d'autres par des gentilshommes catholiques et huguenots, et fort peu par vrais titulaires ou commendataires. De mesme des prieurés.

» Les cures sont possédées par gentilshommes et autres tant catholiques que huguenots, et y a tels, comme M. de Biron et le sieur de la Forge-Nocey qui en tiennent une douzaine, lesquelles ils font desservir tellement quellement par vicaires, qui leur sont

domestiques et qui leur servent jusqu'aux plus basses fonctions, à quoy M. de Poictiers a beaucoup de peine de mettre quelque ordre.

» Les bénéfices et mesmement les cures se donnent aux filles en mariage, et entrent en partage tant des catholiques que des huguenots, se vendent à deniers comptants par contracts passés par-devant notaires.

» Les prêtres sont pour la plus gand part ignorans et vicieux ayant tout ouvertement dans leurs maisons, des femmes et des enfans, et mesmement à Poictiers, où on tient que quelques-uns sont espousés avec lesdites femmes, suivant une tradition, qui est entre eux, depuis les premiers troubles, que le mariage des prêtres n'est point deffendu, et l'exemple qu'ils en ont veu ès années précédentes où il s'en est veu des principaux qui ouvertement se disoient mariés. Le remède en est impossible à l'évesque, pour ce qu'ils ne sont pas en sa visite, ains des chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire, qui sont exempts et ne vivent pas mieux.

» Les mariages des enfans desdicts prêtres se font ouvertement les uns avec les autres, les pères à ce présens, et mesme les font entrer en l'alliance des honnestes maisons, par le moyen de l'argent qu'ils leur donnent en mariage.

» Les sieurs particuliers des villages de la religion P. réf. contraignent leurs subjects d'aller au prêche, la plupart à coups de baston et les plus modérés en empeschant qu'il n'ayent ny office en leur seigneurie

ny leurs fermes ny celles des habitants de ville qui possèdent quelque chose soubs eux.

» Les catholiques de la campagne sont quasi indifférents en religion, et les filles ne s'attachent ny à l'une ni à l'autre qu'elles ne soient mariées, et, sy on demande aux mères de quelle religion sont leurs filles, elles peuvent civilement respondre qu'elles n'en ont point encore et qu'elles seront de celle de leurs maris.

» Ceux de la religion, qui ne songent jamais qu'à s'accroistre, ont soin d'acheter les terres des catholiques, lorsque l'occasion s'en présente, y vont demeurer aussitost afin d'y établir leur religion, et enfin mettent un presche et infectent tout en ce lieu-là.

» Ils ont soin de faire prendre les fermes des gentilshommes catholiques et mesme des gens d'église par ceux de la religion, qui en donnent à dessein un tiers plus que ne feraient d'autres, afin de se couler dans leurs dites maisons et y semer leur venin, et, par l'auctorité que d'ordinaire les fermiers ont sur les pauvres tenanciers, les attirer à leur religion et les autres par blandices.

» Aussitost qu'un de ladicte religion est accusé de quelque crime, le corps d'icelle intervient au procès, comme estant ladicte accusation faicte en hayne de la religion de laquelle l'accusé fait profession, met en avant que l'instigateur a proféré des paroles ou fait quelque action contre la liberté des édicts, de quoy, s'ils sont reçeus à informer, ils ne manquent de tesmoings pour ce qu'ils les prennent entre eux, et, si on ne les y reçoit, ils intimident tellement les

juges qu'ils n'osent parachever le procès à l'huguenot accusé, et faut que l'instigateur, pour avoir paix, abandonne la poursuite du tort ou injure qui luy a esté faicte.

» On tasche à remédier à ces maux-là comme l'on peut par l'establissement de toutes sortes de religieux dans Poictiers et de capucins dans toutes les villes de seureté, et par une mission, que ledict sieur évesque a procurée, de deux jésuites d'un costé et de six capucins d'autre, qui ont converty un grand nombre de personnes (1). »

X.

L'établissement en Poitou de moines de différents ordres était en effet l'un des remèdes dont on se servait contre les maux dont se plaint l'auteur de ce mémoire. On songeait non-seulement à détruire la puissance incommode des huguenots, mais encore à les convertir. La cour se chargeait des grands seigneurs, et les faisait successivement rentrer au giron de l'Église par l'appât des honneurs. Les évêques avaient entrepris une tâche plus difficile, celle de ramener les ministres. Une caisse avait été créée pour fournir des pensions à ceux qui entendraient à ce genre d'argumentation. Le fonds était peu considérable, et cependant ceux qui l'avaient formé durent en consacrer une partie à d'autres usages, pour qu'il ne restât pas sans emploi.

(1) *Archives de France*, série TT, liasse 285.

Le Poitou avait vu deux ou trois de ces lâches apostasies en vingt années. Le héros de l'une d'elles, le ministre Métayer, de Lusignan, s'est fait l'historiographe des conversions qu'opérèrent, en 1620, les capucins de la mission. Une nuée de moines convertisseurs, ignares et grossiers personnages, était venue s'abattre sur la province. L'assemblée de Loudun, à la grande colère du clergé, avait fait un règlement qui défendait aux gouverneurs des places de sûreté d'y laisser prêcher les jésuites et les autres religieux. Le parlement de Paris et, à son exemple, la plupart des autres cassèrent cet arrêté, et les capucins de la mission eurent privilége pour invectiver en tous lieux.

De graves événements, qui se passaient en Béarn, vinrent fort à propos seconder leurs efforts, en jetant la terreur parmi les protestants. La liberté religieuse, comprimée dans ce pays, fit jaillir des conversions en Poitou. Le sieur Guillemard, qui, depuis vingt ans, avait exercé le ministère dans plusieurs églises, donna le signal de la défection ; mais il ne trouva aucun imitateur parmi les pasteurs, et à peine un ou deux chez des malades dont les moines envahissaient les maisons. La présence de ces turbulents personnages était plus souvent signalée par des rixes que par des conversions. A Pouzauges, les prédications du père Anastase étaient peu suivies des nombreux huguenots de la ville. Ses provocations, ses injures et ses calomnies leur firent même prendre les armes, et ils se disposaient à se fortifier dans le châ-

teau lorsque le missionnaire jugea prudent d'aller porter ailleurs son agressive controverse. Il se rendit à Fontenay, où l'un de ses confrères était aux prises avec le ministre La Vallade. Les conférences ne se terminèrent pas autrement qu'à Pouzauges. (1).

En décrétant la réunion du Béarn à la couronne, Louis XIII avait cru pouvoir opérer en même temps le retour des protestants de ce pays à l'orthodoxie romaine, et y avait procédé par les mesures les plus violentes. Les réformés des autres provinces regardèrent le traitement fait à leurs frères comme un essai de ce qu'on pourrait tenter contre eux-mêmes. L'assemblée générale, qui d'ailleurs n'avait pas reçu satisfaction de la cour, se crut en droit de se reconstituer à la Rochelle. Quelques gentilshommes mécontents y soufflèrent un esprit d'aigreur et d'indépendance féodale, qui fit craindre aux plus sages qu'on ne dépassât le but, et qu'au lieu de se plaindre on ne se fît justice. En général, les hommes qui auraient pu avoir le plus d'influence dans l'assemblée y restèrent étrangers ou s'opposèrent à ses projets. Duplessis surtout se confondait en vains efforts pour obtenir des députés de retourner chez eux. Mais on l'accusait d'avoir laissé

(1) *Récit de plusieurs conversions signalées survenues depuis peu de jours par l'entremise des Pères Capucins de la Mission du Poictou. Ensuite de l'heureux succès du voyage de sa majesté dans la province de Béarn. Ce 15 novembre 1620; — Extraict du succès de quelques rencontres et conférences depuis peu de jours entre les PP. capucins de la mission et quelques ministres du Poictou.*

refroidir son zèle avec l'âge, et l'assemblée, désapprouvée de la majorité des protestants, n'en persista pas moins dans sa résistance.

Une guerre était imminente. La populace et le clergé en auraient volontiers fait une guerre de religion. Une sédition eut lieu à Tours contre les réformés. A Poitiers, les catholiques se livrèrent également à des actes de violence. Ils abattirent les murailles du cimetière protestant, brisèrent les tombes et violèrent les sépultures. De semblables désordres eurent lieu à Mauzé (1).

Les évêques, rêvant l'extermination des hérétiques, offrirent des secours considérables au gouvernement. Une partie du conseil, d'accord avec eux, était d'avis de frapper sur tous les huguenots indistinctement; mais les plus modérés virent des rebelles à soumettre et non des hérétiques à punir. Le roi donna même une déclaration pour assurer la tranquillité des protestants qui resteraient dans leurs foyers, et, le 13 octobre, lorsqu'il était déjà devant Montauban, écrivit aux habitants de Poitiers « de ne méfaire à ceux de la religion. » Les magistrats, se conformant à cet ordre, firent la même défense « sur peine de la vie (2). »

L'assemblée de la Rochelle, voyant la guerre déclarée, tâchait d'organiser le parti pour la lutte. Le royaume fut divisé en huit cercles, dont chacun

(1) *Le manifeste de Monsieur de Bouillon envoyé à Messieurs de la Religion*, 1622.

(2) *Registre des délibérations municipales*, cote 76, f° 53.

devait obéir à un général et fournir un contingent d'hommes pour la défense commune. Le second cercle, comprenant le Poitou, la Bretagne et la ville de l'Isle-Bouchard, était confié à Soubise, frère du duc de Rohan, qui devait commander lui-même dans le Haut-Languedoc et la Haute-Guyenne. La Trimouille avait l'Angoumois, la Saintonge et les îles. La Rochelle, qui avait rang de province dans les synodes, formait aussi un cercle distinct.

La guerre ne fut pas heureuse. Les gouverneurs des places de sûreté les rendirent au roi ou les lui vendirent. Saumur fut enlevé à Duplessis-Mornay, qui se retira alors dans son château de la Forêt-sur-Sèvre. Niort, Fontenay, Maillezais, Marans, ouvrirent leurs portes. Saint-Jean-d'Angély voulut résister. Favas, La Noue et Bessay, qui étaient entrés en Poitou avec quelques compagnies, dans l'espérance de voir accourir sous leurs drapeaux tous les huguenots du pays, furent trompés dans leur attente, et défaits par le maréchal de Praslin, près de Saint-Benoît-sur-Mer. Des Granges, frère de Bessay, abandonna Talmond à la nouvelle de cet échec (1).

La résistance des rebelles se concentrait dans les deux villes de la Rochelle et Montauban, qui annonçaient ne devoir céder qu'à la dernière extrémité.

Avant la fin de l'hiver, les insurgés reprirent

(1) *La défaite des troupes de M. de Favas, La Noue et Bessay au bourg de Saint-Benoist en Bas-Poictou, par Messieurs les maréchal de Praslin, duc d'Elbœuf et comte de La Rochefoucauld.* — *Le Mercure françois*, t. VII.

l'offensive. Vers le milieu de février, Soubise reparut en Bas-Poitou, à la tête de trois mille fantassins et quatre cents chevaux. Il fit un nouvel appel à tous les mécontents du pays, et leur donna rendez-vous à Mareuil. La Rochefoucauld rassemblait d'un autre côté la noblesse catholique. Le château de la Chaume et les Sables-d'Olonne furent assiégés et pris par les huguenots, qui livrèrent la ville au pillage pendant deux heures. Soubise avait ensuite l'intention d'occuper Talmond, dont les royalistes voulaient aussi s'emparer. Son lieutenant, la Cressonnière, rencontra des Roches-Baritaud, qui se dirigeait sur cette place avec un détachement de catholiques. La Cressonnière fut tué, et son fils, le baron du Petit-Château, mortellement frappé. Le baron de la Grève fut blessé, ainsi qu'un de ses frères ; un autre était mort. Marmende et son fils, les Beaupré de la Chasselandière, Châtegneraye de Montaigu, et le fils du seigneur de la Maison-Neuve-Montournais périrent également dans ce combat (1).

La défaite de son lieutenant n'empêcha pas Soubise de se maintenir dans le pays et de s'emparer même de Luçon, dont la cathédrale fut mise au pillage. Mais le roi étant venu lui-même en Poitou pour le chasser, le général huguenot se retira dans les marais de Riez et de Monts. Cerné par l'armée royale, et intimidé peut-être par la présence du monarque, il plie

(1) *La deffaicte des trouppes de M. de Soubize et de la Cressonnière son lieutenant*, *par le sieur des Roches-Baritaud*, *ès pays du Bas-Poictou.*

et recule. Ses troupes décontenancées sont battues et taillées en pièces sur toutes les avenues de Saint-Hilaire et de Saint-Gilles. Une partie de l'armée se jette sur des vaisseaux qui restent à sec, et y est massacrée. Le reste est fait prisonnier, ou périt sous les coups des paysans qui les guettent sur tous les chemins.

Le duc de La Rochefoucauld poursuivit quelques fuyards jusqu'à la Chaume, dont le château fut enlevé.

Un trait d'héroïsme sauva les huguenots d'un nouveau danger. Une flottille rochelaise cinglait près des côtes pour appuyer Soubise ou le recevoir en cas de revers. Passant en vue de la Chaume, qu'elle croyait encore au pouvoir de ses amis, elle envoya à terre trente officiers pour avoir des nouvelles. Ils furent pris par les ennemis, qui voulurent les obliger à faire, du haut des berges, des signaux pour attirer l'équipage tout entier dans un guet-apens. Mais l'un des capitaines huguenots, Job Foran, au lieu de faire le signal convenu, cria : Trahison, et se jeta à la mer. Assailli par une grêle de balles, il rejoignit néanmoins les vaisseaux, qui prirent le large (1).

Les entreprises des insurgés avaient été un peu plus heureuses sur les autres points de la France. La marche du roi avait cessé d'être un triomphe dans le Midi, et il n'était pas moins disposé que les huguenots à faire la paix. Elle fut conclue, au mois d'octo-

(1) *Mémoires* de Chastelier-Barlot; — *Hist. des évêq. de Luçon;* — Arcère, *Hist. de la Rochelle.*

bre, au camp devant Montpellier. L'édit de Nantes fut confirmé, et les places que conservaient encore les protestants leur furent laissées. Des commissaires devaient faire exécuter le nouvel édit. Montauban, qui avait soutenu un siége, où le roi était en personne, et la Rochelle, qu'on serrait déjà de près, acceptèrent la paix.

XI.

Une déclaration royale avait promis, au commencement des troubles, la paix et la liberté aux protestants qui resteraient tranquilles dans leurs foyers; mais elle ne les avait pas préservés partout des maux inséparables de l'état de guerre, non plus que du mauvais vouloir de leurs concitoyens. Le ministre de Mougon, intimidé par des inconnus, qui traversaient chaque jour son église, s'était caché pendant quelque temps (1). Celui de Mareuil, au mois de mars 1622, avait été chassé par le duc de La Rochefoucauld (2). L'exercice du culte avait été interrompu dans les villes prises par les catholiques, et dans quelques-unes, comme à Fontenay et à Luçon, le clergé s'opposait à son rétablissement. A Talmond, les catholiques avaient même pointé le canon contre les réformés, qui s'assemblaient pour le prêche (3). Ceux de Poi-

(1) Arch. munic. de Niort : *Reg. du Consist. de Mougon*, 19 juin 1621.

(2) Filleau, *Décisions catholiques*, 342.

(3) *Hist. de l'Édit de Nantes*, II, pièces justific., 64.

tiers avaient été soumis à un impôt de douze cents livres pour la garde des portes, à laquelle on ne voulait pas les admettre. La ville, qui obligeait les protestants à contribuer ainsi à la sûreté générale, ne s'occupait point de les préserver eux-mêmes des insultes dont ils étaient l'objet. Des scènes dégoûtantes se passaient la nuit dans leur cimetière, situé près du collége des jésuites. Les écoliers allaient y danser et faire mille insolences, auxquelles les révérends pères trouvaient le double plaisir de méfaire aux huguenots d'abord, ensuite de vexer les capucins dont le couvent touchait au cimetière, et qui « recevoient » de ce tapage « de grandes incommodités, et même étoient divertis en leurs prières et autres saintes occupations. » Le roi, averti de ces désordres, ordonna au maire, par lettres patentes du 18 mars, de choisir un autre cimetière pour les réformés, et de le faire clore de murs aux frais de la commune (1).

Il n'y aurait sans doute pas eu besoin de recourir à cette mesure, si les magistrats eussent montré un peu d'énergie contre les perturbateurs; mais ils autorisaient tout de leur silence, et donnaient eux-mêmes l'exemple de l'intolérance. Le 6 juillet 1623, ils obtinrent un arrêt du conseil royal qui privait les protestants du droit d'être recteurs ou doyens de l'université de Poitiers, d'en présider les assemblées et même d'opiner dans celles où il serait traité d'affaires de culte. C'était les exclure de ce corps par un assez mauvais prétexte; « car en icelle, dit Filleau, il ne se tient

(1) *Mss. de D. Fonteneau*, XII, 581.

aucunes assemblées que, dans les articles des délibérations, il n'y ayt en teste celuy qui regarde le devoir de ladite université pour accompagner le très Saint-Sacrement de l'autel ès processions, qui sont faites, chacun quatrième dimanche des mois, dans l'église et cloistres des pères jacobins (1). »

Depuis que les huguenots avaient perdu la moitié de leurs places de sûreté, le conseil royal ne s'occupait guère de leur faire rendre justice. En vain multipliaient-ils leurs doléances. Toutes les influences, au contraire, étaient admises à faire valoir leurs prétentions contre les droits de l'hérésie. Le 21 février, le duc de Guise, seigneur de la Roche-sur-Yon, obtint au parlement un arrêt qui interdisait le culte au Poiré, où il avait été établi longtemps avant l'édit de Nantes. On laissa seulement aux protestants leur cimetière (2).

On enleva, à la même époque, à ceux de Mouchamps l'ancienne église, dans laquelle ils tenaient leurs assemblées. Elle dépendait du château, comme nous l'avons déjà dit, et avait été affectée au nouveau culte, lorsque les seigneurs et la majorité des habitants avaient embrassé le protestantisme. Celle de Vendrenne, qui appartenait également à la famille de Rohan, servait aussi de temple.

Le cardinal de Richelieu, étant encore évêque de Luçon, s'en plaignit au conseil privé, et y fit rendre, le 16 février, un arrêt qui enjoignait à la douairière

(1) J. Filleau, *Décisions catholiques*, 641.

(2) J. Filleau, *Décisions catholiques*, 326, 349.

de Rohan d'abandonner aux catholiques l'église de Mouchamps. Elle s'y refusa, et voulut porter l'affaire devant la chambre de l'édit. Mais le cardinal, qui dominait déjà au conseil royal, ne voulut pas laisser juger son procès par un autre que lui-même. L'opposante, assignée devant le conseil privé, ne comparut point. Un nouvel arrêt, du 11 septembre 1624, ordonna le rétablissement de la messe dans l'église de Mouchamps, défendant aux réformés de troubler le curé dans l'exercice de ses fonctions, la jouissance de ses biens temporels et la perception de ses deniers (1).

Les mauvaises dispositions de la cour se montrèrent jusque dans l'exécution de ses promesses. Amelot et Chalas reçurent commission de venir faire observer les édits dans le Poitou et la Saintonge. Le premier était catholique, et avait désigné lui-même son collègue, homme d'un caractère facile et conciliant, accusé même de tiédeur par ses coreligionnaires. Amelot toutefois visait auprès des huguenots à une réputation d'équité peu compatible avec son désir de plaire à la cour.

Les deux commissaires entendirent les plaintes réciproques des catholiques et des protestants de Niort. Voici les griefs des premiers : les huguenots travaillent les jours de fêtes, — « blasphèment contre l'honneur de la Vierge et des saints, » — tiennent des

(1) De la Fontenelle, *Hist. des évêques de Luçon*, 416, 433; — Filleau, *Décisions catholiques*, 161.

conventicules dans des maisons particulières, — traversent les processions, « faisant plusieurs insolences quand ils voient les prêtres portant le Saint-Sacrement, » — ils ont un cimetière dans la ville, quoique on leur en ait accordé un hors des murs, — et enfin, au préjudice d'un arrêt du 25 avril 1622, « le nommé Jacques Vilson, écossais de nation, soy-disant principal du prétendu collége desdits de la religion P. R., a toujours enseigné en sa maison plusieurs écoliers tant forains que de ladite ville, donné plusieurs instructions scandaleuses et contre ladite religion catholique. »

Les protestants à leur tour se plaignent que, contrairement à une décision rendue, le 18 août 1599, par les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, ils ont « esté empesché en l'exercice de l'escole publique et grammaires latine et grecque, establie en ladite ville conformément aux articles secrets..., et privés de faire instruire leurs enfants, sinon qu'ils fassent de grands frais pour les envoyer au loin; » — que, d'un autre côté, on a expulsé leurs pauvres de l'Hôtel-Dieu, et que, pour avoir un prétexte de les en exclure, on a enlevé les barreaux qui séparaient cet établissement de la chapelle; — que, dans le même esprit, on a fait mettre un grand crucifix dans la chambre de l'audience et dresser un autel dans la grande salle du palais, où se célèbre la messe; — que le nombre des fêtes catholiques qu'on les obligeait de chômer n'étant pas fixé, cela donnait lieu à des contraventions pour lesquelles ils étaient pour-

suivis à la requête des curés et non du procureur du roi ; — que les prêtres et les moines prêchent le plus souvent sous la halle ; — que les processions passent devant le temple « tous les dimanches et autres jours, pendant les assemblées, » et même que « quelques-uns, se trouvant esdites processions, heurtent impétueusement contre les portes dudit temple. »

Les commissaires répondirent, le 21 juillet, aux plaintes des deux parties. Les protestants devaient observer les fêtes de l'église romaine. — « L'honneur » des saints était confié à la vigilance de la police, qui était également chargée de faire respecter le Saint-Sacrement et de veiller à ce qu'il n'y eût point d'assemblées illicites. — Les pauvres des deux religions devaient être indifféremment admis à l'Hôtel-Dieu. — Quant au crucifix et à l'autel du palais, on s'en référait à la volonté du roi. Amelot et Chalas, n'ayant pu s'entendre sur les autres points, les laissèrent de même à la décision du conseil. Ce dernier n'avait, en général, d'autre avis que celui du commissaire catholique, et d'ailleurs avait autorisé d'avance la plupart des infractions aux édits, dont se plaignaient les réformés.

C'était en effet le roi qui avait permis, par lettres patentes du 24 mai 1621, aux religieux, et en particulier aux capucins de prêcher sous la halle, contrairement à une défense faite par les commissaires Parabère et Langlois pour éviter les inconvénients de ce genre de prédication. — Le 25 avril 1622, la cour avait également autorisé le passage des proces-

sions devant le temple, malgré une décision prise après l'édit de Nantes, et qui ne les permettait que quatre fois l'an, et jamais aux heures du prêche. — Cette même année, pendant la guerre, les catholiques, profitant de l'indisposition du roi contre les huguenots, avaient encore fait interdire le collége de Niort. Chalas en demanda le rétablissement, tandis qu'Amelot fut d'avis qu'il ne devait y avoir une école que « pour apprendre à lire et à écrire seulement, avec défense au maître de dogmatiser les écoliers (1). »

Le 9 septembre, les commissaires étaient à Luçon pour terminer un différend au sujet du cimetière resté indivis jusque-là, et dont le clergé demandait la possession exclusive. Il fut en effet décidé que la commune en fournirait un autre aux protestants, qui cesseraient alors d'enterrer dans l'ancien (2).

Le lendemain, Amelot et Chalas rétablirent le prêche à Fontenay, d'où le pasteur, Pierre de La Vallade, avait été chassé. Le temple était à peu près ruiné. Le clergé et le corps de ville demandaient que le culte réformé fût transféré dans un faubourg. Le maire et les échevins offraient, dans ce but, une somme de six mille livres pour bâtir un temple et un presbytère, en dédommagement des anciens, qui seraient abandonnés à la commune. Les protestants, par esprit de conciliation, acceptèrent cette proposition. Huit jours après, ils firent marché pour la cons-

(1) Archives de la ville de Niort : *Pièces origin.* intercalées, à leur date, dans le *Reg. des délibérat. municip.* de 1615 à 1626.

(2) *Mss. de D. Fonteneau*, XIV, 801, 221, LXIV.

truction de leur nouveau temple dans le faubourg des Loges, à côté de la Prée. Il fut terminé en quelques mois, et l'année suivante on bâtit auprès une maison pour le pasteur (1).

XII.

Au mois de novembre de cette année, le Poitou vit s'éteindre l'une des gloires les plus pures du protestantisme français : Duplessis-Mornay mourut à la Forêt-sur-Sèvre. Depuis quelque temps, il avait appelé près de lui un jeune ministre, Jean Daillé, qui fut son disciple en même temps que le précepteur de ses petits-fils. Jusque-là l'oratoire, qu'il avait fait bâtir dans son château, avait été desservi par les ministres des environs.

Duplessis, le zélé défenseur des droits de la réforme, s'était toujours opposé avec la fermeté du devoir aux soulèvements tentés par la noblesse huguenote. La mort lui épargna la douleur de voir éclater une nouvelle insurrection.

La Rochelle murmurait des mesures qu'on prenait contre elle, au préjudice du dernier traité, et qui annonçaient clairement le projet arrêté d'en finir avec

(1) *Docum. Mss.* communiq. par M. B. Fillon; — *Les Règlemens de Messieurs les commissaires pour l'exécution de la dernière déclaration de S. M. sur les édits de pacification, lesquels doivent être gardés ès diocèses de Maillezais et Xaintes, Aulnis et gouvernement de la Rochelle et ès villes de Bourgueil, Tours et Fontenay-le-Comte*, p. 20; — *Le Mercure*, XII; — *Hist. de l'Édit de N.*, II, Preuves, 69.

cette cité trop jalouse de ses libertés. Soubise et Rohan partageaient ce mécontentement, et levèrent l'étendard de la révolte. Les huguenots furent encore appelés aux armes; mais on put se convaincre, une fois de plus, que le temps des guerres de religion était passé.

Les protestants cependant avaient de nombreux sujets de plaintes, mais, en général, n'approuvaient pas ces moyens violents de récrimination. Le culte n'avait point été rétabli à Luçon depuis 1622. Le pasteur était éloigné et le temple avait été détruit. On n'avait point levé l'interdiction du prêche au Poiré, et il avait, en outre, été aboli à Benet, Coulonges-les-Royaux et Saint-Maxire. Aux remontrances qu'on en fit au roi, il répondit, le 26 juillet 1625, que son intention était que les édits fussent observés et le culte maintenu dans les lieux où il avait été établi avant l'année 1620, et, pour l'application, renvoyait aux décisions des commissaires (1).

Ce ne fut qu'en 1627 que Claude Ledoux de Melleville et le baron de Navailles furent envoyés en Poitou pour vider les différends de ce genre, qui se multipliaient chaque jour. Les réformés de Luçon, de Coulonges et des Herbiers leur demandèrent le rétablissement du culte dans ces localités. La puissante protection de Richelieu pour ses anciens diocésains laissait peu d'espoir aux protestants, de

(1) *Décisions royales sur les principales difficultez de l'Édict de Nantes.*

Luçon surtout, d'obtenir justice. Le prêche y fut en effet interdit, par arrêt du 6 mai 1628 (1).

Cette même année, ceux de Mouchamps, définitivement dépossédés de l'église, se bâtirent un temple, à une assez petite distance, ce qui fut plus tard un prétexte pour en demander la démolition (2).

XIII.

La guerre, un instant interrompue, avait repris avec des chances diverses. Une paix, signée en 1626, n'avait été qu'une trève assez courte dont la cour avait besoin pour prendre ses dernières mesures. Au mépris des traités, et sans s'inquiéter de mettre les apparences de son côté, elle laissait aux portes de la Rochelle un fort, élevé dans une autre guerre, et qui ne restait là qu'en attendant le moment définitif de l'attaque. Ancrée à sa foi et à ses priviléges, la cité huguenote offusquait doublement les vues du cardinal qui gouvernait la France et y fondait l'autorité monarchique sur les débris de la féodalité et des communes. L'Angleterre avait offert des secours, mais les défiances des Rochelais refroidirent son zèle. En acceptant son alliance, ils voulurent rester libres de toute domination étrangère. Leur tort était peut être de n'en vouloir aucune.

(1) Mss. de D. Fonten. XIV, 233, 235, 841, 845, 847.

(2) *Mém. Mst. du syndic du clergé contre les protestants de Mouchamps.*

La résistance fut désespérée. L'armée royale cerna la place. Une digue immense interceptait tout secours du côté de la mer. La Rochelle bloquée, Richelieu attendit. La disette fit le reste. Pendant quatorze mois, une famine horrible dépeupla la ville : de 28,000 hommes qui étaient dans ses murs, 23,000 étaient morts de faim. Le maire, Jean Guiton, que cette défense a illustré, voyant la garnison réduite à 74 Français et 62 Anglais, proposa de se rendre. Nul autre n'eût osé le faire.

La guerre continua, quelque temps encore, en Languedoc. Les huguenots, après avoir perdu leurs dernières places de sûreté, reçurent « l'édit de grâce, » au mois de juillet 1629.

Le protestantisme, engagé dans la chute des communes et de la féodalité, fut fortement atteint du coup qui les frappa. Comme parti politique, il n'existait plus. Son tort avait été de se commettre ainsi avec des institutions en décadence. Mais la monarchie consolidée se hâta de lui donner raison et de légitimer les craintes qui avaient contribué à mettre aux huguenots les armes à la main. Après leur avoir enlevé tout moyen de résistance et ruiné leurs places de sûreté, on commença à démolir leurs temples et à saper un à un les articles de l'édit de Nantes. Sans doute on n'avait pas encore conçu le projet et le plan d'une révocation complète avec tous les accessoires de dragons et de jésuites, de cruautés et d'infamies

qu'on a vus depuis, mais on espérait dès lors faire refluer les dissidents au giron de l'église romaine par une compression lente et continue de leurs libertés.

FIN DU TOME PREMIER.



TABLE

DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

LIVRE DEUXIÈME.

GUERRES DE RELIGION : HISTOIRE INTÉRIEURE DES ÉGLISES PENDANT LES TROUBLES. 1562-1598.

LIVRE TROISIÈME.

L'ÉDIT DE NANTES : POLITIQUE ET CHUTE DU PARTI HUGUENOT. 1598-1628.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

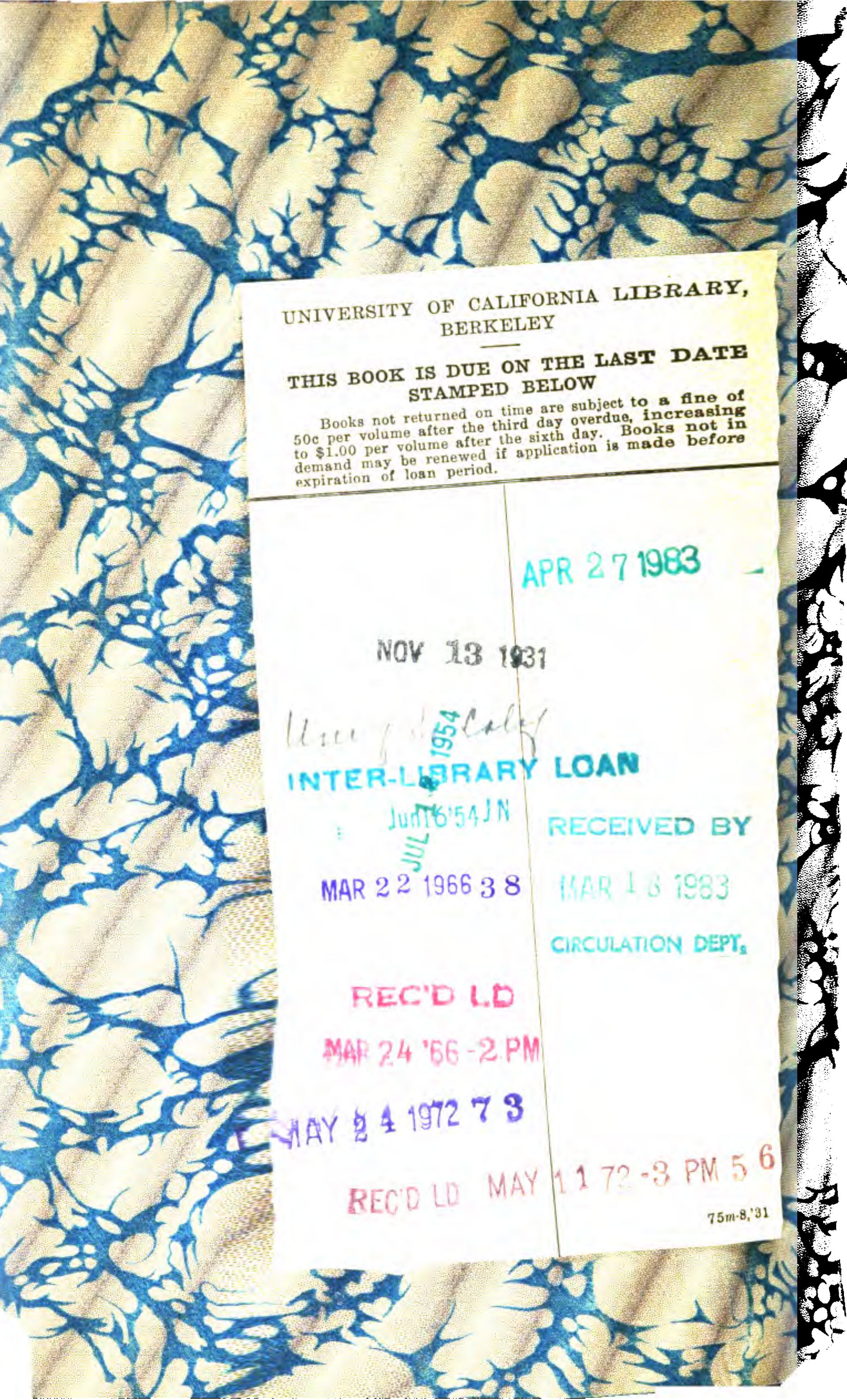
143

POITIERS. — IMPRIMERIE DE N. BERNARD.

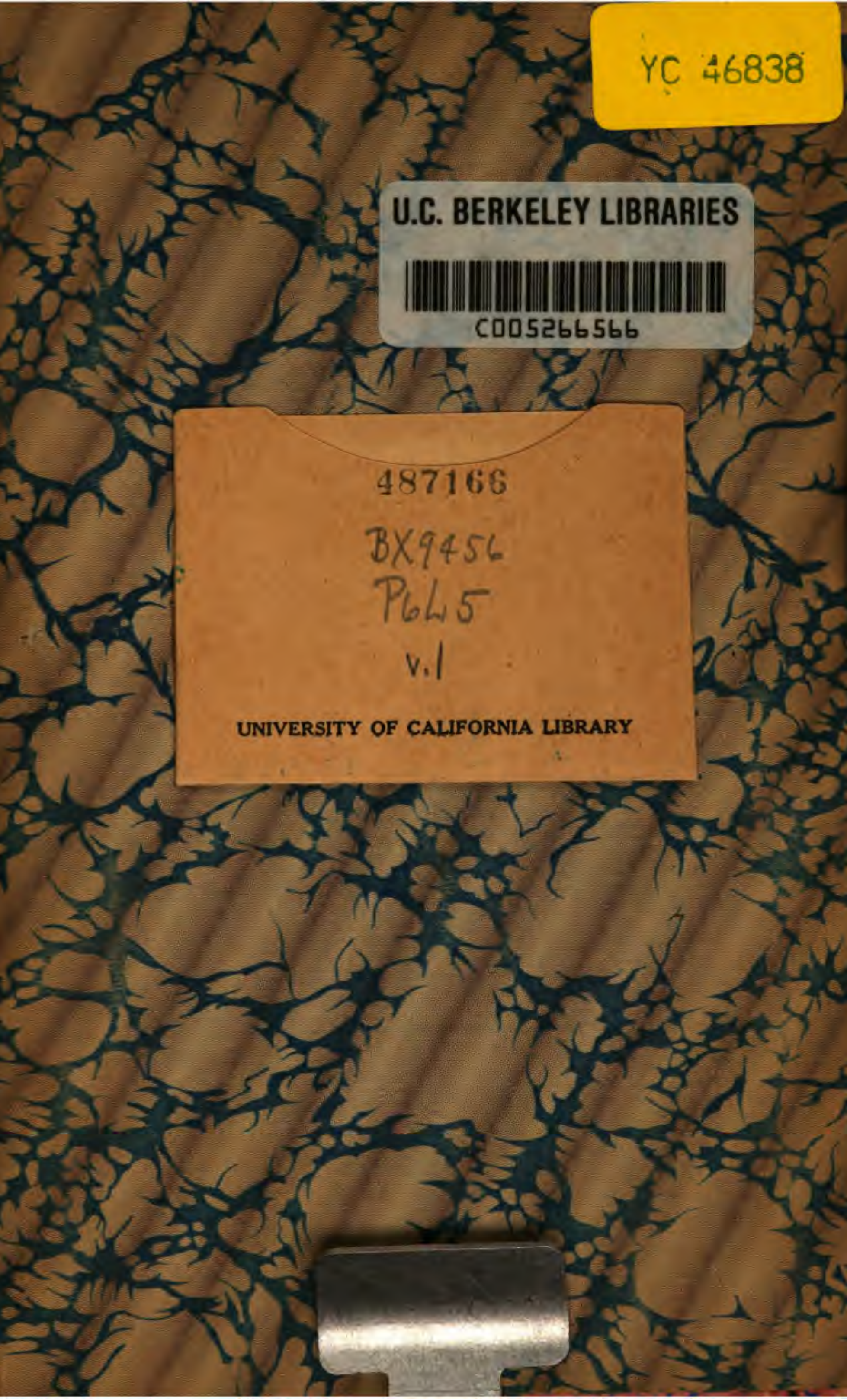
L'Histoire des Protestants du Poitou formera 4 volumes, qui paraîtront de 6 mois en 6 mois.

Le 2e volume contiendra une Carte du Poitou.





UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY,
BERKELEY
THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW
Books not returned on time are subject to a fine of 50c per volume after the third day overdue, increasing to $1.00 per volume after the sixth day. Books not in demand may be renewed if application is made before expiration of loan period.
APR 27 1983
NOV 13 1931
INTER-LIBRARY LOAN
JUL 1 1954
Jun16'54JN
RECEIVED BY
MAR 22 1966 3 8
CIRCULATION DEPT.
REC'D LD
MAR 24 '66 -2 PM
MAY 24 1972 7 3
REC'D LD MAY 11 72 -3 PM 5 6
75m-8,'31


YC 46838
U.C. BERKELEY LIBRARIES
C005266566
487166
BX9456
P645
v.1
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

